MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 h 05)

- 2. Nominations dans les délégations interparlementaires (délai de dépôt d'amendements): voir procès-verbal
- 3. Incendies de forêts de l'été 2009 (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal
- 4. Sommet du G-20 à Pittsburgh (24-25 septembre) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les commentaires du Conseil et de la Commission sur le sommet du G20 de Pittsburgh qui se tiendra les 24 et 25 septembre 2009.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui pour représenter la Présidence suédoise. La Présidence et la Commission représenteront conjointement l'Union européenne au sommet du G20 de Pittsburgh les 24 et 25 septembre. Nous tiendrons un Conseil européen informel à Bruxelles demain pour préparer la position commune de l'Union européenne. Comme vous le savez tous, la crise financière mondiale a nécessité des mesures mondiales sans précédent:

D'abord, des mesures politiques, financières et monétaires rapides et vigoureuses pour soutenir le secteur financier et l'économie réelle. Ensuite, une coordination des efforts mondiaux et le développement du rôle du G20 en tant que forum pour ladite coordination, y compris des mesures concernant la réglementation des marchés financiers. Les mesures politiques financières et monétaires qui ont pu être prises rapidement étaient tout à fait nécessaires pour nous aider à traverser le pire de la crise.

Le soutien général apporté à l'économie européenne cette année et l'année prochaine est estimé à 5 % du PIB. Les banques centrales ont répondu à la crise en gardant des taux d'intérêt avoisinant zéro. À l'heure actuelle, nous osons espérer que le pire est derrière nous en ce qui concerne les problèmes graves du secteur financier, mais la situation économique demeure instable et le risque d'un autre effondrement est considérable. Nous sommes parfaitement conscients que la hausse du chômage restera un problème très dominant dans les mois à venir. La situation demeure incertaine, mais elle pourrait avoir été bien pire.

La coordination et la coopération au niveau international seront d'une importance capitale si nous voulons assurer une large reprise et donner le ton pour un retour à une croissance durable à long terme basée sur des fondations solides. Le G20 a joué et continuera à jouer un rôle central dans cette tâche. Le G20 travaillera aussi en collaboration avec les institutions financières internationales du FMI et de la Banque mondiale pour garantir qu'elles disposent de ressources suffisantes et d'une organisation interne efficace, de manière à pouvoir soutenir la croissance économique et assurer une stabilité financière à travers le monde.

Le processus du G20 a eu les résultats importants suivants:

D'abord, nous avons une analyse commune des problèmes qui ont affecté nos économies. Ce progrès ne paraît peut-être pas énorme, mais il est essentiel d'avoir une vision partagée du secteur financier et des réels problèmes économiques qui se cachent derrière la crise pour pouvoir prendre des contre-mesures efficaces.

Ensuite, nous avons accompli de réels progrès grâce à plusieurs mesures précises dont nous avons convenu à Londres lors du sommet de printemps. Celles-ci comprennent un plan de relance exhaustif pour nos économies et un renforcement de la coopération concernant la surveillance et la réglementation des marchés financiers. En outre, nous avons veillé à ce que le Fonds monétaire international dispose de ressources suffisantes pour satisfaire à la demande en matière d'emprunt. Nous avons également entrepris d'améliorer

la capacité des institutions financières internationales à donner un avertissement au bon moment en cas de problèmes semblables à l'avenir.

Il reste beaucoup à faire, mais nous avons réalisé des progrès manifestes qui sont attribuables à des engagements internationaux coordonnés. Je crois que dans l'Union européenne, avec les autres membres du G20, nous avons accompli de grands progrès concernant des enjeux centraux qui sont essentiels si nous voulons fournir une réponse stratégique à la crise économique et financière. Notre stratégie coordonnée dans l'Union européenne signifie que l'Europe mène le débat plutôt que de le suivre. Ce sont nos solutions dont on prend note lorsque des solutions mondiales sont mises au point. C'est la raison pour laquelle la Présidence invite les chefs d'État ou de gouvernement à un dîner demain soir. Le but est d'approfondir davantage les travaux fructueux du déjeuner informel ECOFIN et de la réunion des ministres des finances du G20 à Londres, afin d'être bien préparés à notre arrivée à Pittsburgh.

J'espère que la réunion de demain et le sommet de Pittsburgh continueront à amener des progrès sur les enjeux principaux que j'ai mentionnés, mais aussi dans quelques autres domaines. Un enjeu qui a été soulevé très énergiquement par plusieurs ministres européens des finances est la question du rôle joué par les systèmes de primes dans la stabilité financière. Les ministres des Finances de l'Union européenne sont unanimes sur le fait que nous devons guider les demandes relatives à des normes mondiales efficaces pour veiller à ce que les systèmes de bonus n'aient pas d'effets déstabilisants et que les versements des bonus soient raisonnables par rapport au rendement. Un volet important de l'initiative globale est d'assurer une plus grande transparence et une meilleure surveillance du secteur financier; c'est essentiel si nous voulons pouvoir obtenir une future stabilité.

Le Conseil de stabilité financière a été prié de soumettre au sommet de Pittsburgh ses travaux sur l'élaboration de principes pour les systèmes de bonus. J'espère que ce rapport contiendra des stratégies précises qui pourront être mises en œuvre dans la pratique et qui garantiront l'introduction de structures de rémunération et de primes sensées et responsables par les institutions financières. De plus, j'espère que nous pourrons accepter de continuer à donner l'impulsion nécessaire à nos économies tant que cela sera nécessaire, mais il est important que nous supprimions les mesures lorsqu'elles ne seront plus requises, afin de pouvoir retrouver des finances publiques équilibrées au moment de la reprise.

Nous venons à peine de commencer à réfléchir à ces stratégies de sortie. Leur forme et leur coordination, ainsi que la manière dont elles seront mises en œuvre, constitueront un volet important si nous voulons obtenir une reprise économique équilibrée à long terme. L'emploi représente un autre défi important. Nous devons soigneusement concevoir les mesures requises, tout en conservant un bon équilibre entre la politique financière et structurelle. Je suis certaine que nous allons également réaffirmer la nécessité de continuer à plaider contre le protectionnisme et d'assurer le fair-play sur les marchés mondiaux. Ceci impliquera une coordination importante de la réglementation et de la surveillance financières, mais également en ce qui concerne la suppression des mesures extraordinaires prises pour soutenir le secteur financier. Des travaux approfondis demeureront nécessaires tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de l'Union européenne.

Les discussions concernant la réforme des institutions financières se poursuivront demain et à Pittsburgh, mais aussi pendant le reste de l'année. Nous voulons qu'elles soient fortes, assorties des ressources suffisantes, du mandat approprié, de l'orientation politique et des structures de gestion qui reflètent adéquatement leur composition. Ces affaires sont complexes et imbriquées, mais nous devons les régler d'urgence pour que les institutions financières puissent accomplir ces travaux qui deviennent de plus en plus importants.

Finalement, je voudrais dire qu'évidemment, la détermination politique doit être extrêmement forte si nous voulons progresser dans les discussions avant le sommet sur le climat à Copenhague. La Présidence suédoise en fait un objectif hautement prioritaire. Nous voulons nous assurer de l'instauration des incitations appropriées pour que chacun prenne des mesures pour limiter le réchauffement de la planète et pour adapter les stratégies économiques afin de favoriser un développement respectueux du climat.

Notre but est que le sommet de Pittsburgh réalise des progrès concernant les lignes directrices de financement des mesures climatiques mondiales. Je ne peux pas promettre que nous obtiendrons tout ce que nous voulons, car ces enjeux sont extrêmement complexes, mais nous promettons que la Présidence revendiquera et défendra le point de vue de l'Union européenne de manière responsable. Dans cet esprit, je me réjouis des discussions couronnées de succès avec les chefs d'État ou de gouvernement demain soir et des résultats réels que le monde espère de la part de Pittsburgh la semaine prochaine.

(Applaudissements)

Joaquín Almunia, membre de la Commission. – (ES) Monsieur le Président, Madame Malmström, Mesdames et Messieurs, c'est la première fois que je m'exprime devant l'Assemblée dans cette nouvelle législature. Je voudrais commencer par vous féliciter tous pour votre élection, ou pour votre réélection, dans la plupart des cas. Je suis sûr que nous partageons tous un sentiment de responsabilité pour ce qui est de relever l'un des défis politiques les plus importants de notre génération: comment surmonter cette crise économique et financière profonde. Nous devons restaurer la confiance et la stabilité pour nos concitoyens, tout en augmentant leurs possibilités et en garantissant le niveau de cohésion social le plus élevé possible pour chacun.

La question qui sera abordée au sommet du G20 de Pittsburgh la semaine prochaine se trouve au cœur de ce défi et de cette préoccupation. Je suis convaincu que cette question continuera à se poser tout au long de la période à venir et de la législature de ce Parlement, que ces questions soient débattues au cours des sommets du G20 ou des Conseils européens, dans vos propres débats ou dans les propositions d'initiatives que la prochaine Commission déposera devant cette Assemblée.

Le sommet du G20 de Pittsburgh est le troisième sommet convoqué au niveau des chefs d'État ou de gouvernement depuis l'effondrement, il y a un an et un jour, de Lehman Brothers et le début d'une crise aux proportions qu'on n'avait plus connues depuis bien longtemps.

À la lumière des premières réunions à haut niveau du G20 à Washington en novembre dernier et à Londres en avril de cette année, il est clair que le G20 joue un rôle décisif dans la coordination de la réponse mondiale à cette crise.

La contribution vitale du G20 à l'élaboration d'une réponse coordonnée a permis d'éviter une récession encore plus grave que celle que nous connaissons actuellement. Elle a été essentielle également pour poser les jalons d'un système économique et financier qui, à l'avenir, empêchera la reproduction des déséquilibres et des excès qui nous ont conduits à la situation actuelle.

L'Union européenne a joué un rôle actif et décisif en encourageant le G20 à cet égard. Comme le président Barroso nous l'a rappelé hier dans cette Assemblée, le premier sommet à Washington était une initiative européenne de la Présidence française et du président Sarkozy, avec la Commission. L'Union européenne a également apporté une contribution décisive quant à la définition d'objectifs ambitieux pour les deux sommets précédents et à la participation active aux travaux préparatoires pour ces sommets, afin d'atteindre non seulement des déclarations de principe, mais également des résultats et des engagements concrets.

Tous les Européens, ainsi que les institutions européennes, devraient être satisfaits de tous ces résultats. Nous pouvons aussi être assez satisfaits du degré de coordination dont ont fait preuve les différents représentants européens au G20: les pays européens qui sont membres du G20 et qui participent aux réunions du G20 en tant que tels, ainsi que la Présidence de l'Union européenne aux côtés de la Commission; cette dernière représente la voix de tous les Européens et la position commune de tous les États membres.

Le sommet de Washington en novembre dernier a permis aux principales économies du monde - les pays du G20 représentent environ 90 % du PIB mondial -de s'entendre sur la mise en œuvre de plans de relance pour soutenir l'activité économique à ce moment-là, à l'automne dernier, lorsque le crédit, le commerce international et l'investissement ont été brusquement paralysés en conséquence du terrible choc financier. Ce choc, survenu tout d'abord en août 2007, avait ensuite pris de la vitesse en septembre 2008.

Quelques jours après le sommet de Washington l'an dernier, la Commission a proposé le plan européen pour la relance économique, qui a reçu l'appui politique du Conseil européen en décembre. Ce plan a constitué la base de la réponse européenne en matière de politiques fiscales et de politiques visant à stimuler la demande au moyen d'instruments détenus par des gouvernements et parlements nationaux ou les institutions européennes elles-mêmes.

D'après les derniers renseignements disponibles, ces mesures discrétionnaires de relance budgétaire, combinées à l'action des stabilisateurs automatiques, qui sont très importants dans les pays européens en raison du poids de notre système d'impôt et de sécurité sociale, devraient ajouter, à titre de contribution à la demande totale, l'équivalent de 5,5 % du PIB de l'Union européenne entre 2009 et 2010.

La nouvelle administration des États-Unis a également adopté un plan de relance très important. Étant donné que leurs stabilisateurs automatiques ne sont pas aussi extensifs que les nôtres en Europe, la somme totale des mesures de relance et des stabilisateurs automatiques signifie qu'un soutien semblable est donné des deux

côtés de l'Atlantique. De plus, les pays comme le Japon, la Chine, le Canada et d'autres membres du G20 ont aussi adopté des mesures équivalentes en matière de relance budgétaire.

Le sommet de Londres au début du mois d'avril insistait sur ce point, à savoir la nécessité de mettre ces plans en pratique rapidement. Il préconisait la surveillance étroite de ces plans et proposait de les compléter par des mesures supplémentaires en cas de nécessité. Nous pouvons à présent confirmer que ces plans de relance, ajoutés aux mesures de relance monétaires très significatives adoptées par les banques centrales, en plus de la mobilisation des ressources publiques en appui aux institutions financières, surtout les banques, sont parvenus à freiner la chute libre de l'économie. De plus, ils nous permettent maintenant de constater, cet automne, les premiers signes de stabilisation, comme l'indiquent les prévisions économiques que j'ai eu la possibilité de présenter il y a deux jours à Bruxelles. Pour la première fois en deux ans, ces prévisions n'ont pas révisé les prévisions précédentes à la baisse.

Toutefois, nous ne sommes pas encore en mesure d'affirmer que l'activité économique pourrait se maintenir elle-même à flot si ces mesures de relance étaient supprimées. Il est vrai également que, même avec les mesures qui sont appliquées, il y a des risques de rechute en raison de l'augmentation extrêmement inquiétante du chômage et des faiblesses du système financier qui demeurent non résolues pour l'instant.

Par conséquent, un des messages dont ont convenu les ministres des finances du G20 à l'égard du sommet de Pittsburgh, lorsqu'ils se sont réunis à Londres au début de ce mois, était la nécessité, pour l'heure, de maintenir les mesures de soutien temporaires, sans ignorer la nécessité de mettre au point une stratégie de sortie coordonnée. J'y reviendrai brièvement à la fin de mon discours.

Les deux premiers sommets du G20 de Washington et de Londres ont également été décisifs en ce qui concerne la création d'un programme mondial pour les réformes des systèmes de réglementation et de surveillance financières. On pourrait dire que nous sommes témoins d'un changement de ton radical après près de trois décennies dominées par le modèle de dérégulation et par des théories sur la prétendue infaillibilité des marchés financiers.

À Washington, les pays du G20 ont posé les jalons, énoncé les principes et défini l'ordre du jour pour soumettre les marchés financiers à une réglementation et une surveillance plus strictes et plus efficaces, pour ne laisser aucun domaine, produit ou acteur financier échapper au contrôle des autorités de réglementation et de surveillance. Ces autorités doivent coopérer et coordonner leurs actions entre elles de façon beaucoup plus étroite afin de rectifier l'inefficacité évidente des systèmes de surveillance nationaux par rapport aux marchés mondialisés et aux institutions financières qui déploient leurs activités au-delà des frontières de ces marchés

Des travaux approfondis ont été réalisés lors du sommet de Londres en avril pour amener des progrès concrets et importants dans la mise en œuvre de ce programme de réforme. Qu'il s'agisse de règlements comptables prudents, applicables aux institutions financières, de l'exigence ferme liée à la transparence dans les compétences non coopératives, à savoir les paradis fiscaux, et notamment la réglementation des fonds alternatifs ou d'autres institutions financières, de l'organisation de marchés dérivatifs transparents, ou de l'adoption de règles relatives au salaire des cadres supérieurs des institutions financières et des *traders* opérant sur les marchés, le sommet du G20 de Londres a pris des mesures définitives visant à atteindre la promesse de réforme.

Par conséquent, l'Union européenne a accompli une tâche très importante, non seulement en favorisant ces accords au niveau du G20, mais également en appliquant ces accords du G20. Cette tâche a nécessité des travaux réglementaires intensifs durant l'année dernière. Certaines des propositions ont déjà été adoptées ici, dans ce Parlement, et par le Conseil. D'autres propositions sont actuellement débattues dans cette Assemblée et par le Conseil et d'ici la fin de l'année, la Commission a l'intention d'adopter une autre série de propositions, à compter de la semaine prochaine, un jour avant le sommet de Pittsburgh, avec la proposition de création du Comité européen du risque systémique et de trois autorités européennes de surveillance macroéconomique, en fonction des recommandations du rapport de Larosière, adopté par le Conseil et par la Commission.

L'administration américaine a également dévoilé un plan de réforme financière ambitieux; le président Obama a confirmé cette semaine que ce plan constituait une priorité pendant la durée de son mandat. Il a admis la responsabilité des États-Unis dans la crise en tant que lieu où celle-ci est née et s'est développée.

Les objectifs définis pour le sommet de Pittsburgh comprennent la vérification des progrès positifs à l'égard de ces réformes et l'assurance de la convergence réglementaire nécessaire des deux côtés de l'Atlantique. Toute divergence réglementaire sera ou pourrait être utilisée à l'avenir par les investisseurs à des fins de stratégies d'arbitrage, ce qui pourrait une fois encore créer des distorsions majeures sur les marchés. Cependant, en plus de veiller à la conformité aux accords déjà pris et d'encourager la mise en œuvre des mesures adoptées, le sommet de Pittsburgh doit transmettre un message politique clair. Le désir absolu des gouvernements, des dirigeants politiques, des institutions, de nos propres pays et de l'Union européenne concernant l'instauration d'un cadre réglementaire solide avec un engagement ferme et un message dissuasif doit à présent être éclairci. Ce message doit signifier que «personne ne doit penser qu'après avoir traversé le pire moment de cette crise, les pratiques antérieures qui ont conduit à la crise peuvent de nouveau être exercées, comme si rien ne s'était passé».

Le public attend des garanties selon lesquelles les institutions financières et leurs dirigeants seront tenus de respecter des règles, surtout en matière de salaires, qui les empêcheront de mettre de nouveau en péril le système financier et l'économie réelle dans leur ensemble. Il faut dire que l'Union européenne est totalement unie sur ce point.

Une autre question de première importance se trouvant à l'ordre du jour des divers sommets du G20 est la réforme des institutions financières internationales, comme l'a déjà mentionné M^{me} Malmström.

Le seul point que je tiens à ajouter est qu'on a fait un pas en avant extrêmement important à Londres concernant la capacité financière de ces institutions, surtout le Fonds monétaire international (FMI). Sa capacité de prêt a été augmentée de pas moins de 500 milliards de dollars américains; par conséquent, le total des fonds se trouvant maintenant à la disposition du FMI pour ses activités est de 750 milliards de dollars américains. En outre, il a été convenu de répartir entre tous les pays membres du FMI, en proportion de leur quote-part, des droits de tirage spéciaux se chiffrant à 250 milliards de dollars américains. Par ailleurs, il a également été convenu d'augmenter la capacité financière du FMI afin de stimuler ses prêts concessionnaires aux pays les plus pauvres. Toutes ces mesures sont déjà en cours. En l'espace de six mois, des progrès beaucoup plus significatifs ont été réalisés par rapport aux nombreuses années précédentes.

Par conséquent, l'Union européenne a évidemment accepté de contribuer dûment à cette augmentation des fonds du FMI. Les États membres de l'Union européenne ont accepté d'ajouter 125 milliards d'euros à leurs contributions habituelles, en proportion du financement des nouveaux objectifs.

Les leaders du G20 discuteront également du changement de la représentation des différents pays dans les organes directeurs des institutions financières internationales. Les pays émergents et en développement aspirent, à juste titre, à une représentation plus appropriée. Il s'agit d'une aspiration que l'Union européenne soutient, mais elle doit se traduire par des accords concrets. C'est la raison pour laquelle la Commission européenne - bien qu'il ne s'agisse pas de la position officielle de la Présidence de l'Union européenne - continue à dire que la meilleure représentation pour l'Union européenne auprès de ces organes est une représentation unique, en accord avec l'opinion du Parlement à ce jour.

L'ordre du jour du sommet de Pittsburgh abordera aussi d'autres enjeux: le financement du changement climatique, en préparation du sommet de Copenhague, la nécessité de reprendre les négociations commerciales internationales et de ne pas céder aux tendances protectionnistes, ainsi que l'augmentation du soutien aux pays les plus faibles et les plus vulnérables pour affronter cette crise. Comme vous le savez, la Commission a adopté une communication sur le financement des changements climatiques la semaine dernière.

Finalement, permettez-moi de conclure en mentionnant le souhait exprimé lors de la dernière réunion des ministres des finances du G20, et dont nous avons discuté lors du sommet de Pittsburgh: la nécessité de jeter les bases d'un futur modèle de croissance plus équilibré et durable. Ce souhait impliquera d'abord l'élaboration de stratégies de sortie, qui ne seront pas appliquées immédiatement, mais au bon moment et de façon coordonnée. En effet, l'élaboration desdites stratégies est essentielle non seulement pour une sortie durable de cette crise, mais également pour offrir, en même temps, une perspective de viabilité à moyen et à long terme après l'effet marqué qu'a eu la crise sur les finances publiques, sur les taux d'emploi et sur la capacité de croissance de nos économies.

Corien Wortmann-Kool, *au nom du groupe PPE.* – (*NL*) Monsieur le Président, Madame la Ministre Malmström, Monsieur le Commissaire Almunia, nous traversons une crise mondiale. Nous disposons d'un secteur financier qui fonctionne à une échelle mondiale et donc, dans la mesure du possible, nous devons nous entendre sur des règles contraignantes pour le secteur à une échelle mondiale. Voilà pourquoi le G20 de Pittsburgh est si

important, même si l'Union européenne elle-même devrait évidemment prendre des mesures énergiques. Les efforts doivent être axés sur la restauration de l'équilibre entre la liberté et la responsabilité, les valeurs qui constituent la base de notre économie sociale de marché, le cœur de notre plate-forme électorale dans le groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens).

Monsieur le Président, le sommet du G20 est un sommet important pour lequel une simple vision ne suffira pas, je suis heureuse que vous l'ayez dit également. C'est un sommet durant lequel des décisions doivent être prises. Celles-ci ont trait à la réforme structurelle de la gestion des risques, à l'augmentation de la transparence et à l'amélioration des règles relatives à la surveillance financière. Commissaire Almunia, vous avez dit que des propositions sont mises en place pour les fonds alternatifs. Qu'espérez-vous accomplir à cet égard au sommet du G20? Une réforme rapide du FMI et de la Banque mondiale est également véritablement requise, et - je suis contente également que vous l'ayez mentionné tous les deux - les travaux relatifs à une stratégie de sortie coordonnée doivent être réalisés en temps utile, sinon de nouveaux problèmes surviendront une fois de plus.

Monsieur le Président, il est extrêmement important de s'attaquer à la culture défectueuse du bonus au moyen de règles contraignantes, car ces bonus qui récompensent les bénéfices à court terme comportent un risque élevé pour la stabilité des institutions financières. Néanmoins, ce n'est pas tout: l'opinion publique est à juste titre profondément indignée; c'est pour cette raison également qu'il est très important que nous nous montrions décisifs à cet égard.

Monsieur le Président, le sommet ne sera une réussite que si des accords contraignants sont conclus. J'ai parlé de réglementation financière, mais les changements climatiques, qui préparent à un sommet de Copenhague fructueux et à une lutte contre le protectionnisme dans l'intérêt des emplois, représentent évidemment des enjeux très importants. Vous, l'Union européenne, nous tous ensemble, devons jouer un rôle de pionnier dans cette affaire; dès lors, il est important que vous mobilisiez les États membres.

Udo Bullmann, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, avant tout, nous ne pouvons en aucun cas «faire comme si de rien n'était» dans la situation économique actuelle. Cela nous permettra tout au plus de réaliser une lente reprise et nous assisterons à une augmentation encore plus dramatique des chiffres du chômage, y compris ici en Europe. Vous devez donc être courageux. Voilà le message le plus important que ce Parlement peut délivrer aux délégués de Pittsburgh. Du courage!

Monsieur Almunia, j'ai écouté un discours original de votre part, pour lequel je tiens à vous féliciter. Maintenant vous devez commencer à le mettre en pratique. C'est une bonne chose de commencer par les systèmes de bonus, mais ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'un changement de vitesse là où les spéculateurs à court terme sont avantagés sur le marché financier international, en raison d'erreurs dans les règles, par rapport à ceux qui souhaitent investir à long terme dans les emplois, les produits d'excellence et la réussite à long terme de leur entreprise. Il est juste de dire qu'aucun acteur à risques, aucun centre financier à risques ne peut rester sans réglementation pertinente, ce qui explique pourquoi nous devons réglementer les centres extraterritoriaux à partir desquels des produits suspects envahissent le monde entier. Nous devons à présent nous fixer nous-mêmes cette tâche de la plus haute importance.

Vous ne devez pas non plus craindre les discussions portant sur la politique fiscale - elle n'est pas interdite. Une taxe sur les transactions mondiales qui profite aux investisseurs à long terme nous ferait avancer dans cette discussion à tous points de vue. Nous avons besoin d'une coordination forte et améliorée de notre politique économique, tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle européenne. Il est légitime de réfléchir à une stratégie de sortie, mais il est encore plus important pour l'instant de comprendre la manière dont nous pouvons renforcer le soutien que nous apportons à l'économie et améliorer la coordination de notre politique économique.

Sylvie Goulard, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Commissaire, nous apprécions évidemment tous les efforts que vous avez mentionnés et qui, effectivement, sont déjà allés assez loin, mais nous voulons plus. Nous voulons une concrétisation d'un certain nombre d'éléments et d'engagements du G20. J'attire notamment votre attention sur le décalage entre les chiffres plutôt encourageants dans le domaine financier et les chiffres terribles du chômage dans l'Union européenne. Si nous avons durablement du chômage, nous aurons, d'abord, un drame humain, et aussi un poids sur les finances publiques et une absence de relance par la consommation.

Nous, groupe libéral, nous redoutons beaucoup un scénario à la japonaise et une espèce de croissance molle pendant quelques années. Je crois que votre pays, Madame, la Suède, en a malheureusement aussi fait l'expérience. Aidez-nous, s'il vous plaît, à tirer parti de cette expérience.

Pour moi, il y a trois chantiers essentiels. Le premier, c'est qu'on continue à coopérer internationalement, qu'on continue à lutter contre le protectionnisme, à renforcer des institutions mondiales, comme le FMI. Nous ne nous en sortirons pas tout seuls. L'Europe doit inlassablement marteler ce message.

Deuxièmement, nous devons mener à bien une supervision effective et un assainissement bancaire beaucoup plus exigeant. À cet égard, méfions-nous des effets d'annonce du G20. Il y a les exécutifs, mais il y a le travail à faire au niveau législatif et, pour nous, Monsieur Almunia, les propositions de la Commission sur la supervision sont un pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas suffisant. À terme, nous voulons des entités plus européennes. Ensuite, je crois qu'il faudra réfléchir à des stratégies communes de sortie de crise en préservant l'euro, en veillant à ce que les déficits ne pèsent pas sur la discipline monétaire commune.

Pour conclure, je voudrais remercier le commissaire Almunia d'avoir dit qu'il était favorable à des prises de position de l'Union européenne en tant que telle dans les instances internationales, défendant la méthode communautaire. Nous comptons sur vous pour faire en sorte que ce ne soient pas seulement les grands États qui fassent entendre leur voix, mais que l'intégralité de l'Union européenne et l'intégralité du marché intérieur soient bien défendues.

Sven Giegold, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (*EN*) Monsieur le Président, je remercie le commissaire pour son discours. J'ai plusieurs inquiétudes. La première est que la Commission du développement dans cette Assemblée a rédigé une proposition de résolution. J'en cite un extrait. Elle «fait remarquer avec une grande inquiétude que la crise entraîne déjà des coûts humains importants et qu'elle a des effets dévastateurs sur les personnes vulnérables des pays les plus pauvres: on prévoit une augmentation de 23 millions de chômeurs supplémentaires, jusqu'à 90 millions supplémentaires de personnes très pauvres rien qu'en 2009, la suspension des traitements pharmaceutiques pouvant sauver la vie de quelque 1,7 million de personnes, ainsi que 200 000 à 400 000 nouveaux cas de mortalité infantile par an en moyenne entre 2009 et 2015».

Malheureusement, cette proposition n'a pas été adoptée, bien qu'elle ait été écrite par l'ensemble des groupes de cette Assemblée. Nous déplorons vivement et nous pensons qu'il est honteux que cette Assemblée n'ait pas été en mesure de rédiger une résolution sur le G20 concernant des questions de développement.

La grande question est le mode de financement des conséquences de la crise, et là le ministre allemand des finances, avec la chancelière, a suggéré que le G20 devait discuter de la possibilité d'une taxe sur les transactions mondiales. Je pose la question à la Commission, et également à la Présidence du Conseil: soutenez-vous cette proposition?

La deuxième question concerne les paradis fiscaux. Le G20 veut s'y attaquer sur la base d'un échange d'informations au cas par cas. Nous savons que cette tactique ne fonctionnera pas. La Commission du développement a suggéré un régime de déclaration pays par pays afin que les sociétés transnationales présentent leurs déclarations pays par pays. Nous suggérons l'introduction de l'échange d'informations automatique afin que les informations circulent vraiment entre les différents pays.

Un système financier mondial a besoin de transparence. Nous voulons aussi connaître votre position sur ces propositions concrètes pour sortir de la crise et financer les conséquences.

Kay Swinburne, *au nom du groupe ECR.* – (EN) Monsieur le Président, merci pour les discours de ce matin.

J'ai apprécié tout particulièrement les commentaires de M^{me} Malmström sur le fait que les représentants du G20 de Pittsburgh devaient convenir d'une coordination importante dans le soutien continu des mesures de relance, dans le déploiement de ces mesures de relance au moment approprié, et d'un effort coordonné déterminé en matière de future réglementation.

Toutefois, la toile de fond de ce sommet est la suivante: les nations dépensent des billions de dollars dans des mesures de sauvetage et de relance et dans deux des plus grandes économies mondiales nous observons certaines mesures protectionnistes, surtout en ce qui concerne les pneus et la volaille, et deux des structures réglementaires les plus compliquées du monde, à savoir l'Union européenne et les États-Unis, cherchent à restructurer totalement leurs systèmes financiers Dès lors, j'espère que les questions importantes sur le mode de coordination des services financiers, surtout maintenant que certains pays semblent clairement sortir de cette période de croissance négative, seront le principal sujet de discussion et non la distraction suscitée par le contrôle des bonus des banquiers.

Ce sommet doit se concentrer sur la manière dont nous allons réaliser un cadre réglementaire commun dans des délais communs pour éviter de donner une possibilité d'avantage concurrentiel à une nation ou d'arbitrage réglementaire en matière de négociation à des fins spéculatives. Il n'y aura aucun «avantage du précurseur» en matière de réglementation financière. Une approche mondiale coordonnée est la seule qui profiterait aux entreprises visant à mobiliser des fonds au Pays de Galles, dans l'Union européenne et au-delà.

Si mes entreprises galloises ne peuvent pas accéder aux fonds des États-Unis, si les banques sur lesquelles elles comptent requièrent un volume de capital tel que les contribuables de l'Union européenne doivent prendre davantage de risques, on ne nous remerciera pas d'avoir commencé par prendre des dispositions réglementaires excessivement strictes. Mon argument est qu'une approche mondiale coordonnée doit être adoptée en permanence et maintenue pour garantir le futur accès au capital pour toutes nos entreprises du Pays de Galles, de l'Union européenne et au-delà.

Miguel Portas, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (*PT*) Au Portugal, les bénéfices des banques ont augmenté de 18 % au cours du premier trimestre de cette année. La seule chose qui a augmenté plus que les bénéfices a été le chômage. Le Portugal n'est pas une exception, mais un exemple de promesse non tenue par le G20, à savoir que nous allions résoudre cette crise grâce à un nouvel ordre économique mondial.

Ce n'est pas vrai: 50 millions de chômeurs supplémentaires et 200 millions de pauvres de plus prouvent qu'il n'en est pas ainsi. C'est la raison pour laquelle je demande à la Commission et à M^{me} Malmström de s'occuper des bonus et des fonds alternatifs, bien sûr, mais surtout de s'occuper de ce que nous n'avons pas mentionné ici: la fin des banques extraterritoriales, des paradis fiscaux, l'impôt sur les transactions financières, ainsi que la fin du secret bancaire. Elles doivent faire en sorte que leurs démarches soient visibles si elles veulent que les gens croient en elles.

Mario Borghezio, au nom du groupe EFD. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, comment les gens peuvent-ils avoir foi en la réglementation du marché financier alors qu'elle est confiée aux grands prêtres des temples financiers mondiaux comme Mario Draghi?

Aux États-Unis, un soulèvement populaire, une nouvelle révolution conservatrice de la population contre les oligarchies financières, se met en place. Nous, la peuple, ne pensons pas qu'élaborer des politiques financées par les contribuables va sauver les pouvoirs financiers, que ce soit aux États-Unis ou en Europe. Les gouvernements européens devraient plutôt octroyer des ressources adéquates à l'économie réelle; ils devraient s'inquiéter au sujet de la production et des emplois. Examinons les résultats du G20: ils ne contiennent rien sur les plafonnements et les bonus, rien sur l'élimination des paradis fiscaux!

Au lieu de cela, les mesures visent uniquement à sauver les responsables de la bulle financière: 23 billions d'euros ont déjà été dépensés, dont 5 billions d'euros dépensés par la Banque centrale européenne. On a fait don de l'argent de notre économie aux responsables de la bulle financière. Par rapport aux 850 milliards d'euros accordés aux banques, 50 milliards d'euros seulement ont été consacrés aux mesures d'aide sociale et aux aides à la production. La réalité est que la haute finance donne les ordres et que la politique lui obéit.

Aussi bien aux États-Unis qu'en Europe, les responsables politiques apparaissent simplement comme des serviteurs du pouvoir bancaire mondial. Réveille-toi, Europe! Suis l'exemple de la population américaine, qui commence une deuxième révolution importante: la révolution des conservateurs!

Hans-Peter Martin (NI). – (DE) Monsieur le Président, nous avons besoin d'une révolution démocratique. Ce processus est clair sur ce point; il a heureusement pris de l'élan avec l'actuel G20, car davantage de parties peuvent y participer. On pourrait même imaginer un G3. Qu'en serait-il si le Conseil favorisait l'établissement d'un mécanisme de contrôle démocratique, surtout au vu de sa tradition de consensus? Il ne doit pas devenir sur-le-champ un parlement mondial, mais ce qui est en train d'être promu nécessite un contrôle démocratique par des parlementaires élus dans un forum nettement plus large que le Parlement européen.

Je voudrais aussi souligner spécifiquement que la question des risques systémiques doit être abordée. En ce qui concerne plus particulièrement la fâcheuse situation dans laquelle nous nous trouvons encore, depuis 1998, avec LTCM, Hypo Real Estate et, bien sûr, Lehman, ainsi que les effets d'entraînement, il faudrait en tirer des règles empêchant qu'on en arrive au problème fondamental du «too big to fail» (trop grands pour faire faillite). Évidemment, la législation du cartel peut solutionner ce problème, mais il s'agit certainement aussi d'une question mondiale fondamentale.

En ce qui concerne une taxe sur les transactions mondiales, le groupe sur la taxe Tobin a été constitué ici au Parlement européen en 1999. Que des progrès aient été réalisés ici est une bonne chose. Pour ce qui est du paquet de mesures de surveillance, nous devons agir d'urgence à l'échelle européenne et ne pas nous laisser gêner par ceux qui veulent une mauvaise Europe.

Othmar Karas (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, les statistiques s'améliorent. Toutefois, les causes multiples de la crise - et ce n'est pas simplement une question de lacunes dans les règlements - sont toujours là. Pour qu'elles disparaissent, il ne faut surtout pas que la volonté politique, la détermination et le courage nous manquent, bien au contraire.

Aujourd'hui, nous parlons du G20. C'est une bonne chose. Nous avons besoin de structures, de priorités et de bases d'évaluation neuves ou différentes, dans le but de bâtir une économie mondiale et un ordre financier, social et judiciaire dans le monde.

Trois conditions sont requises: d'abord, nous devons créer un processus de légitimation parlementaire démocratique; ensuite, l'Union européenne doit être plus présente en Europe et l'Europe doit être plus présente dans le monde, ce qui signifie également que les valeurs de notre Charte des droits fondamentaux sont nos articles d'exportation et que notre modèle d'économie de marché écosociale responsable constitue la base de notre ordre mondial; enfin, une réglementation européenne est nécessaire pour les domaines dans lesquels aucun accord n'est envisagé dans le cadre du G20.

Nous disons oui à une surveillance européenne intégrée du marché financier plutôt qu'à une surveillance du marché financier simplement coordonnée en fonction du modèle de la Banque centrale européenne. Le rapport de Larosière est insuffisant. Nous disons oui au débat sur les versements des bonus, mais la modification des méthodes de paiement ne représente pas la façon idéale de s'y prendre. Nous devons modifier la base d'évaluation et, dès qu'il y aura un bonus, celui-ci devra également comprendre une composante sanction.

En ce qui me concerne, le débat sur la procyclicité est trop bref en ce moment. Nous devons supprimer les effets procycliques de la crise et les règlements actuels pour 2009 et 2010. Il ne faut pas que nous manquions de volonté politique. Voilà pourquoi, après les discours de la présidente en exercice du Conseil et du commissaire, nous nous rendons à Pittsburgh avec optimisme.

Pervenche Berès (S&D). - Monsieur le Président, Madame la Présidente du Conseil, Monsieur le Commissaire, un an après la chute de Lehman Brothers, la voix qu'exprimera l'Union européenne lors du sommet du G20 à Pittsburgh sera absolument critique si l'on veut que tout ne recommence pas comme avant et que la dynamique du changement reste en haut de l'agenda. Pour cela, quatre observations.

La première: lors du sommet du G20 à Londres, en avril dernier, les chefs d'État et de gouvernement se sont engagés à augmenter les moyens du FMI. Soit. On a vu qu'il y avait une grande mobilisation pour remplir cet objectif. Je crains que cela ne cache moins de détermination à être acteurs de la réforme de la gouvernance du FMI, dont nous avons tant besoin.

Deuxième observation: il faut veiller aux effets de mode. Je ne voudrais pas que l'omniprésence du débat sur les bonus et les rémunérations à la fois des CEO et des *traders* – qui est absolument critique si l'on veut faire évoluer le système vers un système moins à court terme qui favorise plus l'investissement à long terme – ne mette de côté le combat, tout aussi essentiel, sur la question de la lutte contre les paradis fiscaux, qui avait été le sujet-vedette du sommet de Londres.

Troisième observation, et je rebondis sur ce qu'a dit Udo Bullmann, nous sommes dans un moment historique pour reposer la question de la contribution des banques au financement des suites de la crise pour permettre cette relance du débat sur la fiscalité des transactions, qui doit, là aussi, permettre de dégager des moyens financiers au service de l'investissement à long terme. Encore une fois, après la façon dont les banques ont été soutenues et aidées pour faire face à cette crise, il est juste, normal et efficace qu'elles puissent aujourd'hui contribuer au financement de l'économie.

Dernière observation: lorsque l'on regarde la situation de l'emploi, je crois que, depuis le début, nos réunions du G20 ont une lacune lorsqu'il s'agit d'aborder la question macroéconomique, la question d'un pacte global pour l'emploi et la question d'un retour à une stratégie qui, demain, nous permette de corriger les déséquilibres mondiaux qui sont à l'origine de cette crise.

Wolf Klinz (ALDE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je salue la réaction rapide et décisive du G20 à l'égard de la crise financière mondiale. Un grand pas a été réalisé. Le feu semble s'être éteint, mais les fondations de notre système financier sont toujours chancelantes. Les citoyens sont troublés. Les bénéfices sont réinvestis au profit des actionnaires et les pertes sont socialisées, c'est la manière dont les

citoyens voient les choses. En même temps, de plus en plus d'acteurs du marché reprennent leurs bonnes vieilles habitudes: ils font de grandes manœuvres au lieu de se concentrer sur le comportement qu'ils devraient adopter réellement à titre de prestataires de services, à savoir soutenir l'économie réelle. L'éthique et la responsabilité financières semblent, comme toujours, des mots qui sont inconnus pour bon nombre d'entre eux.

J'espère que le G20 va prendre des mesures précises et rapides. J'espère que les États membres de l'Union européenne vont tous se mobiliser. Outre les nouvelle structures de surveillance, il nous faut également des assises financières plus larges qui augmenteront en fonction du risque, des mécanismes d'encouragement à long terme - pas à court terme -, une stratégie de sortie coordonnée issue des aides d'État, un moyen de contenir le protectionnisme, une réglementation adéquate - au lieu d'un arbitrage réglementaire -, la fin de la procyclicité et une solution au problème du «too big to fail» et, par-dessus tout, nous devons respecter l'économie de marché sociale éprouvée et testée.

Cornelis de Jong (GUE/NGL). – (EN) Monsieur le Président, jusqu'à présent, le G20 s'est concentré sur des mesures destinées au secteur financier. Néanmoins, chacun semble oublier que l'économie réelle souffre aussi d'avidité et d'une obsession à l'égard des bénéfices à court terme.

J'éprouve un profond respect pour les petites entreprises qui tentent de survivre contre vents et marées. Elles méritent l'obtention des prêts auxquels elles ont droit. Cependant, je n'ai aucun respect pour le personnel de direction de quelques-unes des plus grandes entreprises qui n'ont aucune affinité avec les produits ou les services qu'elles offrent et qui ne pensent qu'à l'expansion et à la spéculation.

Dès lors, j'exhorte le G20 à discuter des manières de démocratiser davantage l'économie et des façons de s'assurer qu'au sein de l'entreprise, les travailleurs et les autres personnes qui représentent l'intérêt général disposent d'une influence suffisante pour contrôler le personnel de direction.

Au sein de l'Union européenne, nous devons réexaminer le statut de l'entreprise européenne. Nous devons veiller à ce que les actionnaires et le personnel de direction ne puissent plus s'engager dans des stratégies de croissance spéculatives au détriment de l'intérêt à long terme des sociétés elles-mêmes et des employés de ces entreprises.

Krisztina Morvai (NI). – (EN) Monsieur le Président, la majorité des Européens ne sont ni des chefs d'entreprise, ni des banquiers; ce sont des agriculteurs exploitant une propriété familiale, de petits entrepreneurs et des employés de l'État.

La majorité de l'Europe est vraiment lasse du système actuel dans lequel ce sont des multinationales et des banques mondiales qui dirigent le monde. Ils ont besoin et veulent un paradigme fondamentalement nouveau, dans lequel il faut passer de la mondialisation à la localisation, d'un processus décisionnel totalement axé sur le profit et l'argent à un processus décisionnel axé sur l'homme et la communauté, d'une agriculture de libre-échange dirigée par l'OMS à la souveraineté alimentaire, la production locale et l'agriculture locale.

Je compte vraiment sur vous pour représenter l'opinion de la majorité de l'Europe au sommet du G20.

Werner Langen (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, qui doit contrôler qui et de quelle façon? Ce sera l'une des questions controversées au sommet du G20. Même s'il y a unanimité sur le fait qu'on ne peut pas revenir à un développement incontrôlé du marché financier, les méthodes et la portée de la réglementation font toujours l'objet d'un débat virulent. Il sera tout de même possible de parvenir à un accord sur les règles d'équité, sur les organismes de notation, peut-être même sur des questions liées aux produits dérivés et à l'octroi de leurs licences, mais la question de la concurrence déloyale, des taxes et du contrôle provoquera des conflits. Des litiges surviendront à propos des bonus et d'autres seront déclenchés par la demande relative à une taxe Tobin en Europe.

En d'autres termes, en tant qu'Européens, nous avons la responsabilité d'effectuer nos propres travaux à domicile, indépendamment du résultat du sommet du G20; la Commission est sur la bonne voie en ne se reposant pas uniquement sur celui-ci. Le mot d'ordre doit être le suivant: aucun acteur sur le marché financier, aucun produit financier et aucun centre financier ne demeurera sans surveillance à l'avenir.

Néanmoins, la reprise économique mondiale figure également à l'ordre du jour. Nous ne pouvons pas continuer comme nous le faisions dans le passé et maintenir les déséquilibres mondiaux au profit des États-Unis et au profit des grands pays industrialisés. Nous devons nous consacrer à la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde et le sommet du G20 doit donner l'impulsion en ce sens.

Je souhaite ajouter un point que personne, à l'exception du commissaire Almunia, n'a abordé jusqu'à présent. Il sera nécessaire de respecter le pacte de stabilité et de croissance en Europe et non de l'enterrer. C'est uniquement grâce à ce pacte, que nous avons révisé et maintenu, que l'Europe a pu conserver une marge d'action. Une stratégie de sortie rapide hors d'une dette excessive pour passer à une économie stable, vers le pacte de stabilité et de croissance tel que nous le connaissons: ceci doit rester un objectif européen.

Edward Scicluna (S&D). – (MT) Monsieur le Président, l'un des sujets les plus populaires actuellement, au moins concernant les nouvelles liées au sommet du G20, est celui des bonus. Évidemment, cette question est largement débattue, pourtant nous devons comprendre que le réel problème est bien plus complexe. Il faut dire que si ces bonus comportent des risques pour le système financier, alors elles doivent être contrôlées, sans aucun doute. Cependant, nous devons garder à l'esprit que ce sont des déficits importants dans le commerce extérieur entre les pays qui ont entraîné cette crise, ainsi que d'autres déficits budgétaires internes.

Nous devons également tenir compte de l'emploi. Nous savons que le retard en matière d'emploi sera rattrapé en un an environ grâce à l'impact de la précédente performance du PIB. Dès lors, au cours de l'analyse des questions d'emploi, les programmes de relance budgétaire qui sont appliqués doivent continuer à l'être jusqu'à l'apparition de résultats positifs. La Commission doit s'assurer qu'il n'y a pas d'incohérences et elle doit exiger au préalable l'enregistrement d'une réduction du déficit.

PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL). – (*EL*) Monsieur le Président, le sommet du G20, dont le sujet principal était la gestion des bonus, n'est pas le moins du monde en train de s'attaquer à la racine du mal et malheureusement, il ne va pas du tout dans le sens d'une amélioration du système actuel.

La série de propositions visant à modifier les règlements se limite à une analyse des questions superficielles et elle ne se concentre pas sur les objectifs sociaux. L'objectif doit être une restructuration totale du système financier et du contrôle public et social, un sommet plus démocratique qui comprendrait tous les États et qui résoudrait des questions telles que la hausse du chômage et la montée en flèche du prix des produits de base et du carburant, un sommet qui prendrait des décisions fondamentales pour intervenir sur le marché dans le but de mettre fin à la privatisation continuelle et à la destruction de l'État social.

Voici les besoins réels de la population. Aujourd'hui, les citoyens veulent un changement structurel global, fondamentalement différent d'un système néolibéral qui entraîne le sous-développement au lieu du développement, fondamentalement différent de la spéculation omniprésente qui va à l'encontre des intérêts de la population.

Jean-Paul Gauzès (PPE). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je me félicite de votre détermination

L'Europe a commencé à mettre en place une réglementation efficace, mais elle ne peut pas être isolée. Une étroite coopération internationale est nécessaire, et c'est bien ce que nous attendons du G20. Il doit poursuivre avec rigueur et vigueur les réformes qui ont été entamées lors des précédentes réunions. Il faut parfaire le cadre international de régulation du secteur financier afin qu'il soit au service de l'investissement, de la croissance et de l'emploi. Des principes directeurs doivent être affirmés. La crise n'est pas finie. Nous ne devons pas revenir à la situation antérieure et renoncer aux mesures qui s'imposent pour éviter, autant que faire se peut, le renouvellement de crises particulièrement dommageables à l'économie réelle, à la croissance et à l'emploi.

Le renforcement de la surveillance et de la régulation est également nécessaire. Les obligations de supervision doivent refléter le niveau du risque systémique que les institutions financières font peser sur ce secteur. Les activités de spéculation, qui représentent un risque important, doivent être découragées en augmentant les exigences de fonds propres et en appliquant internationalement les règles de Bâle.

S'agissant des rémunérations dans le secteur financier, il convient de préconiser des comités de rémunération, d'accroître la transparence de ces rémunérations par des obligations de publication plus strictes et d'encadrer les rémunérations variables, notamment les bonus. Le renforcement des institutions financières mondiales est également un impératif, de même que la réforme de la gouvernance et de la représentation au FMI.

Voilà, Monsieur le Commissaire, quelques-unes des attentes des citoyens face au prochain G20, où l'Europe devra s'exprimer d'une seule voix, avec force et conviction.

Alejandro Cercas (S&D). – (ES) Monsieur le Commissaire Almunia, Madame Malmström, je voudrais vous demander de ne pas oublier, lorsque vous serez à Pittsburgh, que nous sommes en train de traverser non seulement une crise financière et économique d'une ampleur sans précédent, mais aussi une crise sociale majeure, avec des conséquences catastrophiques pour les plus démunis, ceux qui n'ont que leur emploi pour vivre, les petits entrepreneurs et les régions et pays les plus défavorisés. J'espère que les dirigeants réunis à Pittsburgh reconnaîtront clairement que l'économie est importante, mais que les gens le sont encore plus et que l'économie doit être au service des gens.

Par ailleurs, Monsieur le Commissaire, Madame la Ministre, n'oubliez pas, lorsque vous serez à Pittsburgh, que l'Europe existe. Faites entendre votre voix par-dessus celle des trois ténors. J'ai ici la lettre des trois Premiers ministres européens, datée du 3 septembre. Elle ne contient pas un seul mot sur l'Europe. Ils clament haut et fort que l'Union doit parler d'une seule voix, mais ils ne font que l'étouffer.

Vous devez parler plus fort qu'eux. Vous devez expliquer clairement que l'Europe a un droit et une obligation, et que notre vision de l'économie sociale de marché est la solution pour sortir de cette crise et éviter qu'elle ne se reproduise à l'avenir.

José Manuel García-Margallo y Marfil (PPE). – (ES) Chers collègues, je partage bon nombre des points de vue qui ont été exprimés, mais il en est d'autres que je voudrais nuancer.

Je suis d'accord pour dire qu'il est encore trop tôt pour retirer au patient ses béquilles, mais qu'il est temps de le préparer à marcher sans elles. Nous devons encore absorber l'excès de liquidités sur les marchés, corriger le déséquilibre des finances publiques et rétablir le respect des règles de concurrence. à Pittsburgh, nous devrons faire plusieurs choses que nous ne pouvons faire seuls: nous devrons établir des mécanismes d'alerte rapide efficaces, parce que ceux que nous avions ne l'étaient visiblement pas; nous devrons également réviser le cadre réglementaire, parce que le cadre existant n'a pas fonctionné.

Je suis d'accord pour dire qu'il convient de réglementer les bonus et les paradis fiscaux. Il s'agit là de mesures nécessaires, mais insuffisantes. Il me paraît plus important de reconstruire la musculature des institutions financières, de limiter l'endettement et d'établir des réserves suffisantes pour faire face aux moments difficiles. Il me semble plus important de faire un effort en matière de supervision.

Le commissaire sait que j'ai soutenu le rapport de Larosière, même si celui-ci me paraissait insuffisant, puisque j'étais en faveur d'une supervision davantage centralisée. Cependant, il est évident que la supervision européenne ne peut fonctionner sans une coordination étroite avec les autorités de supervision des autres grandes régions économiques du monde. Nous devons également agir dans le domaine du commerce. Vouloir aider les pays émergeants est bel et bien, mais il me semble plus important de supprimer les barrières qui entravent encore les échanges de marchandises.

Mais le plus important, Monsieur le Commissaire, c'est que nous devons établir les bases d'une croissance stable et durable pour toute une génération. Pour cela, nous avons besoin de marchés libres, ouverts à l'innovation, ouverts aux entrepreneurs, mais également soumis à un certain degré de réglementation.

Je terminerai par une citation, que mon compatriote le commissaire Almunia aura certainement déjà entendue: «Ne promulgue pas trop de décrets; si tu édictes des lois et des ordonnances, tâche qu'elles soient bonnes, et surtout fais en sorte qu'on les respecte», disait Don Quichotte à son ami Sancho.

Peter Skinner (**S&D**). – (*EN*) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le commissaire. Je salue tout particulièrement son idée d'élaborer une charte pour une gouvernance économique durable. Je pense effectivement que c'est ce que nous devons apporter avec nous au G20, mais je ne crois pas que nous devrions concentrer tous nos efforts sur les bonus des banquiers. Même si ce problème doit effectivement être réglé, je pense que certains s'en servent pour faire diversion. Je ne crois pas non plus qu'une liste de souhaits pour résoudre les problèmes du monde nous permette de réaliser quoi que ce soit.

L'industrie des services financiers est en feu. Nous devons tout d'abord éteindre cet incendie et veiller à ce qu'il ne se rallume pas. Pour cela, il nous faut adopter une approche cohérente. Le G20 est certes un forum important, mais nous avons également besoin de structures permanentes, comme par exemple le Conseil économique transatlantique, afin de régler des questions telles que celles relatives aux normes internationales d'information financière. Le seul moyen de réellement réduire le risque systémique est d'arrêter de regarder dans le rétroviseur et de commencer à se concentrer sur la route qui est devant nous.

Kader Arif (S&D). - Monsieur le Président, chers collègues, la crise que nous traversons est profonde et durable. Il est donc urgent et absolument indispensable de mettre en place les régulations nécessaires et

l'encadrement du secteur financier et des banques, pour éviter que la crise d'aujourd'hui ne se reproduise plus violemment encore. Le système financier doit être remis au service de l'économie réelle et non continuer à la ruiner.

De ce point de vue, le dernier sommet du G20 à Londres, qui a été évoqué, s'était soldé par des propositions pour le moins partielles, mais surtout les discours ne se sont pas transformés en actes et les dérives financières sont à nouveau là.

Face à cette situation, et pour que le sommet du G20 de Pittsburgh soit vraiment utile, l'Union européenne doit défendre des mesures fortes de régulation, qui soient réellement suivies d'effets. Au-delà des dispositions essentielles pour encadrer la finance énumérées par nombre de mes collègues, je souhaitais pour ma part évoquer les questions du commerce et du développement, car à Pittsburgh, il sera aussi question de la relance du cycle de Doha. Le relancer, oui, mais à condition que l'objectif initial et central de ce cycle, à savoir le développement, ne soit pas à nouveau mis de côté. Nos partenaires du sud n'accepteront pas, à juste titre, que leurs préoccupations restent encore sans réponse.

L'enjeu de ce G20 dépasse celui de la crise financière: il s'agit de poser les bases d'une nouvelle gouvernance mondiale.

Ramon Jauregui Atondo (S&D). – (ES) Madame Malmström, Monsieur Almunia, je vais essayer d'exposer trois idées en une minute.

Premièrement, nous avons besoin de plus d'Europe. En effet, compte tenu de la situation mondiale, l'Europe doit être unie et forte. Dans le cas contraire, l'Europe n'aura aucun poids et son avis ne sera pas pris en considération.

Deuxièmement, nous avons besoin de plus d'état. En plus de développer une nouvelle gouvernance pour le monde, en plus d'une nouvelle réglementation et d'une surveillance, d'une meilleure coordination internationale, nous devons également mettre un terme aux paradis fiscaux et revoir la fiscalité transnationale. Il s'agit, selon moi, d'une question urgente pour l'avenir.

Enfin, nous avons besoin d'un marché plus efficace. Je crois qu'il est essentiel que nous soulignions à nouveau la nécessité de développer une nouvelle éthique commerciale et d'encourager une nouvelle culture de la responsabilité des entreprises. Je crois que ce point est fondamental. Les entreprises font partie de la société et doivent, en tant que tel, assumer leur part de responsabilité envers les groupes d'intérêts et les parties prenantes.

Rachida Dati (PPE). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur Almunia, tout d'abord, le 3 septembre dernier, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France se sont mis d'accord, ont parlé d'une seule voix dans un consensus européen autour de la question de l'encadrement des bonus des *traders*.

Jeudi, le Conseil se réunira à 27 pour préparer le G20. Je vous encourage à œuvrer activement à trouver une solution, une réponse commune, mais une réponse surtout ambitieuse à la question des rémunérations des traders. En effet, les règles édictées et les décisions prises lors du dernier G20, en avril, n'ont pas été respectées, puisque des banques, qui avaient d'ailleurs bénéficié d'aides d'État, ont rapidement provisionné des montants pour rémunérer des traders.

Les citoyens européens ne peuvent plus comprendre et ne comprendraient pas que des mesures soient prises lors de ce sommet du G20 et que les manquements ne soient pas sanctionnés. Quand il y a des aides d'État, les manquements doivent être absolument sanctionnés. Il est donc nécessaire que des mesures concrètes, et surtout communes, soient adoptées à Pittsburgh. On ne peut pas être vertueux tout seul.

Bref, il faut que les rémunérations soient mieux encadrées par des règles de transparence, de gouvernance et de responsabilité et que des sanctions soient appliquées en cas de manquements.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (*SK*) Je pense que la proposition que vous avez présentée aujourd'hui et que vous souhaitez présenter également lors du G20 est un plan relativement ambitieux. Je m'inquiète cependant de savoir quelles seront les conclusions du G20 et quels seront les effets réels sur la société, étant donné que les résultats qui ont filtré au niveau des états membres ne sont, pour l'instant, ni tangibles, ni visibles.

M^{me} Malmström a déclaré qu'il fallait veiller à ce que la rémunération des dirigeants soit proportionnée, mais toutes les données indiquent que c'est précisément dans les secteurs que nous avons soutenus

financièrement et que nous avons sauvés de la ruine que les dirigeants reçoivent des rémunérations disproportionnées. Par ailleurs, rien n'a été fait en ce qui concerne les services bancaires «offshore». Ce mécanisme n'a tout simplement pas été mis sur le tapis.

Tout ceci entraîne une hausse du chômage et des difficultés pour les petites et moyennes entreprises. Je pense qu'à l'avenir, nous devrions peut-être nous concentrer sur un plus petit nombre de questions, mais en veillant à ce que celles-ci soient traitées jusqu'au bout.

Pascal Canfin (Verts/ALE). - Monsieur le Président, vous avez parlé de la gouvernance du FMI. Je voulais savoir également si vous aviez l'intention de porter au G20 la question de la conditionnalité de l'argent que le FMI prête aux États. On a vu que les conditionnalités qui allaient dans un sens très libéral n'avaient pas été changées, notamment dans les prêts qui avaient été faits à certains États européens. Quelle est votre position là-dessus?

Deuxième question: quelle est la position de la Commission et du Conseil sur la proposition chinoise de mettre en place une monnaie internationale qui soit un peu différente, pour réguler autrement le système financier à la place du dollar?

Troisième question: le G20 s'inscrit aussi dans la préparation de Copenhague. La Commission a proposé un montant compris entre 2 et 15 milliards d'euros pour aider les pays du sud à s'adapter au changement climatique. Quelle est la position du Conseil? Quel montant allez-vous mettre sur la table du G20, la semaine prochaine?

Vicky Ford (ECR). – (EN) Monsieur le Président, le G20 a apporté de nombreuses réponses sensées: la nécessité de revoir la réglementation et la surveillance financières et d'agir de manière coordonnée. Nos responsables politiques nationaux disent une chose, mais nous, ici dans l'UE, semblons en faire une autre. Les détails de la réglementation qui est déjà envisagée par certains de mes collègues montrent des divergences aussi bien en ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre que les détails de la réglementation.

Nos économies sont encore très fragiles. Le chômage est en hausse et l'accès au financement reste un problème préoccupant, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Souhaitons-nous que les entreprises britanniques ou européennes subissent un désavantage concurrentiel lorsqu'elles ont besoin de fonds de roulement? Voulons-nous faire en sorte qu'il devienne si onéreux d'emprunter à une banque européenne que tous nos clients, toutes nos sociétés, partent emprunter à Wall Street et finissent par aider les banques américaines à se relever au détriment des banques européennes?

(Le président retire la parole à l'oratrice)

Enikō Gyōri (PPE). – (HU) Chers collègues, permettez-moi d'aborder ce sujet en soulignant l'une des perversités de la crise. Les citoyens hongrois ont été choqués d'apprendre que, bien que le pays subsiste actuellement grâce à une aide du FMI et de l'UE, après sept années de gestion socialiste, les profits semestriels des banques hongroises ont déjà atteint les deux tiers de leur niveau d'avant-crise. Les banques ont également le pouvoir de modifier unilatéralement leurs contrats, mettant ainsi dans une position vulnérable les citoyens qui avaient contracté un emprunt dans une devise étrangère dans l'espoir de pouvoir acheter leur propre appartement.

Je crois sincèrement que nous devons faire quelque chose pour contrer ces tendances. Nous devons soumettre les banques et les autres acteurs du marché financier à une surveillance appropriée. Nous devons mettre un terme à la culture des bonus qui prédominait avant la crise et dont les effets sont catastrophiques. Nous devons graver dans le marbre des règles en matière d'éthique professionnelle, car nous avons vu le résultat d'une dérégulation excessive. Nous devons créer un monde qui récompense le travail bien fait, et non la démesure et la recherche de profits rapides et à court terme, un monde où la responsabilité sociale est considérée comme une valeur essentielle. Nous devons unir nos efforts pour élaborer des règles sensées, susceptibles d'être soutenues par nos partenaires du G20.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (*HU*) Il y a un message qui ressort clairement de tout ce qui a été dit jusqu'ici: pour regagner la confiance des citoyens ordinaires, nous devons prendre des mesures contre les bonus et les paradis fiscaux. Je voudrais demander au commissaire Almunia et à M^{me} Malmström s'ils savent quand entrera en fonction l'autorité européenne de surveillance financière proposée par le Premier ministre hongrois. Je voudrais également souligner qu'indépendamment du G20, ce Parlement a la tâche extrêmement importante de protéger les intérêts des consommateurs et des citoyens européens.

Ceux-ci sont à la merci des banques, qui ne fournissent pas d'informations suffisamment fiables. Un code de déontologie a été élaboré en Hongrie. Je pense qu'il serait judicieux de créer un code similaire au niveau européen, qui régirait le comportement des citoyens et des banques, car je suis convaincu que le nombre important de victimes innocentes est dû au fait que les citoyens ordinaires ne comprennent pas les risques auxquels ils s'exposent lorsqu'ils recourent au crédit. Il s'agit là d'une tâche extrêmement importante pour l'Europe.

Corinne Lepage (ALDE). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Commissaire, le programme très ambitieux que vous nous avez présenté est intéressant, mais ne pensez-vous pas qu'il faudrait s'attaquer à la question de l'intérêt qu'il y a encore, aujourd'hui, à favoriser les transactions à très court terme et une rentabilité à très court terme, par rapport au moyen et au long terme?

Le manque de financement de nos entreprises, notamment en Europe, vient précisément de l'intérêt qu'il y a toujours sur les placements à très court terme. Est-ce que vous ne pensez pas qu'il faudrait s'attaquer à ce sujet?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés qui ont participé à ce débat. J'ai l'impression qu'il y a un très fort consensus au sein de cette Assemblée quant aux éléments essentiels que doit contenir la position européenne et quant aux questions sur lesquelles nous devons nous concentrer à l'approche du G20. L'UE s'exprime désormais d'une voix claire et coordonnée sur la scène internationale et je voudrais sincèrement remercier la Commission et, en particulier, Joaquín Almunia, pour le travail qu'il a accompli en vue de faciliter ce consensus.

De nombreux députés ont soulevé les questions que le commissaire et moi-même avons examinées. Oui, nous devons améliorer la surveillance et la réglementation des marchés financiers. Nous espérons qu'un système de surveillance pourra être mis en place le plus rapidement possible. Nous nous baserons sur le rapport de Larosière et verrons dans quel délai ce système pourra être mis sur pied. Nous avons besoin de solutions mondiales coordonnées et d'institutions internationales efficaces. Nous devons établir des règles claires en ce qui concerne les systèmes de bonus. J'ai toute confiance dans le comité de stabilité financière et je suis convaincue qu'il présentera des propositions spécifiques réalisables dont nous pourrons débattre.

Nous souhaitons également aborder la question du financement de la lutte contre le changement climatique. Nous appellerons tous les pays à assumer leurs responsabilités, mais je ne suis pas certaine qu'il soit réaliste d'espérer que nous serons capables de parler chiffres lors du sommet de Pittsburgh. Naturellement, nous travaillerons en ce sens, car ce serait une bonne chose.

Nous avons également besoin de solutions mondiales. Nous ne pouvons isoler les solutions européennes de ce système. Au contraire, nous devons veiller à mettre en place autant de solutions mondiales que possible. De tous les aspects de la crise économique et financière, le chômage est sans doute celui que les citoyens européens ressentent le plus. Le chômage n'est pas prêt de disparaître de nos pays et c'est là une situation extrêmement préoccupante, qui appelle à des solutions européennes et nationales. Nous devons adopter une politique forte pour le marché du travail; nous devons encourager les entrepreneurs à prendre le risque d'engager du personnel et à oser investir; nous devons veiller à garantir l'employabilité des personnes en investissant dans l'éducation et la recherche. Un débat spécial sera consacré au chômage lors du conseil ECOFIN d'octobre.

Nous devons également discuter de stratégies de sortie. Sinon, il y a un risque que les mesures que nous avons prises aient des répercussions négatives sur l'emploi et la croissance en particulier, et entrainent des déficits et de l'inflation. Ce sont toujours les catégories les plus vulnérables de la société qui souffrent en premier. S'agissant des pays les plus pauvres, nous sommes bien conscients que ce sont eux les grands perdants de la crise internationale. Celle-ci touche durement les plus pauvres du monde. Nous avons eu des discussions, qui sont toujours en cours, afin de voir comment nous pouvons aider ces personnes. Il est essentiel que les banques multilatérales de développement (BMD) disposent de ressources suffisantes pour pouvoir offrir des prêts à taux d'intérêt zéro. Nous devons également veiller au bon fonctionnement du système commercial international et à ce que celui-ci soit dénué de toute forme de protectionnisme. Aussi, les diverses discussions concernant des taxes mondiales et différentes sortes de taxe Tobin ne sont intéressantes que si celles-ci peuvent effectivement être appliquées au niveau mondial, et ce n'est pas le cas pour le moment. Par conséquent, ces mesures seraient contreproductives et ne contribueraient pas à aider nos économies.

De nombreux députés ont soulevé la question des fonds alternatifs et de la nouvelle réglementation financière. Ce sont là des questions prioritaires pour la Présidence suédoise. Nous trancherons ces questions en consultation avec vous et nous sommes impatients de travailler main dans la main avec le Parlement européen

afin de pouvoir adopter dès que possible des directives sur les fonds alternatifs et la réglementation financière. Je suis consciente qu'il s'agit là d'un processus difficile et extrêmement complexe, compte tenu des nombreux aspects à prendre en considération, mais nous sommes prêts à travailler avec vous de la manière la plus étroite possible afin de mettre ces mesures en œuvre.

Pour résumer, il est évident que le sommet du G20 ne résoudra pas tous les problèmes dont nous avons discuté. Néanmoins, j'ai de bonnes raisons de croire que nous réaliserons des progrès importants dans tous ces domaines. Nous devons répondre aux attentes des citoyens européens, mais aussi des autres personnes aux quatre coins du monde qui attendent de nous que nous jouions un rôle majeur et que nous renforcions la stabilité des systèmes financiers, que nous mettions tout en œuvre pour éviter que ce genre de crise ne se reproduise à l'avenir et pour veiller que nous sortions de cette crise plus forts que nous ne l'étions lorsqu'elle est survenue. L'Union européenne est unie, l'Union européenne est forte, et je peux vous assurer que la Présidence suédoise fera tout ce qui est en son pouvoir pour exprimer et défendre le point de vue de l'Europe lors du sommet du G20 la semaine prochaine. Merci pour ce débat qui fut très intéressant.

Joaquín Almunia, membre de la Commission. – (ES) Monsieur le Président, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que, dans la conjoncture actuelle, alors que nous sommes encore confrontés à des défis importants et profonds en conséquence de la crise, le succès du sommet du G20 à Pittsburgh et la conviction qu'après ces réunions, nous commencerons à trouver et à appliquer des solutions aux problèmes et défis auxquels nous sommes confrontés, revêtent une importance extraordinaire. En réalité, nous commençons déjà à entrevoir certains signes d'amélioration importants dans plusieurs indicateurs économiques, notamment en ce qui concerne la croissance du commerce international et la confiance des consommateurs et des investisseurs. Par conséquent, tous les points à l'ordre du jour de ce sommet devraient être, doivent être, et j'espère qu'ils le seront, approuvés par les différents chefs d'État ou de gouvernement et mis en œuvre immédiatement après la réunion de la semaine prochaine.

L'un des points les plus importants, qui a été mentionné par bon nombre d'entre vous, est la clarification, la nécessité d'un message clair quant à la manière dont les plus grandes économies du monde entendent coordonner leurs actions. La prochaine étape de la coordination en matière de politique économique consistera à définir une stratégie de sortie et à décider quant et comment cette stratégie sera appliquée de manière coordonnée. Nous devons tirer les leçons de la crise de 1929 - et je crois que nous l'avons fait - qui nous a appris que les mesures d'incitation ne devaient pas être retirées trop rapidement, lorsque l'économie, comme certains d'entre vous l'ont souligné, a encore besoin de béquilles. Cependant, ces mesures ne devraient pas non plus être prolongées plus longtemps que nécessaire, car dans ce cas, nous ne ferions que répéter les conditions qui ont conduit aux remous et aux déséquilibres à l'origine de cette crise. Il s'agit là d'une question extrêmement importante, qui devra être clarifiée lors du sommet de Pittsburgh.

Nous devons éviter de répéter les erreurs du passé, non seulement en termes de politiques macroéconomiques, mais aussi en termes de réglementation et de surveillance financières. Je crois que cet engagement a été très clair lors des sommets précédents. Nous devons continuer à aller dans ce sens et à honorer les engagements que nous avons déjà pris au niveau mondial, ainsi que, dans notre cas, au niveau européen.

À cet égard, je rejoins ceux qui ont dit, dans le cadre du débat de ce matin, que tout ne se résumait pas à la question des rémunérations. Cependant, je suis également tout à fait d'accord avec ceux qui disent que la question des rémunérations est extrêmement importante d'un point de vue économique, social, politique et éthique. Je pense que l'Europe a une fois encore prouvé son rôle de chef de file dans ce domaine - comme elle l'a déjà fait sur d'autres questions à l'ordre du jour du G20 - aussi par la voix des différents chefs d'État ou de gouvernement qu'à travers les institutions européennes elles-mêmes, la Présidence de l'Union européenne et la Commission.

N'oublions pas qu'en avril dernier, la Commission européenne a présenté aux États membres des recommandations en matière de rémunérations, qui étaient pratiquement identiques à celles que le monde entier propose aujourd'hui. Nous devons continuer à accorder une attention particulière aux problèmes du système financier - plus de capital, une restructuration et un assainissement des bilans des banques - à la fois aux niveaux européen et mondial.

Dans un système financier totalement interconnecté, il est inutile de résoudre les problèmes rencontrés à l'intérieur de nos frontières si les autres n'essaient pas de résoudre les leurs en même temps. Souvenez-vous comment, il y a un an, la veille de la faillite de Lehman Brothers, nous pensions encore que nous pourrions éviter les pires problèmes de la crise financière qui s'était formée aux États-Unis. En même temps, il est vrai qu'au final, comme bon nombre d'entre vous l'ont souligné, l'objectif politique n'est pas seulement d'équilibrer

le bilan des banques ou de capitaliser leur passif. Les problèmes de fond, ce sont l'emploi, la situation de nos petites et moyennes entreprises et la pérennité de nos systèmes de services publics et de protection sociale.

Cependant, il est impossible d'assurer la pérennité de quoi que ce soit sans un système financier qui fonctionne. C'est le défi qui doit être relevé lors du sommet de Pittsburgh, ou plus exactement, que le G20 doit continuer à essayer de relever lors de ce sommet.

Enfin, je voudrais faire un commentaire sur un thème qui a été abordé dans bon nombre de vos interventions. Si je vous rejoins totalement sur d'autres points qui figurent à l'ordre du jour du G20 et que plusieurs d'entre vous ont mentionnés, permettez-moi toutefois d'apporter une petite précision en ce qui concerne la question des paradis fiscaux et des juridictions non coopératives.

Il est vrai que la réunion du G20 à Londres n'a pas permis de trouver des solutions à tous les problèmes posés par les paradis fiscaux. Il serait très difficile de trouver en un jour toutes les solutions à un problème qui persiste depuis de nombreuses années. Cependant, il est également vrai que, depuis le sommet de Londres en avril, nous avons pu résoudre en six mois bien plus de problèmes que nous n'étions parvenus à le faire pendant de nombreuses années avant ce sommet. Sur ce point en particulier, un accord a pu être dégagé en ce qui concerne l'échange des informations nécessaires pour éviter l'évasion fiscale et empêcher que des activités économiques et financières puissent être cachées aux autorités publiques par le recours à la protection des paradis fiscaux. Par conséquent, il est vrai que tous les problèmes n'ont pas pu être résolus pendant ces six mois. Cependant, au cours de cette période, nous avons beaucoup progressé dans un domaine qui est très important pour éviter que ces activités financières cachées aux autorités de réglementation et de surveillance ne créent à nouveau des distorsions dans le système. Cette avancée est également extrêmement importante pour le message que nous envoyons à nos concitoyens concernant la répartition des responsabilités et des efforts nécessaires pour affronter cette crise.

Enfin, quelqu'un a dit que la voix de l'Union devait être plus forte que la voix des membres européens du G20. Je peux vous assurer que, par l'intermédiaire de la Présidence suédoise et de la Commission européenne, la voix de l'Union européenne est entendue. Elle est même écoutée avec attention et avec respect, car l'Europe et je ne parle pas d'un ou deux pays européens, mais bien de l'Union européenne - est l'organisation qui a lancé ce processus de coordination au niveau mondial. Cela démontre bien que des résultats plus efficaces peuvent être obtenus lorsqu'il existe une véritable coordination.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu pendant la première période de session d'octobre.

Déclarations écrites (article 149)

András Gyürk (PPE), *par écrit.* – (*HU*) Le prochain sommet du G20 fera probablement la part belle aux futures négociations de Copenhague sur le climat. Il reste encore de nombreuses questions à régler avant de pouvoir trouver un accord sur l'après-Kyoto. Permettez-moi de partager avec vous quelques-unes des pensées que m'inspire ce sujet. Premièrement, nous n'avons pas besoin de vagues promesses à long terme, mais d'actions contraignantes à moyen terme. Ces actions doivent être réalistes, équitables et responsables. Au moment d'élaborer ces actions, outre les facteurs tels que le développement économique et les actifs naturels, nous devons également prendre en considération la mesure dans laquelle les engagements de Kyoto ont été respectés jusqu'ici.

Deuxièmement, l'Union devrait s'engager à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs de politique climatique, notamment au moyen d'un soutien financier. Un engagement financier spécifique est nécessaire. Toutefois, afin d'assurer une certaine transparence, les pays en développement doivent également prendre des engagements contraignants et élaborer des plans d'actions détaillés.

Troisièmement, il convient de continuer à accorder un rôle important aux mécanismes de flexibilité. Pour encourager les investissements, un accord doit être dégagé dès que possible quant à la manière d'inclure les certificats découlant des projets réalisés jusqu'ici.

Quatrièmement, les instruments fondés sur le marché doivent occuper une place plus importante dans le système post-Kyoto. Par exemple, l'extension du système d'échange des quotas d'émission ou du système de certificat vert pourrait contribuer à réduire les émissions à certains endroits, et ce à moindre coût. Je crois que la crise économique n'est pas un obstacle au compromis de Copenhague. Un accord convenable à moyen terme pourrait, d'une certaine manière, stimuler la compétitivité de l'économie européenne, tout en réduisant les atteintes à l'environnement.

Edit Herczog (S&D), *par écrit.* – (*HU*) Il y a cinq ans, lors de leur adhésion à l'UE, tous les nouveaux États membres se sont engagés à adopter l'euro. Pour l'heure, quatre d'entre eux y sont déjà parvenus. Les autres pays se sont égarés en route et accumulent les retards dans ce domaine en raison de diverses considérations et erreurs de politique économique, sans parler de la crise économique et financière qui les a placés dans une position vulnérable. La récession économique a ravivé les élans protectionnistes, qui menacent le bon fonctionnement du marché unique.

La crise économique actuelle a mis en évidence le rôle déterminant de l'euro dans les liens économiques étroits noués avec les membres de la zone, mais les États membres qui espèrent pouvoir adopter la monnaie unique se retrouvent désormais dans une position extrêmement vulnérable à cause de ces préparatifs interminables. De nombreuses personnes, y compris moi-même, estiment qu'au vu de la situation monétaire actuelle, il serait judicieux d'accélérer l'introduction de l'euro dans ces États membres. Bien sûr, cette introduction doit être soumise à des conditions économiques spécifiques, mais même avec les conditions actuelles, il faudrait encore attendre des années avant que l'euro ne puisse être introduit.

Je pense que nous devrions non seulement vérifier que les critères de convergence sont restés inchangés, mais également veiller à ce que l'UE applique le règlement régissant le temps de participation au mécanisme de taux de change MCE II d'une manière plus flexible qu'elle ne le fait actuellement. Je pense également qu'il convient d'examiner comment la procédure d'adhésion à la zone euro pourrait être accélérée, tout en remplissant les conditions qui peuvent l'être. Cela permettrait de stabiliser la situation dans les pays touchés, mais aussi de préserver le marché intérieur de l'UE dans son ensemble. Dans le cas contraire, la possible insolvabilité internationale des pays situés en dehors de la zone euro pourrait bien, dans le pire des cas, entraîner des conséquences dramatiques pour la zone euro également.

Liisa Jaakonsaari (S&D), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, l'économie de marché est un bon esclave, mais un mauvais maître. Récemment, toutefois, ces rôles sont devenus relativement confus. Lors des conférences internationales, il est de coutume de parler de futilités, mais cette fois, nous avons besoin d'actions, et vite! Lors du sommet du G20 à Pittsburgh, le monde aura l'occasion historique de se mettre à nouveau d'accord sur les règles de l'économie mondiale. La presse a beaucoup parlé des bonus des banquiers, mais ceux-ci ne constituent que le sommet de l'iceberg. L'économie mondiale a besoin d'une rénovation complète et la transparence doit être le maître mot. Nous devons essayer de nous débarrasser de l'économie du risque pour nous diriger vers l'économie réelle. Nous avons besoin de règles internationales contraignantes, car c'est le seul moyen d'éviter la réapparition de l'économie de casino à laquelle nous avons assisté ces dernières années. Le contribuable ne devrait plus jamais avoir à payer les pots cassés. Des mécanismes tels que l'impôt sur la fortune ne suffiront sans doute pas à décourager les profiteurs, mais je pense que nous devrions au moins examiner dans quelle mesure ils pourraient s'avérer utiles.

Wojciech Michał Olejniczak (S&D), *parécrit*. – (*PL*) Le sommet du G20 à Pittsburgh se tiendra pratiquement un an jour pour jour après la faillite de la banque Lehman Brothers. Cet anniversaire représente précisément ce contre quoi les dirigeants mondiaux devraient lutter. Les répercussions de la crise ont été ressenties par les habitants du monde entier ou presque. L'objectif premier de ce sommet du G20 devrait être de réduire au minimum le risque que la crise causée par la déréglementation des marchés financiers ne se répète. Les dirigeants du G20 auront la lourde tâche d'élaborer une réglementation qui empêche de nouvelles banques spéculatives de voir le jour et, pour le dire sans ambages, d'escroquer des millions de consommateurs des institutions financières aux quatre coins du monde.

Ces derniers mois, nous avons entendu de nombreux exemples de dirigeants ayant mené leur entreprise au bord de l'effondrement, à tel point qu'il a été nécessaire de leur octroyer une aide publique. Ces dernières années, nous avons vu l'écart des revenus se creuser jusqu'à un niveau jamais atteint auparavant dans le modèle social européen. L'une des tâches du G20 consistera à niveler les revenus en Europe et à l'échelle mondiale. Le secteur financier a besoin de règles pour que les bonus ne soient plus liés aux profits à court terme, mais aux retours sur investissement à long terme.

Les dirigeants de plusieurs pays européens, ainsi que de l'Union européenne dans son ensemble, seront présents à Pittsburgh. C'est pourquoi l'Europe devrait parler d'une seule voix lors de ce sommet. J'appelle le représentant de l'Union européenne à se souvenir que les intérêts de la Communauté incluent également les intérêts des États membres qui n'auront pas de représentant national dans le cadre de cette réunion.

Sirpa Pietikäinen (PPE), *par écrit.* – (*FI*) Lundi dernier, nous avons eu l'honneur, si l'on peut dire, de travailler sur ce qui constitue une sorte d'anniversaire: cela faisait un an jour pour jour que la banque Lehman Brothers

avait fait faillite. En réalité, on estime que c'est cette faillite qui a précipité la crise financière et la profonde récession mondiale que nous traversons actuellement.

À l'occasion de cet anniversaire et du prochain sommet du G20 à Pittsburgh, il n'est pas inutile de faire le point sur ce que nous avons appris et ce que nous pouvons encore apprendre de cette crise. Selon moi, cette crise nous offre une occasion unique de revoir complètement l'architecture financière internationale. Des mesures ont déjà été prises dans ce sens. La réunion du G20 au printemps dernier avait déjà offert une bonne base en vue de dégager un consensus mondial quant aux mesures requises. Les États-Unis d'Amérique ont très récemment annoncé un important paquet législatif financier. La Commission européenne devrait présenter une proposition concernant la future architecture financière européenne et sa supervision dès la semaine prochaine. Le maître mot est ici «approche mondiale».

Nous devons établir des règles internationales contraignantes sur la réforme du Fonds monétaire international, des règlements sur la solvabilité et de nouvelles règles sur le paiement d'options. La législation doit s'étendre à tous les produits financiers et doit être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter aux secteurs en constante évolution et aux nouveaux produits qu'ils lancent.

Alors que nous sommes aux prises avec une crise qui affecte la sécurité, les moyens de subsistance et le bien-être des citoyens, il serait également utile de réfléchir à de nouvelles manières de mesurer la richesse. Dans ses conclusions finales, la commission récemment mise en place par le président Sarkozy recommandait d'abandonner la méthode consistant à mesurer la prospérité en fonction du PIB pour en adopter de nouvelles qui tiendraient compte, en particulier, de la capacité de la société, en termes économiques, à préserver le bien-être de ses citoyens et la durabilité environnementale.

Catherine Stihler (S&D), par écrit. – (EN) Je rejoins ceux qui ont parlé de la nécessité d'avoir une approche coordonnée au niveau mondial. C'est en effet essentiel si nous voulons modifier les structures du pouvoir dans le système financier mondial. Cependant, ni la Commission ni le Conseil n'ont commenté le concept de «dispositions testamentaires» pour le secteur bancaire. Cette semaine marque l'anniversaire de la faillite de Lehman Brothers. On estime qu'il faudra dix ans pour que la banque d'investissement soit liquidée. Cela contraste avec la situation de Dunfermline Building Society, qui avait pris des dispositions testamentaires permettant d'identifier facilement ses actifs. La transparence est essentielle si nous voulons restaurer la confiance des consommateurs dans le secteur bancaire.

5. SWIFT (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration du Conseil sur SWIFT.

Beatrice Ask, *présidente en exercice du Conseil*. – (*SV*) Monsieur le Président, dans le cadre de la lutte globale contre le terrorisme, la question centrale est de savoir comment sont financées ces activités. Empêcher le financement du terrorisme et suivre les traces que ces transactions peuvent laisser derrière elles permet à la fois de prévenir des actes terroristes, mais aussi d'apporter des éléments importants dans le cadre des enquêtes sur ces crimes. Pour cela, nous avons besoin d'une coopération internationale. À ce titre, nous devons souscrire à la convention des Nations unies de 1999 sur la répression du financement du terrorisme et aux conventions du Conseil européen dans ce domaine.

Les députés qui ont participé à la réunion à huis clos de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures le 3 septembre 2009 ont entendu comment le programme de traque du financement du terrorisme, le TFTP, avait contribué à améliorer la sécurité des citoyens européens et d'autres parties du monde. Ces dernières années, les informations du TFTP ont permis d'identifier les responsables d'actes terroristes, mais aussi de déjouer des attentats sur le sol européen.

Le 27 juillet 2009, la Présidence a reçu, à la suite d'une décision unanime du Conseil, un mandat de négociation qui repose sur une proposition de la Commission. Il aurait été préférable que les négociations avec les États-Unis se déroulent sur la base du traité de Lisbonne. Le Parlement européen aurait ainsi été pleinement impliqué, mais, comme vous le savez, ce n'est pas encore possible pour l'instant. À la fin de cette année, SWIFT transférera sa base de données des États-Unis vers l'Europe. Il est donc essentiel que l'UE conclue dès que possible un accord à court terme avec les États-Unis de façon à ce que les échanges d'informations ne soient pas interrompus. Il y va de l'intérêt de tous.

Je tiens à souligner qu'il s'agira là d'un accord temporaire, jusqu'à ce qu'un accord permanent puisse être conclu. Cet accord intérimaire couvrira une période qui ne pourra excéder douze mois et la Commission a

annoncé son intention de présenter une proposition d'accord permanent dès que le nouveau traité sera entré en vigueur. Pour que l'UE et ses États membres puissent profiter du TFTP, il faut que les États-Unis continuent à fournir aux autorités compétentes de l'UE les informations tirées de ce programme de la même manière qu'auparavant. C'est naturellement ce qui se passera.

Par ailleurs, l'accord intérimaire autorisera expressément les autorités européennes compétentes pour la prévention de la criminalité à demander elles-mêmes des informations contenues dans les bases de données du TFTP dans le cadre d'enquêtes sur des actes terroristes. La Présidence est convaincue de l'avantage que procure le fait de disposer des informations du TFTP. En même temps, il est évident que l'accord intérimaire devra contenir les mécanismes nécessaires afin de garantir la protection de la vie privée des individus, l'État de droit et la protection des données. Aussi, le projet d'accord contient une disposition établissant que toute demande des États-Unis en vue d'obtenir des informations de SWIFT doit être envoyée, traitée et approuvée par une autorité européenne indépendante.

Il faut également que l'accord intérimaire contienne des dispositions détaillées quant à la protection des données dans le cas des informations transmises par SWIFT aux États-Unis par l'intermédiaire de l'autorité européenne. À cet égard, l'accord ira plus loin que les engagements unilatéraux pris par les États-Unis vis-à-vis de l'UE en 2007, tels qu'ils ont été publiés dans le journal officiel de l'Union européenne.

Permettez-moi de citer d'autres dispositions qui devront obligatoirement figurer dans cet accord. Les données doivent être conservées en sécurité; tous les accès aux données devront être enregistrés dans un journal de bord; toutes les recherches effectuées dans la base de données TFTP seront limitées et ne couvriront que les personnes ou les informations pour lesquelles il existe de bonnes raisons de soupçonner un lien avec une activité terroriste. Les informations ne pourront être conservées que pendant une période limitée et devront être supprimées de la base de données après cinq ans tout au plus, ou plus tôt lorsque c'est possible.

Nous pouvons vous assurer que l'utilisation du TFTP ne sera autorisée que dans le cadre d'enquêtes concernant des actes terroristes, y compris leur financement. Ni les États-Unis ni l'UE ne pourront utiliser le système pour enquêter sur d'autres types de crimes ou à d'autres fins. Naturellement, il faut également que le transfert d'informations de l'UE vers les États-Unis dans le cadre du TFTP soit proportionné. En plus des règles concernant l'autorité européenne, que j'ai mentionnées précédemment, l'accord contient également une disposition établissant que le système doit être évalué par un organe d'évaluation indépendant. Pour ce qui est de l'UE, cet organe sera composé de représentants de la Présidence, de la Commission et de deux personnes issues des États membres représentant les autorités nationales compétentes pour la protection des données. L'organe d'évaluation aura pour mission de vérifier que l'accord est respecté, que les dispositions relatives à la protection des données sont correctement appliquées et que le transfert de données est proportionné.

Nous avons la responsabilité conjointe de veiller à ce que les autorités compétentes pour la prévention de la criminalité puissent lutter efficacement contre le terrorisme. Nous avons également la responsabilité conjointe de veiller à ce que ces activités s'inscrivent dans une certaine sécurité juridique et dans le respect des droits fondamentaux. La Présidence est convaincue que l'échange d'informations avec les États-Unis dans le cadre du TFTP nous permet de mieux nous protéger contre le terrorisme. Elle est également persuadée que nous arriverons à conclure un accord intérimaire - et ensuite, permanent - qui non seulement satisfera à nos exigences strictes en matière de protection des données mais respectera aussi les droits fondamentaux.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, je veux d'abord remercier chaleureusement M^{me} Béatrice Ask pour nous avoir fait le point sur tous les développements concernant SWIFT et sur les négociations en cours avec les États-Unis pour la poursuite du programme de traque du financement du terrorisme, le TFTP.

J'ai moi-même, lors de la réunion de la commission LIBE du 22 juillet dernier, eu l'occasion d'expliquer le fonctionnement du TFTP et pourquoi il nous faut une solution intérimaire permettant de ne pas l'interrompre. La réunion conjointe des commissions LIBE et ECON du 3 septembre s'est déroulée en présence de la Présidence suédoise, du directeur général JLS, M. Faull, et de M. Bruguière. Je crois que cette réunion a permis de clarifier un certain nombre de questions qui restaient ouvertes.

Je voudrais souligner quelques aspects brièvement. La valeur ajoutée de l'évaluation, par le Trésor américain, des données dans le cadre du TFTP a été confirmée par le rapport de M. Bruguière, dont les membres des commissions LIBE et ECON ont pu prendre connaissance lors de la réunion conjointe, début septembre. Comme la Présidence l'a aussi rappelé, cette analyse des données a permis aux autorités américaines de

prévenir des attentats ou de faciliter des enquêtes concernant les attentats terroristes, aussi bien aux États-Unis qu'en Europe.

D'autre part, le rapport du juge Bruguière a confirmé que les autorités américaines avaient respecté les engagements pris en 2007 en matière de protection des données, à savoir – ce qu'a très bien rappelé Béatrice Ask tout à l'heure – la limitation de la conservation des données et l'accès limité pour qu'elles ne soient utilisées que s'il y a suspicion de financement du terrorisme. Bref, M. Bruguière a dit que les engagements ont été respectés.

Il est toutefois évident que l'encadrement juridique négocié en 2007 ne sera plus opérationnel dès lors que les données ne se trouveront plus aux États-Unis, à la suite du changement d'architecture de SWIFT, prévu pour la fin de l'année. Pour que les autorités américaines puissent continuer à analyser les données concernant ces transactions intereuropéennes situées aux Pays-Bas, un accord international intérimaire entre l'Union européenne et les États-Unis est nécessaire.

L'inclusion dans cet accord de toutes les garanties nécessaires pour sauvegarder les droits fondamentaux de nos citoyens, notamment celui de la protection des données personnelles, est une condition absolue. Bien entendu, nous soutenons pleinement la Présidence dans les efforts qu'elle déploie dans cette direction.

Puis, je voudrais surtout dire au Parlement, Monsieur le Président, comme M^{me} la ministre vient de le mentionner, qu'il s'agit d'un accord intérimaire dont la durée ne peut pas excéder un maximum de douze mois, ce qui doit permettre sa renégociation immédiate, une fois le traité de Lisbonne entré en vigueur, avec la pleine implication du Parlement européen. Je peux vraiment prendre ici l'engagement que la Commission continuera, bien sûr, à tenir le Parlement constamment informé de l'évolution de ce dossier.

J'ajoute que nous sommes heureux de pouvoir ainsi préparer cet accord, qui sera un accord permanent, un accord durable, en exigeant, bien entendu, de nos partenaires américains une parfaite réciprocité. La lutte contre le terrorisme nous intéresse aussi et il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas de réciprocité pleine et entière. Voilà pourquoi, je crois, la venue du Parlement dans cette négociation d'un prochain accord durable sera bénéfique.

Voilà ce que je crois, en mon âme et conscience. Je remercie encore la Présidence suédoise et M^{me} Béatrice Ask de nous avoir bien exposé la situation qui implique aujourd'hui cet accord, encore une fois, momentané.

Ernst Strasser, au nom du groupe PPE. – (DE) Monsieur le Président, Madame Ask, Monsieur le Commissaire, chers collègues, les États-Unis sont un partenaire important dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Cependant, en ce qui ce qui concerne la question des données sensibles en particulier, nous voulons élaborer, dans le cadre de notre coopération avec les Américains, des règlements européens relatifs à la sécurité des données, aux droits civils et aux droits individuels de nos concitoyens en matière de données. C'est pourquoi le groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) demande qu'un certain nombre de critères fondamentaux soient définis pour conclure ce genre de contrat.

Premièrement, il convient de trouver un équilibre entre la sécurité civile et les droits civils. Deuxièmement, nous devons garantir une certaine sécurité juridique pour les entreprises concernées et pour nos concitoyens. Troisièmement, nous tenons à ce que le Parlement européen puisse jouer un rôle de colégislateur et, par conséquent, accueillons favorablement l'intention de conclure un accord de transition. Nous souhaitons à M^{me} Ask et à la Commission beaucoup de succès dans les semaines à venir.

Quatrièmement, nous pensons que les données européennes devraient être traitées conformément au droit européen, que ce soit dans l'accord de transition ou dans l'accord définitif. Cinquièmement, nous voulons qu'un instrument similaire au TFTP soit également introduit au niveau européen, car sixièmement, nous pensons que c'est là une condition préalable à la réciprocité.

Voici donc notre point de vue qui, nous en sommes convaincus, devrait faire l'objet d'un large consensus en plénière. Une fois que l'accord de transition aura été conclu, il nous faudra négocier et conclure l'accord définitif rapidement.

Claude Moraes, au nom du groupe S&D. -(EN) Monsieur le Président, SWIFT est clairement devenu un terrain d'expérimentation pour trouver le juste équilibre entre notre coopération avec les États-Unis, la lutte contre le terrorisme et la protection de nos droits fondamentaux.

Lorsque, dans nos résolutions de 2006 et 2007, le Parlement a demandé que le site miroir de SWIFT soit transféré des États-Unis vers l'UE, c'était naturellement parce que nous pensions que la protection offerte aux citoyens européens par le cadre américain n'était pas conforme aux normes de l'UE et devait être améliorée. Il s'agit donc d'une évolution positive et notre groupe se félicite que deux nouveaux serveurs de SWIFT soient transférés en Europe et qu'un nouveau cadre juridique soit établi afin que le TFTP américain continue à utiliser et traiter des données en coopération avec nos autorités répressives.

Mon groupe constate également que la recommandation adoptée par le Conseil s'efforce de répondre à certaines des inquiétudes formulées par le Parlement et le contrôleur européen de la protection des données. Mais d'autres questions clés restent sans réponse. Si les normes juridiques américaines continuent à s'appliquer sur le sol européen en ce qui concerne le traitement de données européennes, comment pouvons-nous garantir le respect des normes communautaires relatives aux droits procéduraux et à la protection des données personnelles? Vers quel juge les citoyens et les entreprises de l'UE peuvent-ils se tourner en cas de poursuites pénales?

Naturellement, l'une des questions les plus importantes est, comme l'ont souligné le Conseil et la Commission, le moment auquel intervient cet accord et la nature temporaire de celui-ci. Le choix d'une base juridique relevant du troisième pilier, combiné à son caractère temporaire, laisse le Parlement - et donc les citoyens européens - complètement en dehors du processus législatif. Le groupe des Socialistes et Démocrates insiste pour que cet accord intérimaire ne s'applique que pendant 12 mois et qu'un nouvel accord soit négocié avec le Parlement en tant que colégislateur, ceci afin que nous puissions garantir un juste équilibre entre la protection des droits fondamentaux des citoyens européens et la lutte contre le terrorisme, qui est certes importante et nécessaire.

Sophia in 't Veld, au nom du groupe ALDE. – (NL) Monsieur le Président, après toutes ces déclarations enthousiastes, je me vois obligée de jeter un pavé dans la mare. Je ne vais pas parler du contenu de l'accord, puisque je pense qu'il est évident que ce qui a été négocié est conforme aux normes européennes en matière de protection juridique et de protection des données personnelles. Cependant, je voudrais maintenant obtenir quelques réponses en ce qui concerne la procédure, puisqu'encore une fois, le Conseil a décidé de se réunir à huis clos pour prendre des décisions qui affectent les citoyens. Les gouvernements d'Europe et des États-Unis veulent tout savoir de notre vie privée, mais nous, citoyens, ne pouvons pas savoir ce que fait le Conseil. Je trouve que c'est un peu le monde à l'envers. La lutte contre le terrorisme est pratiquement devenue une sorte de train fou, conduit par un Conseil affichant un mépris total pour les citoyens européens et la démocratie parlementaire. Que les discussions portent sur SWIFT, le PNR, la conservation des données ou sur quoi que ce soit d'autres, chaque fois, on nous répète qu'il est «indispensable de lutter contre la terreur». Je vous le concède volontiers, Madame la Ministre, mais quand pourrons-nous enfin avoir des faits? Quand procéderons-nous enfin à une évaluation? Concernant SWIFT, il y a également plusieurs questions auxquelles je souhaiterais vraiment que vous apportiez une réponse, puisque nous n'en avons pas reçues le 3 septembre. Pourquoi maintenant? On sait depuis 2007 que l'architecture de SWIFT doit être réformée. Pourquoi le Conseil a-t-il attendu le dernier moment, cet été, pour présenter ce plan, alors que le Parlement n'était même pas encore constitué? Pourquoi n'avez-vous pas consulté les parlements nationaux à propos du mandat? Pourquoi? Ne peut-on pas parler de «blanchiment politique», Madame la Ministre, lorsque les gouvernements européens essaient d'accéder à nos données par l'intermédiaire du gouvernement américain? Mais dans ce cas, dites-le franchement!

Enfin, je voudrais parler de la transparence. Les documents, et plus précisément les conseils juridiques fournis par les services juridiques du Conseil, doivent être rendus publics, non pas dans une petite pièce accessible uniquement aux députés - étant donné que nous en avons trouvé un exemplaire à côté de la photocopieuse, nous savons déjà ce qu'ils contiennent - mais à tous les citoyens de l'Europe. C'est cela, la vraie transparence.

Jan Philipp Albrecht, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, la Présidence et la Commission parlent constamment de renforcer les droits civils et de créer une Europe des citoyens. Dans les faits, cependant, les droits fondamentaux s'érodent et il n'est pas possible d'avoir un débat public digne de ce nom à ce sujet. Tout est fait pour exclure les parlements et retenir certaines informations. Ce manque de transparence est inacceptable dans une Europe démocratique.

Se contenter de frapper à la porte n'est pas suffisant; un Parlement responsable se doit de mettre un terme à cette évolution indésirable. La Présidence doit interrompre les négociations jusqu'à ce qu'elle soit capable de garantir les droits des citoyens et des parlements. Les maquignonnages auxquels vous entendez vous livrer en ce qui concerne les données bancaires, sans aucun mécanisme de protection contraignant, auront pour

effet de vendre au rabais les droits des citoyens européens et de créer un climat de suspicion préventive envers tous les citoyens.

Les Verts refusent d'être mêlés à cela. Même pas de manière temporaire et certainement pas si des serveurs sont installés en Europe, et plus seulement aux États-Unis, car les données continueront de toute façon à être envoyées aux États-Unis et la protection juridique ne sera pas garantie.

Marie-Christine Vergiat, *au nom du groupe GUE/NGL*. – Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est un grand honneur pour moi d'intervenir pour la première fois dans cet hémicycle pour porter la voix de ces millions d'Européens qui veulent une autre Europe.

L'affaire SWIFT est symptomatique des dérapages sécuritaires imposés au nom du terrorisme, en faisant fi des droits les plus fondamentaux de nos concitoyens. Dans cette affaire, les États-Unis ont piraté des données bancaires, sans base légale, et même sans la moindre information des autorités en Europe. Le scandale a fait réagir les autorités européennes. Un accord a été signé avec le gouvernement américain. Un expert a fait le bilan de cet accord. Mais quel expert? Un juge anti-terroriste français, le juge Bruguière, dont on connaît, en France, les dérapages sur les droits fondamentaux. Nous sommes donc sceptiques sur la qualité de son rapport.

Au-delà de la question de principe, la proposition de résolution qui nous est soumise comporte de nombreuses mises en garde avec lesquelles nous sommes d'accord, mais elles sont insuffisantes. Nous proposons des amendements pour renforcer les exigences que se doit d'émettre le Parlement européen. Nous devons aller plus loin et exiger la suspension de l'accord en cas d'entorse aux principes énoncés. Nous voulons savoir pourquoi les instances européennes ont mis si longtemps à informer le Parlement et pourquoi on met tant de précipitation à conclure ce nouvel accord.

Nous comptons sur la Présidence suédoise. Nous veillerons sans cesse au respect des droits fondamentaux. Oui, nos concitoyens ont droit à la sécurité, mais ce doit être mis en œuvre sans que nous soyons obligés de vivre dans une société de contrôle social et de fichage généralisé.

Beatrice Ask, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, merci pour ces points de vue importants. Je vais essayer de répondre à quelques questions dans le peu de temps qui m'est imparti.

La première question qui se pose est, naturellement, de savoir comment nous pouvons être sûrs que les États-Unis respecteront l'accord. Je voudrais dire que, premièrement, nous avons le rapport Bruguière, qui nous offre une bonne description de la manière dont ont été respectées les conditions que nous avions convenues jusqu'ici. Deuxièmement, le projet d'accord mentionne un organe d'évaluation, que je vous ai décrit, ainsi que la participation de la Présidence, de la Commission et de représentants des autorités nationales chargées de la protection des données afin de vérifier que tout se déroule correctement. Naturellement, il est essentiel que les informations soient fiables. Il importe également que tout le monde comprenne que, si des informations sont transférées dans ce programme, cela ne signifie pas pour autant que n'importe qui pourra y accéder n'importe quand et regarder tout ce qui lui plaît. Pour que l'accès à ces informations soit autorisé, il faut qu'il y ait suspicion d'acte terroriste ou de financement d'acte terroriste. Naturellement, cela réduit l'utilisation qui peut être faite de ces informations.

S'agissant des critiques sur le fait que ce sujet soit abordé maintenant, pendant l'été, je voudrais souligner que la Présidence a posé plus ou moins les mêmes questions que celles soulevées par les députés européens. Nous avons été chargés de préparer soigneusement ce dossier et d'analyser - entre autres choses - ce rapport, qui répond à certaines questions. La vérité, c'est que ce n'est pas nous qui avons décidé que SWIFT serait transféré en Europe. Cet évènement découle d'autres décisions. Cependant, les États-Unis tiennent à pouvoir utiliser cet outil dans le cadre de leur lutte contre le terrorisme et nous pensons que des informations équivalentes nous seraient également utiles. Pour cela, nous avons besoin d'un accord. Le traité de Lisbonne n'étant pas encore entré en vigueur, nous avons estimé qu'il était nécessaire de trouver une solution temporaire. C'est ce que nous sommes en train de négocier et c'est ce que le Conseil nous a chargé de faire, comme j'ai tenté de vous l'expliquer.

La Présidence n'a aucunement l'intention de restreindre inutilement le débat ou les informations mises à votre disposition. Premièrement, nous venons bien d'avoir un débat public, il me semble. Deuxièmement, nous serons naturellement ravis de vous tenir informés de l'évolution des négociations. Cependant, pendant les négociations, il n'est pas possible de fournir un accès continu aux documents, puisque le principe même des négociations est que les choses changent sans arrêt. J'ai néanmoins essayé de vous expliquer notre point de départ et le mandat précis que nous avons reçu du Conseil. Ainsi, nous sommes déterminés à assurer un niveau élevé d'efficacité et de fonctionnalité, tout en établissant des règles strictes en matière de sécurité

juridique et en garantissant le respect des libertés civiles et des droits de l'homme. Je suis convaincue que nous y parviendrons. Et si, contre toute attente, ce n'est pas le cas, c'est simple: il n'y aura pas d'accord.

PRÉSIDENCE DE M. RAINER WIELAND

Vice-président

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Monsieur le Président, je veux simplement confirmer ce qu'a dit M^{me} la ministre qui, d'ailleurs, vient de conclure de manière très claire: si nous n'avions pas vraiment, pour l'accord durable que la Présidence devra négocier et pour lequel la Commission prêtera son concours, les assurances nécessaires pour la protection des données, il n'y aurait pas d'accord.

Cela étant, je crois qu'on doit pouvoir arriver à concilier les choses et ainsi mener une lutte antiterroriste, dans le respect, bien sûr, des grandes valeurs et des grands principes qui font que nous attachons, en Europe, beaucoup d'importance à la protection de la vie privée, d'une part, et au fait d'éviter tout espionnage de type commercial, d'autre part.

Je veux simplement dire, pour ce qui me concerne, que depuis que j'ai pris mes fonctions, j'ai évidemment pris acte du fait que le Conseil avait demandé au juge Bruguière d'aller effectuer cette mission d'enquête aux États-Unis. Le rapport Bruguière, qui date de décembre 2008, m'a été remis en janvier 2009. Ce rapport a été présenté au Parlement européen et au Conseil JAI en février 2009. C'est à partir de ce moment que la Commission s'est considérée investie des éléments essentiels pour dire que l'on pouvait en effet assurer la continuité du TFTP en attendant que, le traité de Lisbonne étant signé et le Parlement devenant colégislateur, on puisse vraiment négocier un accord durable avec toutes les garanties que M^{me} la ministre a évoquées et toutes les exigences de réciprocité que M. Strasser, notamment, a évoquées aussi.

Je crois que dans cette affaire, le Conseil vient d'exprimer une volonté très claire. La Commission se joint à cet avis, à cet engagement extrêmement ferme et clair du Conseil de faire en sorte que le Parlement soit bien colégislateur, le moment venu, pour l'accord durable.

Sophia in 't Veld (ALDE). – (*EN*) Monsieur le Président, c'est une motion de procédure. Je constate qu'une fois encore, le Conseil ne répond pas aux questions que nous lui posons. J'ai demandé pourquoi le Conseil avait attendu deux ans, jusqu'au dernier moment, pour décider de conclure cet accord et je voudrais également savoir - et nous nous satisferons d'une réponse par écrit - pourquoi les parlements nationaux ont été complètement exclus de la procédure. Enfin, je suppose, d'après votre réponse, qui était plutôt vague, que vous ne publierez pas l'avis juridique rendu par les services juridiques du Conseil.

Le Président. - Le débat est clos.

(Vote: 17 septembre 2009)

6. Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, je suis particulièrement heureuse de pouvoir présenter l'une des principales priorités de la Présidence suédoise: le développement de la stratégie pour la région de la mer Baltique. Cette proposition s'est largement inspirée de l'initiative du Parlement européen, qui remonte à 2005, et notamment du groupe de travail interpartis présidé par Christopher Beazley. La Suède a l'intention de mettre sa Présidence à profit pour développer une stratégie cohérente et globale pour la région sur la base des propositions de la Commission.

L'un des événements marquants de cette initiative sera la réunion de haut niveau qui se déroulera demain et après-demain à Stockholm. Bien entendu, tant la Suède que les autres pays bordant la Baltique font montre d'un grand intérêt pour cette stratégie régionale, mais nous sommes également d'avis que celle-ci pourrait faire office de modèle pour d'autres régions et pour d'autres stratégies régionales qui seraient utiles à l'UE dans son ensemble. En travaillant par-delà les frontières et entre secteurs différents dans une région particulière, nous devenons capables de nous attaquer collectivement et plus efficacement à certains défis communs comme la pollution et la destruction de l'environnement. Nous pouvons créer de nouvelles opportunités pour les entreprises et de nouveaux emplois, et améliorer les liaisons de transport.

Il importe par conséquent que les stratégies régionales s'inscrivent dans une politique européenne plus large. La stratégie proposée pour la région de la mer Baltique résulte d'une demande adressée par le Conseil européen à la Commission en décembre 2007; l'initiative a bénéficié du soutien du Parlement européen dans une résolution du 12 décembre 2007. Nous espérons que la stratégie obtiendra le soutien du Conseil européen de fin octobre.

La stratégie a pour objectif d'améliorer l'environnement dans la région de la mer Baltique et d'améliorer également l'intégration et la compétitivité dans la région. Quatre défis particuliers s'y trouvent inscrits: garantir la durabilité écologique, accroître la prospérité, améliorer l'accessibilité et l'attractivité et garantir la sécurité et la sûreté dans la région. S'attaquer aux questions environnementales constituera bien sûr l'une des priorités principales. Des menaces très graves pèsent sur l'environnement de la mer Baltique, lesquelles pourraient à leur tour avoir des répercussions sur son développement économique. Il s'agit d'un environnement marin très sensible qui se trouve exposé à divers types d'impacts environnementaux.

Des efforts décisifs sont nécessaires, et rapidement. Plus particulièrement, la surfertilisation et la prolifération d'algues résultant d'un apport excessif de nutriments menacent l'équilibre écologique de la mer Baltique. En outre, la mer Baltique est également affectée par des pollutions d'origine terrestre, des substances dangereuses et par les conséquences du changement climatique. Compte tenu de ces très graves menaces écologiques, la région de la mer Baltique est une priorité environnementale évidente et nous espérons que des conclusions seront adoptées en décembre.

Cependant, le mauvais état de santé de la mer Baltique ne constitue pas l'unique défi de la région. La crise économique a remis les problématiques de la croissance et de l'emploi au cœur de l'actualité. La plupart des pays bordant la mer Baltique sont de petits États dépendants des exportations. Cela veut dire que nous devons accroître notre intégration afin de renforcer notre compétitivité dans l'ensemble de la région de la mer Baltique. Nos objectifs à cet égard sont limpides. Nous voulons que le marché intérieur fonctionne mieux dans notre région que n'importe où ailleurs, et nous souhaitons une mise en œuvre efficace de la nouvelle stratégie de Lisbonne pour l'emploi et la croissance dans notre partie de l'Europe.

Nous devons lutter contre la crise en accroissant la coopération et notre engagement à l'égard de notre environnement immédiat. La concurrence mondiale requiert une coopération transfrontalière entre les pays et les entreprises, à travers la recherche et les innovations.

La stratégie pour la région de la mer Baltique ne vise pas à créer de nouvelles institutions. Nous avons plutôt l'intention de faire usage des instruments et des domaines politiques qui existent déjà pour faire en sorte, tous ensemble, qu'ils bénéficient à notre région sur un mode plus coordonné stratégiquement et plus intelligent. La stratégie n'implique pas non plus l'injection de nouvelles ressources dans la région. Elle est fondée sur des programmes et des structures communautaires existants et sur la recherche de meilleurs moyens de coordination.

Bien entendu, notre objectif ne sera pas atteint du jour au lendemain, mais nos objectifs sont ambitieux. Nous méritons une mer Baltique plus propre au centre de notre région, qui soit capable d'offrir des perspectives de développement économique durable par-delà les frontières, avec le soutien de l'ensemble de l'UE. Si nous y parvenons, je suis certaine que nous servirons les intérêts de la région de la mer Baltique. J'espère par ailleurs que nous créerons un modèle susceptible d'être adapté et appliqué efficacement dans d'autres régions. Je voudrais exprimer mes remerciements pour la coopération positive de la Commission sur ce dossier, mais également le Parlement européen qui est, après tout, l'institution qui a en pris l'initiative et qui a été, tout du long, un moteur en matière de coopération dans la région de la mer Baltique.

Paweł Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je souhaiterais tout d'abord remercier le Parlement d'avoir mis la nouvelle stratégie pour la région de la mer Baltique à l'ordre du jour de sa séance plénière.

La haute visibilité que ce choix donne à la stratégie est extrêmement bienvenue. Bien entendu, que le Parlement fasse montre d'un tel intérêt pour la stratégie ne m'étonne pas vraiment. Le travail pionnier entrepris par le Parlement, grâce au groupe interparlementaire sur la Baltique, en particulier, a été pour une large part à l'origine de toute la démarche relative à la stratégie macrorégionale.

La stratégie pour la mer Baltique a requis une démarche totalement neuve de la part de la Commission européenne, dans la mesure où c'est la première fois que nous avons préparé une stratégie intégrée pour un groupe d'États membres qui fait face à des défis identiques et qui pourrait bénéficier des mêmes opportunités.

Je ne vous cacherai pas que les préparatifs n'ont pas été sans susciter des difficultés qui leur étaient inhérentes, mais elles ont été surmontées avec succès.

Les quatre piliers de la stratégie constituent un cadre général destiné à améliorer la situation globale dans la région de la mer Baltique. En prenant en compte les enjeux environnementaux, économiques, énergétiques et de transports et enfin de sécurité et de sûreté, la stratégie procède d'une démarche intégrée couvrant plusieurs domaines de compétence tout en garantissant une interaction étroite entre les domaines concernés.

Depuis l'adoption de la stratégie par la Commission au mois de juin, la Présidence suédoise a mené des discussions positives et constructives au sein du Conseil, qui devraient trouver leur conclusion dès le mois d'octobre. La rapidité de ces progrès a son importance si nous voulons maintenir cette dynamique alors que débute la phase de mise en œuvre de la stratégie.

Je voudrais m'attarder sur ce point en particulier. Il doit être clair que tout notre travail préparatoire sur le cadre stratégique que je viens de décrire ne servira à rien si nous n'atteignons pas de premiers résultats véritables et visibles sur le terrain, d'où l'importance du plan d'action, qui a également été élaboré durant la phase des travaux préparatoires.

La mise en œuvre du plan d'action exigera beaucoup de coopération, d'engagement et de leadership de la part des États membres et des parties prenantes au niveau régional pour que se concrétisent les quelque 80 projets déjà inclus à ce stade. En termes financiers, même si aucune allocation supplémentaire ne sera prise sur le budget de l'UE, la stratégie propose une utilisation mieux coordonnée des fonds existants et une approche plus imaginative à l'égard d'autres sources de financement comme la Banque européenne d'investissement ou la Banque nordique d'investissement.

Je voudrais maintenant dire quelques mots du système de gouvernance prévu pour la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie. Cette question est l'une de celles qui a suscité de nombreuses discussions entre les États membres, mais, en définitive, il a été décidé que les orientations politiques seraient prises par le Conseil. La coordination, le contrôle et les rapports seront assurés par la Commission. La mise en œuvre sur le terrain sera placée sous la responsabilité des États membres ou des organisations de la région de la mer Baltique.

De plus, la Commission propose de jouer le rôle de médiateur en cas de difficultés. Je souhaiterais toutefois préciser que la Commission n'a ni la capacité, ni le désir de mener à bien elle-même l'application du plan d'action.

Cette responsabilité doit reposer sur les États membres concernés et sur les autres parties prenantes impliquées directement sur le terrain. C'est le seul moyen de s'assurer que la maîtrise de la stratégie se trouve entre les mains des États membres et des parties prenantes.

Quelles seront les prochaines étapes? Dès que nous disposerons des conclusions du Conseil et du Conseil européen, nous ferons avancer la phase de mise en œuvre de la stratégie. Nous nous attendons à une vague de réunions de coordination visant à lancer les diverses priorités ainsi que les projets individuels inclus dans le plan d'action.

La première évaluation formelle des progrès sera présentée sous la Présidence polonaise durant le second semestre 2011. Mais, avant cela, le premier forum annuel de la stratégie pour la région de la mer Baltique se déroulera dès l'année prochaine. Il sera l'occasion pour toutes les parties prenantes d'examiner comment se sont déroulés les premiers mois de la stratégie et d'en tirer de premiers enseignements.

Je souhaiterais conclure en vous disant combien je suis impatient de poursuivre cette étroite collaboration avec le Parlement concernant tous les aspects de cette stratégie. La Commission s'attend, bien entendu, à ce que le Parlement s'implique activement dans des événements comme le forum annuel. Votre soutien est crucial pour conférer une visibilité élargie à la stratégie, afin de maintenir le soutien politique de haut niveau en sa faveur et de continuer à faire pression sur les États membres et les acteurs régionaux pour qu'ils produisent des résultats.

Tunne Kelam, *au nom du groupe PPE.* – (EN) Monsieur le Président, le groupe PPE félicite la Présidence suédoise pour sa volonté d'entamer la mise en œuvre de la stratégie pour la mer Baltique (BSS). Cette stratégie reflète un changement radical qui s'est produit dans la région il y a cinq ans. Depuis 2004, la mer Baltique est devenue la mer intérieure de l'UE. Raison pour laquelle l'Union a besoin d'une approche globale afin de donner une réponse coordonnée tant pour ce qui concerne les opportunités que les défis que présente cette nouvelle situation.

Par ailleurs, la BSS est un exemple de coopération d'excellente qualité entre les institutions principales de l'UE. Vous le savez peut-être, et cela a été dit, la stratégie en question a été initiée par le Parlement il y a trois ans, plus précisément par l'intergroupe Europe Baltique sous l'excellente présidence de Christopher Beazley. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude particulière à l'égard du président de la Commission Barroso. Sa compréhension et son soutien depuis 2007 ont été cruciaux pour préparer une version pratique de la stratégie, qui a débouché sur la communication de la Commission en juin dernier.

Qu'il me soit permis de préciser trois points. Premièrement, l'objectif des initiateurs consistait à faire de la mer Baltique l'une des régions les plus compétitives et les plus rapides à se développer dans l'Union. À condition que nous fassions un usage maximal de la BSS, cette région pourrait bien devenir un exemple de réussite de ce que l'on appelle désormais le programme de Lisbonne.

Deuxièmement, à l'heure actuelle, la région a plus que jamais besoin d'un meilleur accès et d'une meilleure sécurité en termes d'approvisionnement énergétique. L'UE et les États membres doivent décider de canaux d'acheminement alternatifs pour les livraisons d'énergie. Avant toute chose, il s'agit de créer un système énergétique unifié sur le pourtour de la mer Baltique.

Enfin, la problématique du projet Nord Stream, projet bilatéral et surtout politique, devrait être résolue dans le respect des intérêts légitimes de tous les États bordant la mer Baltique et certainement pas avant que le gouvernement russe ne rejoigne la convention Espoo.

Constanze Angela Krehl, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Mesdames et Messieurs, je suis ravie que la Présidence suédoise ait placé la coopération dans la région de la mer Baltique au sommet de son agenda. Ce sujet ne souffre aucune discussion: nous devons protéger les ressources et nous devons également contribuer à protéger le climat et la nature. D'un autre côté, nous devons aussi concentrer la coopération dans la région de la mer Baltique sur le développement économique, cela non plus ne fait aucun doute. Notre plein soutien vous est acquis.

Il n'empêche que certaines questions se font jour. Vous venez de dire qu'il n'y aura pas de financements complémentaires. Comme nous l'avons débattu en commission, tous les financements doivent être mis à disposition dans le cadre de la politique de cohésion actuelle. En ce qui me concerne, je me demande donc si cela signifie dans le cadre de projets existants qui sont déjà financés grâce à des ressources issues de la politique de cohésion, ou dans le cadre de nouveaux projets. Si c'est le cas, nous devons demander quels projets d'ores et déjà approuvés dans la politique de cohésion perdront leur financement.

Ce point est essentiel parce que je sais déjà que les villes, les autorités locales et les régions s'adresseront à moi pour me demander ce qu'elles devront faire pour être impliquées dans la stratégie pour la région de la mer Baltique. Comment obtenir les financements pour mettre en place ce type de projets? Si nous ne sommes pas en mesure de leur donner une réponse adéquate et que nous sommes incapables d'indiquer comment cette coopération sera organisée, l'enthousiasme des citoyens pour la coopération dans la mer Baltique aura probablement vite fait de se muer en frustration. Tel n'est pas l'objectif que nous poursuivons ensemble et nous devons donc veiller à discuter dans les détails de la façon dont il faut organiser cette coopération.

Je demande par conséquent - et je voudrais demander au commissaire d'en tenir compte - que non seulement le Conseil et la Commission participent à la stratégie pour la région de la mer Baltique, mais également que le Parlement soit dûment impliqué dans cette coopération et dans la mise en œuvre de cette stratégie, parce que nous voudrions que d'autres régions en profitent aussi, par exemple dans le cadre de la politique pour la mer Noire ou dans celui de la coopération entre les États bordant le Danube. Ce serait très important pour nous.

Anneli Jäätteenmäki, au nom du groupe ALDE. – (FI) Monsieur le Président, mon groupe se réjouit sans réserve que la Commission ait élaboré le premier document de l'Union relatif à la stratégie pour la région de la mer Baltique. Il s'agit également du premier document de stratégie de ce type concernant cette région et nous espérons qu'il servira entre autres à accélérer le processus de nettoyage de l'eutrophisation de la mer Baltique. Les problèmes de la région seront mieux résolus grâce à la coopération entre ses peuples, ses pays, ses organisations et ses entreprises. Mon groupe se réjouit en particulier que la Suède ait insisté sur l'importance de la lutte contre la traite des êtres humains et la criminalité. Je voudrais remercier tout particulièrement

M^{me} Malmström, car je pense que c'est là le résultat de sa volonté. Cette problématique est cruciale; il est assez étrange que nous ayons à évoquer, en 2009, l'existence d'un trafic d'être humains dans la région de la mer Baltique. Nous avons maintenant besoin d'un plan d'action dans la mer Baltique pour y mettre un terme.

Satu Hassi, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il est tout à fait approprié que la Commission ait rédigé une proposition de stratégie pour la région de la mer Baltique et que la Suède l'ait intégrée dans son agenda. J'espère que la Suède obtiendra un résultat plus tangible dans ses efforts en vue de protéger son environnement marin, notamment dans les domaines de l'agriculture et du transport maritime. Après tout, la mer Baltique est l'une des mers les plus polluées du monde et l'eutrophisation est l'un de ses pires problèmes écologiques. L'agriculture en est la principale responsable: de l'azote et du phosphore s'écoulent depuis les champs de l'UE. L'azote et le phosphore absorbent l'oxygène présent dans les fonds marins et alimentent des algues toxiques en surface. La question d'un éventuel nettoyage de la mer Baltique se trouve largement entre les mains de l'UE. La Commission le reconnaît dans sa stratégie, mais les propositions de mesures restent vagues. La seule mesure précise consiste à interdire l'utilisation de phosphates dans les détergents. Cette évolution est plus qu'indispensable, mais nous avons aussi grand besoin de nouvelles règles concernant l'agriculture afin de pouvoir produire de la nourriture sans étouffer en même temps la mer Baltique.

Marek Gróbarczyk, au nom du groupe ECR. – (PL) Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention sur le fait que, selon ses lignes directrices, la stratégie européenne pour la région de la mer Baltique était censée promouvoir un programme global pour le développement de cette partie de l'Europe, entre autres en créant les voies de transport les plus naturelles et les plus courtes pour rééquilibrer le développement des pays de la «vieille» et de la «nouvelle» Europe. C'est la raison pour laquelle je suis plus qu'étonné par la proposition de la Commission et du Conseil de modifier le tracé de la route d'Europe centrale.

L'itinéraire le plus économique entre les mers Adriatique et Baltique est la route d'Europe centrale qui suit le cours de l'Oder et dont l'itinéraire par voie de terre prend fin au port de Szczecin-Świnoujście. Je propose un mémorandum clair afin de réactiver cette stratégie sous sa forme originelle, qui fait mention d'une route d'Europe centrale, et qui n'effacera pas des plans européens de développement des ports d'importance majeure comme Szczecin-Świnoujście, qui souffre déjà de la décision de la Commission européenne de liquider ses chantiers navals.

Rolandas Paksas, au nom du groupe EFD. – (LT) Dans exactement 2 564 heures, le réacteur de la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie - la dernière source d'énergie qui assure l'indépendance du pays - sera mis à l'arrêt. L'Europe a déjà investi 200 millions d'euros dans la sécurité de cette centrale électrique. Pour l'arrêter définitivement aujourd'hui, les États européens devront verser 800 millions d'euros supplémentaires. D'un point de vue juridique, l'Europe a probablement raison; chaque pays doit respecter les engagements qu'il a pris, mais est-ce vraiment la bonne solution? Est-ce la bonne solution pour les citoyens lituaniens et ceux des autres États? Je ne le pense pas. L'argent qui servira à arrêter le réacteur devra provenir de populations touchées par la crise économique. Est-il logique et juste, lorsqu'une crise touche l'Europe, lorsque le PIB lituanien a chuté de 22 %, que le chômage atteint 15 %, que l'hiver approche, de fermer une centrale nucléaire qui est sûre. Je répète: sûre. Non, c'est injuste. Puisqu'elle s'y est engagée, la Lituanie réalisera les conditions du traité d'adhésion, mais ce sacrifice sera considérable. Après ce sacrifice, la Lituanie éprouvera beaucoup plus de difficultés à surmonter la crise économique. Le chômage augmentera encore et la pauvreté également.

Mesdames et Messieurs, dites-moi, l'Europe a-t-elle besoin d'un tel sacrifice à l'heure actuelle? N'avons-nous pas de meilleures façons de dépenser 800 millions d'euros aujourd'hui? J'en appelle à la conscience, à la logique économique et au bon sens de chacun d'entre vous, et je vous demande d'ajouter dans la stratégie dont nous débattons aujourd'hui une disposition garantissant que la centrale nucléaire d'Ignalina restera en activité jusqu'en 2012, c'est-à-dire jusqu'au terme de sa durée de vie sûre. J'espère qu'en approuvant le programme politique du président J. Buzek dans le domaine énergétique, c'est-à-dire la diversification des approvisionnements et le développement de l'électricité nucléaire dans les États membres, le Parlement européen prendra les mesures concrètes qui s'imposent. Mesdames et Messieurs, il ne reste plus que 2 563 heures et 58 minutes avant l'arrêt du réacteur.

Franz Obermayr (NI). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, en théorie, des projets comme celui-ci, portant sur la promotion régionale de la coopération transfrontalière, sont les bienvenus et sont très pertinents. Souvent, pourtant, les stratégies comportent un désavantage: en dépit du fait que des objectifs sont fixés et souvent atteints, la durabilité est ignorée, même pendant la mise en œuvre. La durabilité doit donc être intégrée dès la phase de planification.

Il est dès lors crucial, dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie intégrée pour la région de la mer Baltique - un projet très important et exemplaire pour l'UE - que les régions et les organisations puissent y coopérer en réseau, parce que ce sont ces organisations qui savent ce qui est important pour elles dans les divers secteurs, que ce soit la nature, la structure sociale et les infrastructures; elles savent comment faire au mieux. La région abrite une centaine de millions d'habitants et le budget d'investissement s'élève à 50 milliards d'euros. Nous devrons procéder avec la plus grande prudence pour que ce projet pilote soit une réussite. Comme certains l'ont déjà dit, ce projet pilote est essentiel pour d'autres projets le long du Danube également, pour les États situés sur le cours du Danube en Europe centrale et du Sud-Est.

Andrzej Grzyb (PPE). – (*PL*) Ce dont une macrorégion a besoin, c'est d'une politique coordonnée de développement durable. C'est ce que pensaient le Parlement européen, puis le Conseil, en 2007, lorsqu'il a recommandé l'élaboration par la Commission européenne d'une stratégie et d'un plan d'action pour la région de la mer Baltique. Je voudrais souligner ici le rôle joué à l'époque par la commissaire Danuta Hübner dans le développement de cette stratégie. Cette politique est actuellement poursuivie par le commissaire Samecki, à qui je souhaite exprimer mes félicitations les plus chaleureuses.

Entre autres choses, la stratégie répond aux défis fondamentaux évoqués dans ce contexte, comme favoriser la prospérité dans une région où le développement de l'innovation et de l'entreprise est faible, ou l'incapacité de reconnaître la mer Baltique comme un atout commun sans construire un environnement durable, ou la sécurité dans la région, y compris la sécurité énergétique, sans construire des installations de génération et des interconnexions nouvelles. Il en va de même de la sécurité et de l'accessibilité des citoyens dans la région grâce à la construction de liens de communication transeuropéens.

Je souhaiterais par ailleurs m'arrêter un instant sur le rôle considérable - et leur contribution a vraiment été non négligeable - des faiseurs d'opinion qui ont été consultés durant l'élaboration de cette stratégie, notamment des organisations citoyennes, des gouvernements locaux et régionaux, des gouvernements nationaux et des organisations de la mer Baltique. La participation active de ces organisations devrait s'avérer très utile durant la mise en application de ces stratégies.

La stratégie pour la région de la mer Baltique constitue un bon exemple de la façon dont nous pouvons faire usage des instruments politiques communautaires pour matérialiser la volonté politique dans une grande macrorégion de l'Union européenne.

Je voudrais m'arrêter sur quatre points, Monsieur le Commissaire. Avant tout, je suis convaincu qu'il est essentiel de se concentrer sur la gestion de la stratégie pour la mer Baltique de façon à éviter toute érosion de l'intérêt qu'elle suscite, tant au niveau local qu'aux niveaux gouvernemental ou de l'Union. Nous devrions également consacrer toute l'attention requise au financement adéquat de la mise en œuvre et du e l'opérationnalisation de la stratégie elle-même - un amendement au budget a été accepté à cet égard. Deuxièmement, vient la nécessité d'une pleine application des principes du marché unique dans la macrorégion, en prenant en compte l'expérience et l'engagement aux niveaux local et régional. Les deux derniers points sont: le soutien institutionnel au financement d'entreprises à l'intérieur du champ de la stratégie et le maintien de bonnes relations avec nos partenaires dans la région, y compris la Russie, la Norvège et le Belarus.

Diana Wallis (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je pense qu'il est magnifique que la Commission et, désormais, la Présidence suédoise, aient insufflé une nouvelle vie dans les idées et les ambitions du Parlement à l'égard de cette région fragile.

Nous connaissons tous les problèmes environnementaux qui touchent la mer Baltique ainsi que les difficultés économiques spécifiques de la région. Ce Parlement reste pourtant ambitieux, et je pense qu'il continue de vouloir être impliqué. L'un des mécanismes que vous n'avez pas évoqués est la possibilité d'un rapport régulier qui serait présenté au Parlement, afin que nous puissions avoir un débat comme celui d'aujourd'hui pour suivre l'avancement de la situation.

Pour ma part, j'aurai le plaisir, en tant que vice-présidente de cette Assemblée, de participer à la conférence que vous organisez ce vendredi. Je pense qu'il subsiste des inquiétudes concernant le financement, pour garantir que cette Assemblée puisse voir les résultats que cette stratégie mérite de recueillir.

Une stratégie économique macrorégionale pourrait être une autre façon d'avancer, dans d'autres lieux de l'Europe. Espérons que celle-ci fonctionne bien.

Isabella Lövin (Verts/ALE). – (SV) Monsieur le Président, je me réjouis que les problématiques environnementales soient l'une des grandes priorités de la nouvelle stratégie pour la région de la mer Baltique. La mer Baltique souffre de deux problèmes environnementaux graves et aigus. Le premier - la surfertilisation - a déjà été évoqué par M^{me} Hassi. Le second problème est la surpêche. Les chercheurs sont totalement unanimes sur ce point. Des conclusions relativement récentes suggèrent que l'absence de prédateurs au

sommet de la chaîne alimentaire, c'est-à-dire de cabillauds, a encore aggravé les efflorescences algales. Le problème est que la mer Baltique a besoin d'un écosystème sain. Il serait par conséquent éminemment souhaitable qu'un projet pilote - un projet à développement accéléré - impliquant les directions des pêcheries de la région de la mer Baltique puisse être mis en place dans le cadre de la nouvelle stratégie pour la région de la mer Baltique. Nous devrions également interdire la vente au rabais du cabillaud, une mesure qui devrait avoir un effet immédiat. Pour le moment, d'importants volumes de jeunes cabillauds qui viennent d'arriver dans la mer Baltique sont vendus au rabais. Je prie instamment la Présidence suédoise de relever ce défi et de s'attaquer à ce problème.

Oldřich Vlasák (ECR). – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, il avait déjà été convenu sous la législature précédente que la région de la mer Baltique se prêtait parfaitement à un projet pilote visant à mette en œuvre une stratégie interne de l'Union portant sur cette macrorégion. Je considère qu'il est parfaitement approprié que cette stratégie, qui se donne pour objectif d'appliquer le droit communautaire avec une cohérence accrue et d'utiliser les financements de l'UE avec une efficacité améliorée, n'introduise pas de nouvelles lois ou institutions et ne dépende pas d'un quelconque fonds spécial.

Je pense qu'il est possible de réaliser des économies en liant les instances locales et régionales. Il est essentiel, dans la mise en œuvre pratique de la stratégie pour la région de la mer Baltique, de réorganiser les responsabilités des divers organes administratifs au sein du mille-feuille gouvernemental de façon à ce que les activités des diverses instances et organisations ne se chevauchent pas. Lors des discussions futures sur la prochaine politique de cohésion, il serait peut-être utile d'en profiter pour clarifier dans quelles conditions coexisteront les diverses stratégies macrorégionales et les politiques régionales principales de l'Union. Il pourrait aussi s'avérer utile de clarifier comment la stratégie pour la région de la mer Baltique affectera l'application prévue de la politique de cohésion territoriale.

Anna Rosbach (EFD). – (DA) Monsieur le Président, nous discutons d'un gazoduc long de 1 200 km qui sera posé sur le fond de la mer Baltique, reliant Vyborg en Russie à Greifswald en Allemagne, à travers une mer intérieure écologiquement sensible où les fonds marins ont des profondeurs très diverses, dans une zone où gisent des armes non explosées des deux guerres mondiales, ainsi que des substances chimiques dangereuses déversées par l'industrie papetière. Près de 100 millions d'euros ont été débloqués pour une analyse environnementale réalisée par la compagnie qui devra construire le gazoduc, c'est-à-dire Nord Stream - un accord de fourniture de gaz entre Gerhard Schröder et Vladimir Poutine. Je ne ferai même pas mention des problèmes de sécurité qui découlent de l'influence fortement accrue de la Russie dans la mer Baltique et je me contenterai d'évoquer les problèmes environnementaux qu'entraînera ce projet. Malheureusement, la Finlande a déjà accordé son soutien au projet, mais, au nom de Timo Soini et de moi-même, je voudrais maintenant établir ce qu'il en est des informations relatives au projet dont ont besoin les citoyens de tous les pays bordant la mer Baltique avant que les travaux ne débutent.

Inese Vaidere (PPE). – (*LV*) Madame Malmström, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la formulation d'une stratégie pour la région de la mer Baltique est une réalisation particulièrement importante pour le Parlement, dans laquelle les membres de l'intergroupe mer Baltique ont joué un rôle de chefs de file. Cette stratégie est comparable à la stratégie méditerranéenne qui, en son temps, avait stimulé une croissance économique rapide dans le Sud. Elle constituera un bon instrument de développement de la région de la mer Baltique et, par conséquent, du développement de l'ensemble de l'Union européenne. Concernant nos priorités, je souhaiterais tout d'abord évoquer le développement d'une politique énergétique commune de l'Union européenne, ainsi qu'un marché de l'énergie compétitif en mer Baltique. Ces points touchent non seulement aux aspects de la sécurité des approvisionnements énergétiques et de l'efficacité énergétique, mais également, cela va de soi, au développement des énergies renouvelables.

La Lettonie, la Lituanie et l'Estonie doivent être intégrées dans le réseau énergétique régional commun, y compris dans NORDEL. Notre deuxième priorité réside dans la poursuite du développement de nos infrastructures. Les routes de certains pays de la région de la mer Baltique, eu égard aux conditions climatiques mais aussi parfois à l'inefficacité des politiques en place, sont dans un état assez déplorables. Le développement de couloirs de transit et de réseaux de communication stimulera les entreprises et créera de nouveaux emplois. Afin que nous puissions parler d'un développement économique et d'une protection de l'environnement efficaces, la troisième priorité est une économie novatrice, ce qui veut dire une croissance équilibrée et basée sur la connaissance. Pour mener à bien la stratégie, il faudra absolument des moyens financiers supplémentaires, ces fonds devront certainement être planifiés dans le prochain cadre financier de l'Union européenne.

Nous devons faire usage maintenant tant du programme énergétique de 5 milliards d'euros, que du fonds pour la mondialisation, ainsi que d'autres instruments financiers. Il est aussi essentiel de prévoir un mécanisme efficace concernant la mise en œuvre et la supervision de la stratégie. Celui-ci doit être simple, transparent et exempt de toute bureaucratie superflue. Des examens réguliers de l'introduction de la stratégie et des rapports intérimaires sont également primordiaux. Le premier d'entre eux devrait être élaboré dès 2010. Je me réjouis de l'action positive de la Présidence suédoise pour faire avancer la stratégie. Permettez-moi d'exprimer l'espoir que nous serons efficaces et flexibles dans l'exécution de ce plan d'action spécifique.

Tomasz Piotr Poręba (ECR). – (*PL*) Monsieur le Président, il y a cinq ans, la mer Baltique est effectivement devenue une mer intérieure de l'Union européenne. Aujourd'hui, nous débattons d'un projet de stratégie qui nous permettra de libérer l'immense potentiel dormant de la région, un projet qui a été initié par le Parlement européen. Pour autant, la Commission n'a pas accordé son feu vert à toutes les recommandations de cette Assemblée. Épinglons avant tout l'absence d'une ligne budgétaire séparée pour la région de la mer Baltique, et le refus d'en créer une. La Commission nous assure que le financement proviendra d'instruments existants, avant tout des Fonds structurels. Je crains toutefois qu'à défaut d'un financement spécial affecté spécifiquement à cette fin, nous ne serons pas capables d'atteindre tous nos objectifs.

Les auteurs de la stratégie mentionnent la nécessité d'entretenir une coopération étroite avec la Russie. Dans ce contexte, nous ne devrions pourtant pas perdre de vue la pire des menaces qui pèse actuellement sur la mer Baltique, c'est-à-dire la construction du gazoduc Nord Stream. L'année dernière, le Parlement européen a adopté une position négative sur ce dossier. J'espère que la nouvelle Commission, en instituant un plan d'action associé à cette stratégie, gardera également cette résolution à l'esprit.

Danuta Maria Hübner (PPE). – (*EN*) Monsieur le Président, il s'agit, en effet, d'une initiative de politique régionale européenne unique en son genre et d'un projet absolument novateur. Une prospérité alimentée par l'innovation, l'environnement, l'accessibilité en termes de connexions de transports et d'énergie, ainsi que la sécurité et la sûreté, tels sont les quatre principaux domaines de travail conjoint pour tous les partenaires impliqués dans les préparatifs de la stratégie: les trois institutions européennes - Parlement, Commission, Conseil, mais aussi les gouvernements nationaux, les autorités régionales et locales, les entreprises et les communautés académiques ainsi que les organisations non gouvernementales. Le processus de préparation de la stratégie a donné lieu à un partenariat authentique entre toutes ces parties prenantes.

Les défis du développement tiennent de moins en moins compte des frontières administratives ou politiques. La stratégie permettra de remplacer les réponses politiques, souvent très fragmentées et éparpillées, par une réaction véritablement partagée face à des problématiques et à des opportunités qui le sont également.

La commission du développement régional du Parlement européen, qui est la commission la plus concernée par le projet au sein du Parlement, lui accordera une grande importance dans son travail. Nous aurons un débat le 6 octobre avec la Commission et le Conseil; le rapport d'initiative sera préparé dans les mois qui viennent. Nous assumerons par ailleurs un contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et je suis convaincue que cette stratégie orientée vers l'action augmentera les chances de l'Union de construire des économies vertes, modernes et compétitives.

Liisa Jaakonsaari (S&D). – (FI) Monsieur le Président, l'Union européenne n'a pris conscience que tardivement de l'enjeu représenté par la mer Baltique. Au total, quelque 100 millions de personnes vivent sur ses rivages et il faut aussi compter avec la Russie, ce qui est important. Cette stratégie comportera une forte dimension environnementale, à très juste titre, car les problèmes écologiques de la mer Baltique sont colossaux: eutrophisation, perte de biodiversité, eaux usées de Saint-Pétersbourg, problèmes liés à Kaliningrad, et j'en passe. Il a été dit ici que cette stratégie transformera également la politique de cohésion de l'Union européenne, un point qui a, je pense, toute son importance, et j'espère que certains orateurs en diront plus à ce sujet.

M^{me} la ministre Malmström nous dira en quoi consiste ce changement dans la politique de cohésion, car cela aura des répercussions; par exemple, il y aura le danger lié au fait que lorsque nous parlons de la stratégie pour le Danube, de la stratégie pour la mer Noire, certaines parties de l'Europe, y compris ses régions nordiques, seront ignorées, alors que les zones arctiques subissent dès maintenant les transformations les plus rapides de la planète; il est important de garder ce point à l'esprit.

Riikka Manner (ALDE). – (FI) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Commissaire, la mer Baltique en tant que région, est particulière à plus d'un titre. Aussi je me réjouis que la Suède ait fait de cette stratégie l'une de ses priorités durant sa présidence. Il est primordial que nous fassions progresser la stratégie et donc que nous la mettions en œuvre. La mer Baltique comporte non seulement une dimension environnementale très forte, mais je pense qu'elle peut aussi produire un puissant impact sur la politique

régionale. Durant sa présidence, la Suède a également intégré ces matières de politique régionale dans cette stratégie pour la région de la mer Baltique. La stratégie est principalement comprise comme un document relatif aux pays qui la bordent et à leurs zones côtières, mais elle possède certainement une dimension régionale non négligeable. La manière dont nous intégrons à cette stratégie l'expertise technologique environnementale, les problématiques relatives aux eaux intérieures, et son impact gigantesque sur les politiques en matière de transports, tous ces points auront aussi des répercussions importantes sur l'intérieur des terres. C'est pourquoi la stratégie pour la région de la mer Baltique doit être incluse dans l'agenda européen commun. J'espère qu'elle bénéficiera d'un soutien sans réserves du Parlement afin qu'elle ne devienne pas une coquille vide et que nous puissions atteindre des résultats tangibles.

Tatjana Ždanoka (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, en tant que députée élue en Lettonie, je suis heureuse que le premier exemple de stratégie relative à une macrorégion porte sur la région de la mer Baltique. En revanche, j'estime qu'un certain nombre d'objectifs communautaires sont passés à la trappe, un niveau élevé de protection sociale, par exemple. Certains États membres de la région, dont la Lettonie, ont été sévèrement touchés par la crise économique. Notre secteur financier est interconnecté avec son homologue scandinave. En d'autres termes, nos problèmes en créeront d'autres là-bas et il s'agit donc pas d'une question à caractère national.

La Lettonie a récemment reçu de la part de la Commission une aide financière à moyen terme pour équilibrer sa balance des paiements. Malheureusement, ce type d'aides n'est conditionné à aucune clause sociale. Le gouvernement réduit donc les retraites et les allocations sociales, une attitude que tolère la Commission.

Ma deuxième préoccupation touche aux droits fondamentaux. Le nombre massif d'apatrides et la protection des minorités sont encore des sujets d'actualité dans deux des États membres de la région: la Lettonie et l'Estonie. Je pense que la stratégie doit être plus ambitieuse et viser la réalisation des objectifs de l'Union européenne.

Ville Itälä (PPE). – (FI) Monsieur le Président, je souhaite remercier la Commission et le gouvernement suédois pour leur rôle très actif. Je pense que la stratégie pour la région de la mer Baltique est à la fois appropriée et essentielle. À défaut d'un financement adéquat, pourtant, le projet n'aboutira pas. Dans ce cas, une fois la stratégie adoptée il ne se passera plus rien. Le Parlement a réfléchi durant de nombreuses années comment organiser le financement. L'année dernière, il a été décidé à l'unanimité que le budget disposerait de sa ligne budgétaire propre intitulée «stratégie pour la région de la mer Baltique». Tel est le moyen, l'instrument, pour rassembler la totalité des innombrables projets dont la stratégie pour la région de la mer Baltique a besoin maintenant pour avancer. Je sais que la commission des budgets a formulé des propositions afin d'affecter un peu d'argent à cette ligne, et j'espère que le Conseil et la Commission soutiendront cette proposition, sans quoi le projet se soldera tout simplement par un échec. Il y a autre chose que nous devons faire pour sauver l'environnement de la mer Baltique, c'est obtenir l'engagement de la Russie vis-à-vis de ce projet. Je ne comprends absolument pas comment certains ont pu se montrer disposés à accepter la perspective d'un gazoduc à travers toute la mer Baltique sans aucune obligation de la part de la Russie, pas même de s'engager à respecter les conclusions de la convention Espoo. C'est le moins que nous puissions faire.

Victor Boştinaru (S&D). – (*EN*) Monsieur le Président, je me réjouis de l'idée d'une stratégie pour la région de la mer Noire, qui servira de projet pilote pour les stratégies macrorégionales.

Des initiatives de ce type permettent la coordination des instruments politiques de l'UE afin d'obtenir le développement cohérent, stable et durable des régions concernées.

À l'occasion du dernier Conseil, il a été dit qu'une stratégie sera développée pour la région de la mer Noire d'ici la fin 2009. Cette initiative est extrêmement importante car elle pourrait générer un développement et une prospérité harmonisés dans la région qui, par comparaison avec la région de la mer Noire, est beaucoup plus complexe en termes de parties prenantes concernées et beaucoup plus importante encore en matière de sécurité, de stabilité, d'énergie et d'environnement.

Je voudrais donc demander à la Présidence suédoise quand une telle stratégie pour la région de la mer Noire sera prête et quand le Parlement sera informé et impliqué dans cette problématique.

Werner Kuhn (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Madame Malmström, Monsieur le Commissaire Samecki, en tant que député nouvellement élu du Mecklembourg-Poméranie occidentale, je soutiens sans réserve le développement d'une stratégie pour la région de la mer Baltique et le plan d'action qui s'y rapporte. Le commissaire a évoqué tout à l'heure les projets phares, 80 au total.

Notre objectif commun consiste bien entendu à améliorer la compétitivité de notre économie dans la région de la mer Baltique, avec un accent tout particulier sur la promotion des petites et moyennes entreprises et d'une politique énergétique commune qui tienne également compte des énergies renouvelables. Ce qui pose la question du traitement que nous réservons aux installations offshore dans la mer Baltique. Maintenir la propreté de l'eau, qui est notre base et notre ressource première, joue un rôle absolument primordial, en particulier par rapport aux pêcheries et au tourisme. Raison pour laquelle il faut aussi encourager les investissements dans les usines de retraitement des eaux.

Je pense que tous les États membres de la région de la mer Baltique doivent s'accorder sur un programme commun de planification, parce que nous devons répondre aux questions suivantes: où les itinéraires seront-ils positionnés à l'avenir? Où les installations offshore seront-elles construites? Comment la sécurité maritime sera-t-elle assurée? C'est aussi la raison pour laquelle nous devons faire preuve de clarté concernant les itinéraires d'approvisionnement en énergie du Nord Stream, pour la fourniture d'électricité, ainsi que sur bien d'autres points.

(Le président retire la parole à l'orateur)

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Monsieur le Président, je voudrais remercier tous les députés pour le soutien total qu'ils ont exprimé à l'égard de notre travail continu relatif à la stratégie pour la région de la mer Baltique. N'est-il pas naturel que nous puissions compter sur le soutien du Parlement européen, puisque vous êtes en fait les pères fondateurs du concept même de stratégie pour la région de la mer Baltique? Je me réjouis également que vous fassiez le nécessaire pour garantir la concrétisation de cette stratégie. Elle ne peut être une réussite - elle ne peut devenir une réalité, pas uniquement de belles paroles et de la rhétorique - qu'à condition que tous les États membres se l'approprient effectivement et se sentent véritablement responsables de la mise en œuvre du projet.

La réussite sera garantie si nous nous attelons à ces projets en établissant des calendriers clairs concernant leur réalisation et en effectuant des contrôles réguliers. Je suis certaine que, comme la Commission, le Parlement continuera d'exercer une pression sur nous pour garantir que ces efforts portent effectivement leurs fruits.

Une centaine de millions de personnes vivent dans cette région. Deux mille bateaux naviguent en permanence sur la mer Baltique. Ne nous le cachons pas, le défi est hors normes. Le processus de préparation a été très élargi et je voudrais remercier la Commission, tout d'abord M^{me} Hübner et, désormais, le commissaire Samecki, pour leur contribution. Nous pouvons compter sur un large soutien de la part de la société civile et des municipalités du pourtour de la mer Baltique.

Certains députés, M^{me} Krehl et M. Itälä, ont soulevé la question des ressources. L'intention n'est pas d'affecter de quelconques financements supplémentaires à la stratégie. En revanche, il existe bon nombre de ressources dans la région que nous pouvons utiliser. Cinquante-cinq millions d'euros ont été affectés pour la région dans le cadre budgétaire existant. Nous savons aussi que nous pouvons bénéficier de contributions de la part d'institutions internationales comme la BEI, qui a montré un grand intérêt pour la région de la mer Baltique. L'objectif consiste à maintenir tous les coûts administratifs aussi bas que possible et à travailler avec ceux qui assument, aux niveaux local et national, la responsabilité des divers grands projets.

L'un d'entre eux porte sur le trafic d'êtres humains - un domaine évoqué par M^{me} Jäätteenmäki. Ce projet vise à renforcer la formation des officiers de police et des douanes de la région afin qu'ils soient mieux à même d'identifier et de travailler sur la problématique de ce trafic. M^{me} Hassi et M^{me} Lövin ont fait mention de l'environnement marin, de l'agriculture et des pêcheries. Certains projets concernent ces matières et je voudrais qu'ils soient beaucoup plus nombreux. Je suis également convaincue que la stratégie pourrait nous donner la possibilité d'acquérir une meilleure vision de nos efforts en matière d'environnement ainsi que de nos pêcheries et de notre politique agricole et de nous assurer que ces secteurs travaillent effectivement aux mêmes objectifs.

Il existe aussi d'autres partenariats dans la région de la mer Baltique. Nous avons un partenariat global et croissant en matière de politique énergétique au sein duquel nous espérons relier les infrastructures énergétiques dans la région, réduire la dépendance et améliorer l'efficacité. Bien sûr, c'est un sujet que l'Union continuera à creuser. La centrale d'Ignalina n'a rien à voir avec la stratégie pour la région de la mer Baltique. Il s'agit d'une décision passée qui existait déjà à l'époque des négociations d'adhésion de la Lituanie. Pas plus que Nord Stream ne concerne la stratégie en quoi que ce soit. Bien entendu, ce projet est lié à la mer Baltique,

mais il ne fait pas partie de la stratégie. C'est un projet commercial qui a été examiné en vertu des conventions environnementales en vigueur au plan international ainsi que des législations nationales concernées.

La stratégie pour la région de la mer Baltique est une stratégie intérieure de l'UE. Elle sera ce que nous en ferons. Toutefois, il est aussi important, comme l'ont souligné plusieurs députés, d'y impliquer les pays tiers. Nous y avons veillé avec des pays comme la Russie et la Norvège; nous les tiendrons informés de notre travail relatif à la stratégie et nous leur ferons savoir lorsque nous souhaitons qu'ils travaillent en partenariat avec nous sur certains projets spécifiques qui présentent des intérêts communs.

Nous nous réjouissons de la conférence qui se tiendra demain et vendredi et nous sommes heureux de la venue de la vice-présidente Wallis à Stockholm. Durant la conférence, nous discuterons de la stratégie pour la région de la mer Baltique et nous espérons obtenir un engagement fort des pays concernés pour que le projet devienne réalité mais aussi pour parler des macrorégions en général. La région du Danube et celle de la mer Noire ont été évoquées. Je pense qu'il y a beaucoup à faire à cet égard et que beaucoup d'éléments pourront nous inspirer. Nous espérons pouvoir avancer dans la discussion, bien qu'il soit encore un peu trop tôt pour fixer un calendrier. Une fois encore, je souhaiterais remercier le Parlement pour son plein soutien en faveur de la stratégie pour la région de la mer Baltique et me réjouis à l'avance de pouvoir en discuter avec des députés en de futures occasions.

Paweł Samecki, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, en premier lieu, je voudrais remercier les députés du Parlement pour leurs commentaires et leurs remarques sur différents aspects de la stratégie. Votre niveau d'engagement démontre que la stratégie sera un sujet qui suscite l'intérêt dans les années à venir, ce qui est positif.

Je ne serai pas en mesure de répondre à tous vos commentaires ou de réagir concernant toutes les problématiques soulevées durant le débat ou dans vos déclarations. Je voudrais simplement aborder trois grands groupes de problématiques. Premièrement, la forme. Je voudrais dire que la stratégie a été conçue dans la ligne des objectifs et des intentions des États membres. La Commission n'est pas intervenue dans la sélection des priorités. La Commission n'a pas façonné les priorités, aussi la volonté d'inclure certains projets ou de modifier certaines priorités est-elle possible, bien entendu. Ce point devra cependant faire l'objet d'un accord au cours des travaux futurs concernant la mise en œuvre de la stratégie.

Je veux vous assurer que la stratégie est une sorte d'organisme vivant et qu'à ce titre, elle se trouve largement exposée à des modifications futures, si les États membres ou les parties prenantes le souhaitent.

Deuxième point: sur la gestion et la gouvernance. Je voudrais à ce propos souligner qu'il faut une division claire des tâches, une division claire du travail et des responsabilités. Je pense que nous ne devons pas nous bercer d'illusions. Les responsabilités des États membres, de la Commission et d'autres organisations impliquées dans la gestion.

Actuellement, je souhaiterais également ajouter que nous voulons impliquer les pouvoirs locaux dans le processus de mise en œuvre de la stratégie ainsi que des pays tiers, comme l'a déjà dit la ministre.

Nous prévoyons, cela va de soi, des rapports portant sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, à présenter devant le Parlement.

Enfin, la dernière problématique est le financement. Certains députés ont mentionné la nécessité de fonds supplémentaires pour de nouveaux projets, etc. Je souhaiterais expliquer que le principe de l'absence de tout financement additionnel a été adopté dès le début de la création de la stratégie.

Actuellement, grosso modo, trois options se présentent à nous. Nous pouvons réglementer l'utilisation des fonds communautaires existants, en modifiant par exemple les critères de sélection des nouveaux projets. La deuxième possibilité consiste à recourir à d'autres sources comme les institutions financières internationales et, enfin, bien que cela soit difficile en période de récession économique, nous pouvons toujours essayer d'utiliser des ressources nationales. À cet égard, je suis impatient de connaître les conclusions de la conférence qui se tiendra à Stockholm, car il se pourrait que cette conférence définisse l'approche future des États membres et de la Commission concernant l'enjeu des macrorégions et qu'elle aborde aussi le financement des éventuelles futures stratégies. C'est pourquoi j'ai le sentiment que ce moment sera très approprié pour examiner l'approche macrorégionale globale qui se dégagera à Stockholm dans les prochains jours.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Eija-Riitta Korhola (PPE), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, je voudrais remercier la Suède, le pays qui détient la Présidence, d'avoir eu le courage d'accorder une telle importance à sa propre région, la mer Baltique, et aux matières qui y sont liées, dans le programme de sa présidence de l'Union. C'est à juste titre que la stratégie pour la région de la mer Baltique, que nous avons préparée pendant tellement de temps, soit traitée maintenant: il n'y a pas de temps à perdre. L'objectif central de la stratégie pour la région de la mer Baltique et du programme d'action, qui visent à améliorer l'environnement et la compétitivité de la région, doit être pris au sérieux tant pour ce qui concerne le financement qui lui est alloué que les mesures mises en œuvre. Les objectifs doivent être réalisés concrètement: la stratégie ne doit pas rester une belle déclaration. Nous espérons en particulier que la stratégie accélérera le nettoyage de la mer Baltique, qui souffre d'eutrophisation, et contribuera à des solutions communes face aux défis transfrontaliers. C'est avec ces objectifs à l'esprit que tous les yeux se tournent désormais vers la Finlande, qui décidera très prochainement d'autoriser ou non la construction du gazoduc Nord Stream dans ses eaux territoriales. En application de la stratégie pour la région de la mer Baltique, l'impact environnemental de projets tels que celui-là doit être examiné par le biais d'une procédure juridiquement contraignante sur le plan international, afin qu'on ne puisse l'ignorer. Nous devons par conséquent insister auprès de la Russie pour qu'elle ratifie la convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Espoo), qu'elle a signé en 1991. Quant au gouvernement finlandais, il devrait subordonner l'octroi de son permis de construire le gazoduc à cette condition. La Russie, qui tire également profit de la stratégie pour la région de la mer Baltique, ne respecte l'accord que quand cela l'arrange. Cette situation ne peut plus durer: l'enjeu est trop important, et nous devons avoir connaissance des projets nuisibles pour la mer Baltique avant qu'il ne soit trop tard.

György Schöpflin (PPE), par écrit. – (EN) La stratégie pour la région de la mer Baltique qui bénéficie du soutien de la Présidence suédoise est tout à fait bienvenue. Elle pourrait parfaitement faire office de modèle pour d'autres macrorégions européennes, comme le bassin danubien. Il est cependant un aspect du développement de la région de la mer Baltique qui exige d'être reconsidéré dans l'urgence. Je veux parler du gazoduc sous-marin Nord Stream, qui doit relier l'Allemagne à la Russie. Ce gazoduc suscite non seulement de graves préoccupations écologiques, mais aussi, de façon bien plus urgente encore, il semble avoir été dépassé par le temps. L'avenir n'appartient pas aux installations fixes de fourniture de gaz naturel - par des gazoducs - mais au gaz naturel liquéfié. Nord Stream a toutes les chances de devenir un projet à fonds perdus et parfaitement inutile; ses promoteurs devraient le reconsidérer avant d'y engloutir plus d'argent, plus de ressources, d'efforts et d'énergie.

Bogusław Sonik (PPE), *par écrit*. – (*PL*) La stratégie pour la région de la mer Baltique annoncée en juin 2009 vise à faire de la région une région à la fois sans danger pour l'environnement, prospère, facilement accessible, attrayante et sûre. Des objectifs d'autant plus importants dans le contexte des défis de plus en plus difficiles rencontrés par la mer Baltique depuis l'élargissement de l'UE en 2004.

Il est essentiel d'agir dans le sens d'une amélioration de la situation écologique de la région, dans la mesure où la mer Baltique est à l'heure actuelle l'une des zones maritimes les plus polluées du monde. Des milliers de tonnes d'agents de guerre toxiques gisent sur le fond de cette mer dans des mines, des balles, des bombes, de conteneurs et des barils. Les estimations relatives aux quantités de ces substances chimiques oscillent entre 30 000 et 60 000 tonnes; à elle seule, l'ypérite, selon ces estimations, représenterait 13 000 tonnes. Ces armements chimiques ont été coulés ici après la Deuxième Guerre mondiale à la fin des années 40. Elles avaient été saisies dans les zones d'occupation allemandes et comme il était trop difficile de les enterrer, décision a été prise de les jeter tout simplement à la mer.

Toucher aux armes chimiques qui gisent au fond de la mer Baltique en construisant une infrastructure de quelque type que ce soit pourrait engendrer une catastrophe écologique. En particulier, tout contact avec des armes chimiques datant de la Deuxième Guerre mondiale durant la construction du gazoduc de la Baltique est l'une des menaces les plus graves pesant sur l'écosystème. C'est pourquoi il est nécessaire de réaliser une évaluation de l'impact de la construction du gazoduc sur l'environnement du bassin de la mer Baltique.

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

7. Heure des votes

Le Président. – Nous allons maintenant procéder au vote.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

Aujourd'hui, nous procéderons à un vote inhabituellement important, mais aussi symbolique. En effet, une fois tous les cinq ans, le Parlement européen élit la personne qui dirigera une autre institution de l'Union.

7.1. Élection du président de la Commission (vote)

Daniel Cohn-Bendit (Verts/ALE). - Monsieur le Président ...

(L'orateur est interrompu par du chahut venant des bancs de la droite.)

Vous êtes malades ou quoi? Vous êtes malades?

Comme il y a eu des problèmes avec le vote hier, je vous demande de faire un tour de vérification des machines.

C'est pas tellement bête, non, camarades, hein!?

Le Président. – Comme proposé, nous procéderons à un vote d'essai pour vérifier que nous avons tous une carte, que nous sommes tous assis au bon endroit et que les machines fonctionnent.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi de le répéter encore: une fois tous les cinq ans, le Parlement européen élit la personne qui dirigera une autre institution de l'Union européenne. L'élection du président de la Commission européenne figure à l'ordre du jour d'aujourd'hui. Cette élection renforcera la nature démocratique de notre institution. C'est nous, représentants élus de toutes les régions de l'Europe, qui y procéderons.

Le Conseil a proposé José Manuel Barroso pour le poste de président de la Commission. Conformément à l'article 105, paragraphe 2, du règlement, le Parlement approuve ou rejette la désignation proposée à la majorité des suffrages exprimés. Le vote est secret. Nous allons maintenant procéder à l'élection du président de la Commission conformément au règlement. Le vote sera électronique. Je vous répète que vous pouvez voter de n'importe où dans l'hémicycle en insérant votre carte de vote dans le dispositif de vote personnel. Je le rappelle car il y a beaucoup de nouveaux députés dans l'Assemblée. Comme d'habitude, vous pouvez voter pour ou contre le candidat ou vous abstenir.

(Il est procédé au vote)

Voici le résultat du vote: 718 votants, 382 voix pour, 219 voix contre et 117 abstentions.

(Vifs applaudissements)

Le Président. – Conformément aux résultats qui s'afficheront à l'écran - ils ne sont pas encore visibles -, le candidat proposé par le Conseil, José Manuel Barroso, est élu président de la Commission européenne.

Je tiens à féliciter sincèrement le nouveau président pour sa réélection. Je tiens à dire que nous avons du pain sur la planche. Nous devrons relever des défis et nos concitoyens attendent de nous que nous agissions de manière très énergique et que nous répondions à leurs attentes.

Monsieur le Président, je sais que vous êtes conscient des priorités du Parlement européen. À la suite des entretiens que vous avez eus, notamment au sein de nos groupes politiques, comme hier, vous êtes au courant de nos attentes. Pour cette raison, nous sommes impatients de travailler avec vous pour les cinq années à venir. Nous espérons surtout pouvoir répondre aux besoins de nos concitoyens. Je vous félicite encore une fois. Si vous voulez nous dire quelques mots, je vous cède la parole. Toutes mes félicitations et bonne chance!

(Vifs applaudissements)

José Manuel Barroso, *Commission.* -(PT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement pour la grande confiance que vous m'accordez. Je suis très flatté et ému par votre confiance et je tâcherai de ne pas la trahir en faisant preuve d'un grand sens de responsabilité. Je considère ce vote de confiance comme un signe que ce Parlement est d'accord avec le programme ambitieux que je préconise pour l'Europe pour les cinq prochaines années.

Comme je l'ai dit au cours des discussions qui ont précédé le vote, je souhaite travailler avec tous les groupes politiques qui adhèrent au projet, qui aspire à une Europe de la solidarité et de la liberté. Toutefois, je tiens à remercier tout particulièrement le groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens), qui a pris le

risque d'adopter mon programme à Varsovie avant les élections, dans le but de permettre dès le départ à la démocratie parlementaire européenne de s'exprimer davantage.

Comme je l'ai dit devant cette Assemblée hier et à d'autres moments récemment, en tant que président de la Commission, j'aurai pour parti l'Europe, qui rassemblera tous ceux qui veulent se joindre à cette aventure passionnante que sera la création d'une Europe unie. C'est avec ces personnes que je souhaite trouver le consensus dont nous avons besoin pour faire avancer le projet européen.

Permettez-moi également d'adresser quelques mots à mon pays, le Portugal. Sans l'initiative et le soutien de son gouvernement et de son Premier ministre, José Sócrates, je ne me serais pas présenté. Je remercie le Portugal pour son soutien, qui m'a aussi été témoigné par le président de la république, le professeur Cavaco Silva. Je tiens à remercier tous les ardents Européens qui croient en ce projet pour l'Europe pour leur soutien.

(EN) Enfin, je tiens à vous réaffirmer à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les membres de cette Assemblée, ma sincère détermination à collaborer étroitement avec vous au cours des cinq prochaines années, de sorte que vous puissiez renforcer la démocratie parlementaire européenne. Je crois que le Parlement européen et la Commission européenne, en tant qu'institutions communautaires typiques, ont des obligations particulières vis-à-vis de nos concitoyens. C'est exactement ce que j'ai dit que j'allais faire et c'est exactement ce que je vais faire: renforcer l'Europe de la liberté et de la solidarité.

(Applaudissements)

Le Président. – J'ai une déclaration officielle à faire. Conformément à l'article 105, paragraphe 3, du règlement, j'informerai le Conseil des résultats d'il y a 10 minutes et je voudrais demander au Conseil et au nouveau président de la Commission de proposer conjointement les candidats aux postes de commissaires. Vu la charge de travail qui nous attend, nous ne pouvons pas perdre de temps.

Ainsi se clôture la déclaration officielle concernant l'élection de M. Barroso au poste de président de la Commission européenne.

7.2. Nominations dans les délégations interparlementaires (vote)

7.3. Incendies de forêts de l'été 2009 (vote)

PRÉSIDENCE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

8. Explications de vote

Explications de vote orales

Élection du président de la Commission

Charles Goerens (ALDE). - Monsieur le Président, hier, le président a insisté, à juste titre, sur le respect de la méthode communautaire. Cette méthode garantit une implication de tous les États membres, tout comme des institutions communautaires, dans les processus décisionnels, et ce dès le stade initial.

La façon d'aborder la crise bancaire et financière par le G4 en 2008 a été à l'opposé du respect de ladite méthode, que M. Barroso a appelée de ses vœux hier après-midi. En 2008, on a attendu en vain le rappel à l'ordre par le président Barroso.

L'Union européenne, c'est bien entendu la France, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, tous membres du G4, mais c'est aussi l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la Lettonie, la Roumanie, la Pologne, la Hongrie, le Luxembourg, et j'en passe, qui furent écartés d'une phase importante du processus décisionnel en 2008.

Vous auriez dû imposer, Monsieur le Président Barroso, le respect de la méthode communautaire en 2008 par les propos que vous avez tenus hier. C'est pourquoi je ne suis pas en mesure d'appuyer votre candidature.

Monsieur le Président, permettez-moi une remarque personnelle. Il est quand même difficile de parler avec ce brouhaha général lorsqu'un orateur a la parole ici.

Crescenzio Rivellini (PPE). – (*IT*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après mon intervention, je dirai quelques mots en napolitain (*passage non transcrit dans le présent document, le Napolitain n'étant pas une langue officielle*). Mon but n'est pas de faire couleur locale, mais d'attirer l'attention des politiques et des médias sur des questions urgentes concernant le Sud de l'Italie. J'ai voté pour le président Barroso notamment parce que j'espère qu'il sera le président de toute l'Europe, y compris du sud de l'Italie.

Situé au milieu de la région méditerranéenne, le Sud est la porte d'entrée vers l'Europe et le lien entre différents mondes. Par son histoire, sa situation géographique et sa culture de l'hospitalité, il peut jouer un rôle important pour l'ensemble du vieux continent. Le Sud de l'Italie doit être traité avec la même dignité que le reste de l'Europe et, maintenant qu'il est confronté à des difficultés, l'Europe doit intervenir aussi énergiquement que lorsqu'elle a régularisé 150 millions de citoyens d'Europe de l'Est, qui sont devenus citoyens de l'Union. Cette opération a eu un prix et, si aujourd'hui un travailleur de Gdańsk gagne 28 fois plus qu'avant, il le doit aussi à l'effort économique de l'Italie et du Sud de l'Italie.

(L'orateur poursuit en Napolitain)

Daniel Hannan (ECR). – (*EN*) Monsieur le Président, avec le temps, nous nous sommes peut-être habitués au caractère insignifiant du rituel que nous venons de pratiquer. Habitués aux structures européennes, nous ne voyons même plus combien il est anormal, scandaleux, que le pouvoir exécutif et législatif suprême se trouve dans les mains d'une bureaucratie non élue et qui ne doit pas rendre de comptes. La plupart des lois dans les États membres sont dictées par une Commission européenne qui n'a été élue par personne et dont on ne peut se débarrasser. Le seul élément de soi-disant autorité démocratique est le rituel auquel nous venons de procéder au sein de cette Assemblée, qui me rappelle étrangement une de ces réunions occasionnelles, au bon vieux temps du Comecon, où nous nous levions tous pour nous féliciter d'avoir entériné une décision.

Je n'ai aucun problème personnel avec José Manuel Barroso. Si nous voulions un président de la Commission fédéraliste, et je vois que c'est la volonté de cette Assemblée, cela aurait pu être lui ou n'importe qui d'autre. Il a l'air sympa – et comme tous les responsables politiques britanniques, je suis profondément lusophile et conscient de notre relation avec notre plus ancien allié –, mais il est assez comique de prétendre qu'il y ait ne serait-ce qu'une once de démocratie dans un système qui confère un monopole sur le droit d'initier une législation à des personnes pour lesquelles nous ne pouvons pas voter et dont nous ne pouvons nous débarrasser.

Syed Kamall (ECR). – (EN) Monsieur le Président, comme mon collègue qui vient de s'exprimer, je voudrais dire que j'émets également des réserves quant à la réélection de M. Barroso au poste de président de la Commission.

Après tout, il s'est engagé, plus que quiconque, à une intégration européenne accrue, souvent contre la volonté de la population européenne. Mais il est venu à notre réunion de groupe, l'ECR, pour expliquer qu'il était favorable à une réglementation intelligente.

Évidemment, on ne sait pas trop ce que signifie «réglementation intelligente». De nombreuses personnes pensent qu'il s'agit d'une mauvaise réglementation ou que toute réglementation n'est pas très intelligente.

Je souhaite lui demander, s'il est réellement en faveur d'une réglementation intelligente, d'assurer que pour chaque directive, la Commission procède à une évaluation adéquate de l'impact économique. L'année prochaine, cette Assemblée se prononcera sur une directive relative à la gestion alternative des fonds d'investissement. La Commission n'a jusqu'ici pas réalisé d'évaluation adéquate de l'impact économique et affirme même que c'est impossible.

Comment, dans ces circonstances, allons-nous arriver à une réglementation intelligente? Je demande à M. Barroso d'y réfléchir à nouveau.

Proposition de résolution commune: Incendies de forêts de l'été 2009 (RC-B7-0039/2009)

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) Monsieur le Président, j'ai voté contre la proposition de résolution commune sur les incendies de forêts, malgré le fait que je suis d'accord avec les pays européens qui coopèrent volontairement pour prévenir et lutter contre les incendies de forêts, ainsi que pour réparer les dommages dramatiques causés par ceux-ci.

Toutefois, je m'oppose à la création d'organes communautaires exerçant une autorité sur les États membres dans des domaines plus vastes qu'il n'est nécessaire pour résoudre ce problème. J'attire l'attention sur les paragraphes 3, 7 et 8 de la proposition de résolution commune.

Cette proposition profite des réponses humanitaires admirables aux tragédies graves auxquelles nous avons assisté pour prendre des mesures supplémentaires afin de créer la force de protection européenne appelée «Europe Aid», telle que définie dans le rapport Barnier.

Philip Claeys (NI). – (*NL*) Monsieur le Président, je me suis abstenu lors du vote final sur cette résolution, même si j'émets quelques réserves et doutes, car ce texte contient indubitablement de nombreux éléments positifs, auxquels personne ne peut vraiment s'opposer. Je pense, par exemple, au soutien au renforcement des mesures de protection civile des États membres grâce à l'échange d'experts et de méthodes de travail. L'été dernier, nous avons vu, une fois encore, que certains incendies de forêts prenaient une telle ampleur qu'une coopération était nécessaire. Mais nous avons vu aussi qu'une coopération entre États membres avait déjà lieu. On peut bien sûr la renforcer, mais on peut s'interroger sur la valeur ajoutée, par exemple, d'une force de réaction européenne distincte. Cela ne ferait que retirer des ressources aux États membres, créer un autre nouvel organe européen doté d'un personnel propre et renforcer la bureaucratie.

Explications de vote écrites

Élection du président de la Commission

Maria da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) Le président Barroso a fait de l'Europe le leader mondial de la lutte contre le changement climatique. L'Union européenne est le seul bloc international qui a adopté une position de négociation claire et cohérente pour la conférence de Copenhague. Les orientations politiques pour la prochaine Commission décrites par le président Barroso présentent une vision ambitieuse et moderne de l'Europe, laissant une place centrale à la lutte contre le changement climatique et au triangle de la connaissance.

Les défis qui nous attendent sont complexes, et les réponses que nous donnerons devront nécessairement être globales. C'est pourquoi, pour l'après-2010, le président Barroso propose une approche coordonnée et convergente associant la stratégie de Lisbonne, la politique énergétique et climatique et la politique sociale. De nouvelles sources de croissance et de cohésion sociale sont proposées, sur la base d'une nouvelle stratégie industrielle pour l'Europe, d'un secteur des services moderne et d'une économie rurale dynamique.

Le président Barroso privilégie donc l'économie réelle et sa modernisation au moyen de la recherche scientifique, du développement technologique, de l'innovation et des principes de durabilité. La Commission, sous la conduite du président Barroso, en partenariat avec le Parlement européen et le Conseil, favorisera la construction d'une Union européenne prospère, durable et socialement avancée.

Françoise Castex (S&D), *par écrit.* – Par cohérence politique et par respect envers nos électeurs, j'ai voté contre la réélection de M. Barroso. Pendant les cinq ans de son mandat, M. Barroso, l'organisateur du soutien de certains pays de l'UE à la guerre en Irak de G. W. Bush, n'a jamais été capable de relancer l'Union européenne ni de la renforcer face aux égoïsmes nationaux. Il n'a pas été à la hauteur de l'enjeu quand la crise financière, économique et sociale est apparue.

Durant ces 5 années, il n'a fait qu'accompagner les dérives du capitalisme financier au lieu de proposer les nouvelles régulations dont l'Europe a besoin au XXI^e siècle. Une réorientation de la politique de la Commission européenne est nécessaire. M. Barroso n'est pas l'homme de la situation! Son programme ne répond en rien à l'ampleur de la crise actuelle: absence de plan européen de relance, de pacte pour l'emploi, de réglementation et de supervision efficaces des marchés financiers ou encore d'instruments plus solides et prompts à corriger les déséquilibres actuels. Nous avons besoin d'une directive sur les services publics et d'une réorientation de la Commission en matière salariale. Si l'on veut sauver notre modèle social européen, il nous faut un agenda social beaucoup plus ambitieux.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Je suis ravi de dire qu'en tant que député portugais au Parlement européen, j'ai voté en faveur de la réélection de José Manuel Durão Barroso au poste de président de la Commission européenne. Je pense que ses performances au cours de son premier mandat, marqué par de si nombreuses difficultés politiques, financières et sociales, ainsi que son expérience acquise à ce poste, justifient le soutien des gouvernements et la confiance renouvelée de cette Assemblée.

Je déplore les nombreuses tentatives - toutes n'étaient pas ouvertes ou sérieuses - d'empêcher le succès de cette candidature, et je note qu'elles ont échoué, non seulement en raison du manque d'alternatives, mais aussi en raison de la bêtise des arguments sur lesquels elles se basaient. Je regrette que des députés de mon pays n'aient pu résister à emprunter cette voie, qui est aussi facile qu'incohérente.

J'espère que la deuxième Commission Barroso pourra associer sa compétence technique à ce «petit plus». J'espère aussi qu'elle respectera effectivement et qu'elle utilisera le principe de subsidiarité, et qu'elle optera pour la sécurité et la solidité en procédant par petites touches, comme recommandé par Jean Monnet, plutôt qu'en adoptant l'approche rapide qui était fort prometteuse, mais n'a que peu contribué aux véritables progrès du projet et du rêve européens. Nous avons beau tendre vers l'horizon, nous ne l'atteindrons qu'en mettant un pied devant l'autre. Nous devons prendre le bon chemin.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Je salue le résultat de ce vote, qui reconduit José Manuel Durão Barroso à la présidence de la Commission européenne. Le Portugal est fier d'avoir un citoyen aux capacités et qualités tellement appréciées, tel que M. Barroso, à la tête de la Commission. Il est encore plus fier en voyant la valeur de son travail pendant son premier mandat, de 2004 à 2009. Cette valeur a été reconnue par le Parlement européen dans son vote. En réalité, il a été élu à une très grande majorité, plus grande que celle requise par le traité de Lisbonne.

Au cours des cinq dernières années, M. Barroso a fait preuve d'un leadership fort et incontestable. Le dossier énergétique et climatique, la directive Services et les réglementations sur les substances chimiques ne sont que quelques exemples de ses succès et de son leadership. Il a également été à l'avant-garde en matière de recherche de solutions et de propositions concrètes pour résoudre la crise économique qui nous touche encore. Le Parlement européen vient d'envoyer un signal selon lequel l'Europe est forte et est dirigée par une personnalité forte. C'est pourquoi, avec confiance et espoir, nous pouvons tendre vers une Europe plus prospère et plus solidaire.

João Ferreira (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) Les orientations politiques pour le prochain mandat de la Commission, qui viennent d'être présentées, révèlent l'intention du président de poursuivre les grandes lignes de son action figurant dans les orientations relatives au mandat qui prend fin. Ces orientations sont à l'origine de la crise économique et sociale profonde que nous traversons actuellement, et dont les conséquences – chômage, inégalité, pauvreté et exclusion – ont impitoyablement touché les travailleurs et les citoyens européens.

Au Portugal, la mise en œuvre des politiques résultant de ces orientations a provoqué la destruction ou la paralysie de secteurs productifs essentiels (agriculture, pêche et industrie); une atteinte aux droits des travailleurs, la dévaluation des salaires et la hausse correspondante du chômage et de l'emploi précaire; l'inégalité de répartition des revenus, qui s'éloigne désormais clairement de la moyenne européenne; et l'échec des politiques de dérégulation, de libéralisation et de privatisation des secteurs de base, qui ont démantelé les services publics et ont soumis au marché des aspects essentiels de notre existence collective. Le maintien des mêmes orientations revient à perpétuer la concentration des richesses, à favoriser la divergence au mépris de la convergence et à causer des effets dommageables supplémentaires liés à une crise systémique latente qui surviendra tôt ou tard.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D), par écrit. – (PL) Nous voulons tous une Europe plus forte et une vie meilleure pour les citoyens! Vous aussi, à en juger par les «orientations politiques pour la prochaine Commission» que vous avez présentées au Parlement. Toutefois, nous nous attendons à plus de la part d'un candidat à la future présidence de la Commission: nous attendons de lui qu'il explique comment il a l'intention d'atteindre ses objectifs, plutôt que de simplement présenter une liste de défis à relever.

En réalité, les objectifs sont si vastes qu'il existe un risque d'exclusion mutuelle et il arrivera un moment où il faudra décider quelles priorités sont les «plus importantes». Par exemple, que déciderez-vous si l'objectif de compétitivité économique européenne va à l'encontre de l'objectif de niveaux élevés d'emploi? Le texte que vous nous avez fait parvenir ne répond pas clairement à cette question.

J'ai l'impression que votre document est une simple liste de souhaits qui n'ont pas été exaucés au cours de la précédente législature. La question est: pourquoi ces objectifs n'ont-ils pas été atteints?

Je voudrais toutefois évoquer la question de l'internet dans votre programme. Vous mentionnez l'importance de l'internet pour le développement économique et la cohésion sociale de l'Europe, et promettez même que la Commission développera un «agenda numérique pour l'Europe». Ce que je voudrais savoir, c'est comment

vous pensez mettre cette idée en pratique, et en quoi l'agenda contribuera à quelque chose de nouveau par rapport aux initiatives précédentes?

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Je fais partie, comme mes amis représentant les mouvements nationaux en Europe, des 219 députés qui ont voté contre M. Barroso. C'est un homme sympathique et cultivé, mais il est surtout le symbole de l'échec de l'Union européenne. Il n'a pas réussi à préserver nos économies et nos emplois de la concurrence mondiale déloyale; à aider les pays européens à sortir de la crise; à réformer le système financier pour brider la spéculation tous azimuts; à garantir la démocratie; à assurer l'indépendance alimentaire; ni à enrayer la désindustrialisation accélérée de nos pays.

Il n'a pas réussi, en un mot, à démontrer que l'Europe de Bruxelles est autre chose qu'une machine à broyer les nations et les peuples, à les appauvrir et à les asservir. À bien y regarder, l'élection de M. Barroso est, elle aussi, un symbole: celui de la manière dont cette Europe fonctionne. Que n'entendrait-on pas si, au lieu du président de la Commission, qui va influencer, par ses politiques, la vie de 500 millions d'Européens, c'était un chef d'État qui, bien que candidat unique, avait été élu avec à peine plus de la moitié des suffrages!

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – J'ai voté aujourd'hui contre la candidature de M. Barroso pour 3 raisons essentielles. D'abord, son bilan personnel pendant les 5 dernières années: une présidence faible, conservatrice et libérale, immobile face à la crise, incapable de stimuler une relance coordonnée, exclusivement attentive aux souhaits des chefs d'État et de gouvernement. José Manuel Barroso n'a certainement pas servi une Europe forte. Ensuite, l'insuffisance de sa réponse aux conditions posées par le groupe S&D: pas de véritable plan de relance, ni de pacte pour l'emploi, de réglementation, de supervision ou d'instruments efficaces pour corriger les déséquilibres des marchés financiers, aucun engagement sur une directive-cadre protégeant les services publics. Enfin, le respect des messages adressés par les électeurs au moment de la consultation européenne, qui nous avaient indiqué ne plus vouloir d'une Europe affaiblie, illisible, où le compromis est érigé en vertu supérieure aux orientations politiques.

Jacky Hénin (GUE/NGL), par écrit. – L'élection du président de la Commission européenne est un acte de première importance et les citoyens de l'Union devraient avoir le droit de connaître le choix de leurs représentants.

À titre personnel, je regrette et dénonce la procédure de vote secret qui n'amène aucunement à la responsabilisation.

De plus, parce que je n'ai aucun point commun avec la politique proposée par M. Barroso, j'affirme mon choix négatif quant à sa candidature à la présidence de la Commission.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit.* – (*RO*) À l'issue du dernier mandat de cinq ans (2004-2009), l'évaluation des activités de la Commission européenne ne jette pas une lumière favorable sur le président. Sur la base de cette constatation, il me semble nécessaire de m'abstenir de voter, surtout qu'un vote négatif serait une décision politique peu judicieuse étant donné l'absence d'alternative, tandis qu'un vote positif reviendrait à exprimer une confiance inconditionnelle et injustifiée dans un programme insatisfaisant.

Je crois que le soutien accordé au président Barroso par les États membres est une preuve incontestable du fait qu'il n'a pas été un président fort, mais un président qui accorde la priorité aux intérêts nationaux. Ce sont donc les dirigeants nationaux qui ont défini les orientations de son mandat. La Commission européenne a besoin d'un président qui soutient le développement de politiques communautaires, qui tend constamment vers l'intégration et qui promeut le concept d'une Europe unie. Un président qui ne doit en aucun cas s'ériger en défenseur des intérêts nationaux. D'un point de vue socio-démocrate, le président Barroso n'a pas respecté nombre de ses engagements pris au début de son mandat en 2004. La Commission a montré très peu d'intérêt pour plusieurs engagements, dont la consolidation d'une Europe sociale. En conséquence, j'ai décidé de ne pas voter pour la réélection du président Barroso.

Astrid Lulling (PPE), *par écrit.* – J'ai apporté mon vote à l'investiture de M. Barroso comme président de la Commission européenne.

Ma position part d'un quadruple constat.

Le Conseil européen a proposé la candidature de M. Barroso à l'unanimité.

Dans ma conception de la démocratie, les vainqueurs des élections peuvent revendiquer pour eux le droit de désigner un des leurs.

Il n'y a pas d'autre choix que M. Barroso, aucune solution de rechange n'ayant été envisagée sérieusement.

Les reproches adressés au président sortant méconnaissent un fait essentiel, à savoir que la Commission est une force de proposition et que ce sont les États membres qui disposent.

Mon soutien s'accompagne aussi d'un certain nombre d'attentes.

Il faudrait que M. Barroso manifeste, au cours de son second mandat, un peu plus d'indépendance d'esprit, notamment vis-à-vis des grands États membres, et qu'il inscrive son action dans le seul objectif de servir l'intérêt général communautaire.

Je regrette que la Commission ait tendance à évoluer vers un conglomérat de commissaires, libres d'agir selon leur convenance. Je prie M. Barroso de peser pour contrecarrer cette évolution.

J'aimerais que l'institution «gardienne des Traités» retrouve sa force originelle, à savoir sa capacité à montrer le chemin autour de projets mobilisateurs.

Willy Meyer (GUE/NGL), *par écrit.* – (*ES*) M. Barroso, le président de la Commission européenne, est responsable de la crise financière, économique, alimentaire et environnementale actuelle dans laquelle est plongée l'Europe. À l'heure actuelle, personne n'a reconnu son erreur et un coupable a été désigné: les États-Unis. Jusqu'ici, la Commission a essayé de bâtir une Europe basée sur des politiques de privatisation et de démantèlement de l'État social.

La Commission a adopté la stratégie de Lisbonne, qui prévoyait une croissance économique de 3 % et la création de 20 millions d'emplois d'ici à 2010. L'échec de cette stratégie est criant. Malgré cela, la Commission propose de renouveler cette stratégie et de poursuivre ces politiques, qui sont la cause de la crise. Cette crise n'est pas pandémique, elle est le résultat d'un pari sur une politique spécifique: la politique adoptée par la Commission européenne. Son programme de politique étrangère ne fait nullement mention du Sahara ou de la Palestine. Ces questions ne figurent pas parmi ses priorités, mais l'UE prévoit d'octroyer le statut avancé au Royaume du Maroc et de renforcer ses relations avec l'État d'Israël.

Maria do Céu Patrão Neves (PPE), par écrit. – (PT) Les travaux effectués par le président Barroso au cours des cinq dernières années ont été caractérisés par un grand pragmatisme, un grand sérieux et une grande fermeté dans la manière de protéger les intérêts prioritaires de l'Europe.

Son leadership mondial en matière de lutte contre le changement climatique, la possibilité d'impliquer davantage les Européens dans la protection des océans en lançant la nouvelle politique maritime européenne, et sa capacité à dégager un consensus sur les perspectives financières d'une Europe à 27 sont autant d'exemples qui justifient son maintien à la tête de la Commission européenne.

La croissance économique, l'investissement dans l'innovation et la formation et la lutte contre le chômage sont des piliers fondamentaux pour poursuivre l'intégration européenne, et ce sont également les priorités de M. Barroso pour l'avenir.

À un moment où la situation économique et financière n'est pas optimale, l'Europe a besoin d'un dirigeant fort, qui peut insuffler la vie au projet européen.

Pour toutes ces raisons et de nombreuses autres encore, je crois que M. Barroso est la personne idéale pour présider au destin de l'Union au cours de la prochaine législature.

Frédérique Ries (ALDE), *par écrit.* – Comme 381 de mes collègues, j'ai soutenu la candidature de M. Barroso à la tête de la Commission. Pour de multiples raisons, dont la moindre n'est sans doute pas que certains font au candidat un procès particulièrement injuste. J'entends les uns et les autres rêver d'un nouveau Delors, oubliant que nous avons changé de monde... et d'Europe. Celle des 12, de Kohl et Mitterrand n'est et ne sera jamais plus sans doute.

Premier président d'une Commission à 25 puis à 27, M. Barroso a eu la tâche délicate de gérer l'élargissement de 2004. Un mandat de consolidation. Le second sera celui de l'ambition. Je le souhaite et veux lui en faire le crédit. Et refuser de jouer le jeu des apprentis sorciers, attendre, non pas Godot, mais un hypothétique autre candidat que le Conseil n'a aucune intention d'avancer. Attendre, affaiblir nos institutions et le crédit dont jouit encore l'Europe auprès des Européens. Alors oui, nous attendrons qu'il tienne ses promesses, comme lutter contre le changement climatique, contre les discriminations et l'impérieuse réaction concertée face à la crise économique et sociale. Postposer ce vote une fois de plus eut été se tromper de cible. Attendre une candidature fantôme eut été une faute.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Une présidence de la Commission forte et ambitieuse est essentielle pour permettre à l'Europe de reconquérir sa position de leader mondial en cherchant un équilibre entre les objectifs économiques et politiques d'une part et la cohésion sociale et territoriale, d'autre part. Les priorités doivent être définies de manière pragmatique, mais sans négliger les valeurs à l'origine du projet européen.

De nombreux défis nous attendent, comme la réforme du budget communautaire, que l'Europe doit relever en montrant sa capacité à définir l'agenda mondial sur plusieurs sujets, notamment la lutte contre le changement climatique et la régulation des marchés financiers. À une époque où le chômage augmente dans plusieurs États membres, il est vital de chercher un moyen durable de sortir de la crise économique et sociale actuelle. Cet objectif devrait unir les États membres autour du principe de solidarité et du renforcement du marché unique européen.

Comme je crois que José Manuel Durão Barroso a les qualités qui lui permettront de continuer à répondre avec succès aux attentes que nous avons placées en lui, comme je pense que c'est un honneur pour le Portugal qu'il occupe ce poste et comme je considère que c'est un avantage pour les régions ultrapériphériques de petite taille, isolées et éloignées comme Madère d'avoir quelqu'un à la Commission qui comprend bien cette réalité, je soutiens sa nouvelle candidature au poste de président de la Commission européenne.

Frank Vanhecke (NI), par écrit. – (NL) J'ai voté contre la réélection de M. Barroso au poste de président de la Commission européenne car, pendant les cinq dernières années, il a été le symbole d'une Commission qui a décidé de ne pas tenir compte du rejet démocratique du traité de Lisbonne, et ce de manière dédaigneuse et particulièrement arrogante. M. Barroso a également à plusieurs reprises appelé à une nouvelle vague d'immigration massive et a constamment minimisé les problèmes liés à l'adhésion éventuelle de la Turquie à l'Union. Il est également très révélateur que M. Barroso ait refusé hier de répondre à une question justifiée d'un député britannique concernant ses intentions quant à un commissaire européen des droits de l'homme – je veux dire au sein l'UE. Big Brother Europe est en marche, mais apparemment, personne ne doit le savoir, même pas les députés européens.

Derek Vaughan (S&D), *par écrit.* – (EN) Même si je n'ai pas l'habitude de m'abstenir, j'ai estimé que pour le vote d'aujourd'hui sur l'élection du président de la Commission, l'abstention était le bon choix. Je conviens que M. Barroso a fait quelques concessions, par exemple, sur la question des évaluations de l'impact social, mais il ne s'est pas engagé à avancer des propositions d'importance pour le groupe S&D – par exemple, une directive renforcée relative aux travailleurs détachés, une directive d'importance vitale pour la protection des travailleurs gallois. Nous avons également besoin de plus d'engagements quant aux portefeuilles attribués aux nouveaux commissaires et d'une explication claire de M. Barroso sur l'organisation du prochain collège. Je ne crois pas que la promesse de M. Barroso de lutter contre le dumping social en Europe aille assez loin et c'est pour cette raison, et les autres mentionnées auparavant, que j'ai décidé de m'abstenir.

Bernadette Vergnaud (S&D), par écrit. – J'ai voté contre la candidature de M. José Manuel Barroso avant tout parce que je crois à une véritable Europe politique, qui ne peut se satisfaire d'une Commission inféodée aux desiderata des grandes capitales. Je crois aussi qu'on ne peut pas faire campagne en réclamant un autre leadership européen pour ensuite accorder un blanc-seing à un chantre du libéralisme dont le programme manque cruellement d'ambition et de valeurs. Un homme qui s'est abrité derrière le concept du «mieux légiférer» pour «moins légiférer» sur tout ce que je défends en tant que socialiste: défense des services publics, protection sociale des travailleurs, respect des systèmes de santé, régulation de l'économie financière, protection des consommateurs et de l'environnement face à la puissance des groupes industriels. Par respect pour mes convictions et pour celles des électeurs, je pense que ces valeurs ne peuvent être remises en cause par des calculs et des jeux de dupes visant à obtenir des concessions dérisoires de la part de conservateurs qui contrôlent la majorité des États membres, le Parlement et la Commission, et qui n'auront de cesse de continuer leur politique dérégulatrice.

Dominique Vlasto (PPE), par écrit. – Bien que le vote du président de la Commission européenne soit secret, je tiens à exprimer publiquement mon soutien au candidat de notre famille politique, José Manuel Barroso, que je félicite chaleureusement pour sa réélection. Il était normal qu'à l'issue d'élections européennes que le PPE a remportées, le président de la future Commission soit issu de nos rangs. Aussi, malgré l'agitation stérile de la gauche désunie et des Verts, qui n'avaient pourtant personne à présenter, M. Barroso a été confortablement réélu. Je me réjouis également de son engagement réaffirmé à travailler en étroite coopération avec notre Assemblée, au sein de laquelle il pourra compter sur notre détermination et notre soutien chaque fois que les propositions de notre projet européen devront être votées. Le Parlement et la Commission vont maintenant pouvoir se mettre au travail sans attendre, ce qui était le plus important en cette période difficile où de nombreux défis sont à relever rapidement pour l'ensemble des Européens. Au-delà, alors que l'Europe

est engagée dans les négociations du G20 et du climat, il fallait qu'elle soit unie et en bon ordre de marche: le vote clair et net d'aujourd'hui la renforce aussi face aux autres puissances mondiales.

Proposition de résolution commune: Incendies de forêts de l'été 2009 (RC-B7-0039/2009)

Jean-Pierre Audy (PPE), par écrit. – J'ai voté la résolution du Parlement européen du 16 septembre 2009 sur les incendies de forêt de l'été 2009. Cette résolution fait suite à de nombreuses autres qui soulignent la fréquence, la gravité, la complexité et l'incidence des catastrophes naturelles et d'origine humaine en Europe, qui ont augmenté rapidement ces dernières années. Le phénomène des incendies de forêt est aggravé par l'exode rural, l'abandon progressif des activités traditionnelles, l'entretien insuffisant des forêts, l'existence de vastes étendues de forêt plantées d'une seule essence, la plantation d'espèces d'arbres non adaptées, l'absence de politique de prévention efficace et la légèreté des sanctions prévues en cas d'incendie volontaire, ainsi que par l'application défectueuse des lois interdisant la construction illégale et garantissant le reboisement. Je regrette que la commission n'ait pas, malgré les demandes du parlement, engagé les démarches pour créer une force européenne de sécurité civile, et je salue l'action de mon ami Michel Barnier qui a proposé ce dispositif depuis longtemps. Enfin, et au moment ou les compagnies d'assurance privées n'offrent pas de garantie incendie en faveur des forêts, il devient urgent, face la défaillance du secteur privé, d'étudier un instrument collectif public/privé pour assurer les forêts contre la tempête et l'incendie.

Carlos Coelho (PPE), par écrit. – (PT) Malheureusement, les conditions d'extrême sécheresse et les incendies de forêts dans le Sud de l'Europe sont de plus en plus fréquents et intenses. Ils ont causé des dommages immenses en matière de pertes humaines (11 personnes sont décédées rien que cet été), de réduction de l'activité économique et de dégradation environnementale, particulièrement en raison d'une désertification accrue. En effet, quelque 400 000 hectares de forêts européennes disparaissent chaque année depuis dix ans.

Le changement climatique contribue à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles, mais nombre d'entre elles sont toujours imprévisibles ou sont d'origine criminelle. La recherche scientifique doit donc être développée pour améliorer les procédures d'évaluation des risques, les systèmes de prévention des incendies et les dispositifs de lutte contre les incendies. Des ressources financières adéquates doivent également être dégagées.

Nous avons besoin d'une stratégie européenne pour lutter contre les catastrophes naturelles, ainsi que d'une interopérabilité et une coordination accrues entre les différents instruments communautaires. Les États membres devraient renforcer leur coopération et leur coordination de manière à garantir la solidarité et la disponibilité de ressources supplémentaires mobilisables rapidement pour lutter contre ces catastrophes.

J'invite la Présidence du Conseil à prendre d'urgence une décision sur le règlement relatif au nouveau fonds de solidarité, afin de renforcer la transparence et la flexibilité de la mobilisation en cas d'urgence.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) L'Europe du Sud a été la victime de catastrophes (sécheresse et incendies) qui ont menacé les vies humaines, l'économie et les écosystèmes locaux et contribuent à l'abandon progressif de vastes zones autrefois habitées, dans lesquelles on travaillait et desquelles on prenait soin. Plutôt que d'être un problème pour l'un ou l'autre pays, cette question et ses conséquences graves sont désormais transfrontalières par nature et méritent donc clairement une réponse au niveau européen.

Comme je l'ai déjà dit, l'Union européenne y gagnera en restant unie même dans l'adversité et si elle est capable de mobiliser des ressources, notamment au titre du fonds de solidarité, et d'élaborer des systèmes et méthodes pour prévenir les causes et atténuer les conséquences de ces fléaux, ainsi que fournir une réponse flexible, rapide et adéquate à ceux-ci.

En plus de la Commission européenne, qui devrait adopter un rôle de pointe dans la recherche de solutions et la mise en œuvre des meilleures pratiques, l'ensemble du secteur forestier devrait être convié à partager ses connaissances, définir des solutions et dégager des moyens pour contribuer à la diversification des activités associées aux forêts.

Une comptine portugaise dit qu'un arbre est un ami. L'Union européenne devrait rendre cette amitié et donc soutenir l'avenir des zones rurales.

João Ferreira (GUE/NGL), *par écrit.* – (*PT*) La raison pour laquelle j'ai voté pour est liée à la nécessité d'une solidarité efficace et d'une mobilisation immédiate des ressources financières, de manière à pouvoir, de toute urgence, réagir à la situation sociale et environnementale tragique qui a touché les zones et communautés affectées par les incendies de cet été.

Je pense toutefois que la résolution devrait insister davantage sur les effets de certaines politiques communautaires, en particulier la politique agricole commune, qui a conduit les personnes à abandonner leurs terres et les systèmes de production, et sur les activités qui contribuent à une approche préventive du problème des incendies.

Les conséquences de la PAC, en particulier dans les pays comme le Portugal, figurent parmi les causes sous-jacentes des incendies qui dévastent aujourd'hui de grandes superficies année après année. Je pense toutefois que cette coopération possible et souhaitable entre États membres en matière de lutte contre les incendies de forêts ne devrait pas être utilisée pour ouvrir la voie à la suppression d'aspects importants de la souveraineté individuelle des États membres, notamment en termes de protection civile et de mesures de contrôle et d'intervention sur leur territoire national.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – Une fois encore cet été les feux de forêt ont dévasté le sud de la France. À l'image d'autres voisins européens, nos citoyens se sont trouvés aux prises avec les flammes, ces catastrophes se traduisant par des dégâts non seulement matériels mais aussi humains. C'est pourquoi je me suis prononcée en faveur de la création d'une force de réaction européenne indépendante et permanente, dont la tâche serait d'aider les États membres et les régions touchés par les incendies et d'autres catastrophes. Nous avons également besoin - et c'est aussi l'appel que nous avons lancé à l'adresse de la Commission - d'une stratégie qui permette de préserver les écosystèmes dont on connaît la richesse dans nos parcs naturels, qu'il s'agisse des Bauges, de l'Ardèche ou encore du Lubéron, le tout en s'appuyant sur un financement destiné aux actions de prévention et de rétablissement de l'écosystème abîmé. Le recours à la PAC pourrait se justifier dans la prévention de l'extension d'incendies de forêt, qui est trop souvent le fait de broussailles présentes en abondance dans certains secteurs. Enfin, je me suis également prononcée en faveur de la mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE, fonds bloqué à ce jour par le Conseil alors même que des besoins criants persistent.

Eija-Riitta Korhola (PPE), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, au cours de la discussion de lundi sur les incendies de forêts de l'été 2009, j'ai affirmé que les conditions naturelles se modifieront avec le changement climatique. C'est un fait incontestable. Toutefois, cela n'explique pas les catastrophes environnementales, surtout si les mêmes phénomènes se reproduisent tous les trois ou quatre ans. Nous pouvons et devons être mieux préparés. C'est pourquoi j'ai dû voter contre la position de mon groupe aujourd'hui concernant l'amendement 5 et, pour être tout à fait honnête, cette position me déconcerte fortement. Il est vraiment temps que les États membres de l'Union se regardent dans le miroir. On peut dire que la destruction causée par les incendies de forêts aurait pu être évitée si certains États membres avaient développé et mis en place des mesures préventives plus efficaces et avaient fait plus d'efforts pour mettre un terme aux activités criminelles liées à l'acquisition de davantage de terrains à bâtir.

Nos milieux politiques ne peuvent être composés de personnes qui ferment les yeux sur les faits. Cela n'est bon pour personne, surtout lorsque cela concerne les drames humains résultant des incendies de forêts. Il a été suggéré que le changement climatique était une des explications de la hausse du nombre d'incendies de forêts, et c'est vrai que l'Europe devra se préparer à des saisons d'incendies de forêts plus longues qu'aujourd'hui, qui s'étalent habituellement de juin à septembre. Les étés commencent plus tôt et sont plus chauds et plus secs, en particulier dans le Sud, et le risque d'incendie est donc croissant. Toutefois, le problème des incendies n'est pas en soi lié à une évolution progressive des conditions naturelles, mais il est ailleurs. C'est une chose de s'adapter à l'évolution de l'environnement, c'en est une autre d'accepter des mauvaises pratiques rigides et de ne pas être préparé.

Willy Meyer (GUE/NGL), par écrit. – (ES) En Grèce, 130 000 oliviers ont été détruits par les incendies, ainsi que de nombreux hectares de vignobles, fermes d'élevage et exploitations, apicoles, des entrepôts, des étables et de nombreuses serres et habitations. En Espagne, 95 769 hectares ont été brûlés par des incendies de forêts, faisant 11 victimes et des pertes estimées à 395 millions d'euros.

Les dommages sociaux, économiques et environnementaux causés par les incendies aux économies locales, à l'activité de production et au tourisme sont énormes, et exigent une aide aux citoyens touchés ainsi que le rétablissement des anciennes conditions environnementales au moyen d'une intervention nationale et communautaire immédiate.

Nous invitons la Commission à mobiliser le Fonds de solidarité communautaire actuel sans délai et à dégager les ressources nécessaires pour soutenir les plans de reconstruction des zones touchées, la restauration de leur potentiel de production et la reforestation totale des zones brûlées.

La déforestation est due en partie à la construction de routes et de voies de chemin de fer. La Commission doit promouvoir des mesures visant à ce que les travaux publics financés par des fonds communautaires

consacrent une partie des investissements publics à l'amélioration, à l'entretien et à l'extension des forêts publiques.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit*. – (*DE*) Malheureusement, l'été 2009 a été marqué par des incendies de forêts dévastateurs dans le Sud de l'Europe, qui ont causé des dommages matériels et environnementaux considérables. Il était clair, dans ce contexte, que les pyromanes, qui tirent profit de la destruction des forêts, allaient être encouragés par les lacunes ou l'absence des registres des forêts, ou par une utilisation des terres mal définie. Il était dès lors important que cette proposition de résolution invite les États membres à réviser ou modifier ces registres.

En plus de la reforestation, la coopération entre les experts, les pompiers et les autres groupes déployés est nécessaire dans les cas d'urgence et en prévention. Cette proposition de résolution contient des propositions logiques, concernant notamment la manière dont les États membres peuvent être soutenus en cas de catastrophe conformément au principe de subsidiarité. C'est pourquoi j'ai voté pour la proposition de résolution commune sur les incendies de forêts de l'été 2009.

Frédérique Ries (ALDE), par écrit. – Disons-le d'emblée, prévenir les catastrophes naturelles, s'adapter aux changements climatiques n'est pas chose aisée. Et même si l'Union européenne fait plutôt mieux que d'autres régions du monde avec la création d'un mécanisme de protection civile renforcée et la manne financière que représente le Fonds de solidarité, ce ne sont pas moins de 600 000 hectares qui sont détruits chaque année.

Et je ne parle ici que des incendies de forêt dans le bassin méditerranéen, avec en point d'orgue ceux de cet été 2009 sur les hauteurs d'Athènes. Deux propositions me semblent indispensables pour améliorer la situation. Premièrement, il faut appliquer en totalité le rapport de Michel Barnier de 2006 sur la force de protection civile européenne. Nous attendons toujours la mise en place des casques verts européens pour donner corps à une politique européenne de la protection civile plébiscitée par les citoyens. Deuxièmement, il est important que la Commission ait un droit de regard sur ce qui se passe localement. Il serait pour le moins étonnant que des subsides européens soient versés alors que certains incendies de forêt sont vraisemblablement d'origine criminelle et n'ont d'autre but que de rendre les terrains constructibles.

Joanna Senyszyn (S&D), par écrit. – (*PL*) J'ai voté pour la résolution sur les incendies de forêts. Jusqu'ici, cette année, plus de 200 000 hectares de forêts ont été détruits par les flammes dans l'Union européenne. C'est plus que pendant toute l'année 2008! C'est en Pologne que le facteur de risque lié aux incendies de forêts est le plus élevé d'Europe. En avril 2009, le nombre d'incendies a été le plus élevé en cinq ans.

Nous devons prendre des mesures urgentes et efficaces pour contrer le changement climatique, qui est une des causes des incendies. Une autre question importante dans la résolution adoptée concerne la coordination des mécanismes communautaires de prévention du changement climatique et, en particulier, l'utilisation efficace du fonds de solidarité pour limiter les conséquences des incendies.

Nous devons établir une force de réaction européenne capable d'intervenir rapidement en cas de catastrophe naturelle. Elle viendrait compléter, d'un point de vue financier et organisationnel, les actions prises par les États membres. J'espère que la résolution parlementaire sur la lutte contre les effets des incendies sera dûment prise en compte par la Commission européenne et que celle-ci l'utilisera pour intensifier ses propres actions dans ce domaine.

Catherine Stihler (S&D), *par écrit.* – (*EN*) Le débat d'aujourd'hui sur les incendies de forêts est le bienvenu. La dévastation de nombreux sites de beauté naturelle est une perte pour nous tous. Nous devons faire preuve de solidarité envers nos collègues et aider les pays touchés.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit.* – (*PT*) Les études récentes montrent que grâce à la reforestation encouragée par le gouvernement régional et aux initiatives prises par les organisations de protection environnementale, les forêts de Madère se sont étendues de près de 5 000 hectares au cours des 36 dernières années, une réalisation notable d'autant plus qu'elle va à l'encontre de la tendance nationale. Ce patrimoine inestimable doit être protégé et, si nous devons certainement nous tenir prêts à réagir en cas d'incendies de forêts, j'estime qu'il est essentiel de répartir l'allocation des ressources entre la prévention des incendies, la détection des incendies et la véritable lutte contre les incendies. J'ai voté pour cette résolution, car je crois que cette politique peut être encouragée au niveau de l'Europe grâce à une stratégie de solidarité associant la réaction aux incendies et la prévention efficace des comportements à risque.

En mettant particulièrement l'accent sur les régions ultrapériphériques, cette approche devrait impliquer à la fois les autorités et les propriétaires de terres forestières dans le nettoyage des bois, la plantation des espèces

natives et la repopulation des zones rurales. Les actes criminels devraient également être punis comme il se doit au niveau national. La flexibilité dans la mise en œuvre des procédures associées à l'utilisation des Fonds structurels existants ou nouveaux, comme le fonds de solidarité de l'UE, permettra d'apporter une réponse plus rapide aux personnes touchées par la perte de leurs terres agricoles, de leur maison et de leur bétail en raison des incendies et autres catastrophes naturelles.

Frank Vanhecke (NI), *par écrit.* – (*NL*) Je me suis abstenu lors du vote final sur la résolution de compromis relative aux répercussions des incendies de forêts de 2009 parce que j'ai noté que la majorité de ce Parlement estimait que la lutte contre les incendies de forêts au niveau européen ne devait pas se limiter à un soutien et à une coordination, mais qu'il faudrait en réalité créer une espèce ce corps de pompiers européen, encore un autre organe européen qui coûtera cher pour faire un travail déjà effectué par d'autres.

En tout état de cause, cela illustre le fait que les euro-fédéralistes sont moins concernés par la gestion efficace et compétente de notre continent que par le fait d'en imposer en voulant tout réglementer au niveau européen, en dépit du principe de subsidiarité si souvent vanté.

(La séance, suspendue à 12 h 50, est reprise à 15 heures)

9. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK

Président

10. Services financiers (signatures d'actes)

Le Président. – Dans le cadre de la procédure de codécision, les actes législatifs sont signés par le président du Parlement européen et la Présidence en exercice du Conseil. Avant de reprendre la séance, nous allons procéder à la signature d'un paquet législatif afin de le rendre effectif. M^{me} Cecilia Malmström, ministre des affaires européennes, signera au nom du Conseil. Je suis ravi que la commissaire Benita Ferrero-Waldner se soit jointe à nous aujourd'hui.

Je voudrais dire quelques mots sur la législation que nous allons signer. Aujourd'hui, à la veille du sommet extraordinaire de l'Union européenne en préparation du sommet du G20 qui se tiendra à Pittsburgh, c'est une bonne occasion de renforcer le rôle du Parlement européen en tant que colégislateur. On m'a demandé de représenter le Parlement européen lors du dîner des chefs d'État ou de gouvernement. Nous, Union européenne, préparerons notre participation au sommet du G20 qui aura lieu à Pittsburgh.

Aujourd'hui, nous adopterons un paquet important de quatre actes législatifs différents couverts par la procédure de codécision en réponse à la crise financière. Que contient ce paquet? Une directive sur les exigences de fonds propres, un règlement sur les agences de notation de crédit, un nouveau règlement sur les paiements transfrontaliers et une décision établissant un nouveau programme de soutien à des activités spécifiques dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle des comptes.

La directive et les règlements visent à protéger les investisseurs européens et le système financier de l'Union européenne, ainsi qu'à accroître la protection des droits des consommateurs et à assurer un meilleur suivi. Ces actes ont pour but de stabiliser les marchés financiers. Nous concrétisons par là les prévisions, mais la législation que nous allons signer a été élaborée par le Parlement au cours de la législature précédente. M^{me} la ministre Malmström souhaite-t-elle prendre la parole avant de signer les actes législatifs?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, nous allons maintenant procéder à la signature de plusieurs actes juridiques qui sont absolument essentiels pour répondre à la crise financière et économique qui a frappé si durement l'Europe et continuera d'avoir des conséquences. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier la Présidence tchèque, qui a travaillé très dur pour élaborer ces actes en peu de temps. C'est grâce à elle que nous avons pu arriver aussi vite à une coopération aussi fructueuse entre le Conseil et le Parlement, ainsi qu'à des accords rapides et efficaces.

Comme je l'ai déjà dit, nous sommes prudemment optimistes quant à la situation économique, mais nous savons aussi que le chômage touchera très fort de nombreux pays dans la période à venir. Il faut dès lors que le Parlement, le Conseil et la Commission continuent de collaborer étroitement. Je me réjouis de notre coopération et suis fière de pouvoir signer ces actes à vos côtés, Monsieur le Président.

Le Président. – Je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce que nous faisons est une expression de la continuité des fonctions du Conseil, du Parlement et de la Commission. Entre-temps, des élections ont eu lieu au Parlement européen et elles n'ont absolument pas entravé nos activités ou notre travail.

Je voudrais maintenant demander à la ministre Malmström de procéder à la signature conjointe, qui se fera sur cette table. J'invite également la commissaire Ferrero-Waldner, M^{me} Berès et M^{me} Bowles – l'ancienne et l'actuelle commissaires chargées des affaires économiques et monétaires – à me rejoindre. Je vous demanderai de vous installer ici, au milieu. J'appelle aussi les rapporteurs, dont M. Karas et M. Gauzès. Vous serez tous présents lorsque la ministre et moi apposerons notre signature.

Je voudrais également signaler que M^{me} Starkevičiūtė et M. Hoppenstedt ont été rapporteurs, mais qu'ils ne siègent plus au Parlement européen après avoir été députés pendant la législature précédente.

Nous allons maintenant procéder à la signature.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} DAGMAR ROTH-BEHRENDT

Vice-présidente

11. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal

12. Composition des délégations interparlementaires: voir procès-verbal

13. Accord de partenariat et de coopération CE / Tadjikistan (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- les déclarations du Conseil et de la Commission relatives à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et la République du Tadjikistan et
- la recommandation d'Alojz Peterle, au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de décision du Conseil et de la Commission relative à la conclusion d'un accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Tadjikistan, d'autre part

(12475/2004 - 11803/2004 - C6-0118/2005 - 2004/0176(AVC)) (A7-0007/2009).

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Madame la Commissaire, Monsieur Peterle, je suis heureuse d'avoir l'occasion, cet après-midi, de discuter des liens de l'Union avec le Tadjikistan et plus particulièrement de l'importance que nous accordons à l'établissement d'une nouvelle base pour nos relations avec ce pays en concluant un accord de partenariat et de coopération.

Je sais que le Parlement accorde beaucoup d'intérêt à ce sujet. Déjà en février 2008, dans votre résolution relative à une stratégie européenne en Asie centrale, vous aviez invité les États membres à ratifier rapidement l'accord de partenariat et de coopération, confirmant ainsi l'intention du Parlement d'approuver cet accord dans un avenir proche.

L'accord est maintenant ratifié et il y a une forte volonté de passer le plus vite possible aux étapes restantes de manière à ce que l'accord de partenariat et de coopération puisse entrer en vigueur dans les plus brefs délais, avec un peu de chance avant la fin de l'année. Nous signalerions ainsi clairement l'inauguration d'un nouveau chapitre dans nos relations entre l'Union européenne et le Tadjikistan.

Le Tadjikistan est un élément important de notre stratégie globale pour l'Asie centrale. Très difficilement accessible, ce pays est l'un des plus pauvres au monde. Il partage avec l'Afghanistan une frontière mal entretenue qui fait de lui un important point de passage du trafic de drogue ainsi qu'un point d'entrée dans la région pour les islamistes radicaux. Nous avons donc tout intérêt à aider le Tadjikistan, à la fois pour le bien du pays lui-même et pour résoudre nos problèmes communs. Nous nous y attachons déjà en établissant divers contacts. La Présidence suédoise a envoyé un groupe à haut niveau dans la région au mois de juillet et une conférence ministérielle avec l'Asie centrale a été organisée hier à Bruxelles.

Néanmoins, le Tadjikistan est l'un des quelques pays situés à la frontière orientale de l'Union avec lesquels nous n'avons pas encore conclu d'accord global depuis la fin de la guerre froide. Si nous voulons vraiment nous attaquer aux problèmes que je viens de mentionner, nous devons créer un cadre adéquat pour nos futures relations. Les modalités du dialogue politique et de la coopération pratique avec le Tadjikistan doivent être améliorées de manière à mieux refléter les défis communs que doit relever la région. Avec un accord de partenariat et de coopération, nous disposerions d'une méthode plus structurée pour débattre des sujets d'intérêt commun: les droits de l'homme, l'État de droit, le trafic de drogue et le crime organisé, ainsi que les organisations terroristes et religieuses.

Parallèlement, nous devons avancer sur les questions relatives à la démocratie, à la bonne gestion sociale et aux droits de l'homme dans la région. Nous sommes bien conscients qu'il ne s'agit pas là d'une mission facile. Je suis donc très favorable à un dialogue structuré avec le Tadjikistan sur la question des droits de l'homme qui nous permettrait d'avoir une véritable discussion. Le deuxième tour de ce dialogue aura lieu le 23 septembre à Douchanbé.

Nous devons continuer à encourager le Tadjikistan à introduire un programme de réformes. L'évolution de la situation est souvent très inquiétante. Nous voudrions voir le pays adopter une attitude plus démocratique en ce qui concerne la liberté d'organisation, la liberté religieuse, la liberté des médias et le développement de la société civile. Nous devons faire tout notre possible pour convaincre le Tadjikistan que l'État de droit doit être respecté dans le cadre de la lutte contre les activités illégales, le trafic de drogue et le terrorisme. Nous devons insister sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales afin d'éviter les conflits ethniques ou culturels.

Nous sommes également très préoccupés par la corruption étendue qui caractérise le pays. Elle nuit non seulement au développement du Tadjikistan, mais également à l'efficacité des contributions des donateurs. Nous devons faire usage de tous les canaux à notre disposition pour enjoindre aux autorités tadjikes de traiter ce problème le plus rapidement possible. Nous ne pouvons ignorer le fait que tous les axes de transit du trafic de drogue - ou tout au moins une grande partie d'entre eux - passent par le Tadjikistan. Le pays est vulnérable face aux mouvements radicaux et au crime organisé international. Nous devons intensifier notre soutien au Tadjikistan afin de lutter contre cette activité tout en fournissant d'autres sources de revenus. Cette stratégie correspond bien à l'engagement que nous avons pris en Afghanistan et à nos activités de stabilisation de ce pays. Nous nous félicitons de l'intérêt du Tadjikistan pour cette coopération et nous soutenons ses efforts.

Le Tadjikistan a affiché une attitude ouverte et constructive lors des discussions sur nos défis communs, ce qui est positif. Ce dialogue est un élément important du soutien que nous apportons au Tadjikistan dans le cadre de ses activités de promotion de la coopération avec ses voisins et d'élaboration de solutions aux problèmes régionaux complexes et urgents comme le changement climatique, l'eau et le contrôle des frontières. Compte tenu du fait que nous avons énormément d'intérêt à traiter un grand nombre de ces problèmes de manière plus efficace et efficiente, je suis favorable à la possibilité de créer de nouvelles bases pour nos relations avec le Tadjikistan. Avec l'accord de partenariat et de coopération, nous disposerons d'un cadre au sein duquel nous pourrons développer davantage nos relations bilatérales et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs globaux de notre stratégie pour l'Asie centrale toute entière. J'invite donc le Parlement à voter pour cet accord de manière à ce qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier M. Peterle pour son excellent rapport ainsi que pour cette résolution, qui offre une très bonne analyse de la situation au Tadjikistan et formule des recommandations que je peux appuyer.

Depuis l'adoption de la stratégie européenne en Asie centrale en juin 2007, nos relations avec tous les pays d'Asie centrale se sont renforcées, pour notre bénéfice à tous. Le rythme des contacts entre nous s'est accru et nous comprenons désormais tous les avantages d'une meilleure coopération pour les questions de sécurité, la gestion et le contrôle des frontières, l'éducation, la gouvernance et la diversification de l'approvisionnement énergétique. Grâce à cette stratégie, un nouveau type de partenariat est en train d'émerger avec les cinq républiques d'Asie centrale.

Il est toutefois clair que cette stratégie globale est composée de relations bilatérales individuelles et différenciées qui reflètent les différentes aspirations et orientations des pays concernés. Comme vous le savez, notre coopération avec le Tadjikistan est toujours actuellement régie par l'accord de commerce et de coopération conclu avec l'URSS en 1989 et approuvé par le Tadjikistan en 1994. Cet accord ne reflète plus totalement nos ambitions dans le cadre de la stratégie en Asie centrale et ne favorise plus le type de relations que nous cherchons à présent à nouer avec le Tadjikistan.

En donnant votre accord au nouvel accord de partenariat et de coopération entre l'UE et le Tadjikistan, qu'il vous est proposé de débattre aujourd'hui, vous nous permettriez de faire un grand pas en avant en élargissant et en approfondissant notre coopération avec ce pays.

Le Tadjikistan d'aujourd'hui est confronté, comme on l'a déjà dit, à de sérieux problèmes économiques et sociaux. Il est important - et il y va de l'intérêt des Européens - qu'il réussisse à surmonter ses difficultés. C'est un pays qui partage avec l'Afghanistan une frontière de près de 1 500 km de long et qui est proche de la vallée de Swat au Pakistan. C'est un territoire susceptible d'être contaminé par ces conflits environnants et d'être infiltré par les militants islamistes.

Le Tadjikistan est également l'élément central des efforts visant à endiguer les flux de drogues illégales d'Afghanistan vers l'Europe. Un renforcement de la coopération avec l'Union européenne peut donc contribuer à éviter la propagation de l'instabilité.

La vulnérabilité du Tadjikistan réside notamment dans la faiblesse de son économie. La plus pauvre des républiques d'Asie centrale a été rudement touchée par la plongée des prix de l'aluminium et du coton en raison de la crise mondiale. Ceci, combiné à une chute de 34 % des transferts des travailleurs expatriés au premier semestre 2009, fait craindre un accroissement du niveau de pauvreté et une agitation sociale due à une situation socio-économique précaire.

Je pense que nous sommes actuellement sur la bonne voie avec le Tadjikistan en soutenant et en encourageant des réformes indispensables. Tel a également été le but principal des visites fréquentes du représentant spécial de l'UE et de ma propre visite au printemps 2008. Des progrès sont accomplis, mais il reste de toute évidence beaucoup de travail. Le gouvernement a clairement indiqué qu'en plus du renforcement des échanges commerciaux et de la coopération, il était disposé à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la protection sociale, la santé, l'éducation, la lutte contre la corruption et les droits de l'homme.

Il faut approuver le fait que le président Rahmon ait créé un poste de médiateur. Celui-ci sera pour nous un interlocuteur majeur, lors du prochain tour du dialogue UE-Tadjikistan sur les droits de l'homme, dont vous avez déjà parlé, le 23 septembre. La réforme du système judiciaire avance toujours doucement, mais nous espérons que les recommandations faites lors d'un récent séminaire de la société civile sur les droits de l'homme à Douchanbé seront prises en considération par le gouvernement, particulièrement dans le cadre de la réforme de la profession de juriste et du nouveau code de procédure pénale au Tadjikistan.

Je suis évidemment bien consciente de vos inquiétudes pour la démocratie et les droits de l'homme au Tadjikistan et je peux donc vous assurer que la Commission prendra dûment en considération ces préoccupations lors de nos dialogues avec ce pays.

Concernant les réformes économiques, nous notons des progrès, par exemple, sur l'élaboration d'une résolution relative à la «dette du coton», qui, nous l'espérons, ouvrira la voie à de plus vastes réformes agricoles ainsi qu'à la mise en œuvre de la «liberté d'exploitation agricole», cruciale pour lutter contre la pauvreté dans le pays.

En donnant son accord à l'APC aujourd'hui, le Parlement européen nous permettra de continuer à collaborer avec le Tadjikistan sur toute une série de réformes politiques et économiques, en accordant une attention particulière à la démocratie et aux droits de l'homme, et de veiller à leur mise en œuvre totale. Ces efforts de réforme sont déjà soutenus par un montant relativement élevé d'aide bilatérale accordée par la Commission. En effet, 66 millions d'euros ont été alloués pour la période 2007-2010, montant qui sera même porté à 70 millions d'euros pour 2011, 2012 et 2013.

Notre soutien prendra principalement la forme d'une aide au secteur de la protection sociale et la santé, la réforme de la gestion des finances publiques et l'aide technique au développement du secteur privé. Ce processus sera appuyé par notre délégation à Douchanbé. Mon objectif est que d'ici la fin de l'année, notre bureau régional là-bas devienne une délégation à part entière afin d'encourager le processus de réforme et de faciliter la mise en œuvre totale de l'APC. J'espère plus particulièrement que cela nous aidera à évaluer régulièrement de manière approfondie l'évolution dans les domaines clés que j'ai mentionnés, que nous comparerons ensuite à des références précises.

Alojz Peterle, *rapporteur.* – (*SL*) La décision de conclure un accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes, leurs États membres et le Tadjikistan s'inscrit dans la lignée de la stratégie du Conseil européen pour un nouveau partenariat avec l'Asie centrale et de la volonté évidente du Tadjikistan d'établir une vaste coopération avec l'Union européenne, dans le cadre des échanges commerciaux et dans bien d'autres domaines.

Je suis heureux de constater que tous les États membres ont ratifié cet accord et j'espère que nous allons pouvoir donner notre approbation à l'accord conclu avec le Tadjikistan, comme nous l'avons déjà fait par le passé pour les accords conclus avec le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan. Nous marquerons ainsi la fin de l'accord commercial et de coopération entre l'Union européenne et l'ancienne Union soviétique.

Agissant conformément à ses valeurs et principes fondamentaux, l'Union européenne exprime avec cet accord son intérêt stratégique pour une coopération avec le Tadjikistan, qu'elle considère comme un partenaire très important dans cette région du monde. L'Union voudrait également approfondir ses relations avec le Tadjikistan et contribuer ainsi à la sécurité, à la stabilité et à la progression économique de ce pays, au développement et à la consolidation de ses institutions démocratiques ainsi qu'à la défense des droits de l'homme et de l'État de droit.

Les objectifs plus spécifiques de la politique européenne au Tadjikistan concernent principalement le soutien à la lutte contre la pauvreté, l'appui à la bonne gouvernance et aux réformes, ainsi que la lutte efficace contre le trafic de drogue et le crime organisé. Ce rapport est critique au sujet de l'état de la démocratie dans ce pays, il exprime des inquiétudes concernant la corruption et l'état de la société civile, mais, en même temps, il appelle le gouvernement tadjik à s'attaquer le plus rapidement possible à la situation problématique dans le domaine de l'éducation et de la formation.

Ce rapport exprime également à juste titre des inquiétudes au sujet des violations des droits de l'homme, plus particulièrement des droits de la femme, des libertés religieuses, de l'indépendance de la justice et des conditions régissant l'activité des organisations de la société civile. Ceci étant, le rapport accueille aussi favorablement l'amorce d'un dialogue sur les droits de l'homme, dont la progression est essentielle au développement de relations bilatérales.

Cet accord reflète notre conviction selon laquelle le Tadjikistan possède les capacités requises pour créer un État moderne et fonctionnel capable d'assurer correctement son rôle dans la région, surtout en ce qui concerne la lutte contre l'extrémisme venu d'Afghanistan et d'autres zones de la région. Ce rapport nous rappelle également l'importance de l'énergie et de l'eau, ces questions concernant les relations interétatiques en Asie centrale et nécessitant d'être traitées de manière conjointe.

Pour conclure, permettez-moi de féliciter mes collègues pour leur collaboration constructive et la Commission pour son aide précieuse. Par-dessus-tout, je voudrais remercier l'ambassade de la République du Tadjikistan pour sa coopération.

Je suis convaincu qu'avec cet accord, l'Union européenne sera capable de capitaliser et d'approfondir la coopération qu'elle a déjà eue jusqu'ici avec le Tadjikistan et j'espère que l'accord sera rapidement mis en œuvre dans le même esprit. Je vous recommande vivement d'adopter cet accord avec le Tadjikistan.

Filip Kaczmarek, *au nom du groupe PPE*. – (*PL*) Je voudrais féliciter le rapporteur, Alojz Peterle, pour son rapport hautement factuel et, je tiens à le souligner, très équilibré sur l'accord de partenariat et de coopération entre les Communautés européennes et le Tadjikistan.

Le Tadjikistan a été la cible de nombreuses critiques pour son manque de démocratie. Ce que nous désapprouvons le plus souvent, c'est le manque de liberté de la presse et de liberté religieuse et la corruption. Je ne souhaite pas contester ces faits. Mais nous devons toutefois tenir compte du fait que le Tadjikistan a récemment progressé dans la lutte contre la corruption et a amélioré sa situation en matière de droits de l'homme, en plus de progrès dans divers autres domaines sensibles. Par ailleurs, il s'agit d'un pays relativement stable, ce qui est important, compte tenu de sa situation stratégique. Mais nous avons déjà débattu de tout cela aujourd'hui.

En tant que voisin de l'Afghanistan, compte tenu des problèmes découlant de cette proximité et relatifs à la production à grande échelle et à la vente de drogue, au terrorisme et au développement de l'extrémisme et vu la présence d'un autre voisin lui aussi de plus en plus instable (le Pakistan), le Tadjikistan pourrait devenir un allié naturel de l'Union européenne. Il est donc dans l'intérêt de l'UE de continuer à soutenir les processus démocratiques dans ce pays et de renforcer ses capacités politiques, économiques et sociales.

N'oublions pas que le Tadjikistan est la plus pauvre des anciennes républiques soviétiques. Il figure parmi les 12 pays repris l'année dernière sur la liste des Nations unies des pays les plus gravement touchés par la crise alimentaire mondiale. À cet égard, je suis satisfait de voir que le rapport mentionne également les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous devrions également rappeler ceux-ci à la mémoire du Tadjikistan.

L'Union européenne est le principal partenaire commercial du Tadjikistan. Les deux parties doivent faire des efforts pour mettre en œuvre l'accord le plus rapidement possible, afin de favoriser le développement du pays et de stabiliser sa situation économique. Nous n'y parviendrons pas si nous nous contentons de critiquer les travers du Tadjikistan. Nous devons également envoyer un signal positif indiquant que nous tenons à nouer des contacts avec ce pays et, selon moi, le rapport de M. Peterle, de même que le Parlement tout entier, envoie exactement ce signal.

Niccolò Rinaldi, *au nom du groupe ALDE.* – (*IT*) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, «Tadjikistan» est un mot rarement prononcé dans ce Parlement et donc, nous - je m'exprime au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe ainsi qu'en tant que membre de la commission du commerce international et de la délégation pour les relations avec l'Asie centrale et la Mongolie – accueillons favorablement cet accord. Je me félicite également de la décision d'adopter des mesures rapides afin de promouvoir nos délégations de représentation dans la région, comme la commissaire vient de le mentionner.

De plus, le Tadjikistan, pays qui peut nous surprendre mais qui est souvent dépeint comme un avant-poste de l'Europe, ne se situe pas à la périphérie du monde – pas plus que les autres pays d'Asie centrale, et surtout pas l'Afghanistan. C'est dans ce pays que sont actuellement livrés d'importants combats contre le trafic de drogue, l'autoritarisme et le fondamentalisme et pour l'établissement de l'État de droit et la démocratie, qui sont toujours malheureusement très fragiles.

Grâce à cet instrument législatif, nous allons pouvoir accomplir des progrès, non seulement en termes d'échanges commerciaux, mais également, je l'espère, en termes politiques et culturels.

Heidi Hautala, au nom du groupe Verts/ALE. – (FI) Madame la Présidente, les conditions sont bien plus favorables à l'établissement d'un accord de partenariat et de coopération avec le Tadjikistan qu'avec, par exemple, l'Ouzbékistan ou le Turkménistan, vu que ces deux pays sont des dictatures totales. Le Tadjikistan, lui, est sur une pente un peu moins dangereuse et cet accord permettra à l'Union européenne d'avoir une certaine influence sur la situation du pays. Nous avons été heureux d'entendre qu'au nom du Conseil et de la Commission, le pacte de coopération serait principalement axé sur les droits de l'homme et la démocratie et chercherait à promouvoir le développement de l'État de droit. Il a également été extrêmement agréable d'apprendre qu'un poste de médiateur avait été créé au Tadjikistan. Il s'agit d'un instrument très important dans de nombreux pays et l'Union européenne doit accorder son ferme soutien à cette nouvelle institution.

Je voudrais aborder un autre point relatif à la question des ressources en eau. Cette région est particulièrement riche en ressources hydriques et l'Union européenne pourrait aider le Tadjikistan à les exploiter de manière rationnelle et démocratique, en prenant également en considération les intérêts des pays dont les territoires se situent en aval et qui seraient susceptibles de pâtir des effets de grandes centrales hydroélectriques. Quoi qu'il en soit, le groupe Verts/Alliance libre européenne voudrait insister sur l'importance de la coopération régionale pour que l'économie locale d'Asie centrale puisse se relever.

Charles Tannock, *au nom du groupe ECR.* – (*EN*) Madame la Présidente, le Tadjikistan n'a pas la chance de disposer des ressources énergétiques et minérales de certains autres pays d'Asie centrale. Ce n'est toutefois pas une excuse pour marginaliser ce pays au profit de ses voisins plus riches et plus grands.

L'Asie centrale est une région primordiale pour la sécurité politique et énergétique de l'UE. Lorsqu'il s'agit de renforcer les relations avec l'UE, certains pays de la région feront plus rapidement des progrès que d'autres, c'est inévitable. Mais nous devons conserver un certain engagement collectif en continuant à améliorer nos liens avec ce qui était encore il y a peu une région diplomatiquement isolée et fortement négligée, surtout par l'Union européenne. Favoriser certains pays d'Asie centrale au détriment d'autres risquerait de semer la discorde et de créer une division dans la région. Les terroristes islamiques présents là-bas ont d'ailleurs montré qu'ils étaient déterminés à se servir de la pauvreté et de la mauvaise gouvernance pour radicaliser le peuple et diffuser leur message de haine.

Le gouvernement tadjik a rejeté l'extrémisme et, avec l'aide de la communauté internationale, il cherche à présent à consolider la démocratie de l'État. Le Tadjikistan garde toujours les séquelles d'une guerre civile violente qui a éclaté entre le pouvoir séculier et les forces jihadistes après l'effondrement de l'Union soviétique, au début des années 90. Le peuple tadjik n'a aucune envie de voir à nouveau couler le sang et c'est pourquoi il a courageusement soutenu les actions de l'OTAN contre les talibans en Afghanistan. La mission de la FIAS en Afghanistan est cruciale pour l'avenir à long terme du Tadjikistan et pour que celui-ci puisse réaliser son désir de trouver un garant de la paix à l'Ouest.

Il est juste de dire que le parcours du Tadjikistan en termes de démocratisation et de droits de l'homme a jusqu'ici été chaotique, mais je suis convaincu qu'un dialogue et un engagement de la part de l'Union encouragera le Tadjikistan à opérer des changements positifs. Telle semble être en tout cas l'attitude de l'Union européenne vis-à-vis du Belarus et de l'Ouzbékistan, et le Tadjikistan mérite donc d'être traité de la même façon. Le groupe ECR est par conséquent favorable à la mise en place d'un partenariat stratégique politique et économique plus approfondi, basé sur un engagement en faveur d'une plus grande ouverture, davantage de démocratie et des normes plus élevées en matière de droits de l'homme.

Sabine Lösing, *au nom du groupe GUE/NGL*. – *(DE)* Madame la Présidente, merci pour ce rapport. En tant que membre de la commission des affaires étrangères, j'ai interrogé le représentant compétent de la Commission, lors d'un débat, sur le rôle de cet accord dans le cadre de la gestion de l'immigration de l'Union. Il a clairement indiqué qu'à son entrée en vigueur, il ouvrirait la voie à une coopération avec l'agence chargée de la sécurité aux frontières (Frontex) ainsi qu'à de nombreuses réglementations sur l'immigration, notamment dans le cadre des accords de réadmission et de la sécurité des frontières avec l'Afghanistan. La question de la frontière entre le Tadjikistan et l'Afghanistan, longue de 1 200 km, a déjà été abordée ici. Elle deviendra alors un autre objectif de la politique répressive de l'UE visant à refouler les réfugiés.

L'Union européenne souhaite ainsi se fermer totalement aux réfugiés, bien au-delà de ses propres frontières externes. Encore une fois, nous comprenons qu'il s'agit là d'une caractéristique fondamentale de la politique étrangère européenne. Grâce à de tels accords de partenariat, les réfugiés sont internés dans des camps dans lesquels prévalent, nous le savons tous, des conditions inhumaines, comme c'est actuellement le cas en Ukraine. Le problème a déjà été abordé ici même dans les grandes lignes. Cette forme de soi-disant gestion internationale de l'immigration implique de graves violations de la convention de Genève relative au statut des réfugiés et des conventions internationales en matière de droits de l'homme.

J'invite donc l'Union à commencer à s'attaquer aux causes des départs plutôt qu'aux réfugiés. La politique européenne de voisinage constitue un moyen de rendre la forteresse Europe encore plus impénétrable, c'est pourquoi, de notre point de vue, celui du groupe GUE/NGL, nous sommes très sceptiques à son égard.

Bastiaan Belder, *au nom du groupe EFD.* – (*NL*) Madame la Présidente, je ne sais pas trop quoi penser de ce débat. D'un côté, je suis satisfait que la résolution de M. Peterle mette clairement le doigt sur les différents points posant problème dans l'économie et la société tadjikes. De l'autre côté, je n'arrive pas à comprendre comment on peut décrire le Tadjikistan comme un pays relativement stable sur des questions essentielles. Je viens de l'entendre encore dire dans un débat et je n'arrive vraiment pas à comprendre d'où vient cette idée. L'Union européenne donne en tout cas l'impression qu'il faut absolument conclure cet accord, quelles qu'en soient les conséquences, et celles-ci seront inévitables en ce qui concerne la crédibilité des innombrables critiques qui devront de toute façon être formulées ultérieurement.

Ce que je lis au paragraphe 2, au sujet de la déception du gouvernement tadjik, me paraît tout à fait édifiant. Nous devrions débattre, Mesdames et Messieurs, de la déception, par exemple, de la minorité protestante ou des musulmans confrontés à une loi sur la religion qui empiète sur leur vie religieuse. Au lieu d'exprimer cette déception totalement déplacée, le gouvernement tadjik devrait s'occuper de l'énorme travail qu'il a à faire chez lui. J'espère, Madame la Commissaire, que ceci fait également l'objet d'un suivi consciencieux.

Pino Arlacchi (ALDE). – (EN) Madame la Présidente, je suis résolument favorable à cet accord. Je pense qu'il s'agit d'un grand pas en avant dans la coopération entre l'Union européenne et le Tadjikistan, qui est un pays très important pour plusieurs raisons.

Je voudrais simplement citer une intervention concernant la stabilité et la sécurité de notre continent européen. Le Tadjikistan se situe au carrefour du trafic de drogues provenant d'Afghanistan à destination de l'Europe et de la Russie. Au moins 30 % de l'héroïne produite en Afghanistan transite par le Tadjikistan pour être ensuite acheminée vers l'Europe et la Russie. Il y a dix ans, la communauté internationale a lancé une grande opération au Tadjikistan, en vue de renforcer tous les dispositifs de contrôle antidrogue, et je suis très heureux de constater que dix ans plus tard, ce projet porte ses fruits et se déroule très bien. Cet accord contribue directement à la stabilité et à la sécurité de l'Europe.

Je comprends qu'il persiste encore de nombreuses restrictions et mes collègues ont souligné les problèmes du Tadjikistan en termes de droits de l'homme, de pauvreté, etc., mais je pense que cet accord représente ce que l'Europe fait de mieux et j'y suis particulièrement favorable.

Pier Antonio Panzeri (S&D). – (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, je pense moi aussi que cet accord de coopération avec le Tadjikistan est très positif et qu'il peut nous aider à réaliser ce que je pense être des objectifs importants et concrets.

Le premier de ces objectifs concerne la position stratégique de ce pays, qui peut réellement être très utile pour promouvoir la création d'une zone de paix, de sécurité et de stabilité. Le deuxième objectif est et doit être, je pense, d'encourager la croissance de ce pays d'un point de vue économique et social, car il s'agit comme nous le savons d'un des pays les plus pauvres de la région.

Enfin, nous devons faire en sorte que la liberté, la démocratie et les droits soient les éléments fondamentaux qui régiront l'application de cet accord. Toute limitation susceptible d'être détectée mise à part, je pense que nous devrions accueillir favorablement le rapport soumis aujourd'hui au vote dans ce Parlement.

Jelko Kacin (ALDE). – (*SL*) Je voudrais féliciter M. Peterle pour son excellent rapport. Le suffixe «-stan» de «Tadjikistan» signifie «État» et le Tadjikistan est le dernier pays dont le nom se termine par «-stan» à avoir été reconnu en tant qu'État par l'UE. Jusqu'à présent, nous l'avions toujours négligé et il s'agissait d'une grande injustice.

Toutefois, la stabilité en Asie centrale est importante dans l'intérêt de la région elle-même, dans notre intérêt, ainsi que dans l'intérêt stratégique du monde entier. Tous les pays du monde sont reliés comme dans un mécanisme d'horlogerie et c'est pourquoi nous devons également faire preuve de maturité en veillant à ce que chaque pays de la région bénéficie de la même attention, quelle que soit sa taille, le stade de son développement ou la quantité de ressources énergétiques qu'il possède.

Il me semble que nous avons à présent corrigé cette lacune et rattrapé le temps perdu. C'est pourquoi je voudrais féliciter le rapporteur et la Commission, ainsi que la commissaire Ferrero-Waldner et la Présidence suédoise, pour avoir enfin rattrapé pour de bon ce retard. Désormais, tout ira mieux.

Janusz Władysław Zemke (S&D). – (*PL*) Je voudrais vous remercier de me laisser poser une question. Je pense que la conclusion de cet accord est une bonne idée, car il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

Néanmoins, je me pose une question que je voudrais soumettre à M^{me} la ministre Malmström: parmi les nombreuses activités planifiées par l'Union européenne, est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de privilégier l'aide apportée au Tadjikistan pour former les personnes responsables de la sécurité de la frontière avec l'Afghanistan? Nous sommes bien conscients qu'il s'agit là d'une question d'une extrême importance. Cette frontière s'étend sur 1 500 kilomètres. Le Tadjikistan a beaucoup de mal à la protéger, surtout compte tenu du fait qu'une importante minorité tadjike vit du côté afghan. Je pense donc que parmi les différentes initiatives entreprises par l'Union européenne, nous devrions également envisager d'aider à former les forces tadjikes ainsi que les personnes chargées de la sécurité de cette frontière.

Bernd Posselt (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, je voudrais moi aussi dire que M. Peterle a rédigé un excellent rapport. Nous devons être clairs sur un point: les peuples d'Asie centrale, épris de liberté, figurent parmi nos partenaires les plus importants. Cette région a souvent été dominée par des pouvoirs étrangers. Pour la première fois depuis très longtemps - depuis des siècles - la voilà libre de nouveau. Nous devrions profiter de cette occasion pour mettre en place un véritable partenariat entre peuples libres.

J'ai entendu tout à l'heure qu'on parlait de criminalité. Nous devons bien entendu collaborer ensemble pour lutter contre cette criminalité, mais il faut commencer par étudier la culture de ces pays et comprendre qu'il s'agit de sociétés traditionnellement commerçantes, et pas seulement commerçantes de drogues: elles vendent des marchandises qui ont toujours été importantes pour l'Europe et pour le monde entier. Nous devrions dès lors dire qu'il s'agit d'une affaire de partenariat et non pas de paternalisme.

Athanasios Plevris (EFD). – (*EL*) Madame la Présidente, je voudrais moi aussi aborder la question de la criminalité, dont on a déjà parlé ainsi que celle de l'immigration illégale. C'est un fait que le Tadjikistan se trouve à un centre névralgique, à un endroit important d'un point de vue géopolitique, et l'Europe doit se pencher sur la meilleure manière de réduire à la fois la criminalité, liée aux drogues provenant d'Afghanistan, et - avant toute chose – les mouvements migratoires.

C'est également un fait que l'Europe ne peut plus gérer ces mouvements migratoires via le Tadjikistan et provenant d'Afghanistan et d'autres pays, un fait dont les pays méditerranéens, comme Malte, Chypre, la Grèce et l'Italie sont les principales victimes à l'heure actuelle, mais ce qui est mathématiquement sûr, c'est que tous les pays d'Europe septentrionale le paieront aussi ultérieurement.

Nous devons bien entendu respecter les droits de toutes les personnes issues de ces pays mais il arrivera un moment où l'Europe elle aussi devra se protéger et réaliser que nous ne pouvons plus accepter ces mouvements migratoires provenant d'Asie.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Madame la Présidente, comme M. Peterle l'indique dans son excellent rapport, l'accord de partenariat et de coopération s'inscrit dans le cadre d'une stratégie plus vaste visant à renforcer la stabilité régionale en Asie centrale. Il est tout à fait légitime que nous faisions cette démarche significative, car tant de problèmes extrêmement importants affectent tant de pays, notamment l'Afghanistan et le Pakistan, mais chaque pays a ses problèmes qui lui sont propres. M. Peterle aborde tout cela de manière très systématique dans son rapport.

Je suis ravie que le Parlement européen maintienne la barre haute en ce qui concerne les droits de l'homme. Ceux-ci sont toujours un problème au Tadjikistan. Beaucoup de travail reste à accomplir dans ce pays en matière de respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit. C'est pourquoi, comme la commissaire l'a dit, ce dialogue sur les droits de l'homme est tellement important. Je suis sûre que la Commission exposera très clairement lors de la réunion de la semaine prochaine les valeurs de l'Europe ainsi que ce que nous attendons du Tadjikistan.

Cet été, l'UE a financé une conférence précisément sur le thème du renforcement de l'État de droit au Tadjikistan, à laquelle ont assisté des représentants du monde de la recherche et de la société civile, des organisations non gouvernementales, des experts étrangers ainsi que de nombreux représentants des autorités tadjikes. Il s'agit de renforcer l'indépendance des autorités judiciaires et l'État de droit.

M^{me} Hautala a abordé la question de l'eau. C'est un sujet très important dans la région. L'UE appuie un certain nombre de projets de développement durable de l'énergie hydroélectrique. Ces projets doivent être fondés sur des études scientifiques, avoir une perspective régionale et prendre en considération les besoins spécifiques existants.

M. Zemke a abordé le sujet de la gestion des frontières, qui est également très important. L'UE soutient la région en lui consacrant 66 millions d'euros jusqu'en 2010 et 70 millions d'euros durant la période de trois ans qui suivra. Cela doit sûrement permettre de renforcer non seulement la gestion et le contrôle des frontières, mais aussi la formation des douaniers et des agents de police. Je suis sûre que la Commission reviendra plus tard sur ce sujet.

En résumé, le Tadjikistan et la région toute entière présentent divers problèmes complexes et difficiles à résoudre. Il y a de la lumière au bout du tunnel, mais nous ne devons pas sous-estimer les problèmes pour autant. Je suis ravie que cette assemblée soit unanime concernant l'importance de cet accord de partenariat et de coopération. Il nous permettra de disposer d'un outil plus efficace pour nos travaux sur l'amélioration de la stabilité et la résolution de ces problèmes ainsi que pour l'établissement d'un dialogue actif avec le pays au sujet des droits de l'homme et de la démocratie. Il s'agit d'un grand pas en avant qui comble une lacune qui caractérisait jusqu'ici notre stratégie régionale.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission.* – (EN) Madame la Présidente, nous avons cru dur comme fer pendant longtemps que la stratégie UE-Asie centrale était capitale et qu'elle aurait un impact positif sur la sécurité, la stabilité et la prospérité des pays d'Asie centrale. Comme M. Tannock l'a dit avec justesse, il ne faut pas marginaliser le Tadjikistan. Au contraire, je pense que nous devons tendre la main à ce pays qui est le plus pauvre d'Asie centrale.

Ceci étant, oui, bien sûr, nous sommes également bien conscients des énormes défis que ce pays va devoir relever. Je pense que c'est M. Arlacchi qui a indiqué que l'Afghanistan demeurait le premier pays producteur d'opiacées et d'héroïne au monde et, bien entendu, toutes ces substances transitent via le Tadjikistan et via d'autres pays d'Asie centrale. L'opium et l'héroïne afghans sont sortent du pays en passant principalement par l'Iran et le Pakistan (par le sud) et par le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Kazakhstan (par le nord). Nous savons donc qu'il s'agit d'un sujet extrêmement important. Nous savons également que la production de drogue a diminué en Afghanistan et qu'il nous suffit de travailler ensemble pour confirmer encore davantage cette tendance à la baisse.

C'est pourquoi nous avons lancé BOMKA, le programme de gestion des frontières. Il est excellent, car il permet de lutter contre la contrebande. Il aide ces pays à faire du commerce légal mais il aide surtout à lutter contre la production de drogue. J'ai moi-même visité ces institutions et je peux vous dire qu'elles fonctionnent très bien. Nous organisons également des formations, et la formation fait partie des programmes de l'Union européenne.

Permettez-moi de dire encore un mot au sujet de la situation des droits de l'homme. Ce nouvel accord de partenariat et de coopération constituera un instrument qui nous permettra d'approfondir notre dialogue avec le Tadjikistan dans ce domaine et il contient d'ailleurs une clause sur les droits de l'homme. Nous aurons ainsi l'occasion et les moyens de discuter avec les autorités tadjikes de toutes les questions relatives à ce domaine, comme le travail des enfants, les droits de la femme, la liberté de réunion et la liberté religieuse – parfaitement, Monsieur Belder, car certains problèmes subsistent.

On a également parlé de l'eau. Cela fait des années que je suis au courant de ces problèmes. Nous avons tenté d'aider les Tadjiks et nous jouons à présent le rôle de facilitateur auprès des pays d'Asie centrale. Nous sommes convaincus qu'il s'agit d'un problème à traiter au niveau régional, en prenant en considération les intérêts et les besoins des pays – tant ceux en amont (Tadjikistan et Kurdistan) que ceux en aval (Ouzbékistan, Turkménistan et Kazakhstan). Je pense qu'il n'y a pas d'autre moyen de trouver une solution permanente. Nous travaillons donc avec tous les pays et, dans ce cadre, un dialogue politique national sur l'eau est prévu pour 2010 - l'année prochaine -, durant lequel toutes ces questions seront traitées, puis, bien entendu, nous essayerons de tirer des conclusions.

Quelques remarques pour conclure: le moment est venu d'appuyer l'étape finale du processus de ratification de l'accord de partenariat et de coopération. Une coopération plus intense avec le Tadjikistan, soutenue par vous, par le Parlement, est dans l'intérêt de tous nos concitoyens. Un vote positif enverra un message fort au Tadjikistan en lui faisant savoir que l'Union européenne honore les engagements qu'elle a pris dans le cadre de sa stratégie en Asie centrale. Il ouvrira la voie à un partenariat essentiel pour notre propre sécurité et nous aidera à encourager le renforcement de la coopération régionale, tellement essentielle pour la stabilité de l'Asie centrale.

Alojz Peterle, *rapporteur.* – (*SL*) Je voudrais tous vous remercier pour vos paroles attentives, pour les nouvelles idées que vous apportez et pour les points que vous soulignez. Je suis heureux de voir que le Parlement est uni, une fois encore, dans le cadre de ce débat et qu'il a la volonté de créer un partenariat plus fort et plus étroit avec le Tadjikistan. Je suis également heureux de constater que nous sommes tous bien conscients de l'identité du Tadjikistan et de son rôle spécial dans la région.

Personnellement, je serais ravi si nous consacrions autant d'attention au suivi de la mise en œuvre de cet accord et nous aurons bientôt l'occasion de le faire. Permettez-moi néanmoins de rappeler l'importance du rôle du Parlement dans cette coopération, dont l'un des vecteurs sera notre délégation dans les pays d'Asie centrale.

Je suis convaincu que nous pourrons finaliser cet accord demain avec une forte majorité. Lorsqu'il entrera en vigueur, l'Union européenne et le Tadjikistan auront la possibilité de coopérer aux niveaux régional, bilatéral et mondial. Je vous remercie pour votre aide et votre coopération.

La Présidente. – J'ai reçu une proposition, déposée par la commission des affaires étrangères sur la base de l'article 110, paragraphe 2, en conclusion du débat⁽¹⁾.

La discussion commune est close.

Le vote aura lieu jeudi 17 septembre 2009.

Déclarations écrites (article 149)

Jiří Maštálka (GUE/NGL), parécrit. – (CS) Je suis favorable à tous les accords conclus entre les Communautés européennes et les pays de l'ex-Union soviétique, pour autant qu'ils soient basés sur des principes d'égalité des droits et de bénéfices mutuels. Bien qu'il soit établi dans le rapport présenté à la présente séance plénière du Parlement européen que l'accord proposé aidera à renforcer et à consolider l'Union au Tadjikistan et en Asie centrale d'un point de vue politique, économique et commercial, je voudrais de toute urgence attirer votre attention sur les points suivants, que je partage avec beaucoup d'autres gens. L'accord ne doit en aucun cas être considéré comme un éventuel accord d'étape en vue de l'établissement d'une présence militaire européenne dans la région en question. Il est absolument primordial de construire l'Union européenne comme un projet de paix, libre de tout désir de superpuissance ou d'ambition militaire. La guerre déclarée contre le terrorisme ne peut être menée dans cette région sans une coopération avec la Russie et avec d'autres États voisins. Dernier point, mais non des moindres, je voudrais souligner que nous devons envisager

⁽¹⁾ Cf. procès-verbal.

l'extraction et l'utilisation des matières premières en observant les principes d'égalité la plus totale et d'intérêt mutuel.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} ROBERTA ANGELILLI

Vice-présidente

14. Nouvelle réglementation en ce qui concerne les visas pour les pays des Balkans occidentaux (ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie) (débat)

La Présidente. - L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission sur la nouvelle réglementation en ce qui concerne les visas pour les pays des Balkans occidentaux (ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie).

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Madame la Présidente, faisons un grand bond géographique pour examiner un point que je suis à nouveau très heureuse d'aborder: la perspective de libéralisation du régime des visas pour certains pays de la région des Balkans. C'est une excellente chose que le Parlement européen s'attaque à ce sujet à un stade aussi précoce de sa législature. Cela montre l'importance que nous accordons tous au rapprochement des citoyens des Balkans occidentaux de l'Union européenne. Il s'agit incontestablement du problème le plus important pour les citoyens de la région des Balkans concernant leurs liens actuels avec l'UE.

La libéralisation du régime des visas permettra tout d'abord aux citoyens de se déplacer plus librement en Europe et créera des sociétés plus ouvertes. De nombreux citoyens de la région - en particulier les jeunes - ne sont jamais allés en Europe occidentale et il est clair que la libéralisation du régime des visas offrira toute une série de possibilités de contacts et d'échanges. Tel est le véritable avantage de cette initiative.

En 2007, l'UE a entamé un processus visant à lever les obligations de visa auxquelles sont tenus les ressortissants des pays des Balkans occidentaux. Ce processus comporte deux aspects: les pays en question se devaient de faire des progrès significatifs par rapport à la fiabilité des documents, à l'amélioration de la législation en matière de migration, au renforcement des droits des minorités et, surtout, à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. En échange, l'UE leur offrirait la possibilité de voyager sans visa. Un assouplissement du régime des visas a été introduit dès janvier 2008, parallèlement à des obligations dans les domaines en question. Cependant, seule une véritable libéralisation du régime des visas permettra d'éliminer les barrières économiques et bureaucratiques érigées par les obligations de visa.

La suppression des obligations de visa qui pèsent sur les citoyens des Balkans occidentaux est une mesure importante, qui permettra de renforcer les liens entre cette région et l'Union européenne. Nous pouvons nous attendre à ce que cette mesure stimule un sentiment pro-européen dans le chef des gouvernements et des citoyens de la région, car elle montre que le processus d'intégration européenne présente de réels avantages. Le maintien de l'isolement génèrerait à l'inverse un sentiment d'exclusion, empêcherait l'échange d'idées et, dans le pire des cas, pourrait alimenter un nationalisme obtus.

Il est évident que notre objectif est tout le contraire: nous voulons ouvrir l'UE, offrir à ces pays un accès aux programmes communautaires, faciliter les contacts entre les citoyens et promouvoir le développement et les échanges entre les pays des Balkans occidentaux, d'une part, et entre ces pays et l'UE, d'autre part. Mais surtout, la libéralisation du régime des visas créera de nouvelles possibilités pour les échanges, l'industrie et le transfert de connaissances, autant d'éléments essentiels en vue d'atténuer les conséquences de la crise économique.

Nous ne pouvons dès lors que nous réjouir de la proposition de la Commission soumise le 15 juillet. Celle-ci propose, dans un premier temps, de lever l'obligation de visa pour les citoyens de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de Serbie, qui disposent de passeports biométriques. L'objectif

est de lever, au 1^{er} janvier 2010, les obligations de visa pour ces citoyens et d'étendre ensuite la mesure à d'autres pays, une fois qu'ils rempliront eux aussi les conditions requises. La Commission a estimé que trois pays - la Serbie, le Monténégro et l'ancienne République yougoslave de Macédoine - remplissaient déjà, dans l'ensemble, les conditions pour la libéralisation du régime des visas. L'évaluation de la Serbie et du Monténégro se poursuit et nous espérons que, d'ici cet automne, nous aurons la confirmation de la Commission que toutes les conditions sont remplies, ce qui nous permettra de passer à l'étape suivante.

Je tiens à souligner que bon nombre des conditions fixées pour la libéralisation, telles que la réforme du système de police et la lutte contre la corruption, aideront également ces pays dans leurs préparatifs pour l'adhésion à l'UE et créent dès lors une situation où tout le monde est gagnant en termes d'harmonisation des règles. Il s'agit également là d'un excellent exemple de la capacité du principe de conditionnalité à fonctionner dans les Balkans occidentaux.

L'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine ne sont pas concernées par cette première décision d'exemption de visa, mais nous ne les oublions pas. Je sais que ce point préoccupe de nombreux députés de ce Parlement. Ce n'est qu'une question de temps avant que ces pays ne remplissent à leur tour les conditions requises de la feuille de route de la Commission. Pour que ce processus puisse être mené à son terme le plus tôt possible, nous continuons à soutenir avec énergie l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine et à les encourager à faire des progrès supplémentaires par rapport aux objectifs restants et j'espère que ces deux pays pourront à leur tour bénéficier de la libéralisation du régime des visas dans un avenir proche.

L'UE fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider et soutenir ces deux pays dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs, en particulier concernant l'État de droit.

Concernant le Kosovo, la proposition de la Commission ne prévoit aucun changement. L'obligation de visa restera d'application pour l'instant. Dans le futur, nous devrons voir comment étendre ces mesures au mieux afin d'offrir aux citoyens du Kosovo les mêmes droits qu'aux autres habitants de la région. À cet égard, nous attendons une communication de la Commission en octobre contenant de nouvelles idées pour encourager le renforcement de la coopération et des liens avec le Kosovo.

Le Conseil vient seulement d'entamer les débats sur la proposition de la Commission, mais la Présidence compte tout mettre en œuvre pour dégager un accord au plus vite. Nous saluons l'énorme intérêt manifesté par le Parlement européen pour cette proposition et le fait que les premières discussions soient déjà entamées au sein de vos commissions. Au vu de l'importance politique majeure de cette proposition, je suis sûre que nous sommes d'accord sur l'objectif, qui est de clôturer le processus au plus vite avec des résultats satisfaisants, de manière à ce que la libéralisation du régime des visas puisse devenir une réalité dans les plus brefs délais.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, je remercie M^{me} la ministre, Cecilia Malmström, de tout ce qu'elle nous a dit, et que je vais essayer de confirmer pour la Commission.

La Commission a proposé, le 15 juillet, la suppression des visas de court séjour pour les citoyens de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie. Comme vous l'avez souligné, Madame la Ministre, c'est évidemment une étape historique dans nos relations avec les Balkans occidentaux.

Cette proposition de suppression des visas se base sur les progrès accomplis ces six dernières années dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, conformément aux engagements pris à Thessalonique en 2003.

La proposition de la Commission a été présentée au Conseil. Les États membres soutiennent l'approche proposée par la Commission et confirment leur intention de travailler en étroite coopération avec le Parlement européen pour garantir l'adoption formelle du texte durant votre présidence, Madame la Ministre, la Présidence suédoise.

Je remercie le Parlement européen d'avoir désigné les rapporteurs au sein de la commission LIBE et aussi d'avoir établi un calendrier indicatif prévoyant la présentation du rapport fin septembre, ainsi que les votes au sein de la commission LIBE, et ensuite en plénière, en octobre et novembre. L'objectif est en effet d'obtenir l'exemption de visa pour les citoyens de la Macédoine, de la Serbie et du Monténégro le 1^{er} janvier 2010.

La proposition de la Commission se base sur les résultats du dialogue qui a été lancé au premier semestre 2008 avec les cinq pays des Balkans occidentaux. Des feuilles de route ont été établies, définissant des critères dont la réalisation implique l'adoption de réformes structurelles dans les domaines clés en matière JLS – justice, liberté, sécurité. Cette méthode s'est avérée une incitation très importante pour les pays de la région à progresser vers les réformes, notamment pour la sécurisation des documents, avec l'introduction de passeports et de cartes d'identité biométriques pour la gestion des frontières et les politiques globales en matière de migration, pour aussi les politiques d'ordre public et de sécurité: lutte contre la criminalité organisée, la corruption, le trafic des êtres humains, et enfin, évidemment, les droits fondamentaux, incluant les questions de citoyenneté.

Ayant analysé ces rapports, nous pouvons dire que l'ancienne République yougoslave de Macédoine remplit tous les critères de sa feuille de route.

Le Monténégro et la Serbie ont fait des progrès très importants. Toutefois, pour la Serbie, des conditions restent à remplir, liées notamment à la vérification des documents d'identité soumis par les résidents du Kosovo et aux personnes originaires du Kosovo résidant à l'étranger lorsqu'elles demandent un passeport biométrique serbe.

Deuxième condition pour la Serbie, la gestion des frontières avec le Kosovo et la coopération avec EULEX, et trois, l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de migration.

Pour le Monténégro, une solution durable est à définir pour les personnes déplacées. Des mesures restent encore à prendre, visant à la mise en place effective de la loi sur les étrangers, ainsi que des mesures renforçant la capacité administrative et destinées à lutter plus efficacement contre la corruption et la criminalité organisée.

Voilà pour ces trois pays.

Malgré des progrès très significatifs accomplis au cours de ces derniers mois, la Bosnie et l'Albanie n'ont pas encore pu compléter les réformes nécessaires demandées dans la feuille de route, comme la suppression des visas. Sur la base de cette analyse, la Commission, répondant à l'invitation formulée par le Conseil «Affaires générales» de juin 2009, a donc proposé la suppression du visa pour les citoyens de la Macédoine, du Monténégro et de la Serbie. Pour la Serbie, seront exclues de la libéralisation et soumises à l'obligation de visa les personnes résidant au Kosovo ou les personnes originaires du Kosovo résidant à l'étranger, détentrices d'un passeport serbe émis par une autorité centrale à Belgrade. En effet, depuis 1999, la Serbie ne peut pas assurer la vérification des documents d'identité pour les personnes du Kosovo. La Commission a pris en considération le risque sécuritaire que cette catégorie de personnes représente pour la Communauté, ainsi que le fait qu'aucun dialogue en matière de libéralisation des visas n'a encore été lancé avec le Kosovo.

Donc, la décision d'inclure certains pays dans cette libéralisation d'obligation de visa est basée sur les mérites de chacun des pays individuellement.

Pour la Serbie et le Monténégro, nous allons suivre attentivement les mesures prises par ces deux pays pour bien compléter la mise en place de la totalité des critères. Au regard des progrès déjà accomplis par l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine, la Commission est persuadée que ces deux pays seront en mesure de remplir l'ensemble des critères dans un futur proche. Au mois d'octobre, leurs autorités remettront à la Commission des informations supplémentaires sur les progrès réalisés au cours des derniers mois. Sur la base de ces informations, des missions d'évaluation seront organisées au début de l'année prochaine, et ensuite, la Commission élaborera de nouveaux rapports d'évaluation qui seront discutés avec les États membres. À la suite de cela, la Commission espère bien être en mesure de proposer la levée de l'obligation de visa en 2010.

Conformément aux procédures en vigueur, la proposition sera discutée au Conseil et fera l'objet d'un avis au Parlement européen. L'adoption formelle du texte par la majorité des pays Schengen est donc prévue durant la Présidence suédoise, ce qui permettra la mise en place effective de cette suppression des visas pour les citoyens de ces trois pays à partir de janvier 2010. Comme vous l'avez très bien dit, Madame la Ministre, tout cela signifie, en effet, notamment pour la jeune génération de ces pays balkaniques, la possibilité de s'insérer beaucoup plus dans la vie européenne, de s'y intégrer, et nous pensons que tout cela peut être extrêmement bénéfique, à la fois pour ces pays et pour notre Europe.

Voilà. Je voulais donner ces précisions à la suite des excellentes observations faites par la Présidence.

Manfred Weber, *au nom du groupe PPE*. – (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, les Balkans occidentaux ont besoin de l'Europe et les Européens ont besoin de stabilité dans les Balkans occidentaux. Les Balkans occidentaux sont une région centrale de l'Europe et nous devons faire tout notre possible pour la ramener au sein de l'Europe. C'est la raison pour laquelle ces propositions sont tout à fait pertinentes.

Les conditions de vie dans cette région ont déjà été décrites; les files d'attentes interminables dans les bureaux de délivrance des visas, les jeunes privés de tout espoir de pouvoir introduire une demande pour quitter leur pays et découvrir la vie en Europe. De nombreuses personnes perçoivent cette région comme une prison, sans aucun contact avec le monde extérieur. Nous voulons tous mettre un terme à cette situation et, au sein

de mon groupe, M^{me} Pack, M^{me} Bildt et M. Posselt planchent actuellement sur ce problème avec beaucoup de dévouement. C'est là ce que nous défendons tous.

Nous craignons néanmoins que, en raison du traitement différent réservé aux États de cette région, des mouvements séparatistes et différentes classes de citoyens n'émergent dans la région des Balkans occidentaux, ce qui pourrait clairement créer des problèmes. Or, les citoyens de l'Union européenne exigent également que leur sécurité soit garantie. Cela signifie que les normes que le commissaire Barrot nous a décrites aujourd'hui, à savoir des normes de sécurité pour la coopération policière, la lutte contre l'immigration illégale et la migration économique et les données biométriques, sont les normes minimales convenues et constituent les règles du jeu. Nos concitoyens attendent le respect de ces règles du jeu.

Cela m'amène au deuxième point que je voudrais soulever: il ne doit y avoir aucune concession de politique extérieure par rapport à la question d'exemption de visa. Nous ne devons pas donner carte blanche à ces États. Les règles du jeu sont claires et quiconque les respecte aura toutes les chances de bénéficier d'une exemption de visa. Il convient dès lors de ne pas relâcher la pression sur les États qui se sont avérés incapables d'améliorer leurs normes jusqu'à présent, malgré l'aide de l'UE.

Telles sont les deux approches que le groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) estime justes. Nous avons confiance dans l'évaluation réalisée par la Commission européenne et pouvons dès lors approuver l'étape actuelle.

Kristian Vigenin, *au nom du groupe S&D*. - (BG) Madame la Présidente, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, nous soutenons bien évidemment les propositions de la Commission, qui constituent une étape essentielle pour les trois pays de la région en question, puisqu'ils bénéficieront d'une exemption de visa à partir du 1^{er} janvier 2010.

Je suis moi-même issu d'un pays et d'une génération qui ont accueilli avec enthousiasme la levée du régime des visas qui a précédé l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne. Je voudrais également souligner qu'il s'agit d'un premier signe très important que les choses évoluent dans la bonne direction et que, un jour, ces pays auront pour destination finale l'Union européenne.

Dans le même temps, je ne peux que m'étonner, dans une certaine mesure, de l'approche démesurément administrative de la Commission par rapport à ce dossier. Les questions techniques sont certes importantes, dans le sens où la conformité doit être garantie et où les pays doivent remplir les conditions nécessaires pour faire partie de l'Union européenne et, partant, bénéficier de cette levée du régime des visas. Mais la décision de la Commission d'exclure l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine échappe, dans une certaine mesure, à la compréhension. Elle ne tient nullement compte du caractère sensible de ce problème pour la région. Elle sous-estime l'influence qu'elle pourrait avoir sur le développement futur des relations entre les pays de la région et l'attitude des citoyens de la région à l'égard de la décision prise par la Commission européenne.

C'est la raison pour laquelle nous estimons que la Commission européenne doit revoir sa décision afin d'inclure l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine et un calendrier clair précisant la date à laquelle ces pays pourront bénéficier du régime d'exemption des visas, à condition de remplir des conditions spécifiques.

Cette question est particulièrement délicate dans le cas de la population du Kosovo. Notre question est dès lors la suivante: quand la Commission entend-elle entamer un dialogue sur les visas avec le Kosovo et s'est-elle interrogée sur les éventuelles conséquences pour la stabilité du Kosovo si ce dialogue ne démarre pas au plus vite?

Sarah Ludford, *au nom du groupe ALDE*. – (*EN*) Madame la Présidente, le groupe ALDE soutient avec logique et fermeté l'adhésion à l'UE de tous les pays des Balkans occidentaux. Notre objectif est d'équiper leurs citoyens pour qu'ils rejoignent un espace intégré de libre circulation doté d'un marché unique et de valeurs communes.

La possibilité de faire de courts voyages constitue un élément vital des préparatifs à cette fin. La Commission et le Conseil partagent de toute évidence cet objectif. Alors pourquoi la Commission a-t-elle présenté une proposition aussi peu judicieuse, qui divise l'opinion?

Le but du groupe libéral n'est certes pas de relâcher la pression en faveur de la fixation de normes élevées en matière de passeport, de sécurité des frontières et, de manière plus générale, d'État de droit, mais cet exercice doit être juste, cohérent et efficace. Ce n'est pas comme s'il n'y avait aucune anomalie à l'heure actuelle. Ainsi, la Serbie et le Monténégro ont été inclus dans la proposition de juillet, alors s'ils ne remplissaient pas les critères à la date de la proposition, car cela devrait être le cas dans le futur. Citons également l'exigence en matière de passeports biométriques, lesquels, cela dit en passant, ont déjà été délivrés à 40 000 exemplaires par la Bosnie. De leur côté, les Croates, qui bénéficient de l'exemption de visa depuis un certain temps, n'en ont pas besoin.

D'un côté, nous déclarons que l'accord de stabilisation et d'association de la Serbie ne pourra pas avancer tant que M. Mladić restera caché, sa fuite témoignant de l'absence de contrôle sur les services de sécurité. Mais, dans le cadre de l'exemption de visa, il semblerait que la Serbie remplisse les exigences du domaine thématique 3: ordre public et sécurité. Il y a donc une certaine contradiction à cet égard.

Si nous voulons que la Bosnie et l'Albanie ne restent pas à la traîne, nous devons les inclure dans le cadre juridique de la règlementation proposée, mais en conditionnant l'application réelle de l'exemption de visa à une déclaration de conformité de la Commission - similaire, en fait, à celle que la Commission doit faire cet automne à propos de la Serbie et du Monténégro. La procédure serait exactement la même, mais interviendrait un peu plus tard.

Le report de la date pour la Bosnie et l'Albanie et l'exclusion totale du Kosovo ne peuvent qu'avoir des conséquences préjudiciables et être source de discorde, en encourageant la recherche de passeports croates, serbes ou, dans le cas des Kosovars, macédoniens et en ébranlant l'intégrité et la gouvernance de la Bosnie et du Kosovo en particulier. Je ne peux croire que la Commission et le Conseil souhaitent poursuivre sur cette voie préjudiciable.

Marije Cornelissen, *au nom du groupe Verts*/ALE. – (EN) Madame la Présidente, je suis pour la libéralisation du régime des visas, ainsi que pour la fixation de certains critères à cette fin, mais je suis avant tout favorable à la paix et à la stabilité dans les Balkans occidentaux.

Que croyez-vous que vont penser les citoyens de la région, en particulier les jeunes et les musulmans bosniaques, lorsqu'ils verront leurs homologues croato- et serbo-bosniaques qui bénéficient d'un double passeport faire un bref voyage dans l'UE le temps d'un week-end? Sommes-nous réellement prêts à courir le risque d'encourager des sentiments nationalistes et d'approfondir les divisions dans un pays dont la stabilité demeure fragile? Et pour quel motif? La Bosnie-et-Herzégovine n'est pas si en retard que cela sur la Serbie en termes de respect des critères. Elle délivre déjà des passeports biométriques et a fait des progrès plus ou moins similaires par rapport aux autres critères.

Je voudrais dès lors vous prier instamment d'inclure la Bosnie-et-Herzégovine dans la proposition actuelle pour le bien des citoyens de ce pays, qui ne ménagent pas leurs efforts en vue de bénéficier d'un avenir meilleur - eux qui ont encore en tête le souvenir de la guerre.

Ryszard Czarnecki, *au nom du groupe ECR.* – (*PL*) Je suis heureux que notre collègue, et jusqu'il y a peu ministre, Cecilia Malmström, se soit exprimée aujourd'hui au nom du Conseil. Son départ a appauvri cette Assemblée, mais la Présidence suédoise y a certainement gagné. Je voudrais lui dire «tack» - ou «merci» - pour son discours, ce qui, dans ma langue, le polonais, signifie «oui» - un terme parfaitement approprié puisque je suis tout à fait d'accord avec ce qu'elle a déclaré aujourd'hui au nom du Conseil, même si je voudrais faire quelques commentaires mineurs, mais néanmoins importants.

Tout d'abord, je ne veux pas que cette initiative appropriée du Conseil, soutenue par la Commission, constitue pour dire les choses sans ménagements - une sorte d'alternative à l'adhésion rapide de la Serbie, de la Macédoine et du Monténégro à l'Union européenne. Les sociétés de ces pays espèrent, et méritent, cette adhésion. J'estime que nous ne pouvons pas remplacer la perspective d'une adhésion rapide à l'Union européenne par une levée des exigences en matière de visa.

Deuxièmement, j'estime que les citoyens de Bosnie-et-Herzégovine, d'Albanie et du Kosovo méritent eux aussi de pouvoir voyager au plus vite sans visa. À cet égard, nous devons continuer de leur faire entrevoir des perspectives européennes claires.

Nikolaos Chountis, au nom du groupe GUE/NGL. — (EL) Madame la Présidente, le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique estime que la proposition de la Commission de lever l'obligation de visa pour les citoyens de Serbie, du Monténégro et de l'ARYM qui possèdent un passeport biométrique est un pas dans la bonne direction et concrétise l'engagement de l'Union européenne vis-à-vis des habitants de cette région en leur permettant de planifier des déplacements et de voyager dans le reste de l'Europe sans visa.

Il faut souligner que, lorsqu'il est question des Balkans occidentaux, nous parlons d'une région traumatisée qui a récemment été la proie d'une guerre et d'un conflit civil dont l'Union européenne et certains de ses États membres sont responsables. Les blessures subies par la région cicatrisent lentement. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la procédure d'exemption de visa est une étape capitale pour les citoyens de tous ces pays et leur offrira la possibilité de communiquer avec les citoyens du reste de l'Europe.

Je ne peux cependant pas ne pas souligner les conditions qui, si j'ai bien compris, suscitent une certaine incertitude quant à l'approbation par le Conseil de l'exemption de visa pour le Monténégro et la Serbie en octobre.

Premièrement, nous refusons au fond la liberté de communication au Kosovo, qui, à moins que j'aie mal compris, est soumis à la résolution n° 1244 du Conseil de sécurité et, plus particulièrement, à la minorité serbe qui vit actuellement dans une sorte de prison rurale, emmurée par des barrières géographiques. C'est un double coup dur: nous ne les autorisons à voyager ni au sein de leur propre pays, ni vers les pays de l'Union européenne.

Deuxièmement, j'ai quelques réserves: je me demande en effet si certaines des conditions préalables que nous exigeons de la Serbie et du Monténégro ont réellement un rapport avec le présent problème et ne servent pas d'autres fins politiques. C'est la raison pour laquelle j'estime que vous devriez vous efforcer, en octobre, de lever l'obligation de visa qui pèse sur les habitants du Monténégro et de Serbie, de même que sur les autres pays des Balkans occidentaux.

Athanasios Plevris, *au nom du groupe EFD*. — (*EL*) Madame la Présidente, la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux est clairement dans l'intérêt de l'Europe toute entière, mais encore plus dans celui de la Grèce, dont je suis originaire, puisque notre pays borde certains de ces États. À ce titre, nous estimons que la direction que vous empruntez est la bonne.

Je voudrais toutefois distinguer le cas de l'ARYM. Le gouvernement de Skopje cultive une attitude nationaliste extrême vis-à-vis d'un État membre de l'Union européenne, à savoir la Grèce, et fait circuler des cartes montrant une partie de la Grèce, la Macédoine, ainsi que Thessalonique et de nombreuses autres villes, sous occupation, cultivant ainsi l'idée que ces terres, soi-disant occupées par la Grèce, doivent être libérées.

Je ne souhaite pas m'attarder sur la question du nom, qui vous laisse peut-être indifférent, même si les Grecs sont très sensibles à ce nom usurpé. Vous comprendrez néanmoins que nous ne pouvons pas revenir au nationalisme, au soutien du nationalisme, dans ces pays au détriment d'autres États membres de l'Union européenne.

Andreas Mölzer (NI). - (DE) Madame la Présidente, le fait que l'obligation de visa pour la Serbie, la Macédoine et le Monténégro doive aujourd'hui être levée montre que les efforts de réforme de ces pays portent clairement leurs fruits. Cependant, dix ans après la fin du conflit, le souvenir des victimes reste vivace et le ressentiment couve toujours. Il est clair que cette situation est liée au fait que l'Albanie, le Kosovo et la Bosnie, qui n'ont pas été inclus cette fois, se sentent lésés. Il est évident que les citoyens de ces pays préfèrent cultiver de vieux antagonismes, plutôt que de s'interroger sur ce que leurs voisins ont fait de mieux et sur les progrès à faire pour obtenir l'exemption de visa. Quoi qu'il en soit, la Serbie devrait bientôt acquérir le statut de pays candidat, dans la mesure où elle progresse sur la voie de l'adhésion à différents égards.

Les blessures sont toutefois loin d'être cicatrisées, de sorte que chacune des mesures prises par l'UE est évaluée en conséquence. C'est la raison pour laquelle nous devons, d'une part, expliquer les motifs de nos décisions de manière plus appropriée et, d'autre part, dire clairement à l'Albanie, au Kosovo et à la Bosnie qu'un effort énorme est requis de leur part s'ils veulent eux aussi progresser sur la voie de l'adhésion. Quoi qu'il en soit, la paix dans les Balkans, qui sont à la porte de l'UE, est devenue bien plus importante que l'adhésion de la Turquie, que beaucoup défendent avec âpreté.

Anna Maria Corazza Bildt (PPE). - (EN) Madame la Présidente, le PPE voudrait aujourd'hui faire passer le message suivant aux citoyens de Bosnie, d'Albanie et de Serbie: vous n'avez pas été oubliés; nous ne vous avons pas abandonnés. Nous comprenons votre frustration, en particulier celle des habitants de Sarajevo. Mais, en même temps, nous voulons faire comprendre aux citoyens de l'Union européenne que nous n'assouplirons pas les critères de référence. Les règles doivent être les mêmes pour tous. Votre sécurité est essentielle à nos yeux.

Notre principal message aux autorités de Bosnie-et-Herzégovine est le suivant: assumez vos responsabilités; mettez de l'ordre dans vos affaires; faites vos devoirs. Nous apprécions les progrès faits récemment. Nous demanderons à la Commission de continuer à vous soutenir, mais s'il y a bien une chose que j'ai apprise au cours des six années de guerres et de paix dans les Balkans, et croyez-moi, c'est un problème qui me tient particulièrement à cœur, c'est que le victimisme, le jeu de blâme et les boucs émissaires font partie du passé.

Nous sommes devant une question d'intégration européenne. Nous devons dès lors examiner la situation d'un point de vue européen et, ainsi que M^{me} Cecilia Malmström l'a déclaré, la meilleure façon pour eux

d'initier le virage à 180 degrés nécessaire qui les éloignera de la dépendance et du victimisme est de prendre leur pays en main et d'entamer les réformes du régime du visa qui sont cruellement nécessaires.

J'espère que nous pourrons nous mettre d'accord sur un message clair à l'attention des autorités de la région expliquant que nous les soutiendrons mais que nous ne mettrons pas en péril la sécurité de nos concitoyens qu'ils doivent prendre leurs responsabilités.

Je pense que nous devons soutenir la proposition de la Commission et, à ceux qui pensent qu'elle pourrait s'avérer déstabilisante, je voudrais dire que la stabilité viendra avec l'intégration européenne. Il est extrêmement fâcheux que les passeports soient délivrés à Zagreb et à Belgrade et nous devons à tout prix tenter de remédier à cette situation, mais nous ne pouvons pas instaurer des règles différentes pour les Bosniaques. Ce n'est pas dans leur intérêt.

Nous pouvons par contre faire notre travail au sein de ce Parlement pour accélérer le processus, prendre une décision et élaborer une politique pour que le Conseil puisse prendre une décision cette année.

Tanja Fajon (S&D). - (*SL*) Comme vous le savez probablement, je suis rapporteure pour la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures concernant la libéralisation du régime des visas dans les pays des Balkans occidentaux.

En juillet dernier, la Commission nous a transmis une proposition recommandant la levée des obligations de visa pour les citoyens de Serbie, de Macédoine et du Monténégro. La Macédoine a d'ores et déjà rempli toutes ses obligations, tandis que le Monténégro et la Serbie sont invités à remplir les conditions restantes au plus vite.

Bien que je me réjouisse sincèrement de la proposition de la Commission et que je sois consciente de la difficulté de la tâche, je suis déçue que ce document ait totalement exclus les autres pays, sans même leur fixer un calendrier quelconque.

La Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie utilisent une feuille de route claire pour la levée de l'obligation de visa et sont conscientes de toutes les conditions à remplir avant que ce rêve ne devienne réalité. La Bosnie-et-Herzégovine, en particulier, a fait d'immenses progrès à cet égard cet été, si l'on en croit les rapports d'organismes indépendants.

La décision d'exclure la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie de la liste revêt avant tout un caractère technique. Nous sommes tous parfaitement conscients que les décisions techniques, même les plus pertinentes, peuvent avoir des conséquences politiques majeures. Le fait est que, dans ce cas-ci, les Bosniaques ont été exclus du processus de libéralisation du régime des visas.

Nous devons tous endosser une part de responsabilité politique par rapport à la mise en œuvre de ce processus, qui constituera une condition préalable à la paix et à la stabilité dans les Balkans occidentaux. Nous devons également penser de toute urgence à entamer des discussions sur le régime des visas avec le Kosovo, car cela permettra aux réformes structurelles d'avancer.

Mesdames et Messieurs, nous devons éviter de freiner la levée de l'obligation de visa dans l'ensemble des pays des Balkans occidentaux qui ont une perspective européenne claire. La libéralisation du régime des visas dans les Balkans occidentaux n'est pas un jeu. Il est question ici de citoyens, de leur qualité de vie et de leur mobilité, de sorte que nous devons favoriser la coopération la plus étroite possible, notamment au niveau économique.

Jelko Kacin (ALDE). - (*SL*) Je félicite la Macédoine et j'espère que le Monténégro et la Serbie parviendront au même stade. Ce serait une bonne chose tant pour ces trois pays que pour l'ensemble des Balkans occidentaux.

L'exclusion de la Bosnie de ce paquet est néanmoins regrettable. Les efforts faits par rapport à la Bosnie-j'entends par là nos efforts et les leurs - se sont avérés inadéquats et pas assez fructueux. L'état d'esprit, ce sentiment d'impuissance qui paralyse les citoyens et les institutions, constitue le principal obstacle aux progrès en Bosnie. Les Bosniaques sont les seuls citoyens de Bosnie à ne pas avoir été autorisés à voyager librement en Europe. Ils ne disposent pas d'un deuxième État vers lequel se tourner et se retrouvent dès lors marginalisés. Ils sont les seuls à ne pas pouvoir nourrir le rêve d'une double citoyenneté. Cette situation est humiliante. Ils se sentent oubliés, rabaissés et punis par l'Union européenne.

Nous devons apporter une assistance politique à la Bosnie-et-Herzégovine afin de lui permettre de s'en sortir et d'aider les citoyens. L'Union européenne a une part de responsabilité vis-à-vis de la situation en Bosnie et

de la stabilité dans la région. Cette responsabilité est entre les mains du Conseil, de la Commission et du Parlement.

La Bosnie remplit quasiment toutes les conditions pour la levée de l'obligation de visa. Le seul problème qui subsiste est dans la tête des gens, les leurs et les nôtres. Un mur bien plus haut que celui de Berlin s'élève entre eux et nous. Faisons en sorte de démolir ce mur et d'aider la Bosnie à obtenir la levée de l'obligation de visa au plus vite, c'est-à-dire dès à présent, dans le cadre du même paquet que les trois autres pays de la région.

Ulrike Lunacek (Verts/ALE). - (*DE*) Madame la Présidente, Madame Malmström, Monsieur le Commissaire, les Verts saluent bien évidemment la libéralisation du régime des visas au Monténégro, en Macédoine et en Serbie. C'est un point pour lequel j'ai beaucoup fait campagne ces dernières années, alors que j'étais toujours membre de l'assemblée nationale autrichienne. Il s'agit là d'un pas important en vue de réaliser le rêve d'une Europe unifiée et paisible.

La voie dans laquelle vous vous êtes engagés est néanmoins parsemée d'embûches, la principale conséquence étant que les citoyens musulmans de Bosnie se sentent une fois de plus victimes de discrimination. C'était déjà le cas lorsque vous avez annoncé que les autres États allaient obtenir la libéralisation du régime. Vous justifiez votre décision par le fait que la Bosnie-et-Herzégovine n'a pas encore rempli certaines conditions techniques, mais semblez oublier que d'autres États qui vont aujourd'hui bénéficier de la libéralisation n'ont toujours pas résolu certains problèmes. La Bosnie a déjà délivré 40 000 passeports biométriques et adopté un règlement concernant les personnes déplacées, ce que d'autres États n'ont pas encore, en plus d'avoir déjà mis sur pied une agence de lutte contre la corruption, contrairement à la Serbie, par exemple.

J'ai le sentiment que la Bosnie est également victime d'une sorte de discrimination politique ici, une situation que j'estime très dangereuse pour la paix dans la région et la création d'une Bosnie-et-Herzégovine pluriethnique. Permettez-moi de rappeler à nouveau le danger: celui de voir les lignes de démarcation ethniques officialisées ici aussi. Je vous demande dès lors de conclure un paquet commun avec la Bosnie et l'Albanie et d'entamer les négociations avec le Kosovo sur la question des visas.

Fiorello Provera (EFD). - (*IT*) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, certaines régions des Balkans sont toujours instables et servent de routes de communication pour le trafic illégal contrôlé par les réseaux de criminalité organisée. À cet égard, la traite des êtres humains, et l'exploitation qu'elle entraîne souvent par le biais du travail clandestin ou de la prostitution, est particulièrement grave.

La libéralisation du régime des visas doit dès lors s'accompagner de l'application stricte de règles de sécurité, l'une étant l'introduction de passeports biométriques. Pour autant que nous sachions, l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine n'ont toujours pas introduit l'ensemble de ces mesures techniques. Il est par conséquent primordial que nous ne libéralisions pas le régime de visas de ces deux pays tant que leurs gouvernements ne collaboreront pas pleinement et que les mesures techniques garantissant l'identité des parties concernées n'auront pas être introduites. L'incapacité d'un pays à remplir des exigences ne constitue pas, à mes yeux, un acte de discrimination.

George Becali (NI). - (RO) Je suis heureux que nous discutions aujourd'hui de l'exemption de visa pour certains pays des Balkans et je voudrais vous expliquer pourquoi: mes grands-parents sont nés en Macédoine, mon père en Albanie, ma grand-mère en Grèce et ma mère en Bulgarie, tandis que je suis né en Roumanie. Dieu soit loué, je suis là aujourd'hui pour pouvoir poser la question suivante à Olli Rehn: pensez-vous qu'il sera possible de lever l'obligation de visa pour l'Albanie d'ici mi-2010, comme cela avait été promis? Je voudrais beaucoup recevoir une réponse à cette question, qui me touche d'un point de vue émotionnel et concerne à la fois mes proches, ma famille et mes racines, qui s'étendent quasiment à travers tous les Balkans. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi.

Doris Pack (PPE). – (*DE*) Madame la Présidente, Madame Malmström, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous sommes tous ravis de la libéralisation proposée du régime des visas. Cela fait longtemps que nous nous battons pour cela au sein du Parlement et un premier pas vient enfin d'être fait. Cependant, cela ne nous suffit pas. Je pense que nous n'avons pas choisi la bonne formule en juin. Des problèmes subsistent toujours en Serbie et au Monténégro à l'heure actuelle, comme nous avons pu l'entendre. Alors pourquoi n'avons-nous pas inclus l'Albanie et la Bosnie dans le texte en précisant que ces deux pays devaient encore résoudre certains problèmes? Cela n'aurait pas eu beaucoup de conséquences.

Force est de constater que les dirigeants politiques de Bosnie-et-Herzégovine se préoccupent peu d'améliorer les conditions de vie difficiles, à tous les points de vue, de leurs concitoyens. Pourquoi le devraient-ils? Ils ont un travail, peuvent voyager et perdent leur temps dans de vains conflits nationalistes, au lieu d'œuvrer, par

exemple, à la mise en place d'un système éducatif, d'infrastructures et d'un système de soins de santé de qualité. Ils n'ont pas non plus vérifié que les conditions préalables à la libéralisation du régime des visas étaient remplies. Pourtant, cette libéralisation apporterait enfin une bouffée d'air frais dans l'atmosphère nationaliste fétide qui étouffe la Bosnie-et-Herzégovine, et donnerait de l'espoir à la jeune génération.

Depuis l'annonce de l'évaluation de la Commission, la Bosnie-et-Herzégovine a cependant pris des mesures pour lutter contre la corruption et adopté plusieurs lois importantes, de façon à ce que les conditions techniques préalables puissent être remplies à l'automne. Mais ce n'est pas seulement une question de conditions techniques préalables; c'est aussi une question de vision politique. Prenons la question des passeports biométriques; je sais que très peu de ces passeports ont été délivrés et je voudrais appeler la Commission et certains États membres à aider la Bosnie-et-Herzégovine sur ce point. Une assistance technique est primordiale.

Le Conseil, la Commission et les responsables politiques locaux doivent mettre tout en œuvre pour empêcher le fossé ethnique de s'élargir encore dans le pays. Le refus de libéraliser le régime des visas en Bosnie-et-Herzégovine aura pour effet de marginaliser les musulmans, puisque les Croates et les Serbes ont une autre solution pour quitter ce pays. Le passeport bosniaque - un passeport est normalement une preuve indubitable de l'appartenance à une nation - n'aura aucune valeur aux yeux de ses détenteurs s'il n'ouvre pas les portes de l'UE.

Je voudrais demander à la Commission et au Conseil d'aider ces pays. L'Albanie pourra se débrouiller. Elle a un nouveau gouvernement et pourra s'en sortir. Par contre, le Kosovo n'y parviendra que si vous l'aidez. Vous avez notre soutien. Vous ne pouvez pas fermer les yeux et devez au contraire fixer des normes politiques, et pas seulement policières.

Monika Flašíková Beňová (S&D). - (*SK*) La libéralisation du régime des visas dans les Balkans occidentaux est à la fois une question politique délicate et un problème humain extrêmement sensible pour les habitants de ces États et de cette région. Il est actuellement question du Monténégro, de la Macédoine et de la Serbie, ce qui est très important compte tenu du contexte historique, mais nous devons éviter d'introduire à long terme un système à deux vitesses dans les Balkans occidentaux et faire en sorte d'englober au plus vite la Bosnie-et-Herzégovine, en particulier, mais aussi l'Albanie dans ce processus.

Les Balkans occidentaux entretiennent des liens géographiques, culturels et historiques étroits avec l'Union européenne et nos États membres. Qui plus est, il est important de souligner que, malgré les événements extrêmement tumultueux de ces derniers temps, ces pays parviennent progressivement à introduire les réformes requises et à satisfaire à nos exigences et que leurs dirigeants politiques font de gros efforts pour répondre à nos attentes.

Je voudrais dès lors profiter de mon intervention pour demander au Conseil et à la Commission, mais également à l'ensemble des députés du Parlement européen, de soutenir les dirigeants des différents États dans leurs efforts et de les aider à résoudre les problèmes qui subsistent encore. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier que les pays des Balkans occidentaux ont une importance géopolitique énorme pour nous, et ce pour diverses raisons.

À l'heure où la Serbie et le Monténégro font face à des défis internes majeurs - qu'ils parviendront à surmonter, nous l'espérons - je voudrais insister une fois de plus sur l'importance de fixer au plus vite une date pour les pays qui ont été exclus du processus, c'est-à-dire la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie.

Gerard Batten (EFD). - (EN) Madame la Présidente, les présentes mesures autorisent l'accès sans visa aux États membres du groupe Schengen des ressortissants de Serbie, du Monténégro et de Macédoine à partir de janvier 2010. La Commission envisage par ailleurs de donner le feu vert à l'Albanie et à la Bosnie-et-Herzégovine d'ici mi-2010. Ce qui signifie que 20,7 millions de personnes pourraient bénéficier d'un libre accès à l'UE en l'espace de douze mois.

En théorie, cette décision ne devrait pas affecter le Royaume-Uni, qui n'est pas membre du groupe Schengen, mais dans la pratique, ce sera pourtant le cas. L'accès à l'UE accordé à ces millions de citoyens originaires des pays les plus pauvres et les plus corrompus d'Europe leur permettra de franchir le premier obstacle en vue de leur entrée illégale sur le territoire britannique. Avec cet accès juridique total à l'UE, ces pays seront en fin de compte des membres à part entière de l'UE. Ces mesures ne font que miner une fois de plus la capacité de la Grande-Bretagne à contrôler ses propres frontières et sont une raison supplémentaire pour que la Grande-Bretagne quitte l'Union européenne.

Dimitar Stoyanov (NI). - (*BG*) Madame la Présidente, nous sommes tous clairement conscients des avantages et des inconvénients de la libre circulation, mais examinons la situation d'un autre point de vue. Les trois pays en question remplissent-ils réellement les critères fondamentaux requis en vue de se voir accorder de tels privilèges dans le cadre de l'exemption de visa?

La minorité bulgare de Serbie a été totalement négligée et fait l'objet de discriminations depuis près d'un siècle maintenant, tandis que la Macédoine poursuit une politique anti-bulgare incessante depuis sa création.

La dernière action de la Macédoine à cet égard a été l'arrestation de la citoyenne bulgare Spaska Mitrova et sa condamnation à une peine extrêmement sévère. M^{me} Mitrova est membre de l'association bulgare «Ratko», qui a été interdite en Macédoine, une décision pour laquelle la Macédoine a été condamnée à payer une amende pour cause de violation des droits de l'homme.

Les citoyens bulgares estiment inacceptable d'accorder des concessions à des pays qui violent les droits des citoyens bulgares, autrement dit, de citoyens de l'Union européenne.

Kinga Gál (PPE). - (*HU*) Je pense qu'il est important que nous puissions enfin discuter de manière approfondie de la question de l'exemption de visa pour les pays des Balkans occidentaux. Cela fait plaisir de voir que ces pays, qui ont rempli les engagements qu'ils avaient pris à ce jour, peuvent également contribuer à rendre le processus de traversée des frontières le plus simple possible.

En tant que députée hongroise, je ne peux que soutenir ces efforts, car ils permettront aux Hongrois qui vivent en Voïvodine en Serbie, par exemple, d'avoir une connexion plus directe avec leur mère patrie. Les citoyens qui vivent de part et d'autre de ces frontières, qui parlent la même langue et qui entretiennent des liens familiaux et culturels étroits n'auront pas assez de mots pour exprimer l'importance que représente le fait de pouvoir traverser les frontières sans barrière ni visa. À cet égard, et même si elles n'ont pas de lien étroit avec la circulation sans visa, certaines décisions tournées vers l'avenir ont également été prises, telles que la loi serbe récemment adoptée régissant le fonctionnement des conseils nationaux des minorités. Ces lois constituent des progrès importants pour la protection des droits des minorités au niveau institutionnel.

La facilitation des déplacements sans visa n'est pas uniquement une question technique. Elle revêt également un aspect politique manifeste. L'exemption de visa jouera un rôle déterminant dans la stabilité politique de ces pays, sachant les droits que leur accordent les passeports délivrés par leur propre pays et la reconnaissance dont ils bénéficient au niveau de l'Union européenne. Continuer à traiter différemment les États de la région à long terme serait dès lors inadmissible.

C'est la raison pour laquelle j'en appelle à la Commission et au Conseil pour qu'ils prennent leurs responsabilités par rapport à ces questions. L'Union européenne a pour responsabilité politique d'offrir aux pays des Balkans occidentaux l'espoir de l'intégrer un jour. Cela devrait aider ces pays à combler leur retard et encourager la mise en place et le renforcement de leurs institutions démocratiques, en ce compris les droits des minorités.

Kinga Göncz (S&D). - (*HU*) Merci beaucoup, Madame la Présidente. Je voudrais à mon tour saluer M^{me} Cecilia Malmström et le commissaire Barrot. Je suis également très satisfaite de la proposition qui nous a été présentée. En tant qu'ancienne ministre hongroise des affaires étrangères, j'ai travaillé très dur, avec d'autres, pour rapprocher les pays des Balkans occidentaux de l'Union européenne et les aider à faire le pas suivant vers l'adhésion. De ce point de vue, nous savons également que les déplacements sans visa sont sans doute la chose que les citoyens comprennent et ressentent le mieux. L'exemption de visa leur permettra de profiter de la liberté de circulation et d'entretenir des relations humaines plus étroites. Peut-être contribuera-t-elle également à entretenir la motivation de ces pays tout au long du processus très difficile de l'adhésion, car cette motivation est importante à nos yeux.

Nous savons que certains pas en avant très importants doivent être faits. Très souvent, certaines traditions doivent être transcendées, ce qui, nous le savons, n'est pas toujours chose aisée. Il est primordial d'accorder aujourd'hui l'exemption de visa à ces trois pays. Je voudrais également attirer votre attention sur un point de vue exprimé à de nombreuses reprises aujourd'hui, à savoir l'extrême fragilité de l'équilibre qui règne dans les pays des Balkans occidentaux. Il y avait déjà des tensions ethniques avant la guerre et elles persistent encore après celle-ci. Nous devons dès lors évaluer chaque mesure en nous demandant si elle atténuera ou renforcera ces tensions.

Dans le cas de la Bosnie, cette décision est non seulement salutaire et importante parce que la Bosnie est pour l'instant exclue, mais également parce que de nombreux citoyens bosniaques possédant un passeport croate ou serbe pourront voyager sans visa, contrairement aux autres, ainsi que mentionné à plusieurs reprises

aujourd'hui. Cela vaut aussi pour les citoyens kosovars, puisque tous ceux qui parviendront à obtenir leur passeport en Serbie pourront voyager sans visa.

Je pense qu'il est important que nous insistions une fois de plus sur la nécessité de prendre une décision politique, et non technique. C'est la raison pour laquelle il est de notre responsabilité d'aider ces pays à parvenir au plus vite à l'exemption de visa, conformément à un calendrier bien établi.

Bernd Posselt (PPE). - (*DE*) Madame la Présidente, Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, ayant passé dix ans au sein de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, je partage moi aussi les préoccupations de M. Weber en matière de sécurité. Ce sujet a une dimension profondément politique.

J'appartiens à une génération qui a grandi aux côtés de centaines de milliers de «travailleurs étrangers yougoslaves». Sous la dictature communiste, les citoyens de l'Europe du Sud-Est qui vivaient aux frontières de la Yougoslave étaient libres de voyager en dépit du régime. Aujourd'hui, nous parlons d'européanisation, nous envoyons des troupes et des fonctionnaires et nous dépensons beaucoup d'argent, mais, en même temps, nous emprisonnons les jeunes de ces pays. C'est pourquoi il faut libéraliser le régime des visas de toute urgence.

Néanmoins, j'ai également plusieurs critiques à formuler: premièrement, je suis heureux que la Macédoine soit de la partie, car ce pays fait preuve d'une attitude exemplaire vis-à-vis du respect des critères. Nous devons toutefois éviter de présenter cela à la Macédoine comme une compensation pour son souhait justifié de voir une date enfin fixée pour les négociations d'adhésion.

Deuxièmement, le Kosovo: certains ont dit qu'il devait respecter les règles du jeu, mais un joueur ne peut respecter les règles que s'il est autorisé à jouer sur le terrain. Nous sommes intervenus militairement pour libérer les Kosovars de l'oppression. Aujourd'hui, le pays des anciens oppresseurs est sur le point de bénéficier de l'exemption de visa - ce que je salue, car il n'y a pas de culpabilité collective -, alors que le Kosovo ne peut y aspirer. S'il y a des failles là-bas, c'est à nous qu'en revient la faute, car c'est finalement nous qui administrons ce pays. En d'autres termes, nous devons donner une chance au Kosovo, car si la Serbie bénéficie de l'exemption de visa à long terme et que le Kosovo en est totalement exclu, cette situation entraînera des distorsions inacceptables.

Troisièmement, la Bosnie-et-Herzégovine: j'ai signé - à l'instar de plusieurs députés - la lettre de protestation contre l'exclusion de la Bosnie-et-Herzégovine. Ce pays de trois nations - malheureusement établi par l'accord de Dayton, qui aurait cruellement besoin d'une révision - avec une administration internationale, qui est tout aussi coupable d'inefficacité, doit enfin se voir offrir la possibilité de monter dans le train qui mène à l'Europe, sans que cela conduise à sa désintégration. La désintégration du Kosovo ou de la Bosnie menacerait notre sécurité plus que n'importe quel détail technique.

Maria Eleni Koppa (S&D). - (*EL*) Madame la Présidente, force est d'admettre que l'exemption de visa accordée à la Serbie, à l'ancienne République yougoslave de Macédoine et au Monténégro constitue un pas important vers l'intégration des Balkans occidentaux dans l'Europe.

Cette exemption devrait néanmoins être octroyée à toutes les nations des Balkans occidentaux pour éviter de créer de nouvelles lignes de démarcation dans la région. Il est clair que personne, à juste titre, n'a le droit d'affirmer que la Commission européenne a des préjugés contre les citoyens musulmans de Bosnie-et-Herzégovine. Par ailleurs, nous ne devons pas oublier le statut particulier du Kosovo, dont l'indépendance n'est pas reconnue par tous les États membres de l'Union européenne.

Nous voulons que les habitants du Kosovo bénéficient de l'exemption de visa. Mais, quelle que soit la solution qui sera trouvée, celle-ci ne doit pas influencer les accords finaux relatifs à son statut. La Commission a agi de manière appropriée en ne fermant pas la porte à la Bosnie-et-Herzégovine et à l'Albanie. Elle doit toutefois poursuivre rapidement pour éviter que de nouvelles divisions ne viennent menacer la stabilité dans la région. De leur côté, ces États doivent bien sûr entreprendre les réformes nécessaires qui, ne l'oublions pas, touchent à la sécurité et à la lutte contre la criminalité organisée.

Cela fait plusieurs années que le Parlement insiste sur le fait que des contacts plus simples avec le monde extérieur et des déplacements plus faciles renforceront la paix, les échanges à tous les niveaux et, au bout du compte, la stabilité. La problématique des visas n'est pas simplement une question technique; c'est aussi un problème profondément politique qui a des conséquences sur l'avenir européen de la région. Or, toutes les nations de la région ont droit à cet avenir.

Anna Ibrisagic (PPE). - (*SV*) Madame la Présidente, je pense que, à ce stade du débat, l'importance de la libéralisation du régime de visas pour les citoyens des Balkans ne fait plus aucun doute. La possibilité de voyager librement est peut-être, avec l'éducation, l'outil le plus important que nous puissions offrir aux jeunes générations, de la part desquelles nous attendons un profond engagement vis-à-vis du processus de démocratisation dans la région.

Je salue dès lors la proposition de libéralisation du régime de visas pour la Serbie, la Macédoine et le Monténégro. Le moindre pas en avant fait par un de ces pays sur le chemin qui mène à l'UE constitue un progrès pour l'ensemble des Balkans. Plusieurs de ces pays ont dû attendre longtemps; certains peut-être plus que nécessaire. Le Parlement européen et les deux pays qui ne sont pas encore concernés par la libéralisation du régime des visas devraient en tirer les leçons qui s'imposent.

Bien qu'il s'agisse d'une question politique extrêmement sensible, je voudrais souligner le fait que les règles en matière de libéralisation du régime des visas sont claires et universelles. Les conditions doivent être remplies. Évitons toutefois d'en faire une question plus politique que nécessaire. Voyons ce qu'il reste à faire et comment permettre au plus vite à la Bosnie-et-Herzégovine et l'Albanie de rejoindre également la famille des pays exemptés de visa.

La Bosnie-et-Herzégovine a fait d'énormes progrès ces derniers temps et aura bientôt rempli la plupart des exigences restantes de la feuille de route. J'invite dès lors les différents acteurs de Bosnie-et-Herzégovine à adopter la loi visant à lutter contre la corruption et à fixer des règles pour l'échange d'informations entre les différents services de police au plus vite. Je voudrais leur conseiller vivement de tenter de clôturer ces travaux pour fin septembre, avant qu'un rapport ne soit envoyé à la Commission. À l'occasion de sa nouvelle analyse, j'attends de la Commission qu'elle évalue les progrès réellement faits et, une fois que les exigences de l'UE auront été satisfaites, qu'elle propose au Conseil d'approuver la libéralisation du régime des visas pour la Bosnie-et-Herzégovine. J'espère que cela pourra avoir lieu en 2010.

Marian-Jean Marinescu (PPE). - (RO) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, l'exemption de visa accordée à certains pays des Balkans occidentaux est une première confirmation de la volonté de l'Union européenne de poursuivre le processus d'intégration européenne. J'estime néanmoins que la proposition de la Commission est malheureusement incomplète. Les citoyens d'Albanie et de Bosnie-et-Herzégovine ne bénéficieront pas du même traitement, ce qui va créer des différences entre les citoyens des Balkans.

Je voudrais vous rappeler qu'il existe déjà un fossé entre la précédente génération, qui a profité de l'ouverture de l'ancienne République yougoslave vers l'Europe, et la génération actuelle, qui n'a pas bénéficié du même traitement de la part de l'Union européenne. Avec cette proposition, les citoyens des pays de l'ancienne République de Yougoslavie qui ne bénéficient pas de l'exemption de visa tenteront d'obtenir un deuxième passeport dans un pays appartenant à l'ancienne fédération yougoslave, à qui l'Union européenne a octroyé cette exemption. Nous avons déjà été confrontés à ce type de scénario dans le cas des passeports moldaves ou géorgiens par rapport aux passeports russes.

Je pense que la solution la plus logique est de réserver le même traitement à l'ensemble des pays des Balkans. Par ailleurs, j'invite la Commission à envisager l'inclusion de la Moldavie dans le groupe des pays de l'Europe du Sud-Est.

Victor Boştinaru (S&D). - (RO) En tant que député et socialiste, je salue la communication du Conseil et de la Commission sur le régime des visas pour les trois pays des Balkans occidentaux. Il s'agit là d'un premier pas manifeste vers leur intégration dans l'Union européenne, d'un premier succès pour les futurs citoyens européens des Balkans occidentaux. Je suis néanmoins également conscient que l'absence de perspective d'avenir claire pour la Bosnie-et-Herzégovine, l'Albanie et le Kosovo, sous la forme d'une feuille de route, devrait tous nous préoccuper. Je ne parle pas seulement de la déception des citoyens, mais surtout du risque pour la stabilité politique de ces trois pays. J'attends avant tout du Parlement européen et de la nouvelle Commission européenne mise en place qu'ils conservent un calendrier prévisible pour l'intégration des Balkans occidentaux dans l'Union européenne. Ce n'est qu'ainsi que nous remplirons le mandat pour lequel nous avons été élus: unir l'Europe.

Norica Niculai (ALDE). - (RO) Madame la Présidente, j'aurai largement assez d'une minute pour saluer une décision historique tant pour les Balkans que pour l'Europe. J'estime que la liberté de circulation ouvre grandes les portes à la démocratie et à la connaissance. Vous avez offert une perspective d'avenir à ces pays. J'estime néanmoins que l'Europe est également une Europe de règlements que nous devons tous respecter en notre qualité de citoyens européens. Vous avez présenté cette proposition, car vous avez estimé que les règles et les conditions fixées sont remplies.

Je suis convaincue que vous soumettrez une proposition pour étendre l'exemption de visa à l'Albanie et à la Bulgarie lorsque ces règlements européens seront respectés. Dans votre décision, vous inclurez certainement une recommandation pour accélérer ce processus. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il ne s'agit pas là d'un problème de discrimination. C'est plutôt l'inverse, en fait. J'estime que ce processus encouragera les deux autres pays à mieux faire et à remplir ces conditions car, depuis l'adoption de cette décision, les trois autres pays ont prouvé qu'ils étaient prêts à faire ce qu'il fallait pour permettre à leurs citoyens de bénéficier d'un nouveau statut.

Antonio Cancian (PPE). - (*IT*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, je dois dire que je suis favorable à la libéralisation et de l'intégration européenne jusqu'à ce que disparaisse cette mosaïque que constituent les Balkans occidentaux car, comme quelqu'un l'a fait remarquer un peu plus tôt, nous avons besoin de stabilité dans les Balkans. Cette intégration est par conséquent cruciale et doit intervenir au plus vite.

Cependant, concernant l'immigration - dont nous avons parlé hier et qui concerne la sécurité et les droits de l'homme -, nous devons être très prudents, car je pense que les contrôles doivent être effectués de manière approfondie et non être facilités. Les calendriers doivent concorder avec ces contrôles, lesquels doivent être accélérés dans la mesure du possible. Je constate par ailleurs l'existence d'une lacune dans ce domaine, à propos de laquelle très peu de choses ont été dites, et qui concerne le Kosovo. Je suis sûr que vous me comprenez lorsque j'affirme que cette lacune permet aux citoyens des autres pays de voyager facilement entre le Kosovo et la Macédoine. Je sais qu'un rapport à ce sujet est en cours de préparation et que nous en saurons plus d'ici quelques jours, mais pourriez-vous nous donner plus d'informations sur le Kosovo ce soir?

Emine Bozkurt (S&D). - (NL) Madame la Présidente, la ministre l'a très bien expliqué: la libéralisation du régime des visas est nécessaire pour renforcer les liens avec l'UE, empêcher le développement du nationalisme et éviter l'isolement. Comme se fait-il alors que les propositions menacent d'isoler les musulmans bosniaques? Une très grande inégalité est en train de voir le jour au sein d'un pays, puisque les Bosniaques serbes et croates obtiendront un passeport. Les musulmans, par contre, n'ont malheureusement pas de pays voisin qui leur délivrera un passeport. Qui va prendre la défense des musulmans bosniaques? La Commission? Le Conseil? Pouvez-vous m'assurer que la Commission ou le Conseil a eu des discussions avec la Croatie et la Serbie pour qu'elles fassent preuve de retenue dans la délivrance de passeports, car il est clair que leurs agissements provoqueront de graves troubles.

Nadezhda Nikolova Mikhaylova (PPE). - (*BG*) Je voudrais féliciter M. Barrot pour la position de la Commission européenne vis-à-vis de la libéralisation du régime des visas pour les Balkans occidentaux. En tant que ministre des affaires étrangères à l'époque où les obligations de visa ont été levées pour la Bulgarie, j'ai encore à l'esprit l'impact émotionnel énorme que l'exemption de visa et la fin des humiliations ont eu sur nos concitoyens. Cependant, en tant que députée, je ne peux qu'être d'accord également avec M^{me} Pack et M^{me} Bildt lorsqu'elles affirment qu'une véritable solidarité européenne exige une aide logistique de l'Union européenne pour aider ces pays à remplir les critères plutôt qu'à s'en éloigner, compte tenu de l'effet démoralisant qu'une telle situation aurait sur les sociétés en plus de décharger les gouvernements de toute responsabilité.

Le changement doit être perçu comme une récompense pour les efforts faits, et non comme une politique de deux poids, deux mesures. Les sociétés des Balkans occidentaux doivent prendre l'habitude d'exiger de leurs gouvernements qu'ils fassent leur travail. Elles doivent savoir que la libéralisation du régime des visas est retardée non pas parce que l'Europe se montre tatillonne, mais parce qu'elles n'ont pas rempli leur part du contrat. La solidarité doit venir récompenser une prise de responsabilités. Lorsqu'une position de principe est en jeu, la religion et l'ethnicité d'une personne n'ont aucune importance.

Elena Băsescu (PPE). - (RO) Je soutiens la décision de la Commission européenne, qui traduit la volonté manifeste, depuis quelques années, de lever l'obligation de visa pour les citoyens de la région des Balkans occidentaux. J'estime toutefois que les citoyens de la République de Moldavie devraient bénéficier au plus vite des mêmes droits en matière de liberté de circulation au sein de l'UE. L'Union européenne doit continuer à développer sa politique d'ouverture vis-à-vis de ces pays et, à cet égard, l'exemption de visa constitue un pas important sur la voie de l'intégration de ces citoyens dans l'UE.

Pour compléter cette décision, qui se traduire par le développement de possibilités commerciales transfrontières et la libre circulation des citoyens, j'estime que les institutions européennes doivent envisager la mise sur pied de programmes culturels et éducatifs destinés à promouvoir les valeurs européennes dans

ces pays. Dans un tel contexte, le renforcement de la sécurité aux frontières et la lutte contre la criminalité internationales doivent demeurer une priorité.

Pour terminer, je voudrais reconfirmer que la Roumanie n'a pas reconnu l'indépendance du Kosovo.

Zoran Thaler (S&D). - (*SL*) Permettez-moi d'exprimer ma satisfaction devant les progrès réalisés au cours des 18 derniers mois en matière de libéralisation du régime des visas. Il s'agit là d'un grand succès et je voudrais vous exhorter à faire d'autres progrès rapides afin de poursuivre sur cette lancée.

Nous avons reçu, ces derniers jours, des rapports de Sarajevo indiquant que le respect des exigences de la feuille de route va en s'accélérant, malgré les nombreuses difficultés. C'est notamment le cas dans des domaines aussi sensibles que la coordination policière entre Banja Luka et Sarajevo.

J'invite la Commission et le Conseil à surveiller ces progrès de manière continue et à s'y montrer sensibles. L'Union européenne doit être capable d'utiliser son influence pour peser sur les forces politiques de Bosnie-et-Herzégovine qui tentent de saboter le processus. Nous ne devons pas permettre que les citoyens de Bosnie-et-Herzégovine souffrent de l'irresponsabilité de leurs responsables politiques et avons l'obligation de les aider à cet égard. Je demande à la Commission d'inclure au plus vite la Bosnie-et-Herzégovine dans la zone sans visa.

Alojz Peterle, rapporteur. - (SL) Une approche sélective vis-à-vis de la levée du régime des visas ne renforcera certainement pas les perspectives européennes des pays des Balkans occidentaux dont les communautés sont divisées, car la sélectivité est synonyme de nouvelles divisions. Je salue tout mouvement qui s'oppose à la sélectivité et suis convaincu que la levée des obligations de visa pour tous ces pays contribuera à améliorer l'image de l'Union européenne aux yeux des citoyens de ces pays, qui ont besoin d'une ouverture sur le monde après des années de conflit.

Je voudrais également souligner le fait que des milliers de jeunes de ces pays n'ont jamais eu la possibilité de voyager à l'étranger. Ils ne connaissent l'Europe et le monde qu'à travers la télévision. Nous avons également le devoir de renforcer leurs perspectives européennes. Je suis conscient des considérations liées à la sécurité, mais ceux qui quittent leur pays avec de mauvaises intentions trouveront de toute façon toujours le moyen de s'infiltrer dans l'UE. Nous bloquons par contre des centaines de milliers de citoyens pleins de bonnes intentions.

Je voudrais dès lors exhorter le Conseil et la Commission à réexaminer leur position au plus vite, à suivre les progrès de ces pays et à lever les obligations de visa pour les pays qui ont été exclus du premier groupe. Merci beaucoup.

Je voudrais également appeler les gouvernements de ces pays des Balkans occidentaux à remplir leurs obligations au plus vite, dans l'intérêt de leurs citoyens et de leurs perspectives d'adhésion à l'UE.

Petru Constantin Luhan (PPE). - (*EN*) Madame la Présidente, la libéralisation du régime des visas pour les pays des Balkans occidentaux est essentielle, car cette mesure importe avant tout pour les citoyens ordinaires de la région et aura pour effet de montrer clairement les avantages du processus de rapprochement de l'UE. Je suis convaincu que l'inclusion conditionnelle de l'Albanie et de la Bosnie-et-Herzégovine sur la liste blanche les encouragera à remplir les autres critères de la feuille de route. Après avoir reçu un signal fort de ce type en 2001, il n'a fallu que quelques mois à la Roumanie pour réussir à remplir toutes les conditions en souffrance.

Il est essentiel d'inclure l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine sur la liste blanche de Schengen au plus vite et, à cet égard, la Commission se doit d'apporter toute l'aide technique nécessaire aux autorités de ces deux pays pour leur permettre de remplir rapidement les conditions requises.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, il ne fait aucun doute que la libéralisation du régime des visas est capitale pour les citoyens des Balkans. Tout comme vous, j'ai rencontré de nombreux citoyens frustrés - en particulier des jeunes - incapables de voyager en Europe comme ils le voudraient, de rendre visite à leurs amis et de profiter des libertés dont nous jouissons tous. Il va sans dire que l'exemption de visa serait une bonne chose pour ces citoyens, leurs pays, l'ensemble de la région et l'UE.

C'est pourquoi je me réjouis que les conditions soient d'ores et déjà en place pour offrir cette chance aux trois pays mentionnés - l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie - à la fin de l'année. Il est regrettable que tous les pays des Balkans occidentaux ne puissent pas être inclus dans cette proposition pour l'instant, mais soyez assurés que la Présidence suédoise tient énormément à renforcer le

processus d'intégration et, finalement, le processus d'élargissement, dans la région des Balkans. Ceux d'entre vous qui me connaissent savent l'intérêt que j'attache à cette question.

Pour que cet engagement soit crédible et devienne réalité, nous devons toutefois insister sur le respect des conditions. C'est là un point essentiel pour le bien des citoyens des Balkans occidentaux et de nos propres citoyens. Nous devons nous assurer que les critères fixés sont remplis. Ainsi que M. Weber l'a déclaré, nous ne pouvons pas faire de concessions en matière de politique étrangère simplement pour paraître sympathiques. C'est valable tant pour les visas que pour l'adhésion.

Je sais que les citoyens d'Albanie et de Bosnie-et-Herzégovine sont déçus. Je peux le comprendre. Ils n'ont cependant pas été oubliés. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider à obtenir la libéralisation du régime des visas au plus vite, notamment sur le plan technique. Nous devons leur envoyer un signal politique clair qui montre que leur inclusion est du domaine du possible. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. C'est toutefois aux autorités et aux responsables politiques de ces pays de terminer le travail.

Je ne pense pas que le décalage entre la levée de l'obligation de visa pour les trois premiers pays et pour l'Albanie et la Bosnie-et-Herzégovine puisse provoquer l'instabilité. Cette décision montre au contraire que l'UE tient parole et que, s'ils font tout ce qui est nécessaire, nous tiendrons nos promesses. Nous devons les soutenir et les aider. Je pense qu'ils pourront recevoir un rapport positif de la Commission en 2010. Le commissaire Barrot s'est lui aussi exprimé en ce sens.

Concernant le Kosovo, les discussions sur le régime des visas ont commencé alors que le Kosovo faisait toujours partie de la Serbie, mais nous nous efforçons de trouver une solution. J'espère que la Commission indiquera la voie à suivre dans son rapport pour que, à plus long terme, nous puissions également offrir la libéralisation du régime des visas aux citoyens du Kosovo.

La proposition de libéralisation du régime des visas pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie est un premier pas très important. J'espère que vous nous aiderez à le faire. J'espère également que, très bientôt, nous pourrons aller de l'avant et faire le pas suivant pour le reste de la région.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission.* – Madame la Présidente, je voudrais d'abord rappeler que cette démarche est très innovante. C'est la première fois qu'on a vraiment une approche régionale. J'ajoute que cette méthode de la feuille de route est une méthode basée sur des critères très objectifs, très précis, qui permettent aussi de stimuler ces futurs États membres à justement bien prendre conscience que nous avons une Europe des règles, une Europe des valeurs. J'insiste un peu sur ce point. Vous ne vous étonnerez pas que la Commission soit particulièrement attentive à tout ce qui contribue à la lutte contre le trafic des êtres humains et contre la corruption. C'est important, cette Europe des valeurs. Nous devons être très attentifs à cela.

Je ne sais pas si j'ai bien été entendu par certains d'entre vous: j'ai dit clairement que nous espérions, au cours de l'année 2010, faire des propositions pour la Bosnie-et-Herzégovine et pour l'Albanie. Il y a donc là, en effet, un processus en marche, qui ne vise à discriminer personne. Simplement, nous voulons que les critères objectifs de la feuille de route soient de mieux en mieux observés.

C'est vrai que dans le cas de l'Albanie, il faut encore améliorer la délivrance des passeports biométriques. Je suis moi-même allé en Albanie remettre le premier passeport biométrique dans ce pays et je peux vous dire que j'ai donné tous les encouragements possibles pour que l'Albanie, ses responsables politiques et ceux de Bosnie-et-Herzégovine prennent bien la mesure des efforts à faire. Nous les aidons, par exemple pour établir des registres civils, parce que vous pouvez bien essayer de donner des passeports biométriques, s'il n'y a pas de registre civil, ce n'est pas possible. Nous les aidons donc sur le plan technique. Il est bien évident que, dans tout cela, il faut que l'Albanie, notamment, mette en application le cadre existant pour la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Il faut aussi qu'en Bosnie-et-Herzégovine, il y ait une bonne gestion des frontières et une coopération plus étroite entre les agences de police. Voilà ce que nous voulons. Je pense que nous avons tout lieu d'espérer qu'en 2010, ces deux pays bénéficieront aussi de la suppression des visas.

Je voudrais aussi vous dire, très simplement, qu'il n'est pas question pour nous de discrimination ethnique ou religieuse. Nous avons d'ailleurs, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, une minorité musulmane importante. Il n'est pas question de discriminer ces 25 ou 30 % d'Albanais musulmans en Macédoine. Je voudrais donc vraiment vous rassurer, vous dire que nous sommes en marche dans un processus que nous avons voulu et que le Conseil a bien voulu accepter.

Je vous réponds aussi sur le Kosovo. En mars 2009, une mission d'experts financée par la Commission a débouché sur des constats positifs. C'est vrai que la Commission encourage également les États membres à

établir des pratiques consulaires efficaces à Pristina. Je confirme que nous aurons un rapport, qui sera incessamment déposé, sur la situation exacte au Kosovo. Il est bien évident que, dans tout cela, nous voulons ouvrir cette perspective européenne à tous les Balkans, et nous pensons en particulier à la jeune génération. Les uns et les autres, vous avez beaucoup insisté sur le fait que des voyages et des échanges beaucoup plus faciles avec les autres États membres de l'Europe sont évidemment très bénéfiques. C'est ainsi, encore une fois, que nous construirons une Europe des règles et une Europe des valeurs auxquelles nous sommes attachés, chers amis.

Je vous le dis très simplement, nous sommes sur le bon chemin, mais évidemment, il faut que deux États fassent encore les derniers efforts nécessaires. J'espère qu'en 2010, ils pourront aussi voir les visas supprimés.

Voilà ce que je peux vous dire, en vous donnant l'assurance, en tout cas, que la démarche de la Commission est une démarche qui se veut objective, qui se veut vraiment très attentive et pas du tout conduite dans un esprit de discrimination quelconque, mais dans un esprit de coopération. J'y suis très engagé personnellement.

La Présidente. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Sebastian Valentin Bodu (PPE), par écrit. – (RO) La Commission européenne et le Conseil européen sont invités à faire bientôt une annonce sur l'ouverture de la zone UE aux citoyens de Macédoine, de Serbie et du Monténégro. Il s'agit d'un moment très important pour plus de 10 millions de citoyens européens qui aspirent à obtenir un visa pour traverser les frontières de l'UE. La Macédoine était aux côtés de l'Europe quand l'Europe a eu besoin d'elle. Même la Serbie a réalisé que l'Europe souhaitait l'accueillir à son bord, mais doit d'abord se réconcilier avec son passé récent pour y arriver. La Serbie a travaillé en étroite collaboration avec les institutions internationales, dont le Tribunal pénal international, et a reconnu ses erreurs passées. L'heure est venue pour l'Europe de récompenser les efforts consentis par ces États pour s'aligner avec les exigences démocratiques et économiques qui caractérisent l'UE des 27. Ce parcours n'a pas été facile, mais les efforts accomplis doivent être reconnus à leur juste valeur. La Macédoine, la Serbie et le Monténégro se sont clairement engagés sur la route qui mène à l'Union européenne. C'est pourquoi je pense que l'UE doit approuver la levée des obligations de visa imposées aux citoyens de ces trois pays. Leurs gouvernements ont démontré qu'ils partagent les mêmes valeurs que nous. Une décision positive donnerait dès lors un nouvel élan aux réformes internes, qui sont plus que nécessaires en Macédoine, en Serbie et au Monténégro.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), par écrit. — (RO) Je salue l'initiative de la Commission de libéralisation du régime de visas pour les citoyens de la région des Balkans occidentaux, et plus particulièrement pour l'ancienne République yougoslave de Macédoine, la Serbie et le Monténégro. Ces mesures, qui visent à rapprocher ces États de l'UE en vue de leur intégration, réduiront considérablement le risque de conflit dans la région. Pour ce qui est de la Roumanie, qui partage une frontière avec la Serbie, ce type de mesure ne peut qu'offrir une garantie supplémentaire pour l'épanouissement de relations transfrontalières amicales. Cette mesure contribuera à accroître la liberté de circulation de la population roumaine en Roumanie et en Serbie et favorisera le développement de relations commerciales entre notre pays et la Serbie et le Monténégro. Je suis convaincue que la levée de l'obligation de visa pour les trois pays mentionnés ci-dessus n'est que le début du processus et que la mesure sera par la suite étendue à l'Albanie et à la Bosnie-et-Herzégovine. Bien qu'elles ne remplissent pas encore les exigences de Commission, je pense que des efforts coordonnés permettront d'aboutir très prochainement à des résultats. Avant de terminer, je voudrais insister sur le fait que l'exemption de visa et la liberté de circulation des citoyens des Balkans occidentaux ne doivent pas susciter d'inquiétudes. Nous devons au contraire y voir un élargissement de la zone de sécurité de l'Europe au bénéfice de tous.

Iuliu Winkler (**PPE**), *par écrit.* – (*HU*) L'Union européenne est devenue plus forte à chaque élargissement, non seulement parce qu'elle a créé un marché commun pour près de 500 millions de citoyens, mais également parce qu'elle a garanti la stabilité en Europe centrale et orientale. Les pays des Balkans font partie intégrante de l'Europe. La crise économique et la ratification du traité de Lisbonne ne doivent pas retarder le processus d'adhésion de ces pays à l'Union européenne.

Je suis fermement convaincu que l'extension du processus d'élargissement aux Balkans est un processus vital que l'Union européenne doit soutenir en vue de renforcer son rôle sur la scène internationale. Nous ne devons pas oublier que le processus de rattrapage des pays des Balkans et la cicatrisation des blessures laissées par la guerre sanglante de la fin du XX^e siècle garantissent la stabilité de l'Union européenne et le bien-être de la région. La levée de l'obligation de visa pour la Serbie, le Monténégro et l'ancienne République yougoslave de

Macédoine est un événement extrêmement important pour ces pays dans le cadre de leur processus de rattrapage, et reflète également les responsabilités de l'Union européenne vis-à-vis de la région.

Ce processus doit être poursuivi avec résolution. Il permettra ainsi à la Bosnie-et-Herzégovine, à l'Albanie et -le moment venu - au Kosovo de bénéficier au plus vite, dès que les conditions nécessaires seront remplies, de l'exemption de visa. Je soutiens sans réserve l'avis des responsables politiques européens qui pensent que freiner les ambitions des pays des Balkans en matière d'adhésion à l'UE aurait des conséquences préjudiciables imprévisibles.

15. Situation en Lituanie suite à l'adoption de la loi sur la protection des mineurs (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur:

- la question orale au Conseil sur la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, de Sophia in 't Veld, Jeanine Hennis-Plasschaert, Leonidas Donskis, Gianni Vattimo, Sarah Ludford, Ulrike Lunacek, Raül Romeva i Rueda, Jean Lambert et Judith Sargentini, au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et du groupe Verts/Alliance libre européenne (O-0079/2009 B7-0201/2009),
- la question orale à la Commission sur la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, de Sophia in 't Veld, Jeanine Hennis-Plasschaert, Leonidas Donskis, Gianni Vattimo, Sarah Ludford, Ulrike Lunacek, Raül Romeva i Rueda, Jean Lambert et Judith Sargentini, au nom du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe et du groupe Verts/Alliance libre européenne (O-0080/2009 B7-0202/2009),
- la question orale au Conseil sur la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, de Rui Tavares, Cornelia Ernst, Cornelis de Jong, Marie-Christine Vergiat, Willy Meyer et Kyriacos Triantaphyllides, au nom du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (O-0081/2009 B7-0204/2009),
- la question orale à la Commission sur la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, Rui Tavares, Cornelia Ernst, Cornelis de Jong, Marie-Christine Vergiat, Willy Meyer et Kyriacos Triantaphyllides, au nom du groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (O-0082/2009 B7-0205/2009),
- la question orale au Conseil sur la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, de Michael Cashman, Claude Moraes et Emine Bozkurt, au nom du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (O-0083/2009 B7-0206/2009), and
- la question orale à la Commission sur la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, de Michael Cashman, Claude Moraes et Emine Bozkurt, au nom du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen (O-0084/2009 B7-0207/2009).

Sophia in 't Veld, *auteure.* – (*EN*) Madame la Présidente, je pense que nous débattons aujourd'hui d'un sujet très important. Il s'agit de valeurs européennes. Nous avons posé cette question orale et avons parallèlement rédigé une résolution commune relative à la loi lituanienne, supposée être en faveur de la protection des mineurs. En réalité, elle fait tout le contraire, tant cette loi incite à l'ignorance, à la perpétuation des tabous et à la stigmatisation. Elle exposera les personnes gays, lesbiennes et transgenres jeunes et vulnérables au harcèlement et à l'exclusion. Elle conduira par conséquent à une détresse et une souffrance incommensurables chez les jeunes, ces mêmes jeunes que cette loi est censée protéger. C'est une loi qui blesse les jeunes en prétendant les protéger.

C'est la raison pour laquelle nous avons posé cette question, et j'ai été très satisfaite de voir qu'au cours de l'été, nous avons reçu un courrier du commissaire Barrot dans lequel il exprime ses préoccupations au sujet de cette loi, déclarant que la Commission européenne entendait bien la surveiller de près et veiller à la conformité de toute législation nationale au droit et aux principes européens. Je pense que c'est très important, parce le devoir de la Commission européenne n'est pas seulement d'intervenir lorsqu'il y a violation des lois du marché mais également et surtout lorsque ce sont les valeurs européennes qui sont bafouées. Nous ne pouvons tolérer la discrimination. L'Europe est une communauté de valeurs, des valeurs que je sais partagées par la majorité de nos concitoyens lituaniens. Nous sommes tous des Européens.

S'agissant de la résolution, chers collègues, je voudrais vous demander votre appui explicite, notamment en ce qui concerne la modification portant sur la proposition d'insertion d'une référence aux directives anti-discrimination en vigueur; j'estime que c'est le minimum. Je sollicite également votre soutien eu égard à la demande adressée à l'Agence des droits fondamentaux afin qu'elle livre un avis juridique sur cette loi, et qui figure dans cette résolution.

Enfin, si nous adoptons cette résolution demain, je pense que nous aurions toutes les raisons d'être fiers, en notre qualité de députés du Parlement européen, d'être la voix des valeurs que l'Europe partage.

Ulrike Lunacek, *auteure*. – (*DE*) Madame la Présidente, comme l'a exposé l'oratrice qui m'a précédée, la loi adoptée en Lituanie met en péril les valeurs européennes, le droit européen, ainsi que la liberté des personnes, en l'espèce, la liberté de personnes jeunes gays, lesbiennes, bisexuelles ou transgenres, à vivre leur vie sans crainte. Aux termes de cette loi, les informations factuelles sur ce thème sont supposées être préjudiciables aux jeunes. Je peux vous dire ce que cela signifie: cela signifie que les jeunes concernés devront vivre dans la peur et souffriront peut-être de dépression. Nous savons que les tentatives de suicide sont en hausse chez les jeunes lesbiennes ou gays ou qui éprouvent des difficultés à révéler leur orientation sexuelle et à imaginer ce que sera leur vie future.

Cette loi est une gifle pour les valeurs européennes, et c'est pourquoi j'ai été heureuse de lire la réaction du commissaire Barrot sur ce point en juillet dernier. Vous avez également mentionné à l'attention de la section européenne de l'ILGA, l'Association internationale des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles, trans et intersexuelles, que la Commission avait l'intention d'examiner ce texte et d'exposer son plan d'action. Je voudrais savoir ce qu'il en est aujourd'hui. Qu'avez vous annoncé – avec le Conseil – au Parlement lituanien? Nous savons que l'ex-président lituanien et que la présidente actuelle, ancienne commissaire – désapprouvent cette loi mais le parlement reste inflexible. Je suis satisfaite que l'on puisse débattre d'une proposition aujourd'hui, et de voir déposée une proposition de résolution.

J'espère sincèrement que nous adopterons tous cette résolution demain et serons en mesure de demander à l'Agence européenne des droits fondamentaux de prendre position sur cette loi, puisque tel est son rôle. Dans l'intervalle, qu'il soit clair dans notre Europe commune que les personnes gays et lesbiennes ne disparaîtront pas des familles ni des écoles par le simple fait qu'une loi interdit de fournir des informations sur ce thème. Dans notre Europe commune, il est normal d'être différent.

Rui Tavares, *auteur*. – (*PT*) Mesdames et Messieurs, cette loi prétend, dès le départ, protéger les enfants contre la promotion de l'homosexualité dans l'information publique. Qu'est-ce que cela signifie, en réalité? Est-ce que, par exemple, si je possède un cinéma à Vilnius et désire placer une affiche pour le film *Brokeback Mountain*, je n'y suis pas autorisé? Ne pourrais-je donc pas non plus donner une conférence sur l'homosexualité dans un lieu public, un théâtre ou une université? Cela signifie-t-il – comme le Parlement européen l'a déjà envisagé – que je devrai payer une amende qui peut s'élever à 1 500 euros ou exécuter un mois de travaux d'utilité publique en raison des changements au code pénal dont la Lituanie débat actuellement? Autre exemple, une émission télévisée pourra-t-elle encore montrer un couple homosexuel heureux, ou pourra-t-elle montrer uniquement un couple homosexuel malheureux?

Mesdames et Messieurs, les modifications à la loi sur la protection des mineurs en Lituanie ont été approuvées à une date qui m'a laissé pantois: c'était le 14 juillet 2009. Le 14 juillet est précisément le jour qui nous a vus nous rassembler pour inaugurer cette septième législature. Le 14 juillet marquait également le 220^e anniversaire de nos principes européens, au rang desquels le droit au bonheur, le principe de la liberté d'expression et jusqu'à celui de la liberté de réunion. Désormais, la liberté de réunion est également en péril, parce que le parlement lituanien a récemment une nouvelle fois évoqué la possibilité d'interdire des événements tels que les «gay pride».

Lorsque nous sommes réunis ici pour la première fois le 14 juillet dernier, c'est parce que nous avions une mission que je qualifierais de sacrée, celle de défendre ces valeurs; et ces valeurs se jouent ici et maintenant. Nous savons comment ce genre de choses commencent, comme nous savons où tout cela mène. Qu'allons-nous faire ensuite? Nommer une commission pour examiner ce qui est ou n'est pas de l'ordre de la promotion de l'homosexualité? Et où: dans les livres, les théâtres, les cinémas, la publicité?

Vilnius est l'une des capitales de la culture cette année; certes, elle le mérite, pour le plus grand plaisir de tous les Européens. Être capitale européenne de la culture entraîne cependant des responsabilités: notamment celle de promouvoir la culture européenne pour de bonnes raisons et non de la placer sous les feux des projecteurs pour de mauvaises raisons.

J'appelle donc à voter en faveur de notre résolution et prie l'Agence européenne des droits fondamentaux de livrer son avis sur ce grave sujet. C'est la moindre des choses que la présente Assemblée puisse espérer.

Michael Cashman, *auteur*. – (EN) Madame la Présidente, permettez-moi, en tant que personne gay, d'exprimer la fierté que j'éprouve à entendre des membres de cette Assemblée et d'autres s'exprimer contre cette loi. Cette proposition de loi enfreindra clairement les traités UE sur les droits de l'homme, notamment l'article 6, ainsi que la directive-cadre sur l'emploi et les politiques générales de lutte contre la discrimination. Il est également intéressant de noter qu'elle viole la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, dans la mesure où elle incite à la discrimination contre les jeunes gays et lesbiennes. Alors, qui protège-t-elle? Et de quoi?

En 1988, les conservateurs britanniques ont introduit en Grande-Bretagne une loi similaire. Il a été reconnu alors, et jusqu'à aujourd'hui, que ces lois conduisent à la censure et à la promotion de la discrimination et de l'homophobie. Or, la discrimination et l'homophobie détruisent les vies et brisent les personnalités de ceux qui sont concernés. Le projet de loi a été condamné par des ONG, notamment l'Association internationale des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles, trans et intersexuelles, le Conseil de l'Europe et Amnesty International et d'autres encore. Il blesse les jeunes lesbiennes et les gays – professeurs, responsables officiels – et pourrait être utilisée pour retirer aux jeunes l'accès à nombre de ressources – films, livres, pièces de théâtre, œuvres d'art – créés par une personne lesbienne ou gay. Ira-t-on jusqu'à empêcher les jeunes d'étudier les œuvres de Platon, de Shakespeare, d'Oscar Wilde, de Walt Withman, de Tennessee Williams, de Tchaïkovski et d'autres, d'écouter la musique d'Elton John ou d'admirer de grands sportifs comme la joueuse de tennis Martina Navratilova? Cette loi bouleversera la manière dont les jeunes et moins jeunes parlent, pensent et agissent. Et pour quelle raison? Les jeunes gens ont besoin d'éducation, et non d'isolement; ils ont besoin de comprendre le monde dans toute sa diversité et d'apprendre le respect de ceux qui sont différents. L'amour d'un être humain pour un autre n'est pas une question de genre ou de sexualité: c'est de l'amour.

Les personnes lesbiennes et gays sont des femmes et des hommes ordinaires que rendent extraordinaires des extrémistes préoccupés de notre vie sexuelle et qui soutiennent de manière diffamatoire qu'ils sont une menace pour la société. C'est un discours ignoble. On juge une société civilisée par la façon dont elle traite non sa majorité mais ses minorités. Je m'adresse aux Lituaniens et aux citoyens d'Europe: rejetez ce dangereux retour en arrière.

(Applaudissements)

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par souligner que la liberté d'expression et le refus de la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre sont des pierres angulaires de nos sociétés démocratiques. Notre Union est fondée sur différents principes et valeurs que tous les États membres sont censés soutenir. Nous ne pouvons insister et militer en faveur du respect des droits de l'homme dans des pays tiers si nous ne sommes pas capables de les faire respecter sur le territoire de l'UE.

Ces droits fondamentaux et, notamment, la liberté d'expression et le droit à la non-discrimination sont inscrits à l'article 6 du traité établissant l'Union européenne; ils sont également protégés par les articles 10 et 14 de la Convention européenne des droits de l'homme. Ces principes sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. À l'échelon communautaire, il existe des textes de loi qui protègent ces droits. La directive 2000/78/CE interdit, sur le lieu du travail, toute discrimination fondée sur la religion et les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. L'an dernier, la Commission a déposé une proposition visant à étendre cette protection à d'autres thèmes.

Le Conseil est en train de discuter de cette proposition et le Parlement a émis un avis positif. Nous saluons cette initiative et nous espérons qu'elle sera bientôt adoptée.

Il s'agit du droit à l'échelon européen. À l'échelon national, les États membres peuvent adopter des textes de loi dans le domaine des droits et des libertés fondamentales à condition que - et je le répète: à condition que - ces textes soient parfaitement conformes au droit primaire et secondaire de l'Union et de la Communauté, qu'ils relèvent d'un domaine pour lequel la Communauté n'a pas une compétence exclusive et qu'ils soient justifiés par le fait qu'il n'existe pas de législation à ce sujet à l'échelon de l'Union ou de la Communauté.

Le parlement lituanien a adopté la loi en question en juillet, et la modification proposée du code pénal et du droit administratif dont il est discuté constitue une préoccupation majeure de la Présidence suédoise. Néanmoins, n'oublions pas que cette loi n'est pas encore entrée en vigueur.

De notre point de vue, une loi qui vise à interdire la promotion d'une orientation sexuelle spécifique viole les valeurs fondamentales telles que la liberté d'expression et l'égalité de tous. La Présidence a clairement affirmé cette position lors de ses contacts répétés avec le gouvernement lituanien.

S'agissant d'aspects plus juridiques soulevés par des députés lors de leur discours, il importe de souligner que le Conseil n'exerce pas de rôle officiel en la matière. Les questions de compatibilité entre législations nationales et les traités ne relèvent pas du Conseil, pas plus que de l'Agence européenne des droits fondamentaux. C'est à la Commission qu'il incombe de juger si un État membre respecte ses obligations au titre des Traités. Ce qui implique, non seulement, de surveiller si le droit de l'Union et de la Communauté font l'objet d'une transposition et d'une mise en œuvre correctes à l'échelon national, mais également de s'assurer que le droit primaire soit parfaitement respecté au niveau européen. Je suis convaincue que M. Barrot le confirmera, la Commission est en mesure d'entamer des procédures appropriées dès lors qu'elle considère qu'un État membre ne se conforme pas au droit primaire ou au droit secondaire.

En ce qui concerne l'article 13 du traité établissant la Communauté européenne, le Conseil se montrerait extrêmement préoccupé s'il devait être informé de cas de discrimination fondés sur le genre, la race, l'origine ethnique, la religion, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle. Néanmoins, il faut une proposition de la Commission pour que le Conseil puisse entamer une discussion pour décider s'il y a, ou non, lieu de parler de discrimination et prendre les mesures nécessaires, le cas échéant. De manière similaire, au titre de l'article 7 du Traité, le Conseil n'est en mesure d'agir que si un État membre, un État tiers ou la Commission en fait la proposition dûment justifiée. Dans la mesure où la loi n'est pas encore entrée en vigueur, aucune proposition de ce type n'a été déposée.

Je suis en mesure d'assurer aux députés que la question de la discrimination à l'encontre des LGBT est au programme de la Présidence suédoise. Nous en débattrons lors d'un sommet sur l'égalité qui se tiendra les 16 et 17 novembre à Stockholm.

Naturellement, nous prenons très au sérieux les préoccupations du Parlement européen. L'enjeu est le respect des droits humains et des libertés fondamentales. Sur le plan officiel, il nous faut néanmoins procéder en respectant les cadres institutionnels et juridiques. En ma qualité de représentante du Conseil, je me suis efforcée de répondre aux questions le plus correctement possible et d'expliquer les limites. J'attends avec impatience d'écouter les points de vue des représentants de la Commission à ce sujet.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, M^{me} la ministre a très bien exposé les données juridiques de ce problème.

Je veux dire, ici, que la Commission a exprimé de façon répétée sa ferme condamnation de toute manifestation d'homophobie. Ce phénomène constitue une violation flagrante de la dignité humaine. La Commission a notamment répété cette position devant le Parlement européen le 23 avril 2007, lors de la séance plénière pendant laquelle a été adoptée la résolution sur l'homophobie en Europe.

Dans les domaines tombant dans le champ des compétences communautaires, l'Union, et aussi les États membres, lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union, sont tenus de respecter les droits fondamentaux. Ce sont des principes contraignants du droit communautaire.

Le projet de loi lituanienne sur la protection des mineurs et contre les effets nocifs des informations publiques entre, dans une large mesure, dans le champ des compétences communautaires, car son contenu concerne la mise en œuvre des directives sur les services audiovisuels et sur le commerce électronique.

Aussi, la Commission a informé les autorités lituaniennes, même avant l'adoption du projet de loi, que certaines dispositions de cette loi soulèveraient de sérieuses préoccupations par rapport à leur compatibilité avec les droits fondamentaux et le droit communautaire. Malgré cette mise en garde, il semblerait que la version actuelle de la loi adoptée le 14 juillet dernier ne dissipe pas les inquiétudes exprimées au préalable par la Commission.

Dans ce contexte, la Commission ne peut qu'exprimer des réserves, et des réserves sérieuses, sur la compatibilité de cette loi avec les principes de la liberté d'expression, le principe de non-discrimination, et avec les droits des enfants, y compris leur droit à accéder à l'information nécessaire à leur développement.

La Commission n'hésitera pas à prendre toute mesure appropriée pour assurer le respect du droit communautaire, y compris les droits fondamentaux, bien entendu.

D'après les informations dont dispose la Commission, un groupe de travail a été établi en Lituanie à l'initiative de la présidente, M^{me} Grybauskaité, afin d'introduire des amendements supplémentaires à la loi. Ces amendements devraient être proposés fin octobre. La Commission, évidemment, va attendre le travail de cette Commission et le contenu des amendements pour pouvoir se prononcer de manière définitive sur la loi telle qu'elle entrera en vigueur. Je ne peux, en effet, que donner raison à M^{me} la ministre, M^{me} Malmström, lorsqu'elle a bien précisé que c'était à la Commission de surveiller, éventuellement de proposer des sanctions et de sanctionner les manquements aux règles de l'Union européenne et aux droits fondamentaux a fortiori.

Voilà les informations que je voulais vous donner, en vous montrant que notre position était extrêmement claire en la matière.

Vytautas Landsbergis, *au nom du groupe PPE.* – (EN) Madame la Présidente, la loi qui est critiquée et débattue, en dépit du fait qu'elle n'entrera en vigueur qu'au mois de mars, ne contient qu'une seule et unique ligne interdisant la promotion de l'homosexualité vis-à-vis des mineurs; c'est sa partie extrêmement embarrassante.

La présidente de la République de Lituanie a pris l'initiative de déposer des modifications en vue de clarifier ce point sans délai. Dès lors, notre résolution ne fera qu'enfoncer une porte ouverte. Ce que nous devrions faire est nous concentrer sur l'intention du Parlement.

Les mots principaux dans cette phrase embarrassante sur la promotion de l'homosexualité vis-à-vis des mineurs sont «promotion» et «mineurs» – et non pas «homosexualité», comme certains voudraient nous le faire croire. La possibilité de la promotion directe vis-à-vis des mineurs a été traitée au moyen d'une loi. La «promotion» repose sur une action délibérée qui va au-delà de la simple information nécessaire que dispense actuellement l'éducation sexuelle, laquelle doit comprendre la tolérance vis-à-vis de l'attrait homosexuel, et l'amour.

La promotion de l'homosexualité vis-à-vis des mineurs, si nous ouvrons les yeux, peut bien souvent signifier beaucoup plus – de l'encouragement à essayer, à la séduction de mineurs, quand ce n'est pas l'encouragement à la prostitution homosexuelle. Les médias peuvent tirer parti de cela, vraisemblablement en diffusant ce genre de promotion à l'attention des mineurs.

Chers collègues, parents et grands-parents, écoutez ce que vous disent vos cœurs. Voulez-vous vraiment exposer à tout cela votre propre progéniture?

(Interruption dans l'hémicycle)

OK, c'est votre affaire.

Et s'ils sont exposés régulièrement et sans restriction à ce genre de «promotion» spéciale? C'est comme si nous hésitions entre deux voies: la première, pour ceux qui aiment la dialectique dangereuse, est celle du droit des enfants d'être mentalement abusés, tandis que la seconde est celle du droit des enfants à être protégés de tels abus. Laissons-les décider pour eux-mêmes quand ils auront la maturité nécessaire.

Je propose d'appuyer les positions rappelant la convention et la déclaration des droits de l'enfant et de supprimer le premier paragraphe qui n'est pas pertinent à l'heure actuelle et, par conséquent, inapproprié pour la plus haute Assemblée de l'Europe.

Claude Moraes (S&D). – (*EN*) Madame la Présidente, M. Landsbergis a livré une justification extrêmement peu convaincante de cette loi. J'ai été surpris: je pensais qu'il aurait mieux défendu sa cause. Le Conseil et la Commission ont exprimé leurs profondes préoccupations, et telle est la voie à suivre. Le refus de la discrimination et la liberté d'expression sont des principes absolument fondamentaux du droit européen.

Dans mon propre État membre, comme M. Cashman l'a exposé précédemment, une loi de ce type prévalait en 1988. Aujourd'hui, c'est de l'histoire ancienne et cette loi dont nous débattons deviendra, elle aussi, de l'histoire ancienne parce que, en tant que communauté de valeurs, l'une des plus grandes forces de l'UE réside dans notre effort partagé de placer la barre plus haut en ce qui concerne les droits de l'homme et la défense de nos libertés fondamentales. Nous éprouvons des difficultés lorsqu'un État membre est épinglé pour violation potentielle de ces droits mais c'est grâce à notre communauté de valeurs que nous pouvons analyser ces lois et que nous pouvons exprimer, à l'instar de la Commission et du Conseil, nos préoccupations.

L'Agence européenne des droits fondamentaux devrait faire son travail et émettre un avis. Comme l'ont indiqué la Commission et le Conseil, s'il y a des problèmes dans la loi actuelle, les lois anti-discrimination à l'œuvre dans cette Union européenne, défendons nos positions et assurons-nous que le groupe socialiste,

d'une seule voix avec notre parti frère en Lituanie, condamne cette loi et espérons que cela se passera ainsi – qu'elle rejoigne l'histoire ancienne.

(Applaudissements)

Leonidas Donskis, au nom du groupe ALDE. – (EN) Madame la Présidente, la loi lituanienne sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique choque les défenseurs des droits de l'homme et les médias en Lituanie et au-delà comme étant parfaitement homophobe et profondément anti-démocratique.

Permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que l'ancien président lituanien, M. Valdas Adamkus, avait opposé son veto à cette loi mais que le parlement lituanien l'a outrepassé. En outre, cette loi a été sévèrement critiquée par l'actuelle présidente lituanienne, M^{me} Dalia Grybauskaitè. Les médias lituaniens, les commentateurs et les défenseurs des libertés civiles et des droits humains l'ont durement jugée, soulignant son contenu homophobe et ses implications politiques extrêmement dangereuses, au rang desquelles la censure et l'autocensure.

Cette loi n'a que peu, voire rien à faire avec la protection des enfants. Au lieu de cela, elle se prononce contre les citoyens gays et les citoyennes lesbiennes du pays. Quoiqu'il en soit, mettre sur le même plan homosexualité d'une part et violence physique et nécrophilie d'une part est moralement répugnant et profondément honteux.

Il est difficile de croire qu'une telle loi risque d'être adoptée dans un pays de l'UE à l'aube du XXI^e siècle. À mes yeux, je la considère comme un pas de travers et l'illustration d'une profonde incompréhension, pour ne pas en dire plus.

Les changements à l'article 310 du code pénal et à l'article 214 du code administratif dont débat le parlement lituanien criminaliseront et sanctionneront d'une amende, d'une peine de travaux d'utilité publique voire d'emprisonnement quiconque serait impliqué dans des activités de promotion de l'homosexualité dans un lieu public. Si ce n'est pas un glissement vers une homophobie officielle et la criminalisation de l'expression publique de nos concitoyens gays et lesbiennes lituaniens, alors, qu'est-ce que c'est?

Enfin, cette loi est une honte, non seulement, mais également une tentative de masquer, de banaliser et, en effet, de justifier l'homophobie. Vous aurez compris que je soutiens fermement la résolution.

Raül Romeva i Rueda, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (*ES*) Mesdames et Messieurs, nous vivons un moment crucial du processus de l'intégration européenne parce que, jusqu'il y a peu, nous n'aurions certainement pas eu ce genre de débat. Simplement parce qu'aucun parlement n'aurait envisagé d'adopter une telle loi.

Cela signifie qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de politique intérieure lituanienne. Pour le dire simplement, nous devons reconnaître que nous sommes confrontés à une problématique qui affecte directement la survie de la crédibilité européenne. Aucune composante de l'Union européenne - or, nous sommes ici en présence des trois institutions - ne peut rester silencieuse quand un État membre adopte des lois qui persécutent et criminalisent quelque chose d'aussi universel que le droit de choisir la personne avec laquelle vous avez des relations émotionnelles ou sexuelles, indépendamment du sexe ou de l'âge.

Monsieur Landsbergis, parler normalement d'homosexualité, de bisexualité et de transsexualité, est la meilleure garantie qu'un enfant peut vivre sa sexualité dans le respect de lui-même et du reste de la communauté.

C'est important, car ce à quoi nous en appelons spécifiquement pour le moment, ce sont des garanties de développement sain de l'enfance, à l'abri des contraintes, des stéréotypes négatifs ou des tentatives de criminalisation. Nous sommes en mesure de le faire précisément en tenant un débat normal sur la situation, comme nous le faisons et non en interdisant ou en criminalisant.

Konrad Szymański, *au nom du groupe ECR*. – (*PL*) La loi sur la protection des mineurs en Lituanie a été préparée dans le souci du développement émotionnel et psychologique des plus jeunes des consommateurs de médias, lesquels sont de plus en plus présents dans la vie des enfants. Les législateurs lituaniens avaient également à cœur que les enfants puissent être élevés selon les convictions de leurs parents. Je ne peux pas croire que quiconque dans cette Assemblée marque son désaccord sur des questions aussi importantes et brûlantes. Ces intentions méritent l'appréciation et non la critique, même si ce n'est pas l'élément crucial du débat.

Aucun article de cette loi n'enfreint le droit européen et, dans la plupart des cas, la loi n'aborde même pas le droit européen. Les problèmes soulevés dans les questions écrites relèvent définitivement de la compétence

des législations nationales des États membres. Personne n'a conféré à l'Union européenne l'autorité d'agir dans ces matières. C'est la raison fondamentale pour laquelle nous sommes opposés à la problématique soulevée à l'échelon européen et nous ne marquerons jamais notre accord sur aucune idéologie justifiant que le droit européen outrepasse ses compétences.

C'est également la raison pour laquelle nous ne pouvons soutenir aucune des résolutions déposées sur le sujet.

Eva-Britt Svensson, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (*SV*) Madame la Présidente, il ne s'agit nullement d'idéologie. Je dirais qu'il est question de l'égalité de tous. Je voudrais également remercier la Commission et le Conseil d'avoir pris clairement position, ce qui n'est pas habituel. Je suis convaincue que le Parlement, la Commission et le Conseil s'accordent désormais lorsqu'il y a violation de ces valeurs fondamentales.

Nous discutons à propos de l'UE et du respect de l'UE des droits humains fondamentaux. Cela doit également s'appliquer à tous les États membres. En pratique, la législation proposée risque de rendre illégale toute information donnée relativement aux LGBT. Imaginez un instant que personne ne puisse plus désormais lutter pour l'égalité de tous indépendamment de l'orientation sexuelle.

Il ne fait pas de doute que la législation proposée constitue une attaque contre les droits de l'homme. Je ne compterai pas combien de ces droits elle enfreint. Je dirai simplement: je soutiens pleinement la résolution. J'espère que le Parlement s'exprimera autant que possible d'une seule voix pour voter, demain, en faveur de cette résolution.

Véronique Mathieu (PPE). - Madame la Présidente, avant toute chose, je tiens à rappeler ici l'importance que revêt pour l'Union européenne, pour le Parlement et pour tous les collègues la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment celle fondée sur les orientations sexuelles.

De quoi parlons-nous aujourd'hui? D'un projet de loi en Lituanie qui pose problème, qui pose tellement problème que M^{me} Grybauskaité s'en est occupée. Elle a posé son veto, elle a même investi un groupe de travail, qui va nous proposer des amendements. J'ai donc toute confiance en elle, et je suis sûre que ce problème sera résolu et que l'État membre concerné trouvera une solution à ce grave problème qu'est la discrimination fondée sur les orientations sexuelles. Nous nous sommes concertés, certains groupes ont proposé une résolution et nous avons eu le bonheur de trouver une résolution commune. Je suis donc convaincue, mes chers collègues, que cette résolution commune sera adoptée demain et que ce problème sera résolu.

Il est bien entendu important que la santé intellectuelle et mentale de nos enfants soit protégée, mais je vous rappelle quand même que la lutte contre toutes les discriminations sexuelles est importante. Nous y avons travaillé depuis de très nombreuses années. Nous avons une Agence des droits fondamentaux. Elle sert à quelque chose. Nous nous sommes battus pour qu'elle soit instaurée et il n'est pas question aujourd'hui qu'elle soit abandonnée et qu'elle soit jetée au panier.

Je vous remercie donc de bien vouloir adopter cette résolution commune. Je remercie tous les collègues qui se sont investis dans ces négociations. C'est un grand plaisir de voir que nous avons réussi à bâtir cette résolution commune et j'espère qu'elle sera adoptée dans l'hémicycle demain.

Vilija Blinkevičiūtė (**S&D**). – (*LT*) Je me réjouis que le Parlement européen ait pris l'initiative de se saisir de la question soulevée par la loi sur la protection des mineurs contre les effets néfastes de l'information publique, adoptée à la suite des efforts des partis lituaniens de droite. Il est regrettable que ce texte ait été adopté sans que la question de sa conformité avec le droit international et européen n'ait fait l'objet d'une discussion et d'une évaluation poussées et sans que n'ait été entendue la voix des organisations non gouvernementales. Sous couvert de défendre le noble objectif que constitue la protection des droits de l'enfant, ce texte crée en fait une base légale susceptible de diviser la société, de restreindre l'information et d'entraîner la discrimination de différents groupes de la société. L'ancien président lituanien avait opposé son veto au projet de loi, tandis que la présidente actuelle a mis sur pied un groupe de travail, chargé de présenter au parlement lituanien une nouvelle version du texte à l'automne.

J'espère que le monde politique lituanien fera montre de la volonté politique nécessaire pour améliorer cette loi et tirera parti de l'expérience dont nous disposons en matière d'adoption - et de mise en œuvre - de textes de loi progressistes dans ce domaine. La loi sur l'égalité des chances, adoptée voici six ans grâce aux efforts des sociaux-démocrates lituaniens, proscrit toute discrimination directe ou indirecte fondée sur l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap, la race ou l'origine ethnique dans tous les domaines de la vie sociale. Un projet de directive similaire est en ce moment-même débattu au sein du Conseil des ministres. La présente

résolution.

résolution du Parlement européen devrait encourager le parlement lituanien à adopter une législation de ce type, qui respecte les droits de l'homme et les libertés individuelles et ne laisse aucune place à une quelconque forme de discrimination, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle.

Emine Bozkurt (S&D). – (*NL*) Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs, comme chacun de vous, je suis choquée de constater qu'il se trouve en Europe un parlement capable non seulement de proposer de tels textes, mais aussi de les adopter. Non contente de constituer une violation inacceptable des droits des homosexuels en Lituanie, cette loi porte également gravement atteinte à la situation des homosexuels partout en Europe. En effet, le parlement lituanien signifie à toute cette communauté que leur orientation sexuelle est une réalité honteuse, dont il convient de protéger les enfants.

J'attends de la Commission et de la Présidence suédoise qu'elles signifient avec la plus grande clarté au parlement lituanien que les valeurs fondamentales que sont l'égalité de traitement et la non-discrimination sont des valeurs européennes non négociables, à quelque moment ou par qui que ce soit! Je voudrais donc que le commissaire affirme très clairement, depuis cette tribune, que la Commission n'hésitera pas un instant à porter plainte contre la Lituanie devant la Cour de justice européenne, si cette loi venait à entrer en vigueur.

Miroslav Mikolášik (PPE). – (*SK*) La Lituanie a adopté une loi qui offre une protection importante aux enfants et aux jeunes face aux effets d'une information qui pourrait gravement nuire à leur développement ultérieur. Il est clair que la politique sociale et familiale est du ressort exclusif des États membres de l'UE et qu'aucune initiative européenne ne peut donc condamner la Lituanie pour avoir agi de la sorte.

La loi incriminée ne contrevient à aucune norme internationale dans le domaine des droits de l'homme. Je me suis penché sur la question et tel est bien le cas. Je suis au contraire tout à fait convaincu que cette loi renforce les mesures de protection des enfants face à des informations ou des images dont, soulignons-le, leurs parents eux-mêmes souhaitent les protéger.

J'appelle à une application rigoureuse du principe de subsidiarité, dont l'Irlande a obtenu l'ancrage dans le protocole annexé au traité de Lisbonne. Pour toutes ces raisons, les avertissements adressés aux États membres constituent un grave précédent, dans des domaines manifestement aussi sensibles que ceux de la famille.

Justas Vincas Paleckis (S&D). – (*LT*) Pour la première fois dans l'histoire de cette honorable institution qu'est le Parlement européen, nous sommes saisis des actions entreprises par le parlement lituanien dans un contexte négatif. Peu importe l'innocence ou la bonne volonté des auteurs et partisans des lois actuellement débattues: à l'évidence, ils n'engagent pas l'Europe dans la voie du XXI^e siècle. Il me semble que la confiance excessive dont a fait preuve la majorité au Seimas quant à son sens de la justice a joué un rôle dans cette affaire: seul le Ciel est au-dessus de nous, nous faisons ce que nous voulons et nous moquons des engagements internationaux. Ce débat procède d'une réaction très sérieuse du Conseil et de la Commission et constitue un avertissement adressé au législateur lituanien, qui doit comprendre que nous ne pouvons revenir en arrière, à une situation quasi médiévale, et qu'il nous faut au contraire aller de l'avant, en tirant parti de l'expérience et des traditions des pays de l'Union européenne. Ce débat est donc aussi nécessaire que l'est la

Cecilia Wikström (ALDE). – (*SV*) Madame la Présidente, tous les hommes sont nés égaux et jouissent d'une même valeur, inaliénable. Le Parlement doit dès lors affirmer très clairement, en ce jour, qu'il s'exprime au nom des citoyens d'Europe, indépendamment de l'État membre concerné. Les valeurs de l'UE étant celles de la tolérance, de l'ouverture et de la liberté, je suis heureuse que le président nouvellement élu de la Commission ait précisé aujourd'hui qu'il entend confier à un commissaire un portefeuille incluant les questions liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales.

Il est particulièrement regrettable qu'un pays comme la Lituanie, qui a dû subir la répression et la dictature, ait, en tant qu'État libre et indépendant, imaginé une loi à ce point méprisable, symbole de censure, de privation de liberté et d'intolérance. Tous ceux d'entre nous qui soutiennent les principes de la démocratie et ont un tant soit peu de sens commun doivent dénoncer avec force cette législation et voter en ce sens demain. Que les membres de cette Assemblée rappellent à leurs collègues qu'il n'est rien de plus grand que l'amour.

Anna Záborská (PPE). – (SK) En 2006, la Slovaquie a été condamnée pour avoir réclamé la liberté de conscience. Aujourd'hui, la Lituanie se trouve pointée du doigt par ses pairs parce qu'elle entend protéger

ses enfants de la sexualisation de la société. J'estime que ce débat instrumentalise la Charte des droits fondamentaux, qui est un document juridiquement contraignant.

Ce Parlement fait fi de la légitimité d'un parlement national qui a, par deux fois, voté un texte de loi inattaquable. Cette Assemblée invite l'Agence des droits de l'homme à émettre un avis. Or, cette agence n'est pas habilitée à examiner les effets des législations nationales. Je me demande dès lors ce que les Irlandais doivent penser du référendum à venir. Sans doute pensent-ils que l'heure viendra où eux aussi seront l'objet des critiques de cette Assemblée, pour avoir adopté des lois qui protègent la famille et la vie.

Je regrette que nous ne parvenions pas, dans cette noble Assemblée, à respecter les valeurs européennes, à respecter la diversité et les cultures nationales, à respecter la protection de l'enfance et le droit des parents à éduquer leurs enfants.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, je pense que les trois institutions ont clairement pris position dans ce débat. Le respect des droits de l'homme, la tolérance, l'inviolabilité de l'individu et l'interdiction de toute discrimination fondée – notamment – sur l'orientation sexuelle constituent des valeurs fondamentales du projet européen et doivent le rester. Les États membres ont le devoir de respecter à la fois ces valeurs et les législations qui sont d'application dans ces domaines au sein de l'UE.

La Présidence est extrêmement préoccupée de la loi en question, mais nous savons qu'elle est également l'objet de débats et de critiques en Lituanie. Comme il a été évoqué, la présidente, M^{me} Grybauskaitė, elle-même ancienne commissaire, très bien informée des valeurs et des législations en vigueur dans l'UE, a entamé un processus destiné à réexaminer cette loi afin de la rendre conforme au droit communautaire. Je suis très satisfaite que la Commission ait exprimé aussi clairement sa position à propos des retombées auxquelles s'attendre si, contrairement aux attentes, la loi devait entrer en vigueur dans sa formulation originale.

Jacques Barrot, *vice-président de la Commission*. – Madame la Présidente, je rejoins pleinement les conclusions de M^{me} la ministre. Je veux simplement espérer aussi que le groupe de travail que M^{me} Grybauskaité a mis en place pourra permettre d'éviter une loi qui serait, à certains égards, en désaccord avec le droit européen.

J'insiste sur un point: nous avons craint que certaines dispositions de la loi soient contraires à certaines directives, sur les services audiovisuels et sur le commerce électronique. Nous n'avons pas, en effet, à statuer sur le droit de la famille, qui est une des compétences des États membres. Cela étant, tout ce qui a été dit au préalable et au cours du débat montre qu'il faut sans doute qu'une meilleure appréciation des choses soit faite sur le plan national, en l'occurrence en Lituanie.

La Présidente. – Pour conclure ce débat, j'ai reçu cinq propositions de résolutions⁽²⁾, déposées sur la base de l'article 115 du règlement.

La discussion commune est close.

Le vote aura lieu demain, jeudi 17 septembre 2009.

Déclaration écrites (article 149)

Carlo Casini (PPE), par écrit. — (IT) Mon point de vue sur la proposition de résolution relative à la protection des mineurs en Lituanie est animé par une préoccupation institutionnelle majeure. Il arrive souvent que des députés ou des groupes politiques prétendent aborder des questions de politique intérieure des États membres, ce qui n'est pas correct. Dans le cas présent, l'on voudrait que le Parlement européen exprime un avis essentiellement négatif sur une loi lituanienne - dont nous ne connaissons pas tout le contenu - avec l'objectif louable de protéger les mineurs, tout en imposant subrepticement une position qui est normalement du ressort des États membres. Voilà une situation que, ajouterais-je, la Cour européenne des droits de l'homme a relevée dans bien des occasions. Le principe d'égalité ne fait pas de doute et personne ne souhaite remettre en question la dignité de personnes témoignant d'orientations sexuelles particulières. Ma réserve est de nature institutionnelle parce qu'elle concerne les relations entre l'Union européenne et les États membres.

Joanna Senyszyn (S&D), par écrit. – (PL) Le droit européen et international interdit toute discrimination. Les Traités, la Convention européenne des droits de l'homme et la Charte des droits fondamentaux contiennent des dispositions à cet égard. Aucun État membre ne peut promulguer de loi qui contrevienne à ces documents.

La loi lituanienne est inadmissible dans la mesure où elle est absurde et où elle est homophobe. L'homophobie est une maladie. Les personnes affectées de haine pour les homosexuels ne méritent aucune sympathie. Il n'y a pas plus homophobes que les chauvins de l'orientation sexuelle. Et comme tous les chauvins, il s'impose de lutter contre eux et, pour ce faire, de promulguer des lois appropriées.

En 1990, l'Organisation mondiale de la santé a retiré l'homosexualité de la classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. Ce faisant, elle confirmait qu'aucune orientation sexuelle ne relevait de la maladie.

Dans toutes les sociétés, y compris la société lituanienne, il y a des personnes gays, lesbiennes et bisexuelles. Elles constituent de 4 à 7 % de la population. Ils sont une minorité qui a le droit de jouir de la totalité des droits. Les marches pour l'égalité, qui consternent tant certaines personnes, sont organisées, notamment, pour rappeler à chacun le caractère essentiel et fondamental du principe de l'égalité de tous.

Pour cette raison, j'en appelle au Conseil et à la Présidence afin qu'ils prennent les mesures appropriées visant à empêcher les États membres de promulguer des législations discriminatoires. Nous devons montrer que l'Union européenne dit NON haut et fort à toute manifestation de discrimination et d'intolérance.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} DIANA WALLIS

Vice-présidente

16. Heure des questions (questions au Conseil)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B7-0203/2009).

Nous examinerons une série de questions au Conseil.

J'appelle la question n° 1 de M^{me} Harkin (H-0259/09):

Objet: Bien-être animal

Puisque le bien-être animal est une des priorités de la Présidence suédoise, d'une part, et que certains pays, l'Irlande, par exemple, ont déjà mis en place des programmes réussis de bien-être animal en matière de transport sur pied - citons le programme *Suckler Cow Welfare* (bien-être des vaches allaitantes), lequel contribue à faire en sorte que nos broutards destinés à l'exportation soient plus robustes et mieux préparés pour affronter le transport -, d'autre part, la Présidence suédoise pourrait-elle dire si elle a des projets quelconques visant à prendre en considération des programmes de ce type pour l'exportation des animaux sur pied dans le but de parvenir à un équilibre entre exportation durable des animaux sur pied et préservation du bien-être animal dans toute législation nouvelle? En outre, étant donné que l'Irlande est une nation insulaire et qu'elle dépend fortement du commerce d'exportation des broutards, la Présidence suédoise pourrait-elle dire si elle a des propositions qui seraient susceptibles de faire obstacle à ce négoce vital pour l'Irlande?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Madame la Présidente, j'ai l'honneur de répondre à une question de M^{me} Harkin. Le Conseil partage la préoccupation de la députée au sujet du bien-être des animaux. Le dépôt régulier de propositions par la Commission a permis de mettre en place une législation communautaire substantielle dans ce secteur. La Présidence suédoise entend maintenir le débat sur le bien-être animal et les bonnes pratiques en matière d'élevage. Ce sont des questions prioritaires pour notre Présidence dans le secteur de l'agriculture et une conférence spéciale sur le bien-être animal se tiendra dans la ville suédoise d'Uppsala les 8 et 9 octobre.

La conférence se basera sur les résultats du projet Welfare Quality, financé par l'Union européenne. Depuis 2004, le projet crée un système scientifique pour évaluer la qualité du traitement dont bénéficie le bétail agricole. Le projet étudie également les moyens les plus efficaces de transmettre un retour d'information aux agriculteurs, aux consommateurs, ainsi qu'à d'autres parties prenantes. Plus de 40 institutions et universités de l'Union européenne et d'Amérique latine ont participé. La manière d'améliorer globalement le bien-être animal sera également évoquée durant la conférence. Des intervenants représentant des organisations

internationales telles que l'OMC et la FAO, des entreprises mondiales et l'industrie internationale de la viande, mais aussi des représentants des États-Unis et de Namibie, seront présents.

Les résultats de la conférence peuvent être pertinents pour les conclusions que doit donner le Conseil en réponse à la communication sur l'étiquetage en matière de bien-être animal, attendue de la Commission. En ce qui concerne une initiative législative quelconque, la députée comprendra, je n'en doute pas, que c'est à la Commission de faire des propositions. La Présidence suédoise travaille actuellement sur une proposition de la Commission relative à une nouvelle directive concernant la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques. À ce stade, la Commission n'a présenté aucune autre proposition législative sur le bien-être des animaux à traiter sous la Présidence suédoise.

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Je suis très heureuse de vous entendre dire que vous entendez maintenir le débat et qu'une conférence sur le sujet est prévue à Uppsala. En vérité, la législation actuelle n'est en place que depuis deux ans environ. Je sais que nous, Irlandais, nous sommes fortement impliqués dans cette législation. Nous avons assuré la formation des personnes chargées du traitement. Nous avons amélioré les systèmes de transport et, grâce à ces mesures, notre activité fonctionne très bien. Toutefois, si nous y mettons un terme, il est évident que la concurrence disparaîtra sur le marché national, entre autres choses. Ce que je souhaite savoir, c'est s'il est important de modifier une législation qui n'est vraiment en place que depuis deux ans. L'autre question, c'est de savoir quelles données scientifiques solides démontrent la nécessité de cette démarche.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*EN*) Et bien, comme vous l'avez dit, il est important de procéder à une évaluation adéquate et de voir ce qui est fait et quels ont été les résultats.

Nous recueillons des preuves scientifiques. Nous avons invité à la conférence d'Uppsala des experts et des scientifiques sur lesquels s'appuieront les débats de cette conférence. Comme je l'ai indiqué, nous espérons que ceux-ci pourront servir de fondement à la réponse du Conseil concernant la communication devant être présentée par la Commission. C'est tout ce que je peux dire à l'heure actuelle.

Toutefois, les avis du Parlement européen sont eux aussi les bienvenus. Nous espérons qu'ils permettront aux débats de partir sur de très bonnes bases et nous espérons recueillir autant d'informations que possible.

Mairead McGuinness (PPE). – (*EN*) Une remarque: j'espère que la science prévaut sur l'émotion dans le domaine du transport des animaux.

Je vous demanderais tout d'abord d'examiner la question du transport des chevaux qui n'a, je pense, pas été suffisamment évoquée. Or, cette question suscite actuellement, me semble-t-il, des préoccupations très substantielles.

Je dirais que les inquiétudes pour le bien-être animal dans les fermes pourraient se renforcer en raison des prix désastreux que perçoivent les exploitants dans plusieurs États membres pour leur production. Ils font de leur mieux pour respecter les normes de bien-être, dans un contexte de prix des matières premières très bas et, par conséquent, de non-rentabilité des exploitations agricoles. Je pense donc que nous devons être sensibles à cette question.

Seán Kelly (PPE). – (EN) C'est un sujet très controversé en Irlande. Il apporte de l'eau au moulin de ceux qui préconisent un vote négatif sur le traité de Lisbonne. Dans ce contexte, et étant donné que l'Irlande est une île et que sans exportations d'animaux vivants, un cartel pourra vivre de ses rentes, en particulier pour les prix du bœuf et du mouton, pouvez-vous nous donner un espoir de voir cette question examinée ou résolue par un compromis avant le vote sur le traité de Lisbonne, qui aura lieu le 2 octobre?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (EN) Je comprends parfaitement les inquiétudes des députés de cette Assemblée et des citoyens. Malheureusement, je ne peux pas promettre que cette question sera résolue avant le référendum.

Nous attendons actuellement la proposition de la Commission. Elle a été reportée pour des raisons que j'ignore. Nous nous en saisirons dès que nous en disposerons et nous commencerons à en discuter. Je ne peux pas vous en dire davantage, car nous attendons la proposition de la Commission. J'espère que nous pourrons le faire sans dramatiser, et que nous l'évaluerons d'un point de vue scientifique, sur la base de preuves.

J'appelle la question n° 2 de M. **Moraes** (H-0262/09):

Objet: Trafic d'enfants dans l'UE

Un rapport publié en juillet par l'Agence des droits fondamentaux met en lumière la gravité du problème du trafic d'enfants dans l'UE. De nombreux enfants font l'objet d'un trafic à des fins d'exploitation sexuelle, de travail forcé, d'adoption ou de prélèvement d'organes.

Il convient de se féliciter du fait que la Présidence suédoise a fait du trafic des êtres humains une priorité de son programme de travail. Des propositions concernant spécialement le trafic d'enfants seront-elles examinées, comme l'Agence le préconise?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, la Présidence suédoise partage l'inquiétude de M. le député concernant le trafic d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle ou autre. Ce type d'esclavage moderne est l'une des formes de criminalité organisée les plus lucratives. Elle est bien entendu méprisable et pose un grave problème, au sein de l'Union européenne et dans le reste du monde. Le trafic des êtres humains constitue de longue date un important point de l'agenda communautaire et nous devons continuer à appliquer une combinaison de mesures visant à lutter contre cette abominable violation des droits les plus fondamentaux.

L'Europe doit redoubler d'efforts dans le domaine des mesures préventives et de la lutte contre la criminalité organisée, ainsi que de la protection des victimes de la criminalité. L'engagement de l'Union européenne dans la lutte contre la traite des êtres humains ressort clairement de l'adoption et de la mise en œuvre de dispositions législatives et d'instruments non contraignants sur cette question. Tout d'abord, une action conjointe visant à combattre le trafic d'êtres humains a été menée en 1997. La disposition législative la plus importante est la décision-cadre du Conseil relative à la lutte contre la traite des êtres humains, qui date de 2002.

En mars 2009, la Commission a déposé une proposition de nouvelle décision-cadre concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes de ce phénomène. Elle devait remplacer la décision-cadre de 2002. La proposition vise notamment à faire bénéficier les victimes vulnérables - les enfants - d'un traitement spécial dans le cadre des enquêtes et procédures criminelles, afin d'empêcher le phénomène de la «victimisation secondaire».

Cette proposition est liée à une autre proposition qui est encore plus axée sur les besoins spécifiques des enfants, à savoir la proposition de décision-cadre relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie, abrogeant la décision-cadre 2004/68/JAI, que la Commission a proposée simultanément. L'objectif est de créer un cadre légal plus cohérent, de le rendre plus efficace et de renforcer la sévérité des peines à l'encontre des auteurs.

Ces deux propositions sont actuellement examinées au sein du Conseil. Elles se fondent sur un important consensus international, en particulier sur le protocole de Palerme de l'ONU et les mesures visant à lutter contre la traite des êtres humains présentes dans la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que sur la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

Le rapport de l'Agence des droits fondamentaux sera présenté et examiné en détail, avec présentation des conclusions au Conseil, parallèlement à une conférence ministérielle que la Présidence tiendra à Bruxelles les 19 et 20 octobre et qui se concentrera sur des mesures communautaires globales contre la traite des êtres humains. La Présidence suédoise entend également aborder la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants en tant que questions prioritaires du programme de Stockholm, que nous souhaitons adopter lors du sommet de décembre.

Anna Hedh, *au nom de l'auteur.* – (*SV*) Je vous remercie, Madame la Ministre. Je sais que cette question est très importante. La Suède l'a mise en exergue ces dernières années, tout comme l'Union européenne. Je voudrais simplement souligner qu'il est particulièrement regrettable que les députés européens ne puissent participer à la conférence des 19 et 20 octobre, puisque nous serons ici à Strasbourg et que nous ne pourrons être à Bruxelles en même temps pour participer à cette importante conférence. C'est dommage, mais c'est ainsi.

Je sais également que la Présidence suédoise a indiqué qu'elle souhaitait aborder la question de l'exploitation des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme. Elle comptait le faire lors d'une conférence organisée le 20 novembre, date à laquelle doit se réunir le groupe intergouvernemental permanent L'Europe de l'Enfance. Néanmoins, je viens d'apprendre que la Présidence n'aborderait pas cette question. Pour quelle raison? L'aborderez-vous à une autre occasion?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (*SV*) Madame la Présidente, je vous remercie, Madame Hedh. Je sais que vous êtes très attentive à ces questions.

Il est particulièrement regrettable que la conférence de Bruxelles se tienne en même temps que cette session. Elle est programmée à cette date pour coïncider avec la journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, qui a lieu le même jour. Voilà pourquoi elles coïncident. C'est vraiment regrettable.

Quant à la deuxième question de M^{me} la députée, qui concernait la raison de l'abandon de ce sujet, je dirais que je n'étais pas au courant. Je vais vérifier et vous tenir au courant, et peut-être communiquer une réponse à M^{me} Hedh.

Elizabeth Lynne (ALDE). – (EN) Je vous remercie pour cette réponse. Je regrette moi aussi que la conférence ait lieu lorsque nous serons à Strasbourg. Toutefois, pourriez-vous veiller à ce que l'ordre du jour de cette conférence mette en exergue la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains? En effet, plusieurs États membres ne l'ont pas encore signée et d'autres - dont la Suède, bien entendu - ne l'ont pas ratifiée. Par conséquent, il me semble très important de veiller à ce qu'elle figure en bonne place à l'ordre du jour de la conférence, pour que la lutte contre la traite des êtres humains devienne une réalité. Nous en avons les moyens. Nous devons vraiment agir.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (EN) Oui, Madame Lyne, je soumettrai cette question à l'attention des organisateurs.

J'appelle la question n° 3 de M^{me} **McGuinness** (H-0264/09):

Objet: Message à l'occasion de la réunion à haut niveau de la FAO

Quel message le Conseil va-t-il délivrer au nom de l'UE à l'occasion de la prochaine réunion de la Conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, nous couvrons de nombreuses questions différentes.

La conférence de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture débutera le 18 novembre. La réforme de la FAO est l'une des principales questions de son ordre du jour. Le processus de réforme repose sur le plan d'action approuvé par tous les membres de la FAO en 2008. Ce plan d'action couvre de nombreux types de réformes. Les futures activités de la FAO seront notamment déterminées par un système de gestion basé sur les résultats, qui favorisera l'efficacité en matière d'allocation et d'utilisation de ressources rares. Nous pensons également que le processus de réforme aura des effets à long terme sur les travaux de la FAO dans des domaines relatifs à ses effectifs et à ses antennes locales. La conférence se penchera également sur des questions en rapport avec les modifications de la charte de la FAO et la réforme du comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Cette réforme est importante, car elle s'inscrit dans le cadre de la création d'un partenariat mondial dans le domaine de l'agriculture, de la sécurité et de l'approvisionnement alimentaires. Pour aborder ces questions au niveau politique, la FAO tiendra un sommet mondial sur la sécurité alimentaire à Rome les 16 et 18 novembre. La Présidence y sera représentée et nous présenterons une déclaration partiellement basée sur les conclusions du Conseil relatives à la sécurité alimentaire qui seront adoptées lors de la conférence de la FAO.

Dans ses conclusions relatives à la FAO en date du 11 novembre 2008, le Conseil reconnaissait que la crise alimentaire en cours nécessitait une réaction commune unie et coordonnée de la part de la communauté internationale, avec le soutien de la société civile et du secteur privé. L'Union européenne doit, à cette fin, soutenir un partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation, conformément au plan d'action communautaire pour les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil européen a salué cette démarche en juin 2008.

Par ailleurs, le Conseil a, dans ses conclusions, salué la réforme en cours au sein de la FAO, laquelle est transposée de manière constructive par l'ensemble des États membres de l'organisation dans le cadre du comité de la conférence. Dans ce contexte, la Présidence estime que le sommet doit nourrir un objectif politique clair et lancer un nouveau système de management relatif à la sécurité alimentaire mondiale, en donnant un rôle de meneur à un CSA régénéré et renforcé.

La Présidence estime essentiel que ce sommet établisse un système progressiste, basé sur l'action, capable de traiter la crise alimentaire actuelle et d'accroître les efforts pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement: l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim. La réforme du CSA et l'engagement général en faveur du partenariat mondial seront de la plus haute importance pour y parvenir.

La Présidence estime que le sommet devrait nourrir cet objectif politique clair, celui de lancer un nouveau système de gestion de l'approvisionnement alimentaire mondial dans lequel un CSA régénéré et renforcé jouerait un rôle de meneur. Sur le plan opérationnel, la Présidence estime que ce sommet doit créer un système progressiste, puissant, capable de relever le défi de la crise alimentaire actuelle et d'augmenter les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Mairead McGuinness (PPE). – (*EN*) Je vous suis reconnaissante pour cette réponse détaillée. Permettez-moi de m'arrêter sur l'attitude de la Présidence suédoise par rapport au rôle de la politique agricole commune s'agissant d'appuyer le concept et le désir de sécurité alimentaire mondiale. Quel rôle pensez-vous que notre politique puisse jouer dans ce domaine? Pensez-vous qu'il soit important que nous ayons une politique commune en Europe, compte tenu de nos inquiétudes relatives à la sécurité alimentaire mondiale?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Nous n'avons pas abordé cette question au Conseil à la lumière de cette conférence particulière, mais il est clair que la politique agricole commune peut jouer un rôle et peut également, lorsque nous en discuterons à l'avenir, jouer un rôle croissant pour aider les pays plus pauvres à rejoindre le marché commun, ainsi que pour aider à atténuer et résoudre la grave crise actuelle.

Nous l'avons fait. La situation mondiale semble désormais légèrement plus favorable. Des informations positives émanent de presque tous les marchés. C'est excellent et je voudrais consacrer un peu de temps à une réflexion sur la manière de résoudre ces conflits à l'avenir et sur la manière d'appliquer une politique agricole commune légèrement réformée pour aider ces pays pauvres et pour éviter un problème similaire.

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Nous parlons de la sécurité alimentaire mondiale, mais je tiens à évoquer brièvement la sécurité alimentaire de l'Union européenne. Selon moi, la sécurité alimentaire de l'Union européenne dépend de la production agricole de l'Union européenne. Le groupe AGRI ALDE s'est réuni aujourd'hui avec la commissaire Fischer Boel et nous avons justement discuté de cette question et de l'avenir il y a été fait allusion - de la PAC, surtout après 2013, et de la possible réduction du budget, etc. Les implications pour la production alimentaire communautaire sont très graves.

Je sais que ce point fait partie de la discussion globale que nous menons ce soir, mais il est tout de même capital pour toutes les personnes impliquées dans l'agriculture. Vous nous avez déjà donné une réponse, mais si vous avez d'autres réflexions à ce sujet, au niveau de la Présidence suédoise, je vous en serais reconnaissante.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) C'est une discussion très complexe et très vaste. Elle concerne la conférence proprement dite, mais elle va beaucoup plus loin, c'est évident. Nous n'avons pas l'intention d'entamer véritablement ces débats. Nous attendons de recevoir de la Commission un élément, une communication concernant le futur budget. Il a été promis, comme en a convenu le Conseil dès 2004, que nous aurions une révision complète des entrées et des sorties des dépenses budgétaires, laquelle inclurait, bien évidemment, la PAC, qui constitue une part essentielle du budget. Cette communication a été reportée. Selon certaines rumeurs, elle arrivera d'ici la fin de l'année. Si tel est le cas, notre Présidence suédoise entend mener une première discussion entre États membres à ce sujet, mais il reviendra à la Présidence espagnole de commencer à travailler pleinement sur ces questions. Par conséquent, je ne puis vous donner plus de détails pour l'instant.

J'appelle la question n° 4 de M^{me} Kratsa-Tsagaropoulou (H-0267/09):

Objet: Pacte de stabilité et de croissance

Au mois de juin, le Conseil européen a réaffirmé son attachement à des finances publiques saines et au pacte de stabilité et de croissance. Toutefois, d'ici à la fin de l'année, pas moins de vingt États membres seraient concernés par la procédure de déficit excessif. Quelles initiatives la Présidence entend-elle prendre pour parvenir, suivant l'objectif qu'elle s'est fixé, à une mise en œuvre correcte et réfléchie du pacte de stabilité? À quel niveau se situent les difficultés identifiées à ce jour dans la mise en œuvre de ce dernier? La Présidence estime-t-elle que la crise nécessite une nouvelle révision du pacte ou la réforme adoptée en 2005 est-elle suffisante pour que le pacte soit respecté et efficace dans les conditions actuelles? Quelle stratégie de sortie et de réduction des déficits publics privilégie-t-elle? Quel sera le calendrier de la mise en œuvre d'une telle stratégie? De son point de vue, l'année 2010 devrait-elle être une année d'assainissement et de discipline

budgétaires ou faut-il que les finances publiques conservent une marge de flexibilité, en particulier du fait des prévisions de contraction de l'emploi?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. — (SV) Ce point a également été discuté aujourd'hui. Durant la crise en cours, les autorités publiques ont pris des mesures extraordinaires sur le plan de la politique monétaire et du soutien budgétaire. Ces efforts étaient nécessaires et adéquats et ont joué un rôle important pour éviter une crise encore plus grave, pour stabiliser l'économie et empêcher une récession économique sévère. Néanmoins, la stabilisation de la situation économique et financière ne signifie pas la fin de la récession. Nous devons être extrêmement prudents et veiller à ce que notre politique pour l'avenir combine le soutien requis à la reprise - qui viendra, nous l'espérons - à une attitude responsable pour un financement durable à moyen et long terme.

C'est précisément la nécessité de mettre en équilibre ces deux objectifs qui donne tout son sens à la flexibilité adoptée durant la révision 2005 du pacte. En période de difficulté économique, les autorités doivent prendre les mesures requises pour promouvoir l'activité économique. Néanmoins, une fois que la reprise est lancée et poursuit sur sa dynamique, nous devons veiller à ce que nos finances publiques soient durables et nous devons établir des plans de consolidation budgétaire crédibles.

Sachant que les situations diffèrent sensiblement d'un État membre à un autre, les dates - les calendriers - de suppression des incitants de politique financière et des mesures de politique monétaire varieront également. Cet élément se reflétera dans nombre des procédures de déficit qui viseront certains États membres. Toutefois, une coordination s'impose, la conformité au cadre général du pacte de stabilité et de croissance doit être garantie. Par conséquent, la Présidence programme pour l'automne des débats au sein d'ECOFIN concernant des stratégies de sortie adéquates et leur coordination.

Je pense que ces débats aboutiront à un accord précis sur une consolidation ambitieuse, au moment propice, dans chaque État membre afin de garantir la durabilité à long terme.

Marietta Giannakou, au nom de l'auteur. – (EL) Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très claire. Je suppose que vous vous concentrerez tout particulièrement sur la nécessité de faire de 2010 une année d'assainissement des finances publiques ou d'octroyer, a contrario, d'une manière ou d'une autre, des prolongations ou des reports, puisque l'Union n'en a pas bénéficié dans ses politiques à ce jour.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) C'est une question très difficile à trancher. Nous lancerons, lors du sommet du G20 de la semaine prochaine, un premier débat sur les stratégies de sortie. Néanmoins, il est clair que la situation diffère sensiblement d'un État membre à un autre et que, par conséquent, les programmes varieront légèrement. J'espère que nous pourrons lancer ce processus assez rapidement, mais cela dépend également de l'évolution de la situation économique. Il y a de la lumière au bout du tunnel, nous pensons que le pire est passé, et nous devons par conséquent envisager plus sérieusement cette idée de la stratégie de sortie. Si nous ne le faisons pas progressivement, ce sont les membres les plus vulnérables de nos sociétés qui seront frappés par la progression du chômage, les importantes réductions de dépenses publiques et le risque d'inflation. Néanmoins, il est actuellement trop tôt pour dire exactement quand ce moment arrivera dans les différents États membres.

J'appelle la question n° 5 de M. **Kelly** (H-0270/09):

Objet: Mesures communautaires de lutte contre le chômage

D'après un récent sondage Eurobaromètre, si 72 % des citoyens de l'Union européenne déclarent que l'Union joue un rôle positif dans la création de nouvelles possibilités d'emploi et dans la lutte contre le chômage, à peine plus d'un tiers des personnes interrogées connaissent l'existence des instruments communautaires destinés à lutter contre le chômage, tels que le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Le Conseil estime-t-il que les initiatives destinées à sensibiliser l'opinion publique à ces instruments-clés sont suffisantes?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, le Conseil partage l'inquiétude de M. le député concernant les résultats du dernier Eurobaromètre relatif à la notoriété d'importants instruments communautaires de lutte contre le chômage, à savoir le Fonds social européen et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Il est important, pour la démocratie et la légitimité, de communiquer avec nos concitoyens concernant les actions mises en œuvre par l'Union européenne.

Le Conseil accorde une place très importante au Fonds social européen et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation et nous souhaitons qu'ils soient utilisés efficacement pour lutter contre le chômage. Ces

deux instruments sont d'importants outils financiers dans la lutte contre la récession actuelle et le développement de l'emploi, car ils instaurent des stratégies intégrées de flexicurité et garantissent l'amélioration des compétences et leur mise en adéquation avec les besoins existants. Le Conseil a exprimé ce point de vue en décembre 2008, en soutenant le déploiement rapide, par le Fonds social européen, de mesures supplémentaires visant à soutenir l'emploi. Le Conseil a également annoncé des améliorations aux procédures du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Le règlement original a par conséquent été révisé pour permettre au fonds de réagir plus efficacement pour soutenir les travailleurs qui ont perdu leur emploi en raison de la mondialisation, mais aussi temporairement en raison du ralentissement économique. Il convient toutefois de noter que la mise en œuvre de ces fonds, information et publicité adéquates incluses, relève des États membres et de la Commission. Pour ce qui est du Fonds social européen, les États membres doivent fournir des informations sur les initiatives et les programmes cofinancés afin de mettre en exergue le rôle de la Communauté et l'aide apportée par les fonds. Je mentionnerais, dans ce contexte, l'initiative de transparence européenne lancée par la Commission en 2005. Cette initiative vise avant toute chose à améliorer l'information destinée au public au sujet des fonds communautaires disponibles en publiant les noms des bénéficiaires de subventions directes dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne.

En ce qui concerne le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, les informations sur les mesures financées doivent être fournies par les États membres. Je vous rappellerais par ailleurs que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est une création relativement récente. L'absence de notoriété est peut-être due au fait que ce fonds n'a prêté son concours qu'à quelques rares occasions à ce jour.

Seán Kelly (PPE). – (*EN*) Je vous remercie pour votre réponse très concise. J'aurais une autre question. Je crois comprendre qu'il existe au sein du Conseil une forte opposition à la proposition de financement anticipé du Fonds social européen à 100 % pour les deux années à venir. Si cette opposition est maintenue, le Conseil pourrait-il suggérer des alternatives qui ont été proposées pour maintenir l'élan du programme de relance économique européen?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) En effet, nous en avons discuté au Conseil à plusieurs reprises. Il existe un consensus certain sur le fait que la qualité du projet nécessite également un élément de financement national. Par conséquent, la proposition relative à la suppression de cet élément ne bénéficie pas du soutien du Conseil.

Néanmoins, nous sommes conscients de la situation et des problèmes. Nous avons demandé à la Commission de présenter une proposition alternative. J'ai évoqué le problème avec le commissaire Samecki, compétent dans ce domaine, il y a seulement deux jours. Ils travaillent sur une proposition de ce type et la présenteront dès que possible.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je regrette que le Conseil ne fournisse pas le soutien nécessaire sous la forme d'un financement à 100 % à l'heure où nous évoquons le rôle joué par Fonds social européen pour réduire le chômage, en particulier dans le contexte de la crise actuelle. Je tiens également à signaler que nous assistons, dans le cadre de la crise économique actuelle, à une augmentation du chômage, qui affecte en particulier les aciéries et les chantiers navals, mais aussi du chômage technique, en plus des travailleurs précédemment licenciés pour raisons économiques. Je voudrais vous poser la question suivante, compte tenu de la nécessité d'investir et de préserver la compétitivité économique future de l'Union européenne: quelles mesures envisagez-vous de prendre pour faciliter le recours au Fonds social européen et au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation afin de soutenir des secteurs industriels confrontés à des difficultés économiques?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Comme je l'ai indiqué, nous avons demandé à la Commission de présenter des propositions alternatives sur la manière d'utiliser ce Fonds social dans un contexte où, comme vous l'avez précisé, de nombreuses personnes se trouvent privées d'emploi dans toute l'Europe. Nous espérons que la Commission présentera cette proposition dans un délai raisonnable.

Néanmoins, nous ne nous limitons pas, loin s'en faut, à la lutte contre le chômage. Celle-ci relève bien entendu des États membres, mais nous avons également une responsabilité collective s'agissant de coordonner, de faciliter la réalisation du marché intérieur, d'éliminer les obstacles, d'assurer l'application de la directive sur

les services à partir du 1^{er} janvier, de se débarrasser de la bureaucratie excessive et de stimuler l'aptitude à l'emploi des personnes, tout en leur donnant les ressources nécessaires pour terminer leur formation ou pour se réorienter.

Le chômage fera également l'objet de discussions lors d'une réunion ECOFIN informelle particulière en octobre et le chômage sera l'une des principales questions à l'ordre du jour. À la lumière de la discussion qui se déroule au sein du Parlement européen, ainsi que dans presque toutes les formations du Conseil, concernant l'avenir de la stratégie de Lisbonne, le débat porte sur nombreuses questions.

Par conséquent, le Fonds social n'est qu'un instrument parmi d'autres pour lutter contre le chômage. Il peut être amélioré et peut être utilisé à plus grande échelle pour montrer au public de quelle manière il est utilisé plus efficacement, probablement. Toutefois, il ne s'agit que d'un élément de la palette d'instruments dont nous disposons et que nous devons utiliser pour lutter contre le chômage.

J'appelle la question n° 6 de M. **Posselt** (H-0271/09):

Objet: Informations sur la Tchétchénie

Quelles mesures le Conseil prend-il pour que la situation des droits de l'homme puisse continuer à être surveillée en Tchétchénie après l'assassinat de la militante des droits de l'homme et de la paix, Natalia Estemirova, et la fermeture consécutive du bureau de l'organisation Memorial?

Que pense le Conseil de l'idée d'ouvrir un bureau de l'Union européenne à Grosny ou à proximité immédiate de la Tchétchénie pour assurer cette tâche ou du moins de détacher une mission temporaire dans ce pays?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, dès que la Présidence a eu connaissance de l'assassinat de Natalia Estemirova, nous avons immédiatement fait une déclaration condamnant l'assassinat et nous avons exprimé nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses collègues de l'organisation de défense des droits de l'homme Memorial. Nous avons également exhorté les autorités russes à mener une enquête rapide et complète au sujet du meurtre et à traduire les auteurs en justice.

Je peux garantir à M. Posselt que le Conseil continuera à suivre très attentivement les évènements en Tchétchénie et qu'il accordera une attention particulière aux droits de l'homme et aux défenseurs des droits de l'homme. Le Conseil a appelé à plusieurs reprises les autorités russes à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour protéger ces personnes en Russie conformément à la déclaration de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'homme, universellement reconnue. Je tiens à souligner que l'Union européenne est déjà présente en Tchétchénie dans le cadre du projet d'assistance de la Commission, de la présence de diplomates des ambassades de Moscou dans les États membres et de visites régulières en Tchétchénie.

Le Conseil voudrait souligner l'importance qu'il accorde aux questions de M. Posselt et indiquer qu'il s'inquiète de la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Toutefois, nous ne voyons pas l'utilité particulière de créer le bureau ou la mission proposés par l'auteur de la question. L'Union européenne est présente dans la région et nous continuerons à suivre les questions de respect des droits de l'homme, de l'état de droit et des principes démocratiques en Tchétchénie et nous les examinerons chaque fois que cela sera nécessaire.

Bernd Posselt (PPE). – (*DE*) Je vous remercie, Madame Malmström. C'est la première bonne réponse que j'aie reçu à ce sujet de la part du Conseil. Je vous remercie.

Toutefois, je souhaite vous poser une brève question complémentaire. Le Conseil envisage-t-il d'aborder une nouvelle fois la question de la Tchétchénie sous la Présidence suédoise, sachant que le pouvoir russe a annoncé plusieurs changements? Néanmoins, une action est nécessaire et nous n'en voyons aucune, raison pour laquelle je vous demande de faire une nouvelle fois le point sur cette question, alors que se profilent à l'horizon les négociations sur l'accord. Nous souhaitons mener un débat d'urgence sur cette question demain.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, oui, nous évoquons en permanence les questions de droits de l'homme dans notre dialogue avec la Russie, et les droits de l'homme figureront à l'ordre du jour du sommet qui aura lieu, nous l'espérons, entre l'Union européenne et la Russie à l'automne.

J'appelle la question n° 7 de M. **Chountis** (H-0273/09):

Objet: Autorisation accordée par le gouvernement turc pour la prospection d'hydrocarbures dans la zone économique exclusive (ZEE) d'États membres de l'Union européenne

Au titre d'une décision gouvernementale, le gouvernement turc a autorisé la société pétrolière TRAO à mener des prospections pour la recherche d'hydrocarbures dans des régions situées à l'intérieur des zones économiques exclusives (ZEE) respectives de la Grèce et de Chypre. Ces opérations font suite à des menaces

de la Turquie à l'encontre de Chypre, qui visaient à empêcher cette dernière d'exploiter sa ZEE, ce qui l'a contrainte à opposer un veto à l'ouverture du chapitre «Énergie».

Étant donné que la décision en question du gouvernement turc risque de créer une situation explosive dans les relations entre la Turquie et certains États membres de l'Union européenne, le Conseil pourrait-il dire quelles actions immédiates il entend entreprendre pour que le gouvernement turc annule sa décision relative à la prospection d'hydrocarbures dans la ZEE d'États membres de l'Union européenne? Quelles mesures prend-il pour que la Turquie applique également le protocole additionnel de l'accord d'Ankara dans le cas de Chypre et pour qu'elle reconnaisse le droit de Chypre à une ZEE? Quand estime-t-il que la Turquie adoptera la Convention sur le droit de la mer, qui fait partie de l'acquis communautaire?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, le Conseil a connaissance des évènements évoqués par M. le député. En ce qui concerne les relations de la Turquie avec les pays de la région concernée, Ankara est tenue, à l'instar de n'importe quel autre pays, de promouvoir la qualité des relations de voisinage et la résolution pacifique des conflits. C'est ce que prévoit en substance la charte de l'ONU.

Il s'agit également d'un critère important en vue de l'adhésion à l'Union européenne. Dans le contexte des négociations entre la Turquie et l'Union européenne et des conclusions tirées à cet égard par le Conseil, l'Union a appelé la Turquie à éviter toute menace, source de conflit ou action susceptible d'avoir un effet négatif sur ses relations de voisinage et sur le processus de résolution pacifique des différends. Par ailleurs, l'Union européenne souligné à plusieurs reprises l'importance des avancées au niveau de la normalisation des relations bilatérales entre la Turquie et l'ensemble des États membres, notamment de la République de Chypre, et a mis en exergue les droits souverains de tous les États membres de l'Union européenne.

En ce qui concerne le protocole additionnel, la position de l'Union européenne est extrêmement claire. La Turquie est tenue de l'appliquer intégralement et de manière non discriminatoire. Toutes ces questions sont systématiquement abordées par l'Union européenne, la dernière fois lors de la réunion interministérielle entre la troïka communautaire et la Turquie qui s'est déroulée à Stockholm en juillet et au sein du Conseil d'association qui s'est tenu en mai. Je peux assurer M. le député que le Conseil attache beaucoup d'importance à ces questions et que nous continuerons à suivre les évènements de très près.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Madame la Ministre, j'apprécie votre disponibilité et votre détermination à donner des réponses claires à nos questions.

Permettez-moi de dire que nous débattrons de la question du gazoduc Nabucco au Parlement demain et de vous rappeler qu'en janvier 2009, le Premier ministre turc a menacé Bruxelles de revenir sur le soutien de son pays en faveur de la construction du gazoduc si les négociations sur l'ouverture du chapitre énergétique ne se poursuivaient pas.

Ce chapitre, comme vous le savez, a été bloqué par le veto de Chypre, celle-ci ayant été menacée par la Turquie au sujet de l'exploitation de sa zone économique exclusive.

Dès lors, sachant que la question des zones économiques exclusives est d'une importance cruciale et peut causer un problème majeur pour de nombreuses politiques communautaires, je vous demanderais une nouvelle fois de citer les mesures que le Conseil entend prendre pour veiller à ce que la Turquie reconnaisse le droit de Chypre à une zone économique exclusive?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, le Conseil et la Commission en ont pris note et nous suivrons le dossier de près. Nous continuerons à soulever la question et l'importance des relations de qualité dans tous nos contacts avec la Turquie. La prochaine occasion se présentera lors de la troïka des ministres des affaires étrangères de novembre. J'espère que les incidents tels que ceux mentionnés par le député pourront être évités.

En ce qui concerne le chapitre énergétique, celui-ci est actuellement examiné au sein des diverses formations du Conseil et des débats sont en cours. Il est un peu trop tôt pour annoncer les résultats de cette analyse. De plus, chaque étape de ce processus requiert l'unanimité au Conseil, ce que M. le député n'est pas sans ignorer.

J'appelle la question n° 8 de M. **Aylward** (H-0278/09):

Objet: Politique de l'Union européenne en Birmanie

Le Conseil européen pourrait-il faire une déclaration sur la politique menée par l'Union européenne à l'égard de la Birmanie et décrire sommairement les mesures que l'Union européenne prend pour contribuer à la libération d'Aung San Suu Kyi, qui est emprisonnée depuis 1990?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, l'Union européenne suit de près la situation d'Aung San Suu Kyi depuis son incarcération, survenue il y a vingt ans. Le Conseil n'a pas cessé d'œuvrer très activement en sa faveur. Nous avons appelé les autorités birmanes à la libérer à de nombreuses reprises.

Le Conseil a de surcroît, durant cette période, pris des mesures spécifiques à plusieurs reprises. Ces actions sont notamment les suivantes:

En août, l'Union a immédiatement condamné le jugement prononcé à l'encontre d'Aung San Suu Kyi et les procédures qui la visent, lesquelles sont juridiquement infondées. Nous avons appelé les autorités birmanes à la libérer immédiatement et sans condition. Le Conseil a déclaré que les procédures à l'encontre d'Aung San Suu Kyi constituent une violation du droit national et international.

De surcroît, Javier Solana, haut-représentant de l'Union européenne, est intervenu en faveur d'Aung San Suu Kyi lors de la réunion ministérielle de l'ASEAN et de la conférence ministérielle ASEAN-UE qui s'est tenue ultérieurement en juillet, à laquelle a également participé un représentant birman. De nombreux autres participants à cette réunion, notamment des représentants des États-Unis, de la Chine, de la Russie et d'autres, ont présenté des requêtes vibrantes en faveur de la libération immédiate d'Aung San Suu Kyi et d'autres prisonniers politiques.

Par l'intermédiaire de son envoyé spécial pour la Birmanie, Piero Fassino, l'Union européenne a très activement soutenu les mesures prises par l'ONU et par le conseiller spécial de l'ONU, Ibrahim Gambari. Elle a également consulté des partenaires importants de l'Union européenne en Asie.

Les autorités birmanes ont préféré ignorer les protestations à l'encontre de l'incarcération d'Aung San Suu Kyi et les appels en faveur de sa libération lancés par de nombreux pays et par de nombreuses organisations, notamment par le secrétaire général de l'ONU, le secrétaire général de l'ASEAN et plusieurs États membres de cette organisation, à laquelle appartient après tout la Birmanie.

En l'absence de réponse de la part de la Birmanie, l'Union européenne a pris des mesures supplémentaires visant les responsables du jugement. Nous avons placé des membres du pouvoir judiciaire et d'autres personnes impliquées dans l'action dirigée contre Aung San Suu Kyi sur la liste des personnes dont les visas doivent être refusés et dont les actifs doivent être gelés. Nous avons étoffé la liste des personnes et des unités devant être couvertes par des mesures restrictives afin d'inclure également le gel des actifs détenus par des entreprises appartenant à, ou contrôlées par, des membres du régime birman ou par des personnes qui leur sont associées.

La réponse convenue par le Conseil le 13 août est tout à fait conforme à la résolution adoptée par le Parlement européen en octobre 2008. Je peux assurer le député qu'en plus de ces mesures spécifiques, l'Union européenne intensifiera ses activités au sein de la communauté internationale, avec des partenaires asiatiques partageant son point de vue en particulier, afin d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle d'Aung San Suu Kyi et d'autres prisonniers politiques. Il s'agit d'un premier pas fondamental dans le processus de réconciliation national nécessaire pour que les élections de 2010 puissent être considérées comme libres, équitables et crédibles.

Liam Aylward (ALDE). – (EN) Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente en exercice du Conseil, pour votre réponse exhaustive. Permettez-moi de vous demander quelle mesure l'Union européenne a prise ou entend prendre afin d'assister les milliers de réfugiés qui ont fui la province de Shan, au nord de la Birmanie, en direction de la Chine à la suite des violents affrontements qui ont opposé la junte aux minorités en août?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Je suis désolée. Je ne pense pas pouvoir répondre à cette question. Je devrai revenir vers vous à ce sujet. Je regrette.

J'appelle la question n° 9 de M. **Crowley** (H-0280/09):

Objet: Rapprochement des relations entre l'Union européenne et les États-Unis

Le Conseil européen peut-il donner un aperçu des initiatives qu'il met en œuvre afin que des relations politiques et économiques plus étroites puissent s'établir entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, le Conseil accorde la plus haute importance aux relations entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique. Les relations transatlantiques représentent une pierre d'angle de la politique étrangère de l'Union européenne et se basent sur nos valeurs partagées de démocratie, de droits de l'homme, ainsi que sur notre engagement en faveur d'économies ouvertes et intégrées. La nouvelle administration américaine a donné un nouvel élan à ces relations.

Nous sommes fermement résolus à poursuivre cette coopération. Des résultats définitifs de nos relations transatlantiques sont désormais attendus, sur les deux rives de l'Atlantique. Je me réjouis de pouvoir déclarer que l'Union européenne coopère étroitement avec les États-Unis dans de nombreux domaines pour étendre notre partenariat stratégique et obtenir des résultats. Nous continuerons bien évidemment à coopérer très étroitement sur un certain nombre de questions régionales telles que l'Afghanistan, le Pakistan, l'Iran, le processus de paix au Moyen-Orient, la Russie et les Balkans occidentaux. Nous coopérons régulièrement dans le domaine de la gestion de crise et je me réjouis que les États-Unis prennent actuellement part à une mission civile de la PESD, à savoir EULEX au Kosovo.

Nous coopérerons étroitement sur les questions climatiques avant le sommet de Copenhague, prévu à la fin de l'année. La nouvelle administration a sensiblement relevé les ambitions des États-Unis dans ce domaine. Nous nous en réjouissons et nous espérons qu'ils seront en mesure de présenter des objectifs comparables en matière de réduction des émissions à moyen terme dans le cadre de l'accord. Par ailleurs, nous coopérons sur les questions énergétiques depuis longtemps. Nous estimons qu'il faut désormais passer à la vitesse supérieure et nous espérons instaurer un conseil spécial de l'énergie pour l'Union européenne et les États-Unis. Il pourrait devenir un forum efficace de coopération renforcée dans les domaines de la sécurité énergétique, des marchés, de la politique de durabilité et de la recherche relative aux nouvelles technologies énergétiques.

La crise financière et économique constitue bien évidemment un point prioritaire supplémentaire. Une coopération très étroite est nécessaire si nous voulons restaurer la confiance sur les marchés financiers et leur permettre de fonctionner adéquatement. Dans le domaine des échanges commerciaux, le cycle de Doha doit être conclu avec ambition en 2010. C'est essentiel si nous voulons favoriser la reprise économique et lutter contre le protectionnisme. Les États-Unis ont un rôle essentiel à jouer sur ce plan.

Bien évidemment, nous aborderons ces questions lors du sommet du G20 de la semaine prochaine. Les deux parties se sont montrées intéressées par le renforcement de notre coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures et par le développement de la compréhension de nos cadres réglementaires et politiques respectifs. La déclaration relative à la fermeture de Guantánamo Bay, qui citait le renforcement de la coopération transatlantique dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, constitue un important pas dans cette direction.

En ce qui concerne la non-prolifération et le désarmement, la coopération entre l'Union européenne et les États-Unis se trouve revigorée et l'administration Obama a été très enthousiaste sur ce plan. Washington et Bruxelles coopèrent pour que des progrès significatifs soient faits sur des questions telles que la conférence de révision des parties au traité de non-prolifération, l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la mise en œuvre d'une solution visant à débloquer la conférence sur le désarmement, afin d'obtenir un traité interdisant la production de matières fissiles de qualité militaire.

Les deux parties souhaitent ardemment renforcer le dialogue politique et la coopération transatlantiques dans le domaine des activités de développement. L'Union européenne et les États-Unis sont les plus importants donateurs du monde et nous avons par conséquent un intérêt commun à améliorer les efforts dans le domaine du développement. Nous menons des débats sur la manière d'y parvenir. Le prochain sommet entre l'Union européenne et les États-Unis constitue une excellente occasion d'aborder ces questions pertinentes, ainsi que d'autres, au plus haut niveau. Je suis extrêmement fière que la Présidence suédoise se soit vu offrir l'opportunité de diriger l'Union européenne lors du sommet. Nous sommes fermement convaincus que le sommet fera la promotion des relations transatlantiques de manière positive et constructive.

Brian Crowley (ALDE). – (EN) Merci beaucoup, Madame la Ministre. C'est un véritable plaisir de vous retrouver ici, même si c'est sous une casquette différente.

En ce qui concerne spécifiquement les deux domaines dans lesquels nous pouvons, je pense, coopérer le plus: la prolifération, tout d'abord, et ensuite la crise financière.

La Présidence suédoise - représentant le Conseil, bien entendu - a-t-elle des idées spécifiques qu'elle souhaite soumettre lors du sommet États-Unis - Union européenne qui aura lieu très prochainement, en particulier au sujet des différence qu'il semble y avoir entre la France et le Royaume-Uni, d'un côté, et le reste de l'Union européenne, d'un autre côté, concernant le réglementation financière qui serait applicable? Les États-Unis s'avèrent plus proches des autres au sein de l'Union qu'ils ne le sont, peut-être, des idées françaises et britanniques qui ont été annoncées hier par Gordon Brown.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Nous avons débattu ce matin des préparatifs du G20. Je sais que différentes propositions sont discutées dans les médias, mais je dois dire que l'Union est extrêmement bien coordonnée. Nous devons discuter avec les ministres des finances et demain soir, un dîner est prévu avec les chefs d'État et les Premiers ministres afin de finaliser la coordination à la lumière du sommet de Pittsburgh.

L'Union européenne est unie. Nous savons ce que nous voulons. Nous avons une proposition concrète et les touches finales lui seront apportées demain. Par conséquent, je ne m'en inquiète pas réellement et je suis également très heureuse que nous ayons, avec l'aide de la Commission et du commissaire Almunia, atteint ce stade, très rare, de solide unité au sein de l'Union européenne. Telles sont nos priorités et nos solutions en cours d'examen et nous nous efforcerons, bien entendu, de trouver une cohésion sur un nombre de points aussi élevé que possible avec l'administration américaine et les autres partenaires lors du sommet du G20.

En ce qui concerne la non-prolifération, nous nous réjouissons de voir le sujet figurer une nouvelle fois à l'ordre du jour. Il a été difficile à aborder pendant un certain temps et nous nous réjouissons de l'engagement du président Obama à ce sujet. Mais cela prendra du temps. Certaines questions techniques sont complexes et il faudra du temps pour les résoudre. Nous sommes très axés sur la procédure. Nous efforcerons de les faire progresser, mais je suis dans l'incapacité de vous dire combien de temps cela prendra et quelles sont les échéances. Toutefois, ce point figure à l'ordre du jour. Nous sommes très désireux d'avancer et je pense que nos homologues américains partagent eux aussi ce souhait.

Justas Vincas Paleckis (S&D). – (EN) Madame la Présidente en exercice, je voudrais vous poser une question concernant le triangle Union européenne - États-Unis - Russie. Comme nous le savons, à l'initiative du président Obama, les États-Unis ont entamé de très importantes négociations relatives au désarmement nucléaire. De quelle manière selon vous le Conseil et l'Union européenne peuvent-ils faciliter et contribuer à ces négociations si importantes pour l'avenir de l'humanité?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (EN) Je me réjouis vraiment de cette nouvelle. Je pense qu'il est important que ces deux pays s'asseyent et discutent, comme vous dites, de questions importantes pour l'humanité, et nous pouvons espérer qu'ils progresseront de manière concrète.

Un sommet nucléaire mondial est prévu en mars 2010 et l'Union y sera elle aussi présente, bien entendu. Cela représente également, dans ce cadre, une belle occasion de coordonner nos points de vue et de voir quelle contribution nous pouvons apporter pour rendre ces discussions aussi réussies et aussi fructueuses que possible.

La Présidente. – Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

L'heure des questions est close.

- 17. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal
- 18. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal
- 19. Levée de la séance

(La séance est levée à 19 heures)